



Administration du Conseil Municipal
Secrétariat du Conseil Municipal

N° 1

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 27 mars 2025
PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 09h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Daniel ROUGE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Julie ESCUDIER, Nicole MIQUEL BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Jean-Paul BOUCHE, François CHOLLET, Françoise AMPOULANGE, Thierry SENTOUS, Henri DE LAGOUTINE, Bertrand SERP, Jean-François PORTARRIEU, Caroline ADOUE BIELSA, Jonhny DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Julienne MUKABUCYANA, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Philippe PERRIN, Michèle BLEUSE, Jamal EL ARCH, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, Agathe ROBY, François BRIANÇON, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Marion LALANE-DE LAUBADERE a donné pouvoir à Laurence KATZENMAYER, Odile MAURIN a donné pouvoir à Aymeric DEHEURLES

Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Sacha BRIAND à partir du dossier 29.3, Annette LAIGNEAU à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 2.10, Djillali LAHIANI à partir du dossier 37.1, François CHOLLET à partir du dossier 3.1 jusqu'au dossier 3.4; à partir du dossier 22.1 jusqu'au dossier 22.9 et à partir du dossier 4.1 jusqu'au dossier 6.15, Thierry SENTOUS à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 2.10, Nadia SOUSSI à partir du dossier 38.1

Secrétaire :

Nina OCHOA

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, je propose que Nina OCHOA assure le secrétariat de séance. Je vous remercie. Donc, je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(Appel nominal)

Merci. Le quorum étant atteint et largement, je déclare donc ouverte notre séance du Conseil municipal et plus précisément, la première séquence. Comme je le fais habituellement, quelques propos si vous le voulez bien, de manière à revenir sur un certain nombre de points d'actualité depuis la dernière réunion de notre assemblée. D'abord, je souhaite rappeler un événement important : l'inauguration d'une Maison des femmes à Toulouse. C'est un projet qui a vu le jour à l'initiative du CHU, auquel nous avons participé financièrement aux côtés d'autres partenaires, avec deux parrains prestigieux : Oli de *Bigflo et Oli*, et Jennifer CROS du stade toulousain féminin. C'est une structure qui est unique en Haute-Garonne et qui est exemplaire par sa complétude à l'égard des situations les plus difficiles que vivent certaines femmes. Et nous savons que cette problématique, malheureusement, s'est aggravée dans notre société, que ce soit à Toulouse ou ailleurs. Donc, c'est une structure qui permet un renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violences, qui améliore le parcours de soins et, innovation majeure, qui propose un bouquet de services permettant de prendre en compte la totalité de la situation de la femme en difficulté, que ce soit la situation médicale, psychologique, juridique, avec à chaque fois, des professionnels qui permettent un accompagnement personnalisé et complet. Une dimension sociale exemplaire et une approche innovante qui va au-delà du refuge. Nous avons donc ouvert cette structure et je suis sûr qu'elle sera très utile à beaucoup de personnes.

Le deuxième événement sur lequel je souhaite vous dire un mot est la mutuelle communale que nous avons créée il y a maintenant un peu plus de un an et qui a franchi le cap des 5 000 adhérents. Très précisément à Toulouse, 5 196 Toulousains bénéficient désormais d'une couverture complémentaire santé à la fois avantageuse sur le plan financier, puisque les prix sont inférieurs de pratiquement 30 % comparés à la moyenne du marché, et avantageuse en termes de prestations de service, puisque la prise en charge est extrêmement large. On observe que pratiquement 30 % de ces nouveaux adhérents avaient abandonné toute complémentaire santé pour des raisons financières. Nous avons donc véritablement réussi à atteindre le but que nous nous étions fixés, c'est-à-dire d'introduire une action de solidarité concrète nouvelle dans un moment où, nous le savons, avec le retour de l'inflation, le pouvoir d'achat pour trop de nos concitoyens se trouve érodé. Nous avons ciblé les plus de 60 ans dans un premier temps.

Un mot également pour souligner un événement. Nous avons célébré, il y a quelques semaines, les dix ans d'Allô Toulouse. Allô Toulouse, c'est l'idée que nous devons être au service des Toulousains, les protéger 24 h/24, 7 j/7, les week-ends et les jours fériés. Un succès depuis presque dix ans, qui est dopé, depuis 2016, par une application mobile qui permet d'envoyer un signalement pour tout dysfonctionnement – que ce soit sur l'éclairage public, l'état de de la voirie, une anomalie sur un chantier ou de rechercher un certain nombre de renseignements sur des lieux de fraîcheur et la localisation des fontaines, grâce à une carte interactive. Je ne vais pas être exhaustif sur la totalité des services proposés par Allô Toulouse, mais nous avons la chance d'avoir un service qui a connu un succès considérable, puisqu'en dix ans, le nombre de sollicitations a doublé, avec 468 000 demandes en 2024 contre 256 000 en 2014. Comme nous faisons régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des usagers, nous avons un taux de satisfaction remarquable de 97 %. Je veux saluer le travail des 37 agents d'Allô Toulouse grâce au professionnalisme duquel ce service est particulièrement performant.

Un mot également sur un autre anniversaire. Il s'agit des dix ans de ce qu'on a appelé le *Small Business Act* « à la Toulousaine ». Souvenez-vous, nous avons innové dans une période de difficultés économiques en 2014. Nous avons mis en place une charte d'accès aux marchés publics respectueuse des règles de droit et du code des marchés, mais apportant des réponses très concrètes visant à favoriser l'accès à la commande publique des PME et l'accès au circuit court ; c'est-à-dire faire en sorte que les entreprises d'ici, de notre agglomération, de notre Métropole, mais aussi de notre région, puissent accéder à ces marchés publics pour conforter l'emploi local. Et là aussi, je veux partager avec vous un certain nombre de chiffres qui attestent du succès de cette démarche, qui, depuis, a été copiée d'ailleurs par d'autres et c'est tant mieux. Plusieurs dispositions d'abord. Nous avons instauré une avance : à partir du moment où un marché était attribué dans la limite de 300 000 €, nous avons fait en sorte que 30 % du montant du marché soit versé dès son attribution.

Et nous avons même augmenté cette avance pour les marchés relatifs au BTP, aux bâtiments et aux travaux publics, puisque les 30 % s'appliquent non pas dans la limite de 300 000 €, comme c'est le cas général, mais de un million d'euros. Nous avons également travaillé sur la réduction des délais de paiement des factures qui sont présentées par ces entreprises. Vous savez que le délai réglementaire est de 50 jours ; la réalité c'est que nous payons nos factures non pas à 50 jours, mais à 23 jours. C'est un véritable record dont nous pouvons être fiers. Nous pouvons, là aussi, féliciter nos services concernés, mais tout ça est parti d'une volonté politique des élus. Autre chiffre également, l'évolution du volume d'achat couvert par ces règles du *Small Business Act* « à la Toulousaine ». Ce volume a considérablement augmenté : il était de 285 millions d'euros en 2015 et, en 2024, il est monté à 779 millions – une progression de 35 %. Nos achats ont permis une augmentation de 107 % des dépenses de la collectivité vers les établissements à caractère social (les SESSAD, les EA) par rapport à 2018. Donc, une finalité pas simplement pour les entreprises, mais une finalité à caractère social. Et ce caractère social, on le trouve également dans une autre statistique qui est le volume de commande des entreprises qui appartiennent au secteur de l'économie sociale et solidaire, puisque ce volume a augmenté de 30 % en dix ans. Enfin, je veux souligner l'augmentation des marchés qui comportent une clause environnementale. Il y a dix ans, 25 % de nos marchés publics comportaient une clause environnementale ; nous sommes désormais à 65 %. Vous le voyez, sur tous ces sujets, il ne s'agit pas de tenir des discours, mais il s'agit de montrer par nos actes que les valeurs que nous défendons se trouvent servies et concrétisées.

Un autre anniversaire à souligner, mais celui-là est national. Cette année, ce sont les 20 ans de la loi handicap qui commande à toutes les collectivités d'adapter leurs équipements pour qu'ils soient accessibles de manière à rendre la ville beaucoup plus inclusive. S'agissant de la Ville de Toulouse, là aussi, je vous livre un certain nombre de chiffres qui viennent, par les faits, corroborer les discours et les objectifs que nous affirmons depuis un certain nombre d'années. D'abord, le plan d'accessibilité de nos équipements est aujourd'hui réalisé à 90 %. Sur les centaines d'équipements publics qui étaient concernés, nous aurons atteint la totalité d'ici la fin de l'année prochaine. Donc, cela correspond au mandat et c'est un engagement financier considérable, puisqu'à côté de ce que nous faisons sur les équipements métropolitains, s'agissant du budget municipal et des équipements municipaux, nous sommes à une dépense de 460 millions d'euros, c'est donc extrêmement volontariste. Je veux aussi parler de la mise en œuvre, dans notre collectivité, des emplois réservés aux personnes porteuses de handicaps. Vous le savez, la loi prévoit que 6 % des emplois de la collectivité doivent être réservés, et nous sommes à 8,25 % ; l'année dernière nous étions à 7,41 %, ce qui indique, là aussi, la dynamique de progrès dans laquelle nous sommes engagés.

Un mot sur une décision prise par l'État que je veux saluer et qui concerne la police nationale. Vous savez que sur les questions de sécurité et de tranquillité, nous développons depuis 2014 une action qui est prioritaire. La police nationale vient de décider un grand volet de recrutement de policiers adjoints, notamment à Toulouse, qui viendront renforcer les effectifs que nous avons obtenus. Je rappelle qu'en octobre 2020, dans cette même salle, a été signé avec le Premier ministre de l'époque et des ministres, un Contrat de sécurité intégré prévoyant la création de postes de policiers nationaux supplémentaires à Toulouse. En plus des départs à la retraite et des mutations, 115 postes ont ainsi été créés. Jamais la Ville de Toulouse n'avait bénéficié d'une telle augmentation sur une période aussi courte et cet effort a été accompli par l'État, concomitamment à notre propre effort de doubler depuis 2014 les effectifs de la police municipale et de mettre en place tout un arsenal de vidéoprotection et de vidéosurveillance. Je salue donc cette décision de l'État. Il m'arrive souvent de critiquer telle ou telle carence de l'État – nous parlerons de questions budgétaires aujourd'hui et vous le savez, nous sommes, pas seulement à Toulouse, mais dans toutes les collectivités, face à un différend majeur avec l'État sur les ponctions financières qu'il opère dans les collectivités –, mais quand il y a quelque chose de positif, je crois qu'il est honnête de le dire et c'est ce que je voulais souligner.

Dernier mot de mon intervention liminaire. 2025 marque les 50 ans du jumelage de la ville avec Kyiv et c'est à ce titre que je me rendrai ce week-end à Kyiv à l'invitation de mon collègue Vitali KLITSCHKO. Nous renouvellerons l'accord de coopération – soumis d'ailleurs à délibération du Conseil municipal aujourd'hui –, et nous réaffirmerons notre coopération, avec des dimensions concrètes. Nous arriverons par exemple avec quatre accumulateurs électriques de grande capacité qui sont utiles lorsqu'il y a des coupures d'électricité, et que nous remettrons pour moitié à l'association *Save Ukraine* et pour autre moitié à l'école numéro 10, avec laquelle nous travaillons depuis des années et qui nous permet d'accueillir, chaque été, dans nos centres de loisirs et notamment dans les Pyrénées, des jeunes Ukrainiens. Donc, on va renouveler notre convention de

coopération. Nous honorerons aussi un certain nombre de rendez-vous avec l'Ambassade de France avec des représentants du gouvernement ukrainien, avec l'envoyé spécial du président de la République française pour l'aide à la reconstruction de l'Ukraine. Et, bien sûr, au-delà de cette coopération concrète, nous réaffirmerons notre soutien politique à la cause ukrainienne face à l'agression russe, avec désormais la fort déplorable complicité américaine, du fait de l'accession maléfique de Monsieur TRUMP à la présidence des États-Unis.

Voilà, mes chers collègues, quelques propos que je voulais partager avec vous. Nous allons maintenant ouvrir la séquence traditionnelle des propos liminaires des groupes. Je rappelle les temps de parole : Aimer Toulouse, 23 minutes ; Alternative municipaliste citoyenne, 9 minutes ; Toulouse écologiste et solidaire, 9 minutes. Les élus non-inscrits pouvant prendre la parole également, avec un temps indicatif de 1 minute sur lequel nous sommes toujours très libéraux, vous le savez.

La parole est à Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, mesdames et messieurs, nous ouvrons ce Conseil municipal alors que Toulouse subit les conséquences désastreuses de vos choix politiques injustes. Vous n'en avez pas parlé dans votre propos liminaire ; vous avez égrainé les bonnes nouvelles de votre action et vous avez fait à peine référence aux choix de vos amis du gouvernement concernant les finances – et nous regrettons d'ailleurs que vous ne donniez pas suite à un droit d'interpellation citoyenne qui s'est exprimé. Vous le savez, on peut suspendre un Conseil municipal si on le souhaite pour permettre une expression citoyenne. Il est de notre responsabilité en tant qu'élus d'opposition d'alerter et de dénoncer vos décisions qui pénalisent directement les Toulousaines et les Toulousains.

Monsieur le Maire, vous vous présentez souvent comme un bon gestionnaire et pourtant la réalité est tout autre. En effet, dans ce Conseil municipal, aucun budget supplémentaire ne sera voté pour 2025, alors même que les recettes sont connues et que la loi de finances a été adoptée. Cette absence de réajustement budgétaire masque la réalité d'une gestion qui est très contestable. Plutôt que d'assumer vos choix, par opportunisme, vous instrumentalisez la question des finances pour justifier des coupes brutales dans les services publics et les subventions aux associations : la fermeture de bibliothèques, comme celle de Bagatelle, et la réduction des moyens alloués dans l'ensemble du réseau, laissant les Toulousains avec un accès de plus en plus restreint à la culture ; la réduction de 60 % du budget des centres culturels ; la privatisation rampante du service public de la petite enfance avec une baisse du nombre de crèches publiques et l'augmentation des crèches privées lucratives, fragilisant l'accès à un accueil de qualité pour toutes et tous. Des coupes massives ont été faites dans les subventions : -40 % pour la culture, -20 % pour les associations sportives et d'autres. Autant de structures qui font vivre nos quartiers et notre cohésion sociale. Derrière ces coupes budgétaires, ce sont des familles qui peinent à trouver une place en crèche, des enfants privés de bibliothèque, des associations culturelles sportives et autres qui menacent de disparaître. La mobilisation en marge de ce Conseil municipal sur la place du Capitole résonne cruellement en ce sens et nous tenons à leur apporter tout notre soutien.

À cela s'ajoute la braderie du patrimoine toulousain. Vous vendez la ville par petits bouts tout en louant à prix d'or des locaux pour les services municipaux. Par exemple, la vente au précédent Conseil municipal de l'hôtel Saint-Jean, où se trouve aujourd'hui la Ligue des droits de l'Homme (LDH), illustre bien cette logique court-termiste, avec pour conséquence une association historique des droits de l'homme qui est expulsée sans solution alternative. Votre politique d'austérité non justifiée étouffe la vie associative et démantèle nos services publics. Face à cela, nous resterons les défenseurs de la vitalité associative et du service public. En ce sens, nous défendrons notamment aujourd'hui un vœu pour un accès universel au service public gériatrique, face au vieillissement de la population et au développement de la maladie d'Alzheimer. Nous présenterons également un vœu ambitieux pour s'attaquer réellement aux violences sexuelles et sexistes subies par les femmes à Toulouse comme ailleurs.

Il y a un an, un immeuble s'effondrait rue Saint-Rome, il y a près de un an également, nous vous proposons en Conseil municipal de lancer une étude préalable pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat afin d'expertiser l'état du bâti ancien à Toulouse et d'intervenir, y compris de manière coercitive, d'exercer pleinement vos pouvoirs en matière de sécurité des logements, avec plus de prévention et des moyens renforcés, et d'instaurer un permis de louer dans les zones les plus concernées par l'habitat dégradé. Depuis un an, vous avez certes repris notre proposition de permis de louer avec une expérimentation que vous lancez, et vous avez enfin lancé une étude pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat

alors qu'Europolia le préconisait depuis 2019 déjà. Mais, malgré ces avancées tardives, la réalité est inquiétante : 374 signalements d'immeubles menaçant ruine ont été effectués depuis un an et, dans nos services, seulement trois personnes pour assurer leur suivi. Depuis un an, votre action reste minimale. Vous ne pouvez pas continuer à agir en réaction, au gré des effondrements ou des urgences. Nous demandons des moyens humains renforcés et une véritable politique proactive pour éviter de futurs drames.

Enfin, je veux revenir sur vos récents propos contestant la suspension des travaux de l'A69 par le tribunal administratif de Toulouse. Un projet, je le rappelle, que vous avez refusé par trois fois d'en débattre dans nos instances démocratiques en ne mettant pas à l'ordre du jour un vœu que nous avons déposé à ce sujet. C'est une nouvelle attaque inacceptable contre l'État de droit. Vous attisez la remise en question de nos valeurs fondamentales en attaquant notre justice et son indépendance. Ce fut déjà le cas au moment de l'annulation du plan de déplacement urbain, et également lorsque vous avez remis en question la décision de justice d'annulation du plan local d'urbanisme intercommunal de l'habitat, en parlant, je vous cite : « d'une décision qui piétine la volonté du peuple ». Ce qui avait amené le tribunal administratif à réagir publiquement – un fait extrêmement rare – pour vous rappeler qu'en vertu de l'article L2 du Code de justice administrative, les jugements sont rendus au nom du peuple français. En 2023, vous aviez également déclaré sur un média d'extrême droite que, je vous cite : « L'autorité républicaine perçue comme laxiste, impuissante, n'a plus le dernier mot ; le dernier mot c'est le juge qu'il a. C'est la loterie, soit on tombe sur un juge qui a une certaine idée ou alors on tombe sur un juge empreint d'idéologie et, à ce moment-là, on peut avoir beaucoup de complaisance à l'égard de ces activistes ». Le 8 mars dernier, Journée internationale des droits des femmes, vous avez préféré vous exprimer à la manifestation pro-A69 à Castres, plutôt que de prendre la parole à Toulouse à la manifestation pour les droits des femmes. Vous affirmez dans votre discours lu à Castres, et je vous cite : « C'est aux élus qu'on a donné le mandat de décider de l'intérêt général. La tentation est forte pour certains magistrats de se substituer aux élus ». Par ces propos, vous niez ainsi la place fondamentale de la justice dans notre démocratie. Quand une décision vous arrange, elle veille bien à l'application du droit, mais quand elle vous déplaît, elle devient politique et idéologique. Or, en démocratie, la justice est un des piliers dans l'équilibre des pouvoirs et les juges sont aussi garants de l'intérêt général. Attaquer des décisions de justice en tant qu'élus et, *a fortiori*, en tant que premier magistrat de notre ville, c'est franchir une ligne rouge. Votre fonction devrait vous amener à prendre acte des décisions de justice, à défendre l'indépendance des juges et la justice, et non à les piétiner. Jusqu'où seriez-vous prêt à aller pour imposer des projets controversés qui ne respectent pas le droit ? Nous sommes et resterons, pour notre part, profondément attachés à la démocratie et à l'état de droit face à l'austérité budgétaire que vous imposez. Face à votre inaction sur les immeubles menaçant ruine, face à vos dérives populistes, nous porterons avec détermination une autre vision pour Toulouse, celle d'une ville qui protège, avec des services publics renforcés et une vie associative riche ; celle d'une ville qui anticipe la préservation du patrimoine comme celle de notre environnement ; celle d'une ville qui respecte l'indépendance de la justice et chérit la démocratie. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. La parole est à Monsieur LE TEXIER.

Monsieur LE TEXIER : Oui, je vous remercie. Alors, c'est l'histoire d'une casse, celle injuste et injustifiée des services publics. Et en fait, c'est l'histoire d'un casse, celui du budget de notre collectivité, avec une manipulation cynique et délibérée des annonces gouvernementales. Revenons pédagogiquement sur ce drame en trois actes.

Acte I : Le coup de massue. 28 novembre 2024, vote du budget primitif, c'est-à-dire la promesse, faite aux Toulousaines et Toulousains, au tissu associatif, mais aussi à nos agents, des budgets qui leur sont alloués en 2025 pour servir le service public. Et vous utilisez les chiffres prévisionnels du gouvernement BARNIER pour faire une déclaration catastrophiste de baisse des recettes de 23,05 millions d'euros avec *de facto*, sans concertation aucune, les mesures suivantes. Sur nos agents d'abord : gel des recrutements, non-renouvellement des CDD ; puis vers la société civile, baisse de dotations : 20 % sur les associations sportives, 40 % pour la culture, le socioculturel, l'éducation à l'environnement, la promotion des transports, et j'en passe. Jusqu'à moins 60 %, pour revenir à nos agents, sur le secteur des centres socioculturels. Et vous faites miroiter un complément potentiel qui pourrait être versé en juin 2025 si jamais vos amis du gouvernement annonçaient des coupes moins violentes.

Acte II : Noyer le poisson. Le gouvernement BARNIER tombe, vos chiffres deviennent faux. Et début février 2025, la méthode de calcul de la ponction BAYROU tombe. Nous faisons les calculs, comme des

milliers d'élus communaux. La baisse devrait être pour notre ville autour de 5 à 6 millions, soit presque 5 fois moins. Le 19 février, Monsieur MOUDENC, nous vous écrivons pour demander immédiatement un budget rectificatif, conscients du travail généré pour les agents, mais conscients aussi que la vie de centaines d'agents en CDD, de travailleuses et travailleurs associatifs, est suspendue à votre décision. Aucune réponse. Le 11 mars, en amont de la commission des finances, nous réécrivons à Monsieur BRIAND, en demandant que ce sujet soit abordé de manière transparente en commission. Réponse : « non, on verra plus tard ». Et le 17 mars, je demande à Monsieur BRIAND, les yeux dans les yeux : « avez-vous connaissance des méthodes de calcul de gouvernement ? Avez-vous connaissance des chiffres ? » Monsieur BRIAND répond « oui ». Donc oui, vous saviez. Vous avez alors apporté des chiffres qui rajoutent à la confusion ambiante. Et la baisse est annoncée entre 6 et 8 millions ; plus rien à voir avec les 23 millions annoncés. Qui peut croire, Monsieur MOUDENC, alors que vous cumulez avec vos postes de Maire et Président, un poste de contrôleur général économique et financier à Bercy – certes apparemment de nuit, c'est plus difficile pour croiser ses collègues – que vous ne connaissez pas les chiffres ? Qui peut croire que vous ne pouviez pas corriger le tir dès notre alerte de février, comme la ville de Lyon l'a fait courageusement cette semaine en votant un budget rectificatif ? Et comment osez-vous ensuite aujourd'hui tranquillement faire voter sans sourciller, sans aucune réduction budgétaire pour le coup, 480 000 € d'embellissement de façade pour les immeubles du centre-ville ?

Passons à l'acte III, ce sera en juin : Les fausses excuses. Vous arriverez avec Monsieur BRIAND, le regard faussement étonné : incroyable, la ponction étatique est beaucoup plus faible. Mais il sera trop tard, messieurs. Vous savez qu'il faut des semaines, voire des mois, pour ouvrir des services municipaux ou associatifs. Le mal sera fait. Le début 2025 aura été un carnage social ; la fin 2025 sera une disette sportive, culturelle et sociale pour tous les habitants, quand les ravalements de façade, eux, auront lieu. Vous faites un véritable plan social à l'échelle de Toulouse, et je voudrais élargir la focale. Le budget est un acte politique. Il est fondamental tout comme il est très difficile à comprendre. Je souhaiterais donc ne plus parler que de ces derniers mois, mais revenir sur 10 ans, car cela fait 10 ans que vous êtes dans une continuité d'austérité. Cela fait 10 ans que l'austérité pèse sur les agents, 10 ans que leur quotidien dès juin 2025 avec votre annonce de 2 départs à la retraite sur 3 non remplacés. Cela fait 10 ans que l'austérité pèse sur le tissu associatif. Rappelons qu'au début de votre premier mandat, en fait deuxième, vous avez baissé les subventions aux associations de 25 %. Cela fait 10 ans qu'il y a des hausses d'impôts contrairement aux discours que vous allez encore tenir aujourd'hui, car cela fait 10 ans que les Toulousaines et Toulousains subissent la hausse d'impôts de 15 % que vous avez décidé dès 2015. En fait, cela fait 10 ans que vous prétendez gérer la dette de Toulouse en bon père de famille et que vous avez fait exploser celle de la Métropole et de Tisséo, dans des proportions bien pires – et je tiens les courbes à disposition des journalistes. L'exercice que je viens de faire porte un nom : c'est de faire participer les citoyennes et citoyens au budget plutôt que de faire des budgets participatifs anecdotiques. J'en appelle donc à tous les Maires de quartiers de cette salle, à tous les élus de cette salle : assumez vos choix, organisez des réunions publiques partout dans la ville pour aller au-devant des habitantes et habitants. Le courage politique c'est celui de la transparence sur vos choix budgétaires. Assumez-les et épargnez le discours de défusse sur l'État. Vous pouviez, vous deviez faire autrement pour notre ville. Vous avez choisi. Dans le fond, vous assumez bien votre slogan « Aimer Toulouse et ses façades ». Nous nous aimons les Toulousaines et Toulousains et leur vie.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues : 10 ans, c'est long. Et alors que vous vous posez en défenseur des services publics et de la démocratie, la réalité est tout autre, en témoigne la mobilisation qui a lieu en ce moment même au Capitole. Et je voudrais moi aussi, comme Antoine MAURICE l'a fait, regretter le fait que vous n'ayez pas permis à une parole citoyenne de s'exprimer dans notre Conseil municipal, et regretter également que la police municipale ait eu pour consigne de ne pas laisser Jean-Christophe SELLIN, ancien élu municipal, accéder à la salle alors qu'il a le droit, comme n'importe quel citoyen et citoyenne, à avoir accès et à écouter ce Conseil municipal. Encore et toujours, cela est révélateur d'une politique brutale et clientéliste. Donc, voici un bilan non exhaustif, puisque sinon, il me faudrait le temps de parole de Pierre ESPLUGAS-LABATUT.

On commence par les écoles : 200 postes d'ATSEM en moins et des arrêts maladie à répétition qui sont la conséquence d'un manque de reconnaissance de la pénibilité de leur travail ; la baisse du nombre d'animateurs et d'animatrices, qui nuit à la qualité du temps périscolaire ; et, dernière en date, votre position à

l'eau tiède sur les fermetures de classes – 60 rien qu'à Toulouse, je le rappelle. Vous n'avez pas voté contre la carte scolaire, au Conseil départemental, de l'Éducation nationale, ce qui aurait permis d'avoir un avis négatif unanime. Ces fermetures de classes, elles sont aussi le résultat de votre politique d'exclusion des familles modestes et à revenus modérés de la ville, qui ne peuvent plus se loger à Toulouse faute d'encadrement des loyers et d'une réelle politique de mixité sociale.

On continue avec les bibliothèques : non-renouvellement de nombreux CDD, gel des embauches qui entraînent de nombreuses fermetures, faute de personnel suffisant, avec 653 heures de fermetures non-prévues en 3 mois. Voilà le résultat de votre politique de casse de nos services publics. Vous dites à qui veut bien l'entendre que les impôts n'ont pas augmentés, mais l'accès aux services lui, est de plus en plus cher, notamment pour les transports – mais tout va bien, on peut maintenant payer nos tickets de bus en cryptomonnaie, on est ravis – ; encore faut-il qu'ils passent, tant vous dégrader l'offre de transport en commun.

Le constat ne s'arrête pas là. Vous avez décidé d'imposer votre cure austéritaire au tissu associatif avec des baisses imposées basées sur du vent, puisque vous avez gonflé les économies à faire. Sacrément gonflé par ailleurs, quand on voit que les coupes ne s'appliquent pas partout et que vous n'avez aucun problème à financer à hauteur de 50 000 € des entreprises du CAC 40 *via* le GIFAS, et à des dizaines de millions d'euros la Jonction Est, qui est un projet inutile et écocide. Vous dites que nous ne proposons jamais de solutions : en voici deux qui permettrait de faire des économies, c'est cadeau. Mais ce n'est pas là que vous avez décidé de taper. Vous avez fait le choix, Monsieur MOUDENC, de baisser les subventions et les dotations des secteurs qui en ont le plus besoin : la culture, le socioculturel, la santé, le sport. Monsieur MOUDENC, il faut dire que vous avez un sacré culot, puisqu'alors que les acteurs culturels se mobilisent pour survivre, vous avez osé, en même temps que vous avez gelé 40 % des subventions aux associations culturelles, consacrer l'avant-dernier journal de propagande *Team Métropolitain* à la culture, avec un dossier intitulé « L'art pour tous » – et pas « toutes », mais on sait que l'inclusivité, ce n'est pas votre genre. Sacrément culotté quand même, quand les théâtres rappellent que sans subvention le prix des places passerait d'une quinzaine d'euros à 70 €, quand le tarif des musées augmente de 30 %, quand vous baissez tous azimuts les aides aux associations culturelles. Mais l'Opéra urbain a été un succès ; circulez, il n'y a rien à voir. Vous osez titrer « Cultiver l'avenir et protéger le passé », alors que vous vendez notre patrimoine historique aux promoteurs immobiliers et que vous avez gelé les aides à la recherche et au secteur universitaire, *via* le gel du CPER. Vous osez parler des villes de musique et d'art pour tous, alors qu'en même temps, au Conseil d'administration de l'ISDAT, le mot a été lâché : non-renouvellement de postes et augmentation des frais d'inscription. Vous osez parler d'art alors que vous sacrifiez l'école d'art dont vous êtes la principale tutelle. Pour la culture, de toute façon, votre discours est clair : la qualité, ça se paie. La preuve que pour vous la culture est réservée à celles et ceux qui peuvent se le permettre ; pour les autres c'est « métro, boulot, dodo ». À quelle sauce les associations vont-elles faire les frais de votre politique d'austérité ? Mystère. Mais votre politique du cas par cas sans méthodologie claire montre que vous cultivez le fait du prince. Les associations seront financées si elles sont dociles et ne font pas de vagues, sinon c'est l'exclusion et la baisse de subventions, comme on l'a constaté déjà durant ce mandat à de nombreuses reprises. Je pense à la LDH, à Mix'Art Myrys et à Reynerie Miroir notamment. Toutes celles et ceux qui pourraient exprimer la moindre critique sont sanctionnés. Une politique antidémocratique dans laquelle vous vous engouffrez sans doute dans l'optique de rafler des voix à l'extrême droite qui, aujourd'hui, menace et vous menace. Et plutôt que vous posez en républicain, Monsieur le Maire, vous préférez jouer la complaisance face aux groupes d'extrême droite, de Némésis notamment, que vous aidez dans la tenue d'une conférence, ou de l'UNI, que vous accueillez régulièrement au Capitole. Le collectif Palestine vaincra, lui, n'a plus accès aux salles municipales, visiblement car il dénonce un génocide en cours et la politique d'extrême droite du gouvernement NETANYAHU que vous avez quand même qualifié, je le rappelle, de « démocratie à l'occidentale » et de « position avancée de l'Occident et de vos valeurs au Moyen-Orient ».

La couleur est donc affichée... Je termine, Monsieur MOUDENC. Vous faites le choix d'un glissement dangereux à l'heure où le fascisme s'installe partout, mais c'est oublier une chose. C'est oublier que les Toulousaines et les Toulousains, par leur histoire, par leur cosmopolitisme, par la présence de nombreux réfugiés espagnols qui ont fui le fascisme, ne goûtent pas de ce pain-là. Vous aurez beau stigmatiser la gauche en nous faisant passer pour des écolos terroristes, des complaisants avec l'islamisme, des personnes radicales, personne n'est dupe : la casse sociale, la division, l'exclusion, la politique réactionnaire, c'est vous. Et il est temps que cela change. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres orateurs ? Oui, je vois... Alors, c'est peut-être plus difficile... Vincent GIBERT.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le Maire-Président-candidat, chères et chers collègues, notre Conseil municipal s'ouvre dans une ville qui change, dans un pays qui doute, dans une époque qui vacille et pourtant, au milieu de ces bouleversements, il est une chose qui ne change pas : votre gouvernance et vos politiques qui ne semblent pas prendre la mesure de ce monde en bascule. Certains pourraient croire qu'il s'agit là d'une forme de stabilité, mais non, c'est de l'immobilisme. Notre ville semble figée, vous semblez enfermé, considérant que l'avenir ne pourrait être que la reproduction de ce qui a été fait dans le passé. Notre histoire est un socle, Monsieur le Maire, pas un cap. Face à ce monde en bascule, vous empilez les mots, les discours d'autosatisfaction comme ce matin, appuyés sur des microréalisations, pensant certainement ainsi faire oublier aux Toulousains combien ils n'ont pas vu la traduction des mots en actes. Et c'est bien pour cela, à cause de cette accumulation, que nous vous alertons aujourd'hui avec mes collègues, François BRIANÇON et Pierre LACAZE. Vous aviez promis la sécurité partout pour tous. Pourtant à Toulouse, les agressions, les coups de couteau, les fusillades se multiplient. Vous refusez d'entendre nos propositions, de travailler à faire évoluer nos politiques de sécurité. Vous avez même réussi l'exploit, en ces temps de violence, à mobiliser une semaine durant les forces de police municipale, à verbaliser les cyclistes qui portaient des écouteurs ou les jeunes qui montaient à deux sur des vélôToulouse. Pendant ce temps, les Toulousains attendent encore des réponses sérieuses et efficaces. Vous aviez promis un quotidien plus agréable, un urbanisme raisonné, pourtant Toulouse souffre d'un urbanisme anarchique qui défigure nos quartiers. De Malepère à Grand Selve, et demain peut-être, à Paléficat, vous laissez se construire des monstruosité urbaines. Vous parlez de protéger les Toulousains du réchauffement climatique, mais votre réponse semble se limiter à quelques ombrières sous lesquelles plus de 1 000 Toulousains ne pourraient pas se rassembler un jour de canicule. Vous aviez promis d'insuffler de la culture dans notre quotidien et dans nos rues ; nous en constatons le résultat ce matin, les acteurs culturels se sont adressés à vous. Vous aviez promis plus de liens et plus d'entraide, finalement vos politiques n'auront contribué qu'à creuser les inégalités, refusant d'accéder à notre demande de retour à la gratuité de la cantine, notamment pour les plus précaires. Vous aviez promis, enfin, plus de démocratie à la toulousaine, respect et dialogue. Ce matin vous avez refusé aux acteurs culturels de venir nous faire connaître leur point de vue. Votre pratique du pouvoir, c'est tout l'inverse du respect et du dialogue. Vous caricaturez l'opposition pour discréditer toute voix discordante, vous excluez des instances de démocratie ceux dont la voix diverge, vous instrumentalisez les moyens de la communication municipale. Vous aviez promis un respect de la République, mais Monsieur le Maire, la République elle n'existe pas par l'incantation. Plutôt que d'apaiser, vous et les vôtres, vous invectivez, vous discréditez même les juges, ce pilier de notre démocratie, lorsqu'ils vous rappellent la loi. La République ne peut pas être réduite à un mot que l'on brandit, il faut la construire en ayant pour volonté de faire de ses valeurs une réalité dans le quotidien de chacune et de chacun.

Si nous vous disons tout cela, c'est que nous abordons une période qui est essentielle. La sincérité et le respect des engagements sont essentiels à la vie démocratique, car ils fondent la confiance entre les élus et les citoyens. À défaut, ils alimentent le rejet, le désintérêt et le rejet des institutions. Alors, dans cette période qui s'ouvre devant nous, nous souhaiterions vous prodiguer un conseil et poser une exigence. Un conseil : n'essayez pas de priver les Toulousains d'un débat à la hauteur des défis qui se présenteront à nous. Vous avez menti en diffusant, il y a quelques jours, un tract faisant croire que nous serions contre la 3^e ligne de métro, contre la vidéoprotection, contre la LGV, contre l'armement de la police municipale. Plutôt que d'assumer le débat démocratique, vous choisissez la manipulation et la désinformation. Nous utiliserons tous les moyens en notre possession pour faire cesser la diffusion de fausses nouvelles de nature à altérer la sincérité du scrutin à venir et poser une exigence : que cesse dès aujourd'hui l'exploitation des moyens de communication de notre collectivité à des fins partisans, que cesse cette campagne de 10 ans de progrès à Toulouse, que cesse l'utilisation des moyens de communication de notre collectivité.

Et enfin, permettez-moi un mot, Monsieur le Maire, dans ce monde en bascule. Avec mes collègues, François BRIANÇON et Pierre LACAZE, nous voudrions vous faire une proposition. Nous le savons, dans le monde dans lequel nous vivons les discriminations explosent, les haines se libèrent et avec elles, les actes qui appellent le pire. Notre responsabilité collective, à nous élus, est importante. Nos mots ne doivent pas nourrir les mécanismes du pire qui sont à l'œuvre, mais notre responsabilité est aussi d'agir. Nous ne pouvons plus nous contenter de commenter les discriminations, les actes racistes et les actes antisémites qui explosent dans

notre pays. Et il nous semble que, dans notre ville meurtrie qui a connu l'horreur, des femmes, hommes, enfants tués parce que juifs, nous pouvons avoir une responsabilité particulière dans le sursaut qui doit advenir dans notre pays. Nous connaissons la spécificité de l'antisémitisme, sa permanence dans le temps, sa théorie du complot. Nous vous proposons, Monsieur le Maire, d'impulser une grande conférence nationale contre l'antisémitisme, en saisissant même les Présidents d'autres institutions. Non pas une conférence pour dialoguer, non pas une conférence pour commémorer, non pas une conférence pour se recueillir, une conférence pour essayer d'agir. Nous avons une responsabilité importante. Nous devons trouver les moyens de mieux protéger nos concitoyens, mais nous devons aussi trouver les moyens de faire bouger les consciences dans le réel. Et notre pays en a plus que jamais besoin.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres interventions ? Oui, Madame MAGDO.

H. MAGDO : J'ai une question à vous poser : on a un ancien élu dont l'accès au Conseil vient de lui être refusé. Je voudrais savoir si, à partir de maintenant, le Conseil était à huis clos ou pas. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Je ne prononce pas le huis clos, mais si vous le souhaitez je peux le faire. Je peux soumettre à l'assemblée le huis clos. Pour le moment, cela ne me semble pas nécessaire. Mon rôle est de veiller à ce que les débats aient lieu dans la plus grande sérénité. Je considère que les débats sont vifs, vu la virulence des attaques que nous venons d'entendre, mais que la sérénité est pourtant là. L'assemblée n'est pas perturbée et donc, je ne vous propose pas de déclencher le huis clos. Mais je retiens cette hypothèse et me réserve la possibilité de le faire.

La parole est à Pierre ESPUGLAS-LABATUT.

P. ESPUGLAS-LABATUT : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues. Il est un fait que nous vivons une époque particulièrement troublée. Et je ne fais pas nécessairement allusion à la violence et à l'outrance des propos que nous venons d'entendre ce matin dans les liminaires de la part de l'opposition. Je pensais plutôt, à vrai dire, au contexte international, avec l'élection de Donald TRUMP et à ses coups de boutoir diplomatiques dramatiques ou, bien sûr, à la guerre en Ukraine déclenchée par la Russie de Monsieur POUTINE. Face à ce contexte troublé, notre majorité municipale est solide et sur ses appuis. Lors de ce Conseil municipal, nous aurons à voter une délibération qui renouvelle notre jumelage avec Kyiv, noué il y a maintenant 50 ans, et qui fait partie de notre identité toulousaine et européenne. Ce jumelage est naturellement pour nous l'occasion de réaffirmer notre soutien à l'Ukraine et d'exprimer notre amitié envers le peuple ukrainien, comme vous l'avez dit ce matin, Monsieur le Maire. Et cette amitié et cette solidarité ne sont pas que symboliques : notre soutien se manifeste plus concrètement par des mesures fortes comme l'accueil de familles déplacées, l'organisation de collectes humanitaires ou l'envoi de matériel médical et d'urgence, puisque nous en sommes, je crois bien, à 22 convois.

Je ne suis pourtant pas certain dans ce dossier, que tout le monde, y compris dans cette enceinte, soit solide sur ses appuis. Et pour le dire plus clairement, je dis cela en visant la composante de la France insoumise de cette assemblée. J'observe en effet qu'un député de Haute-Garonne, ex-membre de ce Conseil municipal, est candidat déclaré à la Mairie de Toulouse et soutenu par la frange LFI de ce Conseil, j'ai donc nommé François PIQUEMAL. François PIQUEMAL a refusé de voter à l'Assemblée nationale une résolution de soutien à l'Ukraine. Mais comment peut-on malheureusement en être surpris ? Depuis déjà de nombreuses années, les prises de position du leader LFI Jean-Luc MÉLENCHON révèlent une duplicité, une hypocrisie vis-à-vis de la Russie et de Monsieur POUTINE. Juste deux citations. En 2021, Monsieur MÉLENCHON affirmait : « La Russie n'est pas un ennemi, mais un partenaire ». Pire encore, en 2014, il a affirmé que la Crimée perdue pour l'OTAN était une bonne nouvelle. À Toulouse, Agathe ROBY et François PIQUEMAL relaient ces positions en ne condamnant jamais fermement l'agression russe, en ne participant pas aux manifestations de soutien à l'Ukraine et en masquant une complaisance à l'égard de POUTINE. Ils trahissent ici le pacte qui lie Toulouse depuis 50 ans, à Kyiv et à l'Ukraine.

Cette même duplicité se retrouve par ailleurs dans leur approche du sujet des quartiers populaires et de la Politique de la ville, appelée dans un jargon, il est vrai, quelque peu bureaucratique, les QPV – les quartiers prioritaires de la Ville. Comme j'ai de bonnes lectures, en prenant comme référence le livret thématique de LFI sur les QPV, on découvre finalement *a priori* un programme tout à fait raisonnable qui consiste je cite : « à engager la rénovation urbaine des quartiers, à sortir de la logique des grands ensembles pour les ensembles déjà existants, à aménager des espaces publics de qualité ou encore à implanter des commerces et

à connecter ces quartiers aux différents réseaux de transport ». On peut tout à fait s'entendre là-dessus, quoique ce programme soit un petit peu généraliste et écrit à l'eau tiède. En contrepoint, à Toulouse, qu'observe-t-on de la part de notre opposition La France insoumise ? Précisément une opposition à tous les projets de rénovation urbaine, notamment à la Reynerie. On a l'impression que les QPV ne sont pour Monsieur MÉLENCHON et ses affidés, qu'un terrain de chasse électorale. Lorsque Monsieur MÉLENCHON daigne descendre de ses terres parisiennes et qu'il vient à Toulouse, le 1^{er} février dernier pour tenir un meeting électoral au Mirail dans une université, celle de Jean JAURES – qui ne devrait être au demeurant qu'un lieu de savoir et non d'expression d'idées politiques radicales –, c'est pour expulser un journaliste du *Point* qui ne penserait pas comme lui, ou tenir un discours de classe montant les habitants les uns contre les autres, mais certainement pas pour parler QPV et des habitants qui y vivent.

Quel est au contraire le sens de notre action dans ces quartiers ? Tout d'abord – et je parle ici sous le contrôle de Gaétan COGNARD qui suit avec engagement ce dossier –, notre action cible l'ensemble des QPV et pas seulement le Grand Mirail. Ensuite, au préalable, les habitants de ces quartiers le disent haut et fort : ils en ont assez des trafics qui gangrènent leur quotidien, assez de voir des dealers squatter le pied de leur immeuble, assez des rodéos qui les empêchent de dormir. Ils veulent plus de tranquillité, plus de policiers, plus d'actions concrètes contre la délinquance, quand Monsieur PIQUEMAL veut moins de policiers, plus de médiateurs et la dépénalisation du cannabis. Notre réponse, quant à nous, est pragmatique. Oui, nous avons mis en place un dispositif de tranquillité résidentielle avec des médiateurs et des agents de sécurité dans les quartiers rénovés. Oui, nous sommes favorables à la multiplication des opérations « place nette », où policiers municipaux et nationaux agissent en étroite coordination. Le nombre de ces policiers municipaux répartis sur l'ensemble de ces quartiers est passé de 164 en 2014 à aujourd'hui 390. Ils travaillent en continu 24 h/24 et 7 j/7. Concernant la lutte contre les rodéos urbains, nous procédons à des verbalisations, à des mises en fourrière de véhicules et au retrait de la circulation des motocross. Au-delà de cette approche que vous seriez tentés trop facilement de qualifier de sécuritaire, notre vision, loin de stigmatiser ces quartiers qui seraient en lutte, est, au contraire, de les valoriser. Voici quelques exemples. Cela passe notamment par le soutien à l'entrepreneuriat et à l'emploi, avec des initiatives comme la Cité de l'emploi qui a été lancée en 2021 par Toulouse Métropole et qui a pour objectif de connecter les demandeurs d'emploi des QPV avec des solutions locales. Et les résultats d'ailleurs ne se sont pas fait attendre, puisque depuis ce lancement, 194 projets de création d'entreprise ont pu être ainsi accompagnés. Cela passe également par une politique de mobilité et de mixité sociale. Alors que Monsieur PIQUEMAL s'oppose à la démolition des logements sociaux, même insalubres, le nouveau programme de renouvellement urbain que nous menons depuis 2019 a permis de reloger 326 familles, une fois de plus, sans que notre action soit exclusive sur la seule Reynerie. Un mot malgré tout sur ce que nous faisons dans ce quartier. Celui-ci amorce une transformation sans précédent. Par exemple, la place Abbal va être entièrement repensée avec la destruction de la dalle, un pôle commercial moderne va être créé, la végétalisation va être accrue et la Reynerie va être ouverte sur le lac. En ce qui concerne le logement, 862 logements sociaux vétustes seront remplacés par 1 206 nouvelles constructions, dont 50 % de logements privés pour favoriser la mixité sociale. Finalement, sur ce point, loin d'entretenir une vision caricaturale et misérabiliste, notre objectif est que les Toulousains soient fiers de leur quartier.

Par ailleurs, l'actualité de ces dernières semaines a encore une fois été marquée, à l'occasion de la manifestation de samedi dernier contre l'extrême droite et le racisme, par des dérives antisémites de LFI et de Monsieur MÉLENCHON mais à tel point qu'on est fatigués d'observer la même chose, les mêmes dérives à chaque manifestation. On a tous évidemment facilement décodé la caricature de Cyril HANOUNA sur l'affiche appelant à mobiliser à cette manifestation et rappelant les caricatures de juifs utilisées par le Parti nazi dans les années 30, et sans que Monsieur MÉLENCHON et LFI ne s'en excusent clairement. Ils s'en sont d'autant moins excusés qu'ils l'ont doublée – on le sait peut-être moins d'ailleurs – par une autre caricature reprenant les mêmes codes et mettant en scène, cette fois-ci, le patron du Parti communiste Fabien ROUSSEL. Je suis certain, Monsieur LACAZE, vous par ailleurs les communistes, qui avez été aussi traités de « salopards » je cite, *sic*, par la LFI du Lot, je suis certain que Monsieur LACAZE, Monsieur GIBERT, Monsieur BRIANÇON, vous ne manquerez pas, vous qui, et ça a encore été dit dans ces liminaires, vous faites les parangons de l'antisémitisme, de vous désolidariser de vos collègues insoumis ayant appelé à participer à cette manifestation, la mal nommée « contre le racisme et l'antisémitisme ».

Par ailleurs encore, pour revenir sur des propos qui ont été tenus finalement par tous les orateurs de l'opposition de ces liminaires, sur le fait que nous serions les fossoyeurs des associations, notamment du

secteur culturel. Ce n'est pas sérieux et vos propos sont dans l'outrance. Je veux juste dire, tout d'abord, qu'il est faux de dire que nous diminuons drastiquement et brutalement le soutien aux associations du secteur culturel ; Francis GRASS y reviendra tout à l'heure au cours de ce Conseil municipal pour expliquer le mécanisme de versement des subventions aux associations culturelles. Je veux simplement dire ici que tout est loin d'être arbitré et c'est notamment vrai pour les centres culturels. Ce sera arbitré pour fin juin, et ce, après un examen au cas par cas pour chaque association. Ensuite, ce n'est évidemment pas une baisse de 50 millions d'euros, comme j'ai pu le lire dans un tweet malheureux d'Agathe ROBY, qui manifestement ne connaît pas bien ses dossiers ni les grandes masses du budget municipal et métropolitain. Nous maintenons le niveau le plus élevé possible de soutien aux acteurs culturels. Nous rejetons toute solution radicale, comme l'ont décidé le Département socialiste de l'Hérault ou la Région Pays de la Loire. Sans entrer à ce stade dans une bataille de chiffres, le niveau de dépenses de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole, dans le secteur culturel, est autour de 300 € par habitant, alors qu'il est de 10 € par habitant pour le Conseil départemental de Haute-Garonne et le Conseil régional d'Occitanie. Dans un contexte budgétaire où les recettes baissent – et c'est une donnée incontestable et incontestée –, il convient, en bonne logique, comme d'ailleurs pour le budget d'un ménage, de procéder à des baisses de dépenses correspondantes. Tout le monde doit participer à l'effort. Et c'est d'ailleurs ce qu'ont bien compris le Département de Haute-Garonne et la Région Occitanie qui procèdent également à des baisses.

Plus fondamentalement, il y a un vrai clivage entre vous et nous. Vous avez le dogme de l'argent public et de la dépense publique. Nous, nous souhaitons avant tout que Toulouse progresse – et c'est le cas en matière culturelle, ne vous en déplaise, avec un bilan dont nous n'avons pas à rougir. Sans faire une nouvelle fois d'inventaire à la PREVERT, dans le domaine, par exemple, des arts plastiques avec un programme dit de « grandes expositions », qui a vu naître les expositions *Niki de Saint Phalle*, *Giacometti* et *Les Cathares*. Dans le monde du spectacle vivant, avec le spectacle de La Machine ou avec le label UNESCO Ville des musiques qui récompense le rayonnement de toutes les musiques à Toulouse et ceci, en attendant la réouverture d'ici peu, après rénovation, des Augustins, de la Cinémathèque ou du Château d'Eau. Certains d'entre vous ont souhaité faire un focus plus particulièrement sur une association, la Ligue des droits de l'Homme. Nous serions les méchants, parce que nous n'accorderions pas de locaux à la LDH. Outre le fait qu'on pourrait discuter aujourd'hui sur ce qu'est devenue la LDH et qui, de mon point de vue, a tourné le dos à son glorieux passé et est devenu franchement politisée et orientée, de quoi s'agit-il au juste ? Oui, c'est vrai, nous souhaitons vendre les locaux actuels de la rue Saint-Jean qui sont des locaux vétustes et inadaptés. Oui, nous avons prévenu la Ligue des droits de l'Homme de cela il y a maintenant deux ans déjà. Oui, nous avons proposé des locaux de remplacement, mais c'est vrai que ces locaux sont mutualisés et à partager, ce qui n'a rien d'un habitat indigne. Il y aurait donc un droit, je n'ose dire un passe-droit, pour être logé gratuitement ? Bien sûr que non. Au nom de quoi la Ligue des droits de l'Homme serait-elle exonérée de rechercher des locaux dans le privé ? Ce qui serait d'autant plus étonnant que celle-ci n'est pas une association qui manque de moyens. Une partie des toujours mêmes 150 intellectuels, parfois autoproclamés, prêts à défendre les causes de la gauche a beau se mobiliser, c'est en réalité un non-événement. Si ces intellectuels veulent réellement aider la Ligue des droits de l'Homme, il y a pour ces beaux esprits un moyen très simple qui est de donner 30 € chacun – d'ailleurs défiscalisés à 50 % –, ce qui permettra de payer un local de 30 m² à 5 000 €. D'ailleurs, au passage, Monsieur GIBERT, sur les entraves aux libertés associatives, je vous invite au demeurant à ne pas regarder non pas la paille dans notre œil, mais bien la poutre dans le vôtre et à vous retourner devant le Conseil départemental de Haute-Garonne qui n'a pas hésité à couper les boîtes mail des syndicats sous prétexte de messages anxigènes diffusés par eux, mais qui sont évidemment perçus par les syndicats, et au passage par la Justice, comme une véritable censure.

Or, si sur beaucoup de sujets, nous avons une vision radicalement différente, tel n'est pas le cas en revanche, au sujet des politiques de l'égalité entre les femmes et les hommes et la valorisation des droits des femmes. Là encore, sans revenir dans le détail de notre politique que pilote brillamment Julie ESCUDIER, dont l'action est saluée par toutes et tous, tous groupes confondus, nous remercions en particulier le groupe Archipel Citoyen de reprendre bon nombre de nos propositions visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – égalité formalisée en particulier au sein de la collectivité par le plan d'action « Egapro ». Cependant, au milieu d'une longue diatribe tellement excessive que je ne peux pas ici et je ne veux pas y répondre au point par point, car nous l'avons fait par communiqué ; malgré tout, un point du communiqué récent du groupe Archipel Citoyen a attiré notre attention et sur lequel j'aimerais m'attarder juste quelques secondes. Je cite : « Hors caméra, on peut voir dans les couloirs du Conseil municipal la sexualisation par des élus du corps de leurs consœurs ». Non, mais, « allô quoi ? », comme dirait l'autre, de

quoi parlez-vous ? Outre que je ne comprends pas bien, en bon Français, le sens de cette pure allégation, mais je la devine toutefois ; ce sont des accusations graves. On ne peut pas lancer en l'air comme cela de telles accusations. Ce que je veux simplement dire ici, c'est qu'il est hors de question pour nous de considérer non pas nos consœurs, mais plus exactement nos collègues féminines, comme des objets sexuels. C'est hors de notre propos, pas plus, pas moins. Alors oui, c'est vrai, il y a une proposition qui ne retient pas notre attention. Ce sont les centres dits de « déconstruction de la masculinité toxique », qui est une proposition pour les municipales à Toulouse 2026 de François PIQUEMAL. Sans m'étendre sur le sujet, je veux simplement citer quelqu'un qui a siégé dans ce Conseil municipal par le passé sur les bancs du groupe socialiste, Joël CARREIRAS. Il a réagi en s'exclamant : « mais c'est un centre de rééducation ! » On se croirait en effet revenu à l'époque de Mao ZEDONG et du Grand Bond en avant où il fallait rééduquer les masses populaires. À moins que François PIQUEMAL ait trop regardé la célèbre et ironique série sur Netflix, *Machos Alfa*.

Deux orateurs ont évoqué le sujet de l'A69 entre Verfeil et Castres. En particulier, notre opposition. LFI et les Écologistes ont crié victoire après le récent jugement du tribunal administratif de Toulouse décidant d'enjoindre d'arrêter les travaux de cette autoroute. Nous pensons effectivement qu'il s'agit d'une bien mauvaise nouvelle pour les Tarnais et d'un mauvais signal pour les Toulousains. Alors en préambule, et ça fait écho à ce qu'a dit Monsieur MAURICE lors de ce liminaire, qu'on ne me dise pas, comme je l'ai lu, qu'il est scandaleux qu'un professeur de droit critique une décision de justice. Je tiens à préciser que mon métier consiste à avoir une vision critique du droit, qu'il soit de source textuelle ou jurisprudentielle. Ensuite, et justement, c'est clairement admis par la doctrine depuis les années 70 : les jugements sur les projets d'infrastructures sont clairement des jugements d'opportunité. Des jugements d'opportunité en ce sens qu'il s'agit d'arbitrer entre deux types de priorités d'intérêt général : l'intérêt écologique – puisque c'est évident, la construction d'une autoroute n'est pas sans incidence sur l'environnement –, et l'intérêt des habitants, ici du Sud du Tarn, qui est de vivre dans un territoire non enclavé, de ne pas vivre dans une réserve d'Indiens, de pouvoir se rendre à la capitale régionale dans un temps, des conditions de confort et de sécurité acceptables. Oui, le Maire de Toulouse a bon droit de penser qu'il appartient aux élus désignés à cet effet de décider des priorités d'intérêt général et non aux juges. C'est un mauvais signal aussi pour les Toulousains, car si on fait prévaloir l'intérêt écologique sur l'intérêt des habitants, et bien cela peut remettre en cause des projets comme la LGV Bordeaux-Toulouse, et cela peut renforcer une poignée de zadistes pour s'opposer à ce projet qui est heureusement désormais bien lancé.

Enfin, j'oubliais, pendant ce temps, la course aux petits chevaux, que j'ai pris l'habitude d'évoquer lors de chaque Conseil municipal, continue. Lors du dernier épisode, sur notre gauche, nous avons déjà comme candidat Monsieur PIQUEMAL, c'est vrai que ça ne nous a pas échappé, Madame ZECH-HARDY, Monsieur GODEC ; mais depuis le dernier Conseil municipal, cette course aux petits chevaux s'est enrichie de candidats en les personnes de Monsieur CUJIVES, de Madame PELLEFIGUE. Sans doute dois-je compter également dans cette liste Monsieur BRIANÇON, puisque celui-ci a toujours déclaré qu'il serait candidat si Madame DELGA n'y allait pas. Or, une fumée noire est sortie des tuyaux du Conseil régional en attendant qu'une fumée blanche sorte de la rue Lejeune et du siège du PS 31 lundi soir. Peut-être que lors du prochain Conseil municipal, nous aurons le plaisir d'apprendre la candidature d'un représentant du Parti communiste, Monsieur LACAZE, en l'occurrence, si j'en juge comme indice, qui vaut ce qu'il vaut, que désormais Monsieur LACAZE porte une cravate – même si c'est vrai que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous aurons peut-être le plaisir d'apprendre la candidature de Monsieur LE TEXIER qui voudra prendre sa revanche sur la primaire d'Archipel Citoyen de 2019 ; ou encore, nous pourrions apprendre la candidature d'un candidat mystère parachuté depuis Paris. À l'échelle de la 3^e ville de France, tout cela ne fait pas très sérieux. Je parlais en début de liminaire d'être solide sur ces appuis. Nous comptons bien au sein de cette majorité municipale et à Aimer Toulouse, au cours de l'année qu'il nous reste, à ne pas dévier de notre boussole et à travailler jusqu'au dernier jour du mandat. Nous comptons bien continuer à transformer Toulouse et tout simplement à aimer Toulouse. Chers collègues, Monsieur le Maire, je vous remercie pour votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Un complément rapide de notre collègue Nicole YARDENI et puis je dirai quelques mots de conclusion.

N. YARDENI : Monsieur le Maire, merci. Je voulais juste partager quelques mots d'une colère très profonde. Je ne pensais pas, dans cette enceinte, Monsieur le Maire, entendre un mensonge tel qu'il a été

proféré tout à l'heure par Madame ROBY. Je crois que Madame ROBY, malgré ses études d'histoire, n'a strictement aucune idée de ce qu'est un génocide. Et pour ajouter quelque chose de très personnel, pour avoir eu tous mes arrière-grands-parents quelque part à l'Est, des grands-parents, des parents qui ont été des enfants cachés – merci à ceux qui les ont protégés ici –, j'ai quelques notions de ce qu'est l'extrême droite et de ce qu'est un génocide. Il se trouve qu'il y a une fatigue, bien sûr, c'est ce qu'a dit Pierre ESPLUGAS, d'entendre parler de ce thème obsessionnel de la France insoumise ; c'est épuisant, c'est quotidien, ce sont des heures tous les jours. Il faut voir que 0,7 % de la population est la cible d'attaques quotidiennes, avec des pics à chaque fois que la France insoumise se prononce sur ces sujets, on l'a vu avant les élections européennes. Qu'est-ce que c'est que la haine des Juifs, Madame ROBY ? C'est relativement simple, ça fait 3 000 ans : c'est qu'on accuse un très petit groupe d'humains de symboliser le mal de l'époque. Donc, on est passé de peuple déicide à capitaliste, à pollueur de race et aujourd'hui à génocidaire ? Mais vous savez ce que ça veut dire ? Vous savez vraiment ce que c'est ? C'est de la folie furieuse. C'est insupportable.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Un mot de conclusion sur plusieurs points en ce qui me concerne. D'abord sur les déclarations de Monsieur MAURICE et de Monsieur LE TEXIER sur le budget. Le budget, sur lequel vous avez de manière mensongère, Monsieur MAURICE, affirmé qu'aucun budget supplémentaire ne serait voté et qu'aucun réajustement budgétaire ne serait mis en œuvre à la suite de l'entrée en vigueur du budget de l'État ; la vérité est totalement différente. J'avais très clairement indiqué qu'à partir du moment où nous votions le budget dans l'incertitude de ce que serait le budget de l'État, j'avais dit que nous réajusterions au fur et à mesure quand nous connaîtrions le budget de l'État. La ponction BAYROU, si je peux faire un raccourci sémantique, est moindre, vous avez raison de le dire, que la ponction BARNIER. J'ai été le premier à le dire ici sur la place de Toulouse, il y a quelques semaines. Pour autant, elle est rude. Elle est quasiment aussi rude à la Métropole ; on en parlera en Conseil de Métropole. À la Mairie, effectivement, on est davantage épargnés. Simplement, ce que vous oubliez, c'est que du fait de l'application des textes de loi, il y a une augmentation automatique et importante – à la suite de mesures prises ces deux dernières années par l'État sur la revalorisation du point d'indice – de la masse salariale. Or, vous savez bien que la masse salariale, c'est le gros des dépenses d'une collectivité comme la nôtre, puisque nous sommes une collectivité de services. La masse salariale cette année, sans augmentation du fait de la collectivité, sans décision de notre part, augmente automatiquement de 15 %. Alors, peut-être que ça ne se sait pas, peut-être que c'est mon rôle de le dire. Et comme nous avons l'obligation, vous le savez, de voter un budget à l'équilibre, nous devons effectivement, dans les mesures d'économie, aller au-delà de la ponction que l'État nous impose aujourd'hui.

Et puis, dans la communication de l'État, il y a cette fameuse communication, circonscrite depuis plusieurs mois, à 5 milliards devenus 2 milliards et demi. Si André LAIGNEL, le Président du comité des finances local, était là – et je cite volontairement une personnalité qui connaît bien les finances locales et qui n'est pas de ma famille de pensée –, il vous expliquerait par le menu toutes les mesures de ponction qui vont au-delà des 5 milliards de Monsieur BARNIER devenus 2 milliards et demi de Monsieur BAYROU. Donc, ce sont en quelque sorte des contraintes financières cachées, du moins cachées dans le débat médiatique. Mais nous, nous devons en tenir compte parce que nous avons le devoir de voter notre budget à l'équilibre. Et donc, quand nous prenons des mesures difficiles – évidemment, nous nous en serions passé –, c'est pour arriver à l'équilibre. Quant au réajustement, il aura lieu. Il a lieu aujourd'hui, puisqu'il y a un certain nombre de subventions qui vous sont proposées au vote et qui permettent de compléter les subventions qui ont été déjà versées...

(Perturbations et intrusion de manifestants dans la salle des Illustres)

... Bien, nous reprenons les débats. Moi, Maire, les perturbateurs n'auront jamais le dernier mot. C'est la démocratie qui aura le dernier mot. Donc, je suis en train de confirmer ce que j'ai dit depuis plusieurs mois, à savoir que bien évidemment, nous réajusterons le budget. Nous le ferons dès aujourd'hui par le vote de subventions complémentaires qui s'ajouteront aux 60 % déjà versés. Et puis, bien évidemment, nous aurons un budget supplémentaire...

A. MAURICE : On vous demande une suspension de séance, s'il vous plaît.

MONSIEUR LE MAIRE : ... qui sera soumis au vote du Conseil municipal au mois de juin prochain et qui permettra justement d'alléger les mesures prudentielles que nous avons mises en œuvre depuis le mois

d'octobre. Monsieur Le TEXIER, je tiens également à relever une de vos affirmations. Vous avez dit que depuis 10 ans, nous faisons subir aux Toulousains la hausse d'impôts de 2015. Je rappelle que la hausse d'impôts de 2015 a été rendue nécessaire par les mesures du gouvernement à direction socialiste, et avec le soutien des écologistes de l'époque, qui a baissé les dotations des collectivités. Alors, vous dites qu'elle est reproduite chaque année. Bien évidemment et pour une raison très simple : c'est que les dotations que l'État nous a enlevées à l'époque, elles nous sont enlevées automatiquement chaque année. Et comme chaque année on doit, ainsi que je le disais à Monsieur MAURICE il y a un instant, voter un budget à l'équilibre, effectivement, l'effort que nous avons mis en place à l'époque est reproduit. Par contre, entre-temps – et vous oubliez de le dire, il faut tout dire, les bonnes mesures et les mauvaises mesures de l'État –, vous le savez, la taxe d'habitation a été supprimée, et donc c'est un effort fiscal allégé pour les Toulousains. J'ai entendu également un certain nombre d'affirmations fausses selon lesquelles il n'y aurait plus de gratuité à la cantine pour les enfants des familles les plus précaires. C'est Monsieur GIBERT qui a exposé ce mensonge. La vérité, c'est que nous avons aujourd'hui dans les cantines de la ville, autour de 1 000 enfants qui sont accueillis et nourris gratuitement. Donc, les plus précaires des élèves ne sont pas exclus. Quant aux autres, quelle est la première tranche de contribution des familles ? C'est une tranche à 1 € le repas. Je vous rappelle que le coût réel du repas est de 8,50 €. Donc, à travers la grille des tarifs de la cantine, nous menons une action de solidarité particulièrement forte en faveur des familles les plus démunies.

Madame ROBY, habituée aux mensonges depuis toujours – et nous allons subir cela encore au moins 12 mois –, vous avez affirmé que nous avons exclu les familles les plus modestes qui ne peuvent plus se loger parce qu'à Toulouse, il n'y a pas d'encadrement des loyers. Quel mépris, Madame, avez-vous que d'ignorer les 13 % de Toulousains qui vivent dans les QPV ? Les plus modestes, ce sont eux. Ils sont là et toujours là. Et nous développons dans les QPV une action extrêmement volontariste en investissant pas moins de 1 milliard d'euros dans la politique de rénovation urbaine. Sans parler des politiques de soutien à caractère social et éducatif. Et donc, je vous appelle, Madame, à avoir un petit peu plus de respect pour les Toulousains les plus modestes. Nous sommes à leurs côtés depuis longtemps et nous le resterons tant que nous serons aux responsabilités.

Un mot également sur ce que Monsieur MAURICE m'a dit : « Vous devriez défendre l'indépendance des juges ». Mais je n'ai jamais porté atteinte à l'indépendance des juges. Écoutez... N'ajoutez pas aux perturbations. Vos amis sont venus perturber le Conseil municipal, ne vous substituez pas à eux.

A. MAURICE : Nous vous avons demandé une suspension de séance, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Et donc, dans la mesure où vous avez formulé un certain nombre d'attaques à mon égard, vous imaginez bien que je ne vais pas rester taiseux, même si vous préféreriez que je me taise. Donc, vous pouvez vociférer tant que vous voulez, Monsieur BRIANÇON, vous n'aurez pas le dernier mot. Je tiens à dire ici que l'indépendance des juges, je la respecte, mais elle ne met pas fin pour autant à ma propre indépendance. Et donc, effectivement, mon droit de parole à l'égard des décisions de justice sera maintenu... Alors, quel est le problème ?

F. BRIANÇON : On n'entend pas.

MONSIEUR LE MAIRE : Vous avez un problème auditif ? Bon, très bien, si cela peut ramener la sérénité globale, je suis pour. Donc, suspension pendant 5 minutes.

(suspension de séance)

Bien, nous reprenons nos travaux si vous le voulez bien. J'étais en train de répondre à Monsieur MAURICE et à sa leçon sur les juges. Pour vous dire donc, Monsieur MAURICE, que j'ai toujours respecté l'indépendance de la justice, que le fait de m'exprimer ne porte nullement atteinte à l'indépendance de la justice, mais il y a aussi mon indépendance de parole, et je n'y renoncerai pas, ne vous en déplaise. S'agissant de la justice, je suis vraiment très à l'aise, parce qu'aucun Maire de Toulouse ne s'est battu autant que moi pour les moyens de la justice. Je me suis battu auprès de tous les gouvernements, et je continue à le faire auprès du gouvernement actuel, pour renforcer les moyens de la Cité judiciaire de Toulouse, c'est-à-dire les moyens en magistrats et en greffiers. Et s'agissant de la justice administrative, là aussi je me suis battu pour qu'à Toulouse soit créée la Cour administrative d'appel. On a été la seule ville à bénéficier d'une telle

création ces dernières années. Donc, en ce qui me concerne, je continuerai à être aux côtés des juges, aux côtés de de la justice, mais je continuerai aussi à garder ma liberté de pensée, quitte à ce qu'elle heurte votre mode de pensée.

Un mot également sur deux ou trois autres points qui ont été abordés. Sur la culture, je rappelle que la dépense pour la culture, entre le budget de la Mairie et le budget de la Métropole, est d'environ 150 millions d'euros par an. Donc, je ne peux pas laisser passer quelques discours que ce soit disant que nous brimerions la culture, que nous interdirions aux Toulousains d'accéder à la culture, puisque c'est tout le contraire que nous faisons et que nous continuerons à faire cette année.

Un mot également à l'attention de Monsieur GIBERT qui n'a pas manqué d'humour. Je ne suis pas sûr que cela était de l'humour de dire que la ville était frappée d'immobilisme, que la ville était figée. J'ai envie de dire à Monsieur GIBERT : « sortez de votre fauteuil, allez en ville, allez au contact des Toulousains, allez dans les quartiers. » Hier, c'était ma 100^e journée de quartier. Je suis le premier Maire de Toulouse à prendre des journées entières pour aller sur le terrain. Vous verrez, partout, la ville bouge, il y a des chantiers, la ville se transforme, la ville s'embellit, la ville se végétalise, la ville diversifie ses modes de déplacement, la ville rend les quartiers plus beaux, plus pratiques, plus agréables à vivre. Donc oui, Toulouse bouge et bouge beaucoup en vérité. Et puis, un dernier mot également à votre adresse, Monsieur GIBERT : vous dites que je caricature l'opposition et que j'invective. La vérité, c'est que c'est l'opposition elle-même qui se caricature. Ça dure depuis 2020. Et quant aux invectives, regardez à la fois l'aspérité de votre propos. Regardez aussi les invectives de vos opposants, de vos amis Insoumis auxquels vous vous êtes soumis en 2020. Les effectifs socialistes dans cette assemblée le prouvent. Donc l'invective, c'est vous qui la cautionnez quand vous ne la pratiquez pas. Voilà, mes chers collègues, pour le débat des liminaires.

Nous allons entrer dans l'ordre du jour à proprement parler. Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 28 novembre dernier. Appelle-t-il des remarques ? Je donne la parole à Hélène MAGDO. Alors, parlez bien dans le micro. J'espère que votre micro marche.

H. MAGDO : C'est bon. Il y a un problème à la 4^e délibération 23.17, où mon vote est mauvais. Donc, je l'ai signalé aux services et je vais le faire changer.

MONSIEUR LE MAIRE : Attendez, « où mon vote est mauvais » ? C'est-à-dire ? Il y a une erreur sur un vote, c'est ça ?

H. MAGDO : C'est exactement ça, il y a une erreur sur un vote.

MONSIEUR LE MAIRE : D'accord, est-ce que vous pouvez nous nous indiquer le bon vote, de manière à ce qu'on rectifie ?

H. MAGDO : C'était un vote contre et non pour.

MONSIEUR LE MAIRE : D'accord, on rectifie dans le sens que vous nous avez indiqué. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce compte rendu ? Oui, Monsieur BRIANÇON ?

F. BRIANÇON : Monsieur le Maire, je m'excuse de prendre cette délibération, mais cela va durer une minute. On vient d'apprendre que Boualem SANSAL a été condamné à cinq ans de prison. Je souhaiterais que dans ce Conseil municipal nous puissions proposer, même si ce n'est pas l'ordre du jour, un texte de soutien exigeant sa libération immédiate. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Je suis comme vous scandalisé par cette décision, à défaut d'en être étonné. Et cela justifie d'ailleurs les positions de la plupart des membres du gouvernement en faveur d'une fermeté à l'égard du régime algérien. Donc, je suis d'accord pour que les groupes se concertent et qu'on regarde comment, d'ici la fin de ce Conseil municipal, exprimer notre solidarité envers Boualem SANSAL.

Je vous propose d'approuver le compte rendu du Conseil municipal avec l'amendement suggéré par notre collègue, Hélène MAGDO. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

Vous avez également été rendus destinataires de ce qu'on appelle les décisions du Maire en vertu de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Est-ce qu'elles appellent de votre part des remarques ? Oui, la parole est à Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, alors d'abord je voudrais dire que la mise en scène de votre surdité à l'égard de l'expression de colère et d'inquiétude est proprement édifiante. Mais bref, mon propos porte sur la décision numéro 83-53 qui autorise la mise à disposition d'un espace situé à La Cartoucherie pour une association dénommée les Anciens de La Cartoucherie. Nous nous réjouissons bien évidemment que la Mairie facilite ainsi l'action d'une association, mais nous tenons à signaler les deux poids, deux mesures que cette décision démontre. Parce que dans le même temps, les échanges en commission et la parution de plusieurs articles dans la presse en attestent : vous traitez avec beaucoup moins de bienveillance d'autres associations. Je parle ici plus précisément du désaccord qui vous oppose à la LDH. Juste un petit rappel, parce que cela nous semble utile dans le contexte : cette association a été créée à la fin du XIX^e siècle pour défendre un homme condamné à tort, parce que Juif. C'est une association qui est reconnue d'utilité publique, qui défend les droits humains, lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HONVAULT, je ne pense pas que la décision dont vous parlez concerne la LDH. Je pense qu'elle concerne l'association de La Cartoucherie. Voilà, très bien, donc vous vous êtes exprimée sur l'association de La Cartoucherie ; là vous êtes hors sujet. Donc, nous passons à l'examen des délibérations. Nous avons les délibérations de Monsieur LATTES. Il y a une seule délibération. Oui, Monsieur GIBERT, je vous donne la parole pour la délibération 1.1 présentée par Jean-Michel LATTES. Non... Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Je levais la main pour pouvoir intervenir sur les décisions du Maire, mais vous ne m'avez pas vu.

MONSIEUR LE MAIRE : Laquelle souhaitez-vous commenter ?

V. GIBERT : La décision du Maire. Donc, Monsieur le Maire et chers collègues, il y a, dans les décisions du Maire, le recueil des tarifs municipaux. Vous le savez, nous avons dénoncé la volonté qui était la vôtre de retirer des compétences du Conseil municipal l'enjeu de la fixation des tarifs. Je souhaiterais, d'une part, avoir communication de ce recueil des tarifs actualisé et n'ayant pas ce recueil des tarifs, je souhaiterais savoir si, dans le cadre de ce recueil des tarifs et de la décision que vous avez prise, il y avait eu un certain nombre d'augmentations de tarifs municipaux.

MONSIEUR LE MAIRE : Bon, écoutez, on vous donnera évidemment le recueil des tarifs si vous ne l'avez pas. Et puis, avec ceux qui vous assistent, vous comparerez au recueil précédent et vous aurez donc la réponse à vos interrogations. Monsieur BRIAND ?

S. BRIAND : Juste une précision. La décision et le recueil des tarifs présentent systématiquement les évolutions qui peuvent être contenues dans le recueil, il suffit donc de lire la décision et la présentation du recueil des tarifs. Au cas particulier, la décision et le recueil des tarifs présentent systématiquement les évolutions significatives qui peuvent être intégrées dans le recueil des tarifs. Au cas particulier, de mémoire, puisque cela date de la fin de l'année ou tout début de l'année 2025, il n'y a rien de marquant dans ce recueil de tarifs. En tout cas, rien qui ne corresponde à vos critiques habituelles, même si nous ne sommes pas d'accord avec elles, et qui appellerait de votre part une indignation particulière.

Jean-Michel LATTES

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Sur le chapitre 1. Oui, Monsieur LE TEXIER, sur la 1^{re} délibération ou la 2nde ?

M. LE TEXIER : Dans la continuité. Je ne pense pas qu'il appartient à Monsieur BRIAND de juger à notre place de ce qui est une évolution notable ou pas. Le recueil n'était pas annexé, on le demande, vous l'avez dit,

qu'il soit transmis. Mais la remarque de Monsieur BRIAND me semble particulièrement déplacée de nous expliquer en quoi les évolutions sont acceptables ou ne le sont pas.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Il n'y a pas de remarque sur la délibération de Monsieur LATTES ? Alors, attendez qui souhaite prendre la parole ? C'est Monsieur LACAZE, peut-être ?

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je pense qu'on a besoin de réponses dans ce Conseil municipal, d'une gestion plus apaisée et plus démocratique. Je vous fais la remarque, Monsieur le Maire, mais vous avez eu raison de suspendre la séance quand même après ce qui s'est passé. Et bien sûr, nous reviendrons sur le comportement des uns des autres et notamment d'élus, mais je voudrais interpeller Monsieur LATTES, peut-être Monsieur BRIAND, mais avec des réponses plus concrètes. Monsieur le Maire, vous nous aviez promis le métro pour 2025...

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE...

P. LACAZE : Bien sûr oui, mais c'est sur la ligne C, mais sur la déclaration 1.1.

MONSIEUR LE MAIRE : Non, non, sur la ligne 1.1, tenez-vous à l'objet de la délibération. Voilà.

P. LACAZE : Je me tiens, Monsieur MOUDENC, à ma liberté d'expression, comme vous l'avez rappelé. Vous y tenez vous-même, semble-t-il. On va voir si vous coupez le micro. Sur la délibération 1.1 sur la ligne C, je souhaiterais que Monsieur LATTES puisse nous donner le calendrier le plus précis sur, à son avis à ce stade, l'ouverture possible ou pas de la ligne de métro d'ici 2028 ou 2029. Je ne sais plus aujourd'hui à quelle date vous vous situez. Je rappelle que vous vous étiez engagé sur l'ouverture du métro en 2025 lors du précédent mandat. Et je voudrais savoir si, du point de vue économique – vous l'avez souligné tout à l'heure, je n'ai pas bien compris votre expression sur l'arrivée de Monsieur TRUMP – avec la guerre commerciale actuelle, l'inflation possible sur les matières premières, si nous aurons des impacts sur le coût de la 3^e ligne de métro. Cela s'adresse à Monsieur BRIAND, et Monsieur BRIAND, s'il vous plaît, donnez-nous des éléments concrets.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien alors, je donne la parole à Jean-Michel LATTES, même si la réponse à votre question est connue de tous. Mais bon, nous sommes habitués à vos sorties théâtrales.

JM. LATTES : Cette semaine, Monsieur LACAZE, nous étions sur le site de la station Limayrac pour voir arriver le tunnelier avec deux mois d'avance. C'est-à-dire que sur ce tracé, on est en avance. Donc, je ne sais pas comment vous faites pour ne pas connaître le calendrier, parce que nous l'avons présenté à nouveau dans la presse cette semaine et nous avons énormément de publications sur la question, mais le calendrier est tenu. C'est-à-dire qu'on est toujours sur une ouverture de la 3^e ligne à la fin de l'année 2028, aucun changement à prévoir. Alors, je ne sais pas ce qui vous amène à revenir sans arrêt sur ce calendrier alors qu'il n'y a pas d'informations négatives. Les choses se passent bien, le chantier se passe bien. Au moment où je vous parle, il peut toujours y avoir des incidents, des blocages. Mais si je prends le tunnelier qui va maintenant partir vers l'avenue Jean Rieux, on est sur deux mois d'avance à peu près sur le chantier. Et il n'y a pas de problème majeur évoqué sur d'autres parties du chantier de la 3^e ligne du métro.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Madame HARDY ?

I. HARDY : Oui très rapidement. Simplement une réponse à Monsieur LATTES sur la raison de la question de Monsieur LACAZE. Quand vous prenez un article du 3 octobre 2018, il est noté : « la mise en service de la 3^e ligne de métro est repoussée de un an ». Programmée en 2024, Monsieur LACAZE a été gentil, ce sera finalement fin 2025. Tisséo avance un détail technique sur les appels d'offres pour expliquer ce contretemps. Que vous ayez eu des contretemps depuis toutes ces années, on peut le comprendre, mais il ne faudrait peut-être pas réécrire l'histoire.

JM. LATTES : Pardon, est-ce que je peux intervenir ?

MONSIEUR LE MAIRE : Oui.

JM. LATTES : En général, quand on parle du métro, Madame HARDY intervient toujours parce qu'elle est à la fois pour et contre. C'est toujours ambigu. C'est-à-dire que dès qu'elle peut critiquer, elle critique, mais après elle dit : « mais moi je suis pour le métro, le métro c'est important ». Vous savez, ces chantiers sont compliqués. Vous évoquez 2018, et le premier coup de pioche n'avait pas été donné. Le premier coup de pioche a été donné en décembre 2022 et le chantier va bien depuis. Accessoirement, on a eu au milieu le COVID, les matériaux, la guerre d'Ukraine, on a eu pas mal de choses. Voilà, mais les choses avancent quand même. Si vous regardez les grands chantiers en France, aujourd'hui ou hier, vous verrez que c'est quand même très compliqué d'arriver à tenir un calendrier au jour le jour. Tout ce que je sais, en tout cas, c'est qu'il y a un vrai enthousiasme des Toulousains autour de cette ligne de métro. On n'arrête pas de faire des visites. Quand on a inauguré l'arrivée du tunnelier, on avait tout le quartier qui était là avec un écran géant pour voir l'arrivée du tunnelier. C'était cette semaine. Donc, vous allez à nouveau dans les années qui viennent, sans doute dans les mois qui viennent, nous redire qu'en 2018, en 2017, il y avait du retard, etc. Mais voilà, les Toulousains, eux, ils sont contents de voir que les choses avancent, que les stations de métro à proximité de leur domicile sont en train d'être construites. Et je crois qu'on aura, fin 2028, un joli moment à vivre ensemble.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE ?

P. LACAZE : Oui, merci, Monsieur LATTES, pour ces précisions. Bon quand même, comprenez nos interrogations. Tout le monde peut faire preuve d'humilité. Ouverture du métro fin 2024 sans augmentation des impôts, c'était l'engagement de Monsieur le Maire. Effectivement, aujourd'hui vous me dites fin 2028, peut-être que ce chantier prendra ou pas du retard. Je vous réinterrogerai, parce que vous venez vous-même de reconnaître qu'effectivement, il y a eu plus de 4 ans de retard et que donc, avec les aléas que vous avez cités et la conjoncture économique actuelle, je n'ai pas les éléments de réponse ; vous les donnerez, les Toulousains ont besoin de savoir. C'est-à-dire qu'effectivement nous militons pour le métro depuis toujours. Nous avons alerté sur la construction de la ligne A, puis sur la construction de la ligne B. Vous savez très bien qu'il n'y a pas eu obligatoirement de bonnes réalisations, qu'il a fallu y revenir et nous sommes inquiets de la bonne réalisation de la ligne C. Et pour l'instant, il y a un retard, vous m'avez répondu. Peut-être que ce n'est pas le moment, mais moi je pense qu'en Conseil municipal de Toulouse, même s'il y a des compétences métropolitaines, ça serait bien – peut-être que Monsieur BRIAND trouvera le temps de le faire – de répondre aussi sur les enjeux économiques de cette 3^e ligne de métro avec la situation internationale que nous vivons et qui est quand même tout à fait nouvelle. La guerre commerciale, ce qu'annonce Monsieur TRUMP aujourd'hui, personne ne l'avait prévu, ni vous, ni moi. Donc, ce sont vraiment des questions tout à fait honnêtes de ma part. Et vous savez que, pour ce qui concerne les élus communistes et socialistes, nous sommes pour le métro. Nous avons toujours été pour le métro et nous souhaitons qu'il soit bien réalisé.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Croyez bien, Monsieur LACAZE, que nous comprenons vos interrogations, de même que celles de Madame HARDY. Le but de ces interrogations, c'est de semer le doute, c'est d'entretenir la confusion, c'est de tromper les citoyens qui nous écoutent, c'est d'instiller l'idée fausse que le chantier serait en retard, qu'il connaîtrait des problèmes. Au fond, que nous ne respecterions pas notre parole. La réalité, c'est que nous avons calé un nouveau calendrier depuis 2020-2021, tenant compte des impacts de la crise sanitaire, puis des conséquences de la situation énergétique. Nous avons recalé tout cela il y a plusieurs années. Et le chantier est lancé depuis le 15 décembre 2022 très exactement, et il avance normalement, Jean-Michel LATTES l'a dit, selon le calendrier prévu, et dans l'enveloppe financière prévue. Cela, nous ne cessons de le dire. Mais bon, comme vous voulez entretenir le doute et la polémique, au lieu de prendre en compte les recalages qui ont été annoncés et très largement relayés par la presse après la période de crise sanitaire 2020-2021, vous vous référez à un vieil article de 2018. Réveillez-vous Monsieur LACAZE, nous ne sommes plus en 2018, nous sommes en 2025. Après, on connaît votre tactique et celle de Madame HARDY, c'est-à-dire : nous militons pour le métro, mais nous le critiquons tout le temps, voilà. Les Toulousains qui vous écoutent remarqueront la cohérence et la crédibilité de votre position. Donc, je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. La 2^e délibération du chapitre 1. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité.

JM. LATTES : Est-ce que je peux ajouter un mot ?

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, un mot de commentaire de Jean Michel LATTES sur la 2nde délibération.

JM. LATTES : Oui, juste un chiffre, parce qu'on ne le dit pas assez. Ces délibérations, elles passent toujours rapidement et j'en suis ravi, mais sur le mandat, nous en sommes à 97 femmes de noms de rues données et 55 hommes depuis le début de ce mandat.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté avec des précisions que Jean-Michel LATTES nous a utilement données.

1.1 Ligne C – Station « Montaudran Gare » - Adoption de la convention de portage avec l'EPFL du Grand Toulouse relative à l'ensemble immobilier situé 147 Avenue de Lespinet- (*Habitat et opérations foncières* - - 25-0001)

Ne participe pas au vote

Agnès PLAGNEUX BERTRAND
Sacha BRIAND
Ollivier ARSAC
Annette LAIGNEAU
Jean-Jacques BOLZAN
Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Souhayla MARTY
Djillali LAHIANI
Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Ghislaine DELMOND
Julie ESCUDIER
Nicole MIQUEL BELAUD
Françoise AMPOULANGE
Thierry SENTOUS
Bertrand SERP
Caroline ADOUE BIELSA
Marine LEFEVRE
Gaëtan COGNARD
Clément RIQUET
Fella ALLAL
Nadia SOUSSI
Nina OCHOA
Agathe ROBY

Adopté

1.2 Dénomination de voies- (*Territoire Est - Espaces Publics* - - 25-0025)

Adopté à l'unanimité

Sacha BRIAND

MONSIEUR LE MAIRE : Nous passons au chapitre 2. Je donne la parole à Sacha BRIAND pour la présentation de la délibération 2.1.

S. BRIAND : Merci, Monsieur le Président. Il en a été question tout à l'heure, dans les propos liminaires, de façon étonnante, alors que pour la 10^e année consécutive, j'ai le plaisir de vous proposer une délibération qui fixe les taux d'imposition au même niveau que les années précédentes. Alors que partout en France, les collectivités dirigées par les amis des élus d'opposition, on fait exploser les taux d'imposition, nous avons su maintenir ces taux, malgré une politique d'investissement, une politique de développement des services publics particulièrement ambitieuse. C'est donc une délibération extrêmement importante et qui marque la volonté que nous avons d'assurer la préservation du pouvoir d'achat des Toulousains, tout en accompagnant

le développement de la ville. Et la réalité, c'est qu'au-delà des discours d'une opposition convenue, eh bien les Toulousains voient bien, eux qui ont bénéficié d'une décision qui n'a rien à voir avec notre champ de compétence, mais la suppression de la taxe d'habitation, que la fiscalité locale à Toulouse, non seulement n'a pas augmenté sur la période, mais qu'elle a baissé fortement. Et c'est cette réalité, Monsieur le Maire, que je soumetts au Conseil municipal aujourd'hui.

MONSIEUR LE MAIRE : Qui souhaite prendre la parole ? Alors, Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Monsieur le Maire, chers collègues, aujourd'hui vous proposez au Conseil de voter sur les taux d'imposition. Mais comme ça a déjà été dit et vous l'avez fait remarquer, nous n'avons rien, dans cet ordre du jour, sur le budget 2025 de la ville. Pourtant, depuis le dernier Conseil municipal de décembre 2024, vos amis politiques, que vous nommez l'État, mais en fait vos amis politiques, ont fini par faire adopter, en force, par un 49.3, le projet de loi de finances 2025. Vous l'avez dit, les recettes communales issues du projet de loi de finances BAYROU devaient effectivement baisser et vous semblez vous réjouir qu'elles baissent moins que celles du projet de loi de finances BARNIER mort-né – pas Monsieur BARNIER, mais son projet de loi. Vous êtes donc aujourd'hui censé connaître la réalité des recettes pour l'année 2025, même si les chiffres précis ne vous auraient peut-être pas encore été notifiés. Est-il nécessaire de vous rappeler le principe de sincérité qui s'impose à vous, Monsieur le Maire, et j'ai envie de dire, à vous, contrôleur des finances le week-end, si nous avons bien compris. En décembre, vous avez osé faire voter un budget avec des recettes et des dépenses que vous saviez parfaitement surévaluées, en violation du principe de sincérité. Les recettes et les dépenses, ce sont des principes de base, ne doivent être ni surévalués ni sous-évalués. Aujourd'hui, vous pouvez évaluer les recettes et arbitrer les dépenses. Et vous devez proposer au Conseil un budget primitif 2025 amendé, sincère. Pourtant, par stratégie politique, vous annoncez un hypothétique budget supplémentaire pour juin. Et vous continuez à instrumentaliser cette insincérité budgétaire, tout particulièrement sur deux volets fondamentaux des dépenses. En effet, vous ne communiquez pas les critères d'arbitrage concernant les partenaires de la Ville qui assument des services publics et des services au public, et vous les maintenez ainsi dans une incertitude financière mortifère. Vous nous avez dit : « tout est loin d'être arbitré », mais par contre, comment vous avez déjà et vous prévoyez d'arbitrer ?

Deuxième volet : votre adjoint aux RH a reconnu, lors du Conseil de Métropole, avoir assigné aux différentes directions de la Ville et de la Métropole des objectifs de réduction de postes. Nous restons d'ailleurs dans l'attente des chiffres assignés par direction, et là aussi, des objectifs de réduction de postes sans préciser les critères d'arbitrage. Alors, voilà le contexte global. Et cette délibération 2.1 que vous proposez vient compléter un budget qu'on est censé avoir voté, sincère.

(Signal de fin de temps de parole)

Vous proposez le maintien des taux d'imposition ; le maintien des taux, mais pas le maintien des impôts afférents. Comme d'habitude, depuis 10 ans, vous venez de le refaire, vous manipulez les mots et vous manipulez les chiffres. Sur ce sujet des finances, comme sur bien d'autres. Depuis votre augmentation des taux de 15 % en 2015, et on pourrait reparler de la façon dont vous réécrivez l'histoire à chaque fois, l'évolution cumulée des bases dépasse les 25 %. Cela s'est particulièrement accéléré sur les dernières années et quand on fait, depuis 2015...

(Signal de fin de temps de parole)

... l'évolution cumulée des bases et des taux, cela dépasse les 44 %. Et en fait, c'est encore une opportunité politique pour vous. Nous n'avons pas voté votre budget qui porte sur votre politique et qui, cette année en particulier, est insincère. Nous ne voterons pas cette délibération 2.1.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je partage beaucoup des propos de Michèle BLEUSE sur à la fois le budget 2025 et puis la proposition de cette délibération 2.1 sur le vote des taux d'imposition pour 2025. Nous nous abstenons sur cette délibération, Monsieur le Maire, puisque je crois que, là aussi, Monsieur BRIAND a une réécriture de l'histoire. C'est bien de lui rappeler l'augmentation massive des impôts que vous avez décidée en 2015, Monsieur MOUDENC, de

15 % à la fois ici et à la Métropole. Et ensuite, Michèle BLEUSE vient de rappeler le cumul des augmentations des bases. Je voudrais reprendre une intervention de Sacha BRIAND de manière courte, là aussi. Monsieur MOUDENC, vous êtes peut-être le BAYROU de Toulouse dans votre majorité de droite très large aujourd'hui, et vous dites votre soutien au gouvernement, mais c'est un peu la même idée. Monsieur BRIAND a osé dire que malgré le maintien des impôts, il y avait une augmentation des services publics dans notre ville. On reviendra peut-être sur l'épisode et la manière dont le Conseil municipal a débuté, mais Monsieur BRIAND, vous le savez, nous contestons le fait que, dans cette ville, vous ayez développé les services publics. Cela a été vrai pour des piscines, des services sportifs, cela a été vrai pour les bibliothèques, c'est vrai pour les écoles, donc il y a un débat public et il est normal ; c'est vrai aussi pour la petite enfance, où vous choisissez plutôt le mode associatif que le mode de gestion publique – on y reviendra dans les délibérations. Nous sommes donc extrêmement surpris que vous ayez décidé de voter avant de connaître le budget 2025, comme l'a rappelé Michèle BLEUSE. Je ne sais pas ce que voulait dire Monsieur ESPLUGAS tout à l'heure sur le budget de la Région, il le redira. Je n'ai pas compris non plus les allusions aux cravates, mais bon... Nous avons décidé de voter le budget à la Région après avoir pris connaissance de ce que décidait l'État, et vous n'avez pas fait de même. Et effectivement, les services et l'ensemble des acteurs culturels, voire d'autres, entendent plutôt une baisse potentielle de 10, 20, 30 ou 40 % sur les subventions. Je pense qu'il est juste de reconnaître que vous vous êtes précipité dans un budget primitif 2025, et il faudra y revenir le plus vite possible. Et nous nous abstiendrons sur ce vote des taux d'imposition et ce que vous voulez lui faire dire.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Je ne vais pas refaire mon liminaire qui, je pense, était assez clair sur l'historique et la manipulation que Michel BLEUSE a bien soulignée. Je mettrai un léger désaccord avec ce que dit mon collègue Pierre LACAZE. Je pense que vous ne vous êtes pas précipité, vous savez pertinemment ce que vous avez fait. Vous saviez très bien, au mois de novembre, l'impact que ça allait avoir et les coupes drastiques sans possibilité de convier le tissu associatif ou même de discuter avec les syndicats de l'impact budgétaire que vous alliez déclencher. Je ne crois pas à un acte improvisé. Je veux rappeler aussi le discours de Sacha BRIAND que ma collègue Michel BLEUSE a bien souligné. Sans parler de l'augmentation des bases – et le chiffre de +45 % est tout à fait tout vrai –, vous parliez d'autres collectivités qui ont augmenté de manière très importante les taux. Je vais vous faire un petit calcul, puisque j'effectuais un exercice de maths avec mon fils la semaine dernière. Si vous prenez un Grenoblois qui payait 100 en 2015 et un Toulousain qui payait 100 en 2015, quelle est la différence de coût, mise à part les bases donc, sur 10 ans entre un Toulousain et un Grenoblois ? Quand vous augmentez de 15 % dès 2015, vous allez payer 1 250 ; et si vous augmentez de 31 %, ce qui paraît énorme pour un Grenoblois en 2023, vous finissez à 1 163. Je pense qu'il faut être très clair vis-à-vis des Toulousaines et des Toulousains. Une augmentation tardive d'un montant fort est moins pire que d'avoir tapé fort dès le début, dès 2015, à un moment où aucune collectivité en France à l'époque n'a souhaité le faire, puisque ce n'était pas, vu les finances de notre collectivité, nécessaire. Je pense que vous avez accumulé un bas de laine sur le dos des Toulousaines et des Toulousains qui ne se justifie pas.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIAND.

S. BRIAND : Merci. Alors, c'est vrai que pour beaucoup de municipalités qui, en 2014, ont basculé à gauche, l'augmentation de la fiscalité ne se justifiait pas, parce qu'ils récupéraient, comme c'est souvent le cas, une situation qui était équilibrée. Madame BLEUSE a rappelé, à juste titre, l'exigence du principe de sincérité budgétaire que nous avons constaté comme ayant été violée, manifestement en toute connaissance de cause par leur majorité dans le cadre du vote du budget 2014. Puisque Madame BLEUSE rappelle ce qu'est le principe de sincérité : des recettes et des dépenses estimées sincèrement – tel n'était pas le cas dans le budget 2014. Je vous rappelle que lorsque nous arrivons aux responsabilités, deux faits marquants : d'abord, le budget voté était en réalité en déséquilibre réel de 23 millions d'euros. D'autre part, 15 jours plus tard, Manuel VALLS, le Premier ministre du gouvernement de François HOLLANDE, annonçait la baisse des dotations de l'État. Je vous rappelle ce nom extraordinaire : « contribution au redressement des finances publiques ». Nous avons eu la contribution, nous n'avons pas eu le redressement des finances publiques. La réalité, c'est que le chiffre de 45 % jeté sur la place publique par Madame BLEUSE ne correspond strictement à rien. Il ne correspond pas à l'augmentation cumulée de l'indice de revalorisation des valeurs

locatives cadastrales, ni même à cette augmentation cumulée à celle de l'évolution des taux en 2015. Cela ne correspond strictement à rien. Alors, s'il s'agit pour elle de dire que les bases...

(Signal de fin de temps de parole)

... dans leur ensemble, ont augmenté de 45 %, c'est-à-dire la croissance économique de la Ville, c'est-à-dire la création de locaux, soit d'habitation, soit d'activité, et que ce serait ces bases-là qui auraient cru de 45 % sur la période, outre le fait que cela n'est d'ailleurs même pas le taux que l'on peut constater, cela signifierait que notre Ville, sous l'effet de l'action municipale, a connu, tant en matière de logement que d'activités, une croissance exceptionnelle. La réalité, c'est qu'il n'y a strictement rien qui vient fonder ce chiffre de 45 % d'évolution.

Et puis, je le rappelle, mais lorsque l'on parle de fiscalité, on parle – et Monsieur LE TEXIER l'a dit, puisqu'il a dit : « ce qui compte, c'est ce que les gens paient ». Eh bien, si on regarde ce que les Toulousains paient, je rappelle que 70 % d'entre eux, locataires, ne paient plus de fiscalité locale et que pour les 30 autres propriétaires occupants, ils continuent à payer la taxe foncière, mais ils ne paient plus la taxe d'habitation...

(Signal de fin de temps de parole)

... ce qui signifie concrètement qu'ils paient aujourd'hui moins qu'ils ne payaient en 2015. Voilà la réalité de la situation des contribuables toulousains. Voilà la réalité d'une action et d'une gestion de la Ville telle que nous l'avons toujours indiquée, avec la volonté de respecter le pouvoir d'achat. Vous vous abstenez sur cette délibération parce que vous ne voulez pas qu'on puisse vous reprocher d'être pour la stabilité fiscale. Évidemment, vous ne savez faire autre chose que de promettre et de proposer des augmentations de dépenses. Que les Toulousains le sachent : l'opposition municipale veut augmenter les dépenses, l'opposition municipale ne veut pas stabiliser les impôts. Faites l'équation, elle est très simple, c'est ce qui se passe partout en France avec vos amis : augmentation, augmentation, augmentation de la fiscalité.

MONSIEUR LE MAIRE : Jean-Baptiste DE SCORRAILLE ?

JB. DE SCORRAILLE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur GIBERT, c'est quand même curieux que vous ayez cette velléité de faire des phrases, toujours des phrases pour endormir les Toulousains. Je vais prendre quatre points. Au Conseil départemental, vous avez voté, avec Madame HARDY, pour le budget. Nous, nous sommes abstenus, bien entendu. Éducation, sport, jeunesse : -5,69 % ; culture, vie associative, citoyenneté, égalité femmes-hommes : -38,08 % ; agriculture et environnement : -18,15 %. Vous nous parlez d'immobilisme, certes. Peut-être qu'on a fait un peu d'immobilisme, mais vous, ce n'est pas de l'immobilisme, c'est une coupe à la hache sans concertation aucune. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Je vous remercie, Monsieur le Maire. C'est vrai que parler de chiffres est un exercice difficile, parce que les chiffres, par définition, c'est plus simple à expliquer quand on peut les voir. Il n'empêche que je suis obligée de rappeler un certain nombre de choses dans le désordre. Alors, c'est vrai, il y a 10 ans, vous assignez à tous les élus de gauche et écologistes la responsabilité des baisses de dotations de l'État, de gouvernements de gauche. Vous souffrirez donc, aujourd'hui, qu'on vous assigne la responsabilité d'une part, en moins de 10 ans, de la dégradation de 1 000 milliards d'euros de la dette de la France – merci, Monsieur le Maire. Et ensuite, concernant les baisses de dotations, importantes ou moins importantes assignées aux collectivités, merci Monsieur BAYROU, merci Monsieur BARNIER, parce que cela ne peut pas être à sens unique. Vous ne pouvez pas nous demander – en plus, les écologistes n'ont jamais été au pouvoir – d'être responsables de toutes les décisions prises par des gouvernements de gauche et vous, de ne pas assumer la responsabilité de vos amis politiques. C'est une première chose.

Ensuite, Monsieur BRIAND commence à aller dans le détail. Monsieur BRIAND, je ne peux croire que vous n'ayez pas écouté avec attention ce que nous avons dit. Quand on regarde les chiffres, l'évolution des bases depuis 10 ans, l'évolution validée par vos amis politiques, si on la cumule avec, je l'ai déjà dit, en particulier, des évolutions significatives (3,4 % en 2022 ; 7,1 en 2023 ; 3,9 en 2024 ; et, si j'ai bien compris, 1,7 cette année), l'évolution cumulée dépasse les 25 %. Et si on y intègre, depuis 10 ans, de façon strictement

arithmétique, mathématique – je ne sais pas quel est le terme qu'il faut employer pour que vous compreniez –, les 15 % que vous avez mis en œuvre en 2015 : oui, on dépasse les 44 % d'évolutions cumulées des bases et du taux appliqué en 2015. Alors, pour en terminer, c'est vrai, je suis obligée de le redire, vous réécrivez l'histoire à chaque fois. Vous répétez, vous l'avez fait encore maintenant maintes fois ; mais, Monsieur BRIAND...

(Signal de fin de temps de parole)

... répéter les choses n'en fait pas une vérité. Je n'avais pas pensé le dire, mais je suis obligée, au nom de notre groupe, de vous le dire, parce que comme d'habitude, il y a ce que vous dites et il y a ce que vous faites. Et en fait, sous couvert de communication, je suis obligée de faire le constat aujourd'hui que c'est de la manipulation, voire de la propagande. Et puis, il y a tout ce que vous ne dites pas et ce que vous ne faites pas et que nous vous demandons régulièrement, c'est la transparence, en particulier la transparence dans les choix et les arbitrages. Donc, en conclusion, je vous reconferme que non seulement on s'abstiendra, mais on votera contre cette délibération qui vient compléter votre budget, sur lequel nous ne sommes pas d'accord.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, je n'avais pas souvenir d'être intervenu dans ce débat, mais on m'y invite, alors je vais prendre quelques instants pour répondre à Monsieur DE SCORRAILLE, même si je ne sais pas à quelle intervention il fait référence, étant donné que je ne suis pas intervenu dans ce débat. Mais quelques mots parce que ça va être assez rapide. Je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de confusion dans l'esprit de Monsieur DE SCORRAILLE, comme dans celui de toutes celles et ceux qui siègent ici en Conseil municipal, sur ce qui distingue réellement les deux collectivités auxquelles vous faites référence. Il y en a une qui s'appelle la Ville de Toulouse, qui a des ressources qui lui sont propres, qui a une maîtrise de sa capacité à adapter les ressources en fonction de ses besoins et qui a un champ de compétences, et dans ce champ de compétence, beaucoup moins de dépenses et de compétences contraintes, comme celles des Départements. Et puis face à cela, il y a le Conseil départemental de la Haute-Garonne, dont vous aviez fait référence. Un chiffre qui je pense va éclairer le débat pour toutes et tous : une des principales ressources du Conseil départemental sont les droits de mutation. En 2022, ils étaient d'environ 360 millions d'euros. En 2023, ils étaient d'environ 270 millions d'euros. En 2024, ils étaient d'environ 220 millions d'euros. Vous voyez bien ici la trajectoire en termes de ressources d'une collectivité comme celle d'un Département. Et face à cela, le Département a un niveau de dépenses qui est contraint, notamment lié aux allocations de solidarité. Vous le voyez bien, il y a donc une différence.

Et ce qui nous différencie également, c'est la façon dont on a mené ce dialogue. Au Conseil départemental, son Président, ses élus, ont été transparents sur la réalité de la situation. Il y a 1 an, nous avons alerté les Haut-Garonnais, mais aussi le législateur et toutes celles et ceux qui avaient un poids politique, et nous ne vous avons pas entendu sur le fait que la situation qu'allaient connaître les collectivités comme les nôtres allait être une situation menant à de grandes difficultés.

Et puis la deuxième différence, c'est celle du dialogue, la façon dont nous menons le dialogue. L'ensemble des Vice-présidents, que ce soit Isabelle HARDY à mes côtés, moi-même et l'ensemble des Vice-présidents du Conseil départemental ont rencontré tous les acteurs, toutes celles et ceux qui ont été impactés à un moment ou à un autre par les choix que nous avons été contraints de faire. Et avec eux, nous avons eu un dialogue, y compris même nos organisations syndicales – Monsieur DE SCORRAILLE s'en rappelle. Lorsqu'elles sont venues manifester, nous avons pris 4 heures de suspension de séance pour écouter chacune des personnes qui étaient venues manifester. Ce matin, vous avez fait le choix de ne pas les entendre. Et puis une dernière chose : nous avons fait des choix en hiérarchisant. Ici, à Toulouse – et Maxime y faisait référence tout à l'heure –, entre les façades et une augmentation du financement du CCAS pour permettre à nos EHPAD d'offrir une meilleure qualité de vie à nos aînés, vous avez choisi les façades. Entre une politique tarifaire incitative pour les écoliers toulousains et le financement du Championnat du monde du cassoulet...

(Signal de fin de temps de parole)

...vous avez fait des choix. Nous, nous avons fait des choix différents. Nous avons hiérarchisé les priorités. Donc oui, la situation est complexe, elle est complexe pour le Conseil départemental et elle est incomparable avec la situation de notre Ville, dont les ressources sont en constante augmentation depuis la nuit des temps.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Monsieur BRIAND, je ne peux pas laisser passer effectivement votre insincérité dans la manière dont vous êtes intervenu. Je crois que vous avez fait la démonstration qu'effectivement nous avons voté un budget primitif 2025, vous l'avez dit, avec des recettes inconnues et des dépenses certainement inconnues, puisque vous-même mettez une partie des subventions et des aides aux structures, notamment culturelles, de la Ville de Toulouse en suspension. Donc, je partage ce qu'évoquait Michel BLEUSE sur la manière dont ce budget s'est construit. Mais vous ne pouvez pas affirmer aux Toulousains qu'ils n'ont pas payé les augmentations d'impôts que vous avez décidées en 2015. Je vous rappelle Monsieur BRIAND que ce n'est que depuis le 1^{er} janvier 2023 que la taxe d'habitation n'est effectivement plus payée. Donc, vous avez fait payer les Toulousains, Monsieur MOUDENC. Quand je vous disais que vous êtes le BAYROU de Toulouse, vous les avez fait payer de 2015 à 2022 *a minima*.

Monsieur DE SCORRAILLE, vous faites la leçon, mais vous avez décidé en 2015 avec Monsieur MOUDENC de baisser de 10 % les subventions de l'ensemble des associations, de les baisser jusqu'à 25 % de 2015 à 2020, et aujourd'hui, de combien allez-vous baisser réellement les subventions aux associations, Monsieur MOUDENC ? Alors là, il faudra effectivement faire attention, parce que Monsieur BRIAND ne se trompera peut-être pas dans ses chiffres, mais regardons le cumul de -10 en 2015, de -25 jusqu'en 2020 et des baisses annoncées maintenant : on est autour des -40/50 % sur les subventions depuis 10 ans, avec un coût de la vie, vous le savez, parce que ça concerne aussi notre collectivité, qui a beaucoup augmenté. Donc, je pense qu'il faut balayer devant votre porte. La gestion de Toulouse ou la gestion aujourd'hui de la France par vos amis n'est pas brillante économiquement, et ce que vous avez fait aux associations en 10 ans est d'une gravité importante.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIAND.

S. BRIAND : Monsieur LACAZE vient de rappeler que des Toulousains ont payé la taxe d'habitation jusqu'en 2023, a-t-il dit. Je m'étonne que Monsieur LACAZE, qui a toujours une grande attention à l'égard des Toulousains les plus fragiles, ne précise pas immédiatement qu'environ 15 % des Toulousains, c'est-à-dire ceux qui sont dans une situation de plus grande fragilité, ne payaient déjà pas la taxe d'habitation. Et le plus souvent, leur situation faisait qu'ils n'étaient pas propriétaires, de sorte qu'ils ne payaient pas non plus la taxe foncière pour une très grande partie d'entre eux. 15 %, c'est à peu près 40 000 foyers. 135 000 foyers ont bénéficié de la suppression de la taxe d'habitation dès sa première année d'application. Ce qui fait que ceux auxquels Monsieur LACAZE fait référence, c'est-à-dire ceux qui ont bénéficié de la suppression de la taxe d'habitation le plus tardivement possible, sont ceux qui sont précisément parmi les tranches de revenus les plus élevés. Nous découvrons donc aujourd'hui que Monsieur LACAZE se fait le porte-parole de ceux qu'il qualifie lui-même, lorsqu'il s'agit d'augmenter les impôts, de « privilégiés ». Il est étonnant d'avoir en permanence ce discours à géométrie variable. Mais nous y sommes habitués et j'y suis particulièrement sensible puisque j'entends ce que dit Monsieur LACAZE ici et ce qu'il dit au sein de l'assemblée régionale.

Quoi qu'il en soit, la réalité, c'est qu'à partir de 2020 compris, les contribuables toulousains ont bénéficié d'une baisse nette de l'effort fiscal qu'ils réalisaient. Et cet effort n'a cessé de croître. J'avais eu l'occasion, je crois que c'était en 2018, de vous l'exposer dans le détail. Je ne manquerai pas, puisque cela semble vous intéresser, de le faire lors d'un prochain Conseil municipal, si Monsieur le Maire m'y autorise, pour rappeler ce qu'a été l'évolution de la fiscalité sur notre commune.

Mais, mes chers collègues, j'ai commis une approximation tout à l'heure que Madame BLEUSE a corrigée. Elle a dit : « nous ne nous abstenons pas, nous sommes contre le maintien de la fiscalité à ce niveau ». Merci de clarifier votre position dans le cadre de cette période qui s'ouvre, c'est un enseignement particulièrement utile.

MONSIEUR LE MAIRE : Le problème, Madame BLEUSE, c'est que chaque année, vous nous répétez le même discours. Vous regrettez que la collectivité ait encaissé des recettes. Vous souhaitez qu'elle dépense davantage. Vous ne faites aucune proposition d'économies et cela fait effectivement 10 ans maintenant que vous nous servez ce discours à la manière d'un disque rayé. Et je ne pense pas que cela contribue à votre crédibilité. Je mets aux voix la délibération proposée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. La 2nde délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. Sur la 3^e et la 4^e, je n'ai pas de remarque particulière, je fais voter conjointement. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont votées à l'unanimité. La 5^e, même chose. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est voté à l'unanimité. Je donne la parole sur la 6^e délibération à Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Monsieur le Maire, vous êtes un démocrate. Monsieur ESPLUGAS a pu, ce matin, s'exprimer sur la LDH. Il nous semble qu'en bon démocrate, vous pouvez nous laisser nous exprimer à notre tour. Je propose de le faire sur cette délibération, puisqu'il s'agit bien d'une affaire qui est une conséquence de la vente d'un bien immobilier appartenant à la Ville et qui a pour conséquence que la LDH va devoir quitter les locaux qui étaient mis à sa disposition jusque-là. Les articles de presse parus la semaine dernière ont instillé un trouble, ont mis le doute sur votre sincérité, et les propos de Monsieur ESPLUGAS ce matin également. Vous dites que la LDH a refusé vos propositions de relogement dans des locaux mutualisés. L'association affirme quant à elle que vous n'avez pas fait de telles propositions, mais qu'elle avait seulement été invitée à louer épisodiquement des espaces à la Maison des associations, c'est-à-dire des solutions qui ne correspondent pas à son activité. L'association étaye ces affirmations de documents qui apportent des preuves ; pas vous. Ces documents démontrent le changement de ton qui a été le vôtre entre octobre 2023 et aujourd'hui, avec un net renversement à l'été 2024. Ils démontrent que l'association vous a sollicité à de nombreuses reprises et que la dégradation des relations, puis la cessation de contact sont de votre fait. Et concernant les signataires de la pétition, c'était 141 au départ et c'est déjà, quelques jours à peine après son lancement, près de 2 000 personnes.

Alors, s'il est entendable qu'il y ait pu y avoir de votre côté une certaine crispation liée à une formulation maladroite à un moment donné de la part de l'association, et donc une incompréhension mutuelle, il nous semble que cela ne peut pas justifier que vous décidiez de rompre le pacte républicain qui permet à cette association de disposer de locaux mis à disposition dans toutes les collectivités gérées par des élus attachés aux principes démocratiques. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ici ? Les Toulousains doivent savoir. Souhaitez-vous vraiment mettre à la porte une association reconnue d'utilité publique et ainsi mettre en péril la poursuite de ses activités ? Est-ce que le motif en fait ne serait pas que les combats que cette association mène ne vous conviennent pas ? En ce cas, cela voudrait dire que vous assumez de remettre en cause deux principes fondamentaux, celui de la liberté associative et celui de la liberté d'expression – ce qui fait beaucoup. Il est encore temps de reprendre vos esprits, parce que ces pratiques ne sont le fait, ailleurs en France, que de communes gérées par l'extrême droite.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions ? Madame HARDY.

I. HARDY : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mon intervention porte sur les délibérations 2.6, 2.7 et 2.8. Les Nouveautés, l'espace Croix-Baragnon, les Halles de La Cartoucherie, la caserne Vion, l'hôtel de Lestang, l'Hôtel Saint-Jean, Guillaumet, pour ne citer que quelques exemples – voilà pour les lieux vendus les plus emblématiques. Mais il ne se passe pas un Conseil sans qu'il nous soit proposé de vendre une partie de notre patrimoine. Aujourd'hui, pas moins de six immeubles, locaux ou autres terrains sont concernés. Encore une fois, c'est le manque de vision et la logique court-termiste qui vous guide. Dans un contexte où la pression immobilière s'intensifie, où les besoins en équipements et services publics, en logements sociaux, en espaces dédiés aux associations augmentent, cette perte de contrôle est encore une fois préoccupante. Pire encore, votre politique se double d'une volonté d'éviction de structures essentielles à la vie locale et au débat démocratique, comme nous venons de l'évoquer et je m'associe aux propos de Caroline HONVAULT sur l'expulsion de la LDH. Les expulser, sous prétexte de rationalisation immobilière, c'est affaiblir considérablement des acteurs qui jouent un rôle fondamental dans la cohésion sociale, la dynamique des quartiers, le lien social, l'accès à la culture, au sport, mais je crois que c'est un sujet sur lequel nous reviendrons, car il y a en effet deux poids et deux mesures dans la gestion de l'accueil des associations. Vendre aujourd'hui encore une partie de Toulouse, c'est se priver de la possibilité, bien sûr, d'accueillir des associations, mais aussi de certains services de la Mairie. Et, en parallèle, vous continuez à louer dans le parc

privé, souvent à des prix exorbitants, des locaux pour accueillir certains services de la Mairie et même des groupes politiques – ce qui est le cas d'ailleurs pour notre groupe. En vendant méthodiquement notre patrimoine, en laissant notre ville aux seules mains des promoteurs, vous affaiblissez aussi notre capacité à anticiper les besoins futurs de notre territoire. Plus que jamais, le foncier est la clé d'une ville durable et solidaire. Il permet de maîtriser les lieux d'implantation des équipements et services publics et de favoriser des projets d'intérêt général. Le foncier est une ressource non renouvelable. Une fois vendu, il est impossible à récupérer. Pour finir, pour avoir une vision globale et pour déterminer une stratégie foncière, nous vous demandons une nouvelle fois d'avoir accès au recensement exhaustif des biens dont la collectivité est propriétaire. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions sur ces délibérations parce qu'effectivement, je crois que Madame HARDY a eu raison de globaliser les trois délibérations. Monsieur EL ARCH.

J. EL ARCH : Oui, rapidement, Monsieur le Maire. Chers collègues, j'ai envie juste de rappeler un élément historique qui me paraît important. Pendant l'occupation nazie et le régime fasciste dictatorial de Vichy, les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme ont été occupés, ses archives saisies et que le tiers des membres de son comité central ont disparu, assassinés, morts en déportation ou fusillés. Comme Monsieur Victor BASH à plus de 80 ans était assassiné en 1944, avec sa femme Iona par les milices et les nazis. J'aimerais aussi rappeler quand même que les membres du comité de la Ligue des Droits de l'Homme à cette époque, qu'il y avait aussi de très grandes personnalités du mouvement gaulliste comme Monsieur René CASSIN, Léo HAMON et André PHILIP. Juste rappeler que la Ligue des Droits de l'Homme fait partie de notre histoire. C'est un patrimoine historique, démocratique et notre collectivité en a besoin. Donc, la 3^e ville de France devrait trouver des solutions pérennes pour que ces valeurs se pérennisent au sein de notre collectivité, et réouvrir le dialogue. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions ? La parole est à Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Moi, je suis stupéfait quand j'entends les propos qui viennent d'être tenus. Comme si la question qui se posait était celle de la pérennité de l'action de la LDH. Je n'ai jamais entendu quelqu'un remettre en cause l'activité de la LDH. Nous les avons informés, comme tous les autres occupants, de la vente de ce bien. Nous avons eu des contacts avec eux pour essayer de les orienter en fonction de leurs caractéristiques particulières. Et la question, c'est simplement, pour eux, de trouver des locaux qui correspondent à leurs besoins. Et qui, c'est vrai aujourd'hui, ne peuvent être trouvés dans les locaux municipaux que nous mettons à disposition de façon classique, vous avez raison de le rappeler, à de nombreuses associations. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui dans le patrimoine ancien, et depuis quelques années maintenant, nous avons pris des décisions de cession, parce que nous sommes confrontés à l'application des normes d'accessibilité, qui sont utiles, mais contraignantes pour des bâtiments anciens, parfois exigus. Comment installer un ascenseur quand vous avez une emprise au sol de 150 m² ? Il faut être sérieux. Comment mettre, dans le respect des décrets tertiaires, des locaux qui historiquement étaient des locaux d'habitation transformés petit à petit en locaux de bureaux sans avoir strictement aucune caractéristique utile ? Et allons-nous demander aux Toulousains de dépenser 3 000 € par mètre carré pour mettre aux normes des locaux, alors que dans le même temps, les locaux que nous achetons, puisque nous en achetons – vous nous parlez des ventes, mais vous oubliez de faire la liste incroyable des locaux que nous avons pu acquérir pour permettre notamment la relocalisation des services municipaux dans des conditions qui respectent les dispositions que je viens d'évoquer. Donc, ce que nous faisons, c'est simplement prendre des décisions pragmatiques, bâtiment par bâtiment, en fonction des contraintes, des caractéristiques, des possibilités et des coûts de revient. Nous n'allons pas dépenser 3 000 € du mètre carré lorsque des bâtiments neufs coûtent 2 500 € ou 2 800 € le mètre carré. Ce serait absurde et ce ne serait pas une décision de bonne gestion.

Alors après, vous pouvez dire, et ce serait légitime : « mais puisque vous allez vendre ce vieux patrimoine, vous pourriez racheter des locaux non pas seulement pour les services municipaux, mais également pour loger des associations ». Et de fait, nous avons investi, et cela avait déjà été fait sous le précédent mandat, dans la Maison des associations pour mettre à disposition des locaux aux associations. Mais nous avons tiré aussi la réalité de l'usage en favorisant le foisonnement et donc, la mutualisation des locaux. Et oui, nous avons eu des contacts avec la LDH pour proposer, par exemple, chaque fois qu'ils avaient besoin de se réunir, de mettre à disposition des salles de réunion. Et oui, nous avons proposé d'examiner leur demande

dans le cadre de la mutualisation des locaux. Mais ils disent qu'ils ne sont pas contre la mutualisation, mais qu'ils ont besoin de locaux permanents. Pardon, mais le principe de la mutualisation, c'est le foisonnement et c'est le partage d'un même local avec des utilisateurs sur les amplitudes horaires, sur la semaine, sur l'année d'utilisation. Et c'est vrai, aujourd'hui où nous rationalisons le parc, nous privilégions les demandes de locaux, d'associations qui apportent des prestations, un soutien dans les quartiers à destination des habitants de ces quartiers, ce qui rend plus difficile la prise en compte des demandes de ces associations généralistes – et ce n'est pas du tout péjoratif –, qui, à proprement parler, n'apportent pas une aide ou un soutien direct aux habitants des quartiers, mais placent leurs actions à un niveau beaucoup plus général, beaucoup plus global et plus large que simplement celui d'un quartier ou même celui de la ville. Cette politique de rationalisation, vous voyez, elle est mise en œuvre partout. À Bordeaux, ils viennent d'annoncer un vaste plan de cession dont, et c'est amusant, un hôtel particulier qui était le logement de fonction de la rectrice. Je me souviens ici des cris d'orfraie de Madame ROBY à propos de l'hôtel de Lestang, l'ancien logement de fonction du recteur. La Ville de La Rochelle vient d'annoncer un plan de cession de 15 millions d'euros, en ce compris un terrain de foot. J'avoue que nous n'avons jamais envisagé de vendre les équipements sportifs pour des opérations de construction immobilière, et je ne crois pas que cela soit pertinent. Mais vous voyez, même vos amis politiques le font. La Ville de Tours le fait, la Ville de Paris le fait. Tout le monde le fait, parce que nous avons dans notre parc des bâtiments qui ne sont plus adaptés et qui coûtent beaucoup trop cher à réhabiliter. Nous préférons vendre et racheter. Et nous avons racheté des milliers et des milliers de mètres carrés pour notamment les services municipaux. Pour les associations, il est vrai que c'est plus tendu et donc, nous privilégions les associations de proximité dans les quartiers.

Enfin, sur la LDH, quand je dis que nous privilégions, nous regardons la situation des associations, ce qu'elles font à destination de la population, puis qu'elle est leur situation financière. On nous dit : « mais la Ville de Toulouse pourrait tout de même fournir 30 m². » Nous pourrions aller louer... Vous avez raison de dénoncer les locations dans le secteur privé qui montrent que nous avons encore du travail à faire dans cette rationalisation. Nous pourrions louer dans le secteur privé pour mettre à disposition gratuitement la LDH. 30 m² dans le secteur privé aujourd'hui, c'est à peu près un budget de 5 000 € par an. J'ai vu il n'y a pas très longtemps, mes chers collègues, une pétition, une tribune signée par 130-140 personnes. Voilà, vous avez les chiffres : 5 000 € par an, 130 personnes qui ont été martyrisées par cette situation ; c'est 30 € par an pour qu'ils puissent financer un local pour la LDH. Ils auront même 50 % de réduction d'impôts. La plupart d'entre eux en paient, je pense. Et si cela n'est pas possible, parce que je comprends que ce soit difficile pour des gens de mettre en accord le soutien qu'ils affirment et puis des actes concrets, et bien je le précise : s'ils le font, je suis prêt à le faire. Je donnerai moi aussi 30 € par an à la LDH pour payer son local. Vous voyez, je mets mes paroles en accord avec mes actes. Mais si jamais ils ne peuvent pas le faire, alors ils peuvent se tourner vers leur maison mère. Le bilan 2023 de la LDH montre qu'ils disposent d'une trésorerie un peu supérieure à 1 million d'euros. Alors je crois que ce ne sont pas les associations les plus en difficulté, que nous priorisons effectivement dans une situation de contrainte pour les orienter vers les locaux municipaux. Nous préférons consacrer ces moyens qui deviennent de plus en plus difficiles, de plus en plus en plus rares, à des associations qui n'ont pas les moyens, soit d'avoir autant de soutien que la LDH, soit d'avoir des produits d'exploitation, soit d'avoir le soutien de leur structure nationale. C'est dans cet esprit que nous agissons. C'est difficile, mais ça me paraît nécessaire.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : J'ai compris, à la fin des propos de Monsieur BRIAND, que le problème c'est qu'on ne se place pas sur le même plan. Nous on évoque la dimension symbolique qui est absolument essentielle dans cette histoire de déloger, parce que c'est ce qui se passe : vous délogez la Ligue des Droits de l'Homme. Alors, je comprends que vous n'avez pas écouté tous les propos qu'on a tenus, mais donc c'était 141 signataires dans la première minute du lancement de la pétition, et on est aujourd'hui à près de 2 000 personnes. Voilà, donc je ne sais pas ce qu'il faut dire... Pour mes collègues de la majorité, vous avez tous été destinataires d'un mail avec le dossier auquel j'ai fait référence dans mon intervention. Le dossier des différents courriers qui ont été envoyés de part et d'autre depuis l'automne 2023. Je vous encourage à aller voir ce dossier pour vous faire votre propre opinion sur ce qui est en train de se passer, sur ce que vous êtes en train de cautionner. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HARDY.

I. HARDY : Oui. Alors, je suis un peu étonnée, Monsieur BRIAND, parce qu'effectivement, lorsque vous parlez des finances de la LDH, combien de fois vous nous dites que la trésorerie n'est pas le résultat. Mais là, en l'occurrence, vous avez une analyse un peu différente. Bon, il y a une notion symbolique, comme vient de le dire Caroline HONVAULT, mais plus largement, je crois que s'agissant des associations, et c'est pourtant tout le travail que nous avons commencé à faire lorsque nous faisons partie de la Commission avec Monsieur ALVES, c'était la notion de critères, de transparence, que l'on est en train de perdre. Donc moi, ce que je vous demande, puisqu'effectivement il y a une volonté d'évolution en termes de politique d'accueil des associations, c'est que nous puissions réunir à nouveau cette commission qui ne se réunit plus pour que nous puissions échanger sur l'avenir de l'accueil des associations de façon transparente. Et puis finalement, on a l'impression que ce qui se passe effectivement, c'est un peu ce que vous nous dites sur les subventions du secteur de la culture, c'est « on fera au cas par cas ». Mais au cas par cas, ça ouvre effectivement la porte à un clientélisme ou à des critères qui ne sont pas clairs pour tout le monde. Donc effectivement, nous, nous souhaiterions que vous puissiez réunir à nouveau cette commission.

Et le dernier point sur la stratégie foncière. Là aussi, j'ai entendu beaucoup de choses ; on vend, mais on rachète. La problématique que l'on a, c'est qu'on n'a aucune vision. Donc, encore une fois, on voudrait avoir une vision globale sur notre patrimoine aujourd'hui. Et en parallèle, puisque visiblement vous achetez des milliers de mètres carrés, quels sont les milliers de mètres carrés que nous achetons pour que nous puissions être constructifs et vous aider dans cette stratégie foncière ?

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, je mets aux voix la délibération numéro 6. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 7^e. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 8^e, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations, je n'ai pas de signalement particulier, la 9 et la 10. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Donc, nous en avons fini pour le chapitre 2. Je propose d'interrompre la séance pour le temps du déjeuner et de la reprendre à 14 h. Bon appétit.

2.1 Vote des taux d'imposition pour 2025-(Finances - - 25-0050)

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Abstention

Pierre LACAZE
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

2.2 Caisse de Crédit Municipal de Toulouse - Budget Primitif 2025 - Information du Conseil Municipal-(Finances - - 25-0051)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.3 Quartiers Soupetard - La Cépière - Adoption d'une convention de servitudes sur le domaine public au profit d'Enedis-(Gestion immobilière - - 25-0020)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Aymeric DEHEURLES

Adopté

2.4 Quartier Lalande - Adoption d'une convention de servitude sur le domaine public au profit de GRDF-(Gestion immobilière - - 25-0075)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.5 Quartier Montaudran - Cession à DECOSET de l'emprise foncière de la future déchetterie de Ribaute-(Gestion immobilière - - 25-0086)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

2.6 Valorisation du patrimoine - Désaffectation et déclassement du domaine public de biens immobiliers de la Mairie de Toulouse-(Gestion immobilière - - 25-0185)

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

2.7 Quartier Lascrosses - Vente sous plis cachetés d'un ensemble immobilier situé 25 Rue Valade - Lancement de la consultation-(Gestion immobilière - - 25-0164)

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

2.8 Quartier Lardenne - Vente sous plis cachetés d'une emprise foncière située 18 avenue du Docteur Maurice Grynfogel - Lancement de la consultation-(*Gestion immobilière* - - 25-0165)

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

2.9 Acceptation d'un legs de Monsieur Romuald Lascoumes-(*Gestion immobilière* - - 25-0207)

Adopté à l'unanimité

2.10 Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine (Tisseo Ingenierie) - Approbation des statuts modifiés-(*Direction Générale des Services* - - 25-0028)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Emilion ESNAULT
Pierre TRAUTMANN
Nina OCHOA

Adopté

-Pause-déjeuner -

Nicole YARDENI

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance du Conseil municipal, d'ouvrir donc la seconde séquence. Nous en étions au chapitre 3. Il y a 4 délibérations concernées. Je n'ai aucun signalement par rapport à celles-ci, donc je vous propose de les voter de manière bloquée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

3.1 Eglise du Gesù - Conventions de mise à disposition de locaux administratifs : approbation de l'avenant n°7 au profit de l'association Toulouse Les Orgues et de l'avenant n°8 au profit des associations Antiphona, L'Ensemble Baroque, Les Sacqueboutiers et Les Arts Renaissants-(*Ressources de la culture* - - 25-0150)

Adopté à l'unanimité

- 3.2 Conservatoire à Rayonnement Régional : demande d'agrément pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique – Département claviers et polyphoniques - Discipline Accompagnement-(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 25-0169)**

Adopté à l'unanimité

- 3.3 Conservatoire à Rayonnement Régional : demande d'agrément pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique – Département jazz et musiques actuelles amplifiées-(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional - - 25-0170)**

Adopté à l'unanimité

- 3.4 Adhésion de la Mairie de Toulouse au Centre National de la Musique-(Gestion immobilière - - 25-0206)**

Adopté à l'unanimité

Henri DE LAGOUTINE

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 4. Alors, le chapitre 4, sur la culture, comporte des délibérations valant attribution de subventions. Et, par ailleurs, il y a eu une demande des groupes AMC et TES, en conférence des Présidents, mardi, qu'il y ait des temps spécifiques de débats, donc ce qu'on appelle « les débats stratégiques », à la fois sur les ressources humaines de la collectivité et sur les bibliothèques. À la vérité, les deux demandes se recoupent très largement. Pas exactement, mais très très largement. Donc, je vous propose, pour que les débats soient plus cohérents et gagnent en clarté, de faire un seul débat stratégique embrassant les deux aspects que j'ai indiqués sur une durée de une heure. Donc, je vais demander, d'abord à Francis GRASS et à Henri DE LAGOUTINE de faire une présentation générale des délibérations concernées. Et puis, après, d'ouvrir un débat. Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Oui, la demande qui avait été faite, c'est plutôt sur la politique RH. Donc, c'est globalement la situation des agents, donc pas spécifiquement uniquement les bibliothèques. Donc, s'il doit y avoir un lien logique, il est plus là où on l'avait positionné en conférence des Présidents au moment du débat sur les RH qu'à cet endroit-là.

MONSIEUR LE MAIRE : On est bien d'accord, politique globale RH. Ce qui n'empêchera pas, bien sûr, de traiter, plus tard, comme prévu dans l'ordre du jour, les délibérations de Monsieur DE LAGOUTINE et évidemment avec la possibilité de réintervenir sur chacune d'elles. Mais, moi, je souhaitais qu'on y joigne le débat souhaité sur les bibliothèques parce qu'en réalité, sur les bibliothèques, c'est un problème de RH que vous avez soulevé. Et donc, pour être là aussi cohérent par rapport à la position qui est la vôtre, je pense qu'on peut avoir un débat plus simple. Donc, je vais proposer à Henri DE LAGOUTINE d'introduire, de manière générale, la question RH ; et puis, ensuite, à Francis GRASS, de faire un focus plus particulier sur la culture, y compris, d'ailleurs, les bibliothèques.

H. DE LAGOUTINE : Alors, de manière générale, je veux dire, je présente quand même sommairement mes délibérations RH ? De manière générale ?

MONSIEUR LE MAIRE : C'est pour les RH en général.

H. DE LAGOUTINE : D'accord, OK. Ce qu'on propose donc dans les délibérations RH, c'est de modifier le tableau des emplois en créant des postes supplémentaires pour certaines situations nouvelles. Notamment la création de deux postes de chargé d'instruction des recours administratifs par rapport au forfait post-stationnement. Et de créer trois postes de contrôleur dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les permis de louer. Au niveau des sports donc, on prévoit quatre recrutements supplémentaires liés à l'ouverture

prochaine de la piscine de Pech David. En ce qui concerne l'autorisation de recruter des agents contractuels, ça concerne 21 postes qui sont aujourd'hui vacants, dont des postes de fonctionnaires qui sont vacants et donc, de permettre la possibilité, si on ne trouve pas de fonctionnaires, d'aller recruter des contractuels. Le renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du théâtre Sorano. Modification du régime indemnitaire, là, ce sont des ajustements à la marge. Accueillir 35 volontaires dans le cadre du service civique. Renouveler notre politique d'accès à la fonction publique en collaboration avec Sciences Po Toulouse et puis un complément technique de délibération concernant les personnels contractuels sur les emplois non permanents.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je vais donner la parole maintenant à Francis GRASS pour une présentation générale des délibérations culture.

F. GRASS : Merci, Monsieur le Maire. Alors, dans les délibérations culture, il y a notamment le sujet plusieurs fois évoqué des subventions. Sur ce sujet des subventions, il se dit beaucoup de choses et très souvent inexactes, et donc il est bon de rétablir la réalité des choses. Je rappelle que, historiquement, pour les subventions culture, on versait traditionnellement 50 % du montant de l'année précédente au mois de décembre, comme un acompte, notamment pour toutes les associations structurantes, c'est-à-dire celles qui ont une activité à l'année, notamment, pour lesquelles nous avons des conventions pluriannuelles. Et, en cours d'année, on versait en une ou plusieurs fois les 50 % restants du montant décidé sur le budget de l'année suivante. Cette année, compte tenu du contexte d'incertitude et de contraction budgétaire qui a été largement et plusieurs fois développé, je ne vais pas y revenir, nous avons évidemment maintenu ce principe d'acompte que nous avons voté au mois de décembre et nous n'en avons pas voté 50, mais nous avons voté 60 %. Nous avons été un peu au-delà de ce que l'on faisait antérieurement. Je rappelle ce que nous avons dit à l'époque, pour ceux qui l'auraient oublié, mais cela avait été dit très clairement, que, compte tenu des tensions budgétaires bien connues, nous allions poursuivre l'analyse pour déterminer, au plus tard, au mois de juin 2025, le montant définitif des subventions. Alors, certains ont dit : « Mais si on a versé 60, c'est qu'on va baisser de 40 % ». Bien sûr que non. La preuve en est, c'est que, lors de ce Conseil, dans les délibérations que vous avez sous les yeux, nous allons voter 20 % complémentaires pour la plupart des associations conventionnées, dans la mesure où elles exercent une activité pérenne et que, si on attendait juin, on risquerait de les mettre en difficulté, notamment de trésorerie, ce qui n'est pas le but. Donc, nous versons 20 % complémentaires des 60 précédents, c'est-à-dire que nous montons à 80 %. Par ailleurs, vous le verrez, il y a, pour d'autres associations qui, elles, sont subventionnées pour des actions et non pas pour des établissements qui vivent toute l'année – cela peut être le cas de créations, cela peut être le cas de festivals –, nous allons verser un acompte de 60 % comme nous l'avions fait pour les autres associations au mois de décembre. Et, tout ceci, en attendant que nous ayons arbitré l'ensemble du budget subvention et qu'on puisse déterminer aussi tôt que possible le montant définitif de la subvention. Donc, aujourd'hui on est toujours sur des régimes d'avance et d'acompte et non pas sur des décisions définitives.

Alors, évidemment, ce travail est un travail extrêmement lourd parce que nous souhaitons le faire de manière la plus précise possible, donc association par association. Parce que, d'un côté, il n'est pas question de fragiliser qui que ce soit. Il est question de vérifier ceux qui peuvent parce que tout le monde a conscience, néanmoins, que le contexte nécessitera des efforts. Les efforts, ça peut consister à aménager des actions. Dans bien des cas, on arrive à faire des façons d'aménager qui font faire quelques économies. Ça veut dire, aussi, bien sûr, être attentif aux recettes. Parce que, la charge pour la collectivité, il ne faut jamais oublier que c'est la différence entre les dépenses et les recettes. Donc, évidemment, un travail sur les recettes et c'est ça qui nous permettra de déterminer, au-delà du montant global, la subvention définitive pour chaque association. Voilà au plan de la méthode. Et c'est important de dire que le sujet n'est pas terminé. Il est en cours de travail. En tout cas, je remercie les services qui font un travail énorme. À la fois de l'analyse, mais aussi d'échange avec chacune des associations.

Je voudrais aussi dire un mot parce qu'en écoutant Madame HARDY, tout à l'heure, j'entendais le mot de prétendu « clientélisme ». Madame HARDY, ça m'amuse beaucoup que vous disiez ça parce que quand j'ai pris mes fonctions en 2014, beaucoup d'associations sont venues me voir en me disant : « J'espère que vous n'allez pas continuer le clientélisme qui existait auparavant ». Et il me semble que vous étiez dans cette équipe. Et je dirais aussi, quand j'observe les subventions données par le Conseil départemental, dont vous faites partie, j'observe curieusement que, certes, il y a une baisse générale qui est, je crois, autour de 40 %. Certaines associations ont été baissées. Et d'autres, je ne sais pas pour quelle raison, ont des subventions

maintenues, voire augmentées. Voilà, donc je m'étonne toujours de cette disparité. Donc, voilà, ce que nous faisons, c'est un examen attentif de chaque association. Et le travail n'est pas terminé.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc, on a eu une introduction générale des deux thématiques que l'on va appréhender globalement. Donc, j'ouvre le débat globalement, et puis, après, on votera à part chacune des deux séries de délibérations. La parole est à Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Alors, je suis un peu déstabilisée parce que j'avais prévu d'intervenir sur les RH et sur les subventions culturelles. Et j'ai peur que vous arriviez à un niveau de saturation si j'enchaîne les deux. Et, surtout que ce n'est quand même pas tout à fait le même sujet puisque, les subventions, par définition, concernent l'externe, alors que les RH concernent les agents de la collectivité. Donc, je ne sais pas comment vous voulez que je fasse ? Est-ce que je commence par les RH, vous pensez, Monsieur DE LAGOUTINE ? On va faire ça.

Je souhaitais intervenir plus précisément sur la modification du tableau des emplois, qui propose de créer différents postes, notamment dans la direction des sports. Mais, nous, il nous semblait important, au-delà des données quantitatives, de revenir sur une dimension un peu qualitative, c'est-à-dire sur le contenu des postes. Et, en la matière, c'est-à-dire dans la direction des sports, si nos informations sont exactes, il y a une modification à l'œuvre des missions des ETAPS (éducateurs des activités physiques et sportives), qui se distinguent en deux catégories : les terrestres et les aquatiques. Les aquatiques travaillant dans les piscines ; les terrestres, pas dans les piscines, donc. Dans la collectivité, il y a 18 ETAPS terrestres et la plupart d'entre eux vont devoir désormais assurer des missions administratives et donc, ne seront plus en vis-à-vis des enfants dans les CLAE, dans les écoles et proposer des activités sportives aux petits Toulousains. Et donc, il nous semble que cette décision va dégrader le service public rendu aux habitants. D'autant plus que le monde associatif sportif, également, rencontre lui aussi des difficultés, rencontre une baisse de soutien, donc il ne va pas forcément pouvoir compenser.

Plus globalement, sur cette dimension qualitative, toujours, on l'a déjà formulé ici, mais je pense que c'est important d'y revenir : nous sommes inquiets sur les changements qu'il y a à l'œuvre dans la relation qui est établie entre vous, la majorité, les agents, le haut management – on va dire « management » –, et les agents. Depuis plusieurs années, et notamment en particulier depuis la mise en place de Proxima, cette relation, elle se dégrade. Elle est marquée par une brutalité managériale, une gestion désincarnée, par objectifs, et par les statistiques. Et de fait, aujourd'hui beaucoup de personnes témoignent d'un climat de suspicion et de pression qui domine sur les agents. Comme si le « H » de ressources humaines avait été oublié. Alors, ça se perçoit dans certains aspects, notamment un durcissement des mesures telles que les sanctions en cas d'absence injustifiée, qui sont mises en œuvre de manière aveugle, sans dialogue ni prise en compte des situations personnelles. Même s'il est entendable de ne pas laisser se développer des absences injustifiées, il nous semble que la manière dont on peut considérer la situation des personnes reste possible. Et il y a même, sur ce point, précisément, l'établissement d'un principe de rétroactivité puisque certains agents en CDD se seraient vu opposer le non-renouvellement de leur contrat, alors même que leur implication et la qualité de leur travail sont reconnus, au prétexte qu'ils avaient eu une absence injustifiée il y a plusieurs années. Doit-on rappeler que le principe – décidément, c'est très juridique ce Conseil – de non-rétroactivité des lois et des règles est un principe fondamental du droit. Que c'est même une garantie essentielle d'un État de droit, dans une démocratie.

Autre exemple d'une gestion désincarnée, la gestion des agents en repositionnement qui ont été mis en difficulté, qui se retrouvent à domicile et qui sont en attente de retrouver un poste. Là, aujourd'hui, à toute vitesse, on les replace dans les services pour boucher les trous sans tenir compte de leurs spécificités et de leurs fragilités. Cela ne nous semble pas acceptable. Autre aspect de cette gestion brutale, la consigne qui est donnée de ne plus reconnaître les accidents ou de reconnaître *a minima* les accidents de travail et de trajet. Et on a vu dans les décisions du Maire qui ont été présentées ce matin, qui sont dans l'ordre du jour, qu'il y a beaucoup de contentieux entre des agents et la collectivité sur des accidents de travail et accidents de trajet qui ne sont pas reconnus par la collectivité. Et, enfin, dernier exemple : pour faire passer la pilule de Proxima, vous aviez promis que les agents pourraient suivre des formations pour les aider à s'adapter aux exigences de leurs nouveaux postes. Or, aujourd'hui, l'accès aux formations est figé. Bref, par toutes ces mesures, vous continuez à dégrader les conditions de travail des agents et donc, en suivant, la manière dont

le service public est rendu aux Toulousains et nous le déplorons. Si vous le voulez bien, je vais peut-être m'arrêter là pour les RH et puis je reprendrai pour la culture plus tard.

MONSIEUR LE MAIRE : On est d'accord. Donc, d'autres interventions axées sur la thématique RH ? La parole est à Monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : Non, négatif, Monsieur le Maire. Moi, ce sera axé culture. Vous avez dit les deux, donc est-ce qu'on choisit dans notre début d'intervention en disant : « Moi je cause culture. Moi je cause RH » ? Où est-ce qu'on continue d'isoler RH et on parle culture après ?

MONSIEUR LE MAIRE : Écoutez, vous commencez par les RH pour être homogène. Bien, Madame BLEUSE. Ah non, c'est Madame HARDY, excusez-moi.

I. HARDY : Rapidement, puisque, effectivement, j'ai été nommée par Monsieur GRASS. Moi, il y a quelque chose que je ne peux pas accepter, c'est l'attaque gratuite et sans preuve. Et lorsque vous parlez de clientélisme sur la période 2008-2014, je dois vous rappeler que c'est vous qui avez supprimé, à votre arrivée, dans toutes les politiques, toutes les instances de décision collégiale que nous avons mises en place sur la base de critères transparents et clairs. C'est vrai pour la culture, c'est vrai pour les associations, c'est vrai pour l'occupation du domaine public et c'est vrai, aussi, pour les admissions en crèche. Et ensuite, sur la comparaison sur laquelle vous revenez encore, pourtant, il me semblait que Monsieur GIBERT avait été très pédagogue sur l'explication des structures, la structure financière d'un Département et d'une Ville est complètement différente. La différence, aussi, c'est que toutes les décisions qui ont été prises sur les baisses de subventions, elles ont été prises en toute transparence avec des critères et chaque acteur a été rencontré, comme l'a expliqué Monsieur GIBERT ce matin.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame BLEUSE, cette fois-ci.

M. BLEUSE : Oui, donc, concernant ce volet RH, moi, je souhaite rappeler la question que j'ai posée lors de l'intervention sur les points financiers. En effet, je vous ai dit ce matin, l'adjoint aux RH a reconnu, lors du Conseil de Métropole, avoir assigné aux différentes directions, donc de la Ville et de la Métropole – et je vous rappelle, et vous nous le rappelez régulièrement, qu'il y a des directions, des services, je ne sais pas quel est le bon terme, qui sont mutualisées. Donc, vous avez reconnu avoir assigné des objectifs de réduction de postes. Vous ne nous avez pas précisé les critères d'arbitrage et nous vous avons demandé et nous restons, comme je l'ai dit ce matin, dans l'attente des chiffres assignés par direction. Pourquoi c'est important ? C'est parce que c'est très compliqué d'avoir des éléments. Vous vous doutez bien que je suis d'abord allée chercher les chiffres à notre disposition. Donc, les seuls chiffres factuels que nous avons sont ceux qui sont communiqués au moment du Compte financier unique. Le dernier, c'est celui de 2023. On y voit qu'il y a, en termes d'emplois budgétaires, 7 651 postes ; que l'effectif pourvu sur emplois budgétaires en équivalent temps plein, il est de 6 899. Et la présentation est faite par grandes filières de métiers – bien loin, donc, des directions. Donc, c'est un élément important de ce que vous nous avez annoncé sur la maîtrise des dépenses et de la masse salariale en particulier. Donc, nous avons besoin, d'une part, de connaître les objectifs que vous avez assignés en termes de réduction de postes, les critères d'arbitrage puisque, comme Madame HARDY vient de le dire, il n'y a apparemment pas beaucoup de discussions à ce sujet-là. Et on ne peut pas discuter des RH sans ces éléments-là. Donc, nous restons dans l'attente de ces chiffres.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le Maire. Je ferai pour ma part un focus sur le volet RH de nos lieux, de nos services publics culturels que sont les centres culturels et les bibliothèques qui jouent un rôle essentiel, sont le terreau de ces services publics culturels dans notre ville et des lieux de transmission de savoirs pour tous les publics et dans tous les quartiers. Nous aimerions savoir, sur le volet des centres culturels, par rapport à la baisse qu'ils vont subir de 50 à 60 %, des éléments d'information dont nous avons connaissance, comment vous entendez maintenir dans tous les quartiers l'existence de toutes les animations que proposaient les centres culturels précédemment, d'une part. Et, concernant les bibliothèques, on sait la mobilisation qu'il y a eu des agents pour dénoncer le non-renouvellement de contractuels qui diminue en effet l'amplitude d'un certain nombre de lieux, mais aussi les fermetures annoncées de plusieurs bibliothèques qui, sous couvert, parfois, de travaux masquent, en fait, en réalité, le fait que vous êtes en train de redéployer probablement les

agents pour garantir au mieux le maintien de certaines bibliothèques au détriment d'autres. Et donc, nous, nous déplorons le fait que, pour ce qui concerne les travaux annoncés – je pense à la bibliothèque de Bagatelle, qui est fermée depuis plusieurs mois et annoncée fermée jusqu'en automne prochain –, comment se fait-il que vous n'avez pas anticipé, si vous vouliez réellement maintenir ce lieu, les travaux pour faire en sorte de maintenir l'ouverture ou en tout cas bien sûr l'ouverture dans d'autres locaux ou dispositions de maintien, en tout cas, des animations, de l'accueil et de l'accès aux livres pour tous les publics, de tous les quartiers ? Et, d'ailleurs, j'en veux pour preuve que, au-delà, bien sûr, des agents concernés, il y a une mobilisation, actuellement, de beaucoup d'acteurs qui travaillent en lien avec nos centres culturels et les bibliothèques. Je pense aux librairies qui vous ont écrit, je sais, récemment, Monsieur le Maire ; 17 librairies toulousaines, dont les plus connues, Ombre blanche, Privat, mais aussi toutes les librairies de quartier qui se sont associées pour s'émouvoir et s'alarmer justement de cette attaque des services publics de culture de nos quartiers avec lesquels les librairies, aussi, travaillent et qui dit leur inquiétude, de manière générale sur cet accès aux livres, à la lecture, pour tous les publics. Donc, nous souhaiterions savoir comment vous entendez faire en sorte que, dans tous les quartiers de Toulouse, se maintienne l'accès au service public des centres culturels et des bibliothèques.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur MAURICE, merci. Je crois que c'est Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, je souhaite moi aussi avoir les éléments que vient de demander Antoine MAURICE sur les centres culturels et sur les bibliothèques. Mais, peut-être, Monsieur DE LAGOUTINE, nous présenter – puisque vous portez un bilan, quand même, sur 10 ans, si on considère l'arrivée en 2014 – 2024, on l'a dit, sur l'augmentation des impôts, sur l'augmentation des tarifs. Mais est-ce que vous avez les éléments ? Alors, peut-être pas sur cette comparaison-là, 2014-2024, mais peut-être en 2024 sur le nombre de contractuels supprimés. Dans une vidéo adressée aux agents, Monsieur MOUDENC, vous indiquez que vous ne procédez pas à des licenciements, ce qui est normal : il n'y a aucun licenciement ou ce sont des faits très rares dans la fonction publique. Mais, par contre, depuis votre arrivée en 2014, effectivement, cela a été souligné, à différents moments, lors de différents mouvements sociaux, vous avez supprimé des postes. Je pense aux assistantes maternelles dans les crèches familiales, mais à d'autres services. Et, peut-être, si nous pouvions avoir un bilan, en centaines, peut-être, approximativement, du nombre de contractuels supprimés à la Ville de Toulouse, pour l'année 2024. Peut-être qu'au vu de cela Monsieur BRIAND dira que, peut-être, son budget était approximatif en 2025, mais bon, il y a eu un budget de voté. Ce budget, combien de suppressions de postes il représente même si, bien sûr, ce ne sont pas des licenciements, ce sont des fins de contrat. Et est-ce que vous confirmez les chiffres des syndicats qui, en tout cas, ont été publics, qui ont déclenché la grève des bibliothèques, je crois, avec 11 contractuels qui avaient été supprimés en décembre ? Peut-être une dizaine d'autres depuis le début du mois de janvier ? Et, au bout, Monsieur DE LAGOUTINE, comment vous voyez le maintien des services publics pour les Toulousains avec les suppressions de postes de contractuels ? Si vous me les confirmez. S'il n'y en a pas eu, bien sûr, ça sera une satisfaction pour moi et pour les organisations syndicales, mais j'aimerais avoir les bons chiffres parce que je crois que, depuis ce matin, c'est la demande de l'opposition ; on veut discuter des bons chiffres, que ce soit sur les questions de fiscalité, que ce soit sur la question de la 3^e ligne de métro, sur la situation des tarifs des services publics. Je crois que, Monsieur BRIAND, vous n'avez toujours pas compris que nous voulons bien sûr les tarifs, mais nous voulons les consulter et donc, peut-être, là-dessus, avoir les chiffres précis. C'est ce qu'on attend bien sûr de vous, Monsieur le Maire, sur le nombre de contractuels supprimés à la Ville de Toulouse.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Oui, un complément sur la bibliothèque de Bagatelle. Je voyais tout à l'heure, dans la rue, une pancarte qui disait : « Fermez une bibliothèque, ouvrez une prison » qui paraphrasait le texte de Victor HUGO. On a eu des témoignages vraiment forts des acteurs associatifs autour des bibliothèques, mais également du personnel de l'Éducation nationale qui disait que la bibliothèque de quartier c'est un élément essentiel pour la culture des enfants. Et c'est aussi, notamment, on ne le mesure pas souvent, dans certains quartiers, également, un espace de sécurité. C'est un espace où les enfants peuvent faire leurs devoirs, c'est un espace où certains viennent trouver des espaces de lecture, mais aussi d'accès à l'informatique dont ils ne bénéficient pas dans leurs foyers ou même dans d'autres structures de quartier. Donc, il y a un rôle social colossal de la bibliothèque qui est central dans nos dispositifs. Et on se demandait pourquoi, notamment, on aimerait bien avoir la confirmation de cette mobilité du personnel encadrant de Bagatelle vers, de ce qu'on a

compris, Cabanis, qui a emmené la fermeture. Je rajouterai que, quand on parle de la fermeture de Bagatelle, on nous a confirmé que les agents travaillaient encore au sein de la bibliothèque, mais qu'ils ne pouvaient pas ouvrir au public par manque de moyens. Donc, quand on entend parler de fermeture technique, cela nous paraît surprenant alors que les agents continuent d'être sur le lieu de travail. Donc, est-ce qu'on pourrait avoir clairement de la transparence sur cette histoire de travaux ? Et je rejoins tout à fait les propos de mon collègue Antoine MAURICE : une fermeture, si c'était une fermeture de maintenance et de travaux, ça peut s'anticiper ; le fonds bibliothécaire peut être déplacé. On le fait nous-mêmes à la Mairie avec des bibliobus. Il est possible de conserver l'accès au fonds en cas de nécessité. Donc, un élément de clarté. Et pourquoi spécifiquement Bagatelle, par rapport à d'autres ?

Ensuite, un point plus technique, vu que j'y suis, côté RH, pour Monsieur DE LAGOUTINE. En 2024, a eu lieu un passage en revue du système des NBI (nouvelles bonifications indiciaires) liées à un changement de contexte légal des agents qui bénéficiaient de la dotation liée aux QPV, et environ 500 agents ont perçu des bonifications liées à ce dispositif à ce moment-là. Ce n'est pas là-dessus que nous avons une remarque, mais pour dire que ces pertes auraient pu être compensées, cela a été la demande des organisations syndicales, par une modification du régime indemnitaire en attribuant une IFSE compensatoire, même si l'IFSE ne compte pas pour la retraite. Et cela a été refusé, globalement pour la totalité des agents. Mais, voilà, il se trouve que Monsieur le Maire a effectué, après cette décision, une visite à une partie de ces agents dans leurs locaux, à savoir la BCI (brigade contre les incivilités) et, miracle, aujourd'hui, nous votons une indemnité compensatoire spécifique pour ces agents, suite à la visite. Alors j'y vois un élément problématique dans le traitement des agents et un espoir. La problématique, c'est le fait du prince. Les évolutions n'ont pas été faites au regard des négociations générales avec l'intégralité des organisations syndicales, en prenant en compte la totalité des agents qui avaient perdu cette bonification indiciaire, mais sur une population spécifique créant potentiellement des inégalités délétères pour la relation entre les agents. Mon espoir, c'est de voir que quand on veut, on peut. Donc, je fais le vœu que ce sujet des suppressions NBI et de la compensation par le dispositif IFSE soit repris *via* des négociations transparentes avec toutes les organisations syndicales, pour tous les métiers qui se sont vu supprimer cette bonification.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions ? Donc, je donne la parole à Henri DE LAGOUTINE et pour les aspects culturels plus spécifiques, ensuite, à Francis GRASS.

H. DE LAGOUTINE : Bien, mes chers collègues, tout d'abord, je vous remercie pour le ton de vos interventions, même si je ne suis pas dupe du fond et des doutes que vous tentez d'instiller. Mais, déjà, c'est une bonne chose de pouvoir se parler calmement. Je vais faire un peu dans l'ordre. Madame HONVAULT, la question des ETAPS. Effectivement, nous avons 18 ETAPS qui, comme vous le dites, sont en contact avec les enfants, c'est-à-dire qu'ils vont faire de l'éducation physique auprès des enfants dans les écoles. On peut bien comprendre que 18 ETAPS, sur une ville comme Toulouse, où il y a énormément de groupes scolaires, ça ne permet pas d'aller former l'ensemble des enfants. Donc, l'orientation qui a été prise, c'est que les ETAPS n'aillent pas faire du travail administratif, mais aillent former les professeurs des écoles pour leur apprendre comment on peut faire de l'éducation physique tous les jours et dans toutes les écoles. Donc, c'est ça la réforme au niveau des ETAPS. Et je souligne que la plupart sont contents et que, lors du dernier CST où cela a été présenté, les syndicats ne s'y sont pas opposés. Donc, c'est plutôt quelque chose qui, en tout cas au niveau où je suis informé, est plutôt apprécié par les ETAPS. Vous parlez de « brutalité managériale », de pression, etc. ; je vous laisse la responsabilité de vos accusations, mais, ça, on est habitué, c'est comme ça. L'employeur est toujours le méchant.

En ce qui concerne les sanctions, les absences injustifiées, oui, heureusement qu'on sanctionne les absences injustifiées et heureusement qu'on ne garde pas les stagiaires qui ont des absences injustifiées. Quand vous avez un stagiaire qui a 12 mois d'ancienneté et qui a 25 absences injustifiées – je parle bien d'absences injustifiées, pas de certificats médicaux –, c'est normal qu'on ne le garde pas. Et d'ailleurs, les syndicats s'abstiennent parce que, évidemment, ils ne vont pas voter pour un licenciement – on appelle ça « licenciement » –, pas une fin de stage, mais ils s'abstiennent parce qu'ils admettent quand même que, quand on est fonctionnaire, la moindre chose c'est d'aller travailler pour justifier de sa rémunération, et puis parce qu'on est là pour être au service de la population. Donc, moi, j'assume totalement les sanctions pour les absences injustifiées, c'est-à-dire sans motif.

Pour les agents en repositionnement, alors il y a un peu un paradoxe dans votre question parce que vous nous dites : « Ce n'est pas bien de laisser les agents en repositionnement, qui s'ennuient, voire qui sont à la maison » et, maintenant : « Vous les replacez à toute vitesse ». Alors, on les replace ou on ne les replace pas ? Donc moi, les instructions que j'ai données, effectivement, c'est de faire un effort substantiel pour trouver un poste à tous les agents qui sont en repositionnement – poste évidemment validé par le médecin du travail. Et c'est toute la difficulté que l'on a. Donc, on crée des postes polyvalents, notamment dans les écoles, puisqu'on est obligé d'individualiser la fiche de poste puisque les restrictions... Alors, c'est-à-dire que le médecin du travail déclare la personne apte, mais avec de telles réserves qu'il est impossible de reclasser la personne, de la repositionner, pardon, sur une fiche de poste existante. Donc, on va être obligé, on est obligé de faire du cas par cas. Et la plupart des agents nous disent : « Mais c'est quand même mieux que de rester à ne rien faire ». Après, on a quelques cas des gens qui nous disent : « Ah, mais moi, vous comprenez, j'habite à 3 heures de Toulouse donc je ne vois pas pourquoi je reviendrais travailler... » Dans ce cas, on arrête de vous payer. Je veux dire que, à un moment, il faut être quand même raisonnable.

Alors, les contentieux sur les temps de trajet et les accidents de travail. Il y a des contentieux, c'est normal, mais la définition d'accident du travail est assez simple. Donc, moi, je demande régulièrement à la DGRH d'être rapide sur la réponse de la reconnaissance d'accident du travail. Et s'il y a contestation, de le contester. Le problème qu'on a dans l'administration – parce que dans une entreprise privée, ça va très vite, c'est la Sécurité sociale qui vous dit oui ou non en quelques jours –, c'est que, nous, s'il y a contestation, il faut passer devant la commission médicale de recours qui peut passer un an après. Donc, c'est vrai que c'est un sujet qui est lourd, mais moi, les instructions que je donne, c'est de reconnaître systématiquement l'accident du travail sauf si on a vraiment des éléments qui nous permettent de penser sérieusement qu'il y a fraude –, accident déclaré le lundi matin alors que le vendredi soir la personne allait très bien, par exemple. Là, on va quand même regarder ce qui s'est passé. Mais je suis et nous sommes tout à fait favorables à reconnaître l'accident du travail quand ils sont des accidents du travail, et c'est le cas de la plupart des situations.

Madame BLEUSE, vous dites qu'on a assigné aux directions des objectifs de réduction de postes. Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit à la Métropole, mais je vais être précis parce qu'effectivement je ne l'avais pas été assez. Les objectifs qu'on leur a donnés, aux directeurs généraux, dans chaque filière, ce sont des objectifs budgétaires. L'objectif qui a été donné, c'est de maintenir, en 2025, la même masse salariale qu'en 2024. Et donc, à chaque directeur d'organiser ses services pour qu'on atteigne cet objectif. Alors, le Maire l'a dit tout à l'heure, à périmètre constant, si on ne change rien, de manière mécanique, la masse salariale va augmenter de 15 millions d'euros en 2025. Donc, on est à 393,3 millions pour 2024. Donc, si on ne fait rien, si on ne touche à rien, 15 millions de plus ; c'est ces 15 millions-là qu'il faut maîtriser. Alors, ces 15 millions, d'où ils viennent ? D'une part, des augmentations des cotisations employeurs de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et de l'Urssaf, pour 7 millions d'euros. Et, le reste, c'est tout simplement le statut de la fonction publique qui prévoit des évolutions normales de carrière, qui font que cela fait les 8 millions d'euros supplémentaires. Voilà, donc, l'objectif, il a été fixé en termes budgétaires parce que ce ne serait pas cohérent de dire : « Vous devez diminuer de tant de postes. » D'abord parce que, comme vous l'avez souligné, nous sommes une collectivité, donc on ne licencie pas les gens. Cela veut dire qu'il faut aussi saisir les opportunités de départ à la retraite, de mutation, de démission tout en vérifiant si le non-remplacement est compatible avec le maintien de service public. Donc, ce n'est pas un exercice facile auquel sont confrontés les directeurs, mais je crois que la seule façon d'y arriver, c'est de leur donner la responsabilité de l'organisation de leurs services. Parce que ce n'est pas à nous à dire que, d'un trait de plume : « on va rayer tel ou tel poste ». D'autant plus qu'on ne parle pas de suppression de postes, on parle de non-renouvellement. Il est probable que c'est un effort qui va durer dans le temps puisqu'on sait que les cotisations de la caisse de retraite vont continuer à nous coûter pour les années qui viennent ; ça ne va pas se simplifier. Voilà. Donc, pour résumer, l'objectif a été clairement donné en termes budgétaires ; je ne sais pas si on arrivera à l'atteindre, parce qu'il faut aussi maintenir le service public et puis parce que ça dépend aussi des mouvements de personnel. En sachant qu'aujourd'hui, dans les collectivités, il y a moins de mouvements de personnel qu'ailleurs puisque toutes les collectivités sont en difficulté. Vous nous parliez, il y a quelque temps, de fuite des cerveaux de la Mairie vers le Conseil départemental ou vers la Région. Quand on voit les difficultés auxquelles sont confrontés le Conseil départemental – et moi je ne jette pas la pierre au Président du Conseil départemental qui gère en responsabilité –, on se doute bien qu'il ne va pas y avoir des opportunités pour les agents de la Ville de Toulouse qui souhaiteraient muter, d'aller au Conseil départemental. Pour la Région, je connais moins le sujet, mais je suppose que tout le monde est confronté aux mêmes difficultés.

Concernant la question de Monsieur MAURICE, et qui a été rejoint aussi par Monsieur LE TEXIER, concernant la bibliothèque de Bagatelle, eh bien quel est le problème ? À Bagatelle, on a un problème de ressources humaines, donc je ne rentre pas dans le détail parce que ce sont des questions individuelles, mais on a un problème d'encadrement. Donc, il faut recruter un responsable de la bibliothèque. Recruter un responsable de bibliothèque, cela prend du temps parce qu'il faut quelqu'un qui ait les diplômes, qui ait la compétence, qui ait l'envie, etc. Donc, ce qui a été décidé... Si je peux terminer, Jamal, après vous vous exprimerez. Non ? Si je peux terminer... Après vous vous exprimerez, mais laissez-moi terminer. Donc, la décision qui a été prise, le temps de recruter, puisqu'il était prévu de faire des travaux dans cette bibliothèque à la fin de l'année, on a anticipé ces travaux pour les faire maintenant. Et ça veut dire que quand les travaux seront terminés, en principe on aura recruté le responsable et on pourra l'ouvrir. Pour la question des enfants qui viennent faire leurs devoirs dans cette bibliothèque, nous allons aménager l'espace dans le centre culturel Desbals pour qu'ils puissent venir faire leurs devoirs là, car on est bien conscient que des enfants qui vivent en quartier prioritaire et qui n'ont pas suffisamment d'espace chez eux ont besoin de pouvoir faire leurs devoirs dans un endroit tranquille où ils sont bien accueillis, dans de bonnes conditions.

Est-ce que j'ai répondu à tout ? Monsieur LACAZE, le bilan du nombre de contractuels supprimés. Oui, alors, ça, c'est une façon de présenter les choses qui vous est propre. Il ne s'agit pas de supprimer des postes. Il s'agit, pour le moment, d'en geler, de ne pas en renouveler. Et, là, franchement je ne vais pas vous donner de chiffres parce que les choses se gèrent au fur et à mesure et que, donc, je n'ai pas de chiffres à vous donner. Il y a des bilans, à chaque fin d'année, bilans ressources humaines, qui vous sont transmis et qui reprennent tous les chiffres très précis ; le rapport social unique. Et vous pourrez le voir dans ce contexte-là, mais, aujourd'hui, je ne suis pas Madame Soleil, je ne peux pas répondre à cette question – plutôt, d'ailleurs, une provocation et une manipulation. Je crois avoir répondu à vos questions. Peut-être que, sur les bibliothèques, mon collègue Francis GRASS complétera, sur la politique globale des bibliothèques.

MONSIEUR LE MAIRE : Francis GRASS. Après, je vous redonne la parole.

F. GRASS : La bibliothèque de Bagatelle, cela a été bien décrit par mon collègue sur le processus qui est en cours et je crois que je peux ajouter que les écoles peuvent accéder à la bibliothèque, je crois. Donc, pour les enfants en scolarité en plus des devoirs.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vous ai bien écouté, Monsieur DE LAGOUTINE, et, donc, si je reformule, et vous me direz si je me trompe, vous n'avez pas assigné ou fixé, suivant le terme que vous souhaitez qu'on retienne, des objectifs de postes ou d'effectifs aux directeurs, mais des objectifs budgétaires. L'objectif que vous leur demandez à chacun, c'est de maintenir une masse salariale identique, sachant que, globalement, cette masse salariale, si on ne fait rien, augmenterait de 15 millions d'euros. Donc, je me suis permis, très rapidement, mais peut-être que la validité peut être remise en cause – encore que, dans la grande masse, je ne pense pas. J'ai regardé la masse salariale du rapport du compte unique 2023, puisque c'est le seul qui est factuel, à notre disposition. Je trouve 374 millions d'euros et des poussières. Si je rapporte 15 millions d'euros, ça correspond à 4 %. Et si je fais l'exercice, peut-être audacieux, de regarder à quoi correspondent 4 % sur l'effectif en équivalent temps plein qu'on retrouve dans la maquette 2023, à savoir 6 899 ; mais, dans le rapport, ce n'est pas tout à fait les mêmes chiffres : on tombe quand même sur une recherche globale de suppression – alors, certes, par non-remplacement, mais c'est une suppression, quand même – de 275 postes. 275 postes. Si je pars des chiffres 2023, ce n'est pas rien. Ce sont des postes de personnes qui sont au service public, au service du public. Donc, même si c'est annoncé en budgétaire, la réalité c'est que, ce qui va se passer, ce sont des suppressions de postes et des réductions d'effectifs afférents, effectivement. Donc, moi, je suis assez inquiète sur le maintien de la qualité du service public avec -275 postes. D'autant plus que ça fait plusieurs années que vous nous expliquez que vous travaillez de façon très importante à optimiser les moyens humains. Et, moi, je pense, notre groupe pensons qu'il n'y a plus beaucoup à gratter et que les équipes sont à l'os. Et donc, ce que vous demandez à vos responsables de faire est un exercice quasi impossible. Et vos directeurs sont aussi des salariés, et je trouve que ce n'est pas très correct que ce soit eux qui doivent décider quels postes on supprime.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Monsieur DE LAGOUTINE, un chiffre : c'est 5,8 millions les caisses de retraite d'après Monsieur Sacha BRIAND ; vous parliez de 7 millions. *A priori*, c'est 5,8 millions, le chiffre qui nous a été donné en commission finances. Merci d'avoir répondu sur l'accès aux devoirs. Il y a un autre élément.

H. DE LAGOUTINE : Excusez-moi, il y a l'Urssaf, en plus, donc ce qui nous amène à 7.

M. LE TEXIER : D'accord, merci. Oui, vous m'avez répondu effectivement sur la possibilité d'accéder à un espace de travail. Par contre, on n'a pas eu de réponse, Monsieur GRASS, sur la question de l'accès au fonds documentaire et donc aux livres, puisqu'on ne fournit pas dans les bibliothèques que des tables, mais également l'accès à la culture. Donc, je voudrais savoir, sur cet aspect-là, pourquoi cela n'a pas pu être anticipé et pourquoi on ne le met pas rapidement, parce qu'on parle quand même d'octobre, c'est quand même très loin. Et corriger sur un point : on a rencontré une institutrice du quartier qui nous a dit qu'effectivement, aujourd'hui, ils n'y avaient pas accès, pour les publics scolaires, à l'intérieur. Donc, vous avez des agents qui travaillent, j'imagine, sur le fonds lui-même, mais il n'y a pas d'accès au public. Et c'est ça qui pose problème aussi, puisqu'on n'a pas seulement un problème d'accès par le public externe, mais également par les scolaires.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Maire, j'aimerais quand même qu'on ait les réponses, peut-être dans la semaine, et je le dis pour la presse. Mais mon collègue Vincent GIBERT demande le recueil de la tarification des services ; on ne l'a pas. Monsieur BRIAND nous évoque qu'il suffit de regarder, mais on n'a pas les éléments. Et Monsieur DE LAGOUTINE vient de reconnaître qu'effectivement, il n'y a pas de licenciement dans la collectivité. Et, donc, Monsieur le Maire, par vidéo, vous indiquez qu'il n'y aura pas de licenciement. Mais, Monsieur DE LAGOUTINE reconnaît, en me reprenant, alors moi je dis « suppressions » de postes, ne prenons pas ce terme, Monsieur DE LAGOUTINE, prenons les vôtres : « gel, suspension, non-renouvellement » ; mais, bon, c'est par centaines que des contrats sont arrêtés, depuis 2020. Et, donc, je trouve que, dans la 3^e ville de France... Nous vous le ferons par écrit, avec Messieurs BRIANÇON et GIBERT, mais nous aimerions avoir les éléments. Simplement les éléments. Bien sûr, chacun en tirera les conclusions, mais nous demandons peut-être depuis 2020. J'entendais Madame BLEUSE évoquer les 300 non-renouvellements – on va le dire comme ça, si vous le souhaitez, Monsieur DE LAGOUTINE – en 2023. Moi, je préfère vos chiffres. Donnez-nous les chiffres, Monsieur MOUDENC. C'est vous qui êtes Maire, ici. Nous poserons la question par écrit et nous le signalerons aussi à la presse. J'espère qu'en quelques jours nous pourrions avoir l'évolution des tarifications des services sur Toulouse, de 2023, à 2024, à 2025. Et puis, depuis 2020, le nombre de non-renouvellements, de suspensions, de gels de postes de contractuels qui ont été faits à la Ville.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Oui, alors, Madame BLEUSE, vos chiffres sur votre division est un peu au-dessus de la réalité, mais c'est normal parce que vous avez pris le salaire moyen et pas le salaire médian. Donc, on est un peu en dessous des 275, ce serait plutôt autour de 200. Mais, effectivement, c'est beaucoup. C'est beaucoup. C'est 200 à la ville, c'est 500 ou 700, je ne sais plus, au Conseil départemental. Et, oui, Monsieur GIBERT, c'est facile d'expliquer que vous, au Conseil départemental, vous n'avez pas les moyens, mais que, nous, on les a. À qui vous allez faire croire ça ? Donc, on est tous confrontés aux mêmes difficultés et vos collègues qui sont à la tête de villes comme Bordeaux ou Grenoble sont confrontés aux mêmes difficultés que nous. Donc, n'essayez pas de faire croire au public et vous, Monsieur LACAZE, à la presse, puisque vous vous adressez à la presse et pas aux Toulousains. Je sais bien oui, vous voulez être Maire de Toulouse dans 12 mois. Je vous le souhaite, mais je ne le souhaite pas forcément aux Toulousains, quand même. Oui, on est transparent : on est confronté à une difficulté qui n'est pas de notre ressort. Car, je le rappelle, les collectivités territoriales ont l'obligation d'avoir un budget équilibré. Donc, si l'État vient nous ponctionner – c'est l'État qui nous ponctionne, c'est parce que l'État, depuis des décennies, droite et gauche confondues, a une politique de déficit public, donc on en subit les conséquences. Oui, ce n'est pas juste, mais c'est comme ça. Et nous agissons en responsabilité et, en plus, dans le cadre légal qui nous interdit de voter un budget déficitaire.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Oui, je vous remercie pour ces précisions. Donc, j'ai fait avec les chiffres que j'avais. Donc, vous nous répondez que l'ordre de grandeur est crédible. Et c'est pour ça, d'ailleurs, qu'on vous avait posé la question pour que ce soit un petit peu affiné et que ce ne soit pas un chiffre global, mais bien un chiffre par direction. Deux choses, si vous nous permettez. Vous parlez de l'État. Nous sommes obligés de rappeler que, depuis 10 ans, l'État, ce sont vos amis politiques de droite. Donc, vous en êtes responsables. Vous avez su, dans le passé, nous rendre responsables de tout ce que décidaient les États de gauche. Et un autre point, également, c'est que, quand même, vous êtes responsables, certes, des équilibres budgétaires, mais également des conditions de travail des salariés de la collectivité. Et je l'ai dit tout à l'heure et je me permets de réinsister pour notre groupe : vouloir faire la même chose avec beaucoup moins de personnel ou davantage, parfois, c'est intenable. Et vous allez générer, peut-être c'est déjà le cas, des conditions de travail absolument dégradées. Vous ne pourrez pas maintenir un service public de même niveau sans dégrader les conditions de travail. Et on veut vous alerter à ce sujet-là : quand on détruit de l'emploi là où les équipes sont déjà à l'os, on génère effectivement de gros problèmes au niveau des conditions de travail des salariés. D'autres ont fait mention de problèmes rencontrés en termes de maladies professionnelles ou autres maladies, vous devriez être plus vigilants. Je vous rappelle que, de temps en temps, vous nous expliquez que vous êtes un employeur exemplaire.

MONSIEUR LE MAIRE : Oui, Monsieur LACAZE. Monsieur GIBERT, plutôt.

V. GIBERT : Monsieur le Maire, vous savez à quel point je suis attaché au fait que le débat démocratique puisse vivre et à quel point je respecte ce que peuvent être les opinions des individus et les convictions et le socle de valeurs sur lesquels ils se fondent. Néanmoins, vous tentez, à l'occasion de ce Conseil, de nous faire rentrer dans une réalité qui est une forme de réalité alternative. Je suis désolé, il y a des opinions et il y a des faits. Et ce que vient de dire Monsieur DE LAGOUTINE qui a fait le choix encore une fois, pour la peut-être quinzième fois de ce Conseil municipal, par vos élus, de revenir sur ce qu'est la gestion du Conseil départemental démontre à quel point vous ne savez faire qu'une chose : de la manipulation. Vous faites semblant de ne pas savoir quelles sont les compétences respectives des collectivités. Je vais donc vous le faire expliquer pour un enfant et peut-être un enfant de 6 ans – j'en ai un. Cela me permettra peut-être de lui montrer la vidéo et, comme ça, ça lui clarifiera ce que je fais chaque jour. Le Conseil Départemental, c'est la collectivité qui a pour cœur de compétence les questions des solidarités – solidarités vis-à-vis des individus, solidarités territoriales. La Ville de Toulouse, c'est la collectivité qui a pour compétence la proximité, le quotidien. La Ville de Toulouse, elle a des ressources qui progressent. Ce n'est pas une opinion, c'est un fait. Ses ressources progressent, point à la ligne. D'accord. Le Conseil départemental, il a des ressources qui baissent. Ce n'est pas une opinion, c'est un fait, ça baisse. D'accord. 253 millions d'euros de ressources en moins sur les deux dernières années. Le Conseil départemental, il a comme compétence les solidarités et, donc, vont avec les solidarités, des compétences obligatoires, notamment les allocations de solidarité. Ces allocations de solidarité, elles sont contraintes. Sur 2025, le RSA, il aura progressé de plus de 20 millions d'euros. Sur 2025, l'allocation pour perte d'autonomie, elle aura progressé de plus de 20 millions d'euros. Et, dans le même temps, les ressources, elles sont en baisse. Alors, vous nous dites, Monsieur de LAGOUTINE : « C'est facile d'expliquer que vous n'avez pas les moyens. À qui allez-vous faire croire cela ? » Mais j'espère que je vais vous le faire croire parce que c'est une réalité ; ce n'est pas une opinion. Donc, si vous voulez, on prend un temps dédié de comparaison des structures budgétaires, un temps dédié de comparaison des compétences des uns et des autres. Comme ça, on mettra définitivement ce sujet, de côté et on pourra revenir ici, en ces murs, sur une simple question qui est la gestion municipale. Quels choix faites-vous ? Et, pardon, mais quand j'entends Monsieur GRASS, pour qui j'ai beaucoup de respect, nous expliquer que, finalement, nous ferions la même chose au Département... Non, même pas. Parce que, nous, au Département, on a regardé l'ensemble des politiques. On a été contraint à regarder et à réétudier l'ensemble des politiques. Vous, vous avez fait un choix et c'est celui que vous avez assumé depuis le début de ce débat : dire que, finalement, la seule variable d'ajustement de la situation budgétaire de la collectivité, c'étaient les associations de proximité, les associations culturelles et les associations sportives. Aucune autre politique que celles-là ne sont conditionnées à la situation budgétaire de la collectivité. C'est donc bien que vous avez fait des choix. Nous, on a fait des choix différents. Mais je vais cesser d'en parler parce que je pense que ce qui doit nous préoccuper, c'est notre collectivité, nos compétences, nos finances, nos choix. Et ça, c'est ceux du Conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE : Francis GRASS, sur les aspects culturels.

F. GRASS : Il y avait une question sur l'accès au fonds documentaire de Bagatelle. Alors, je n'ai pas d'explication technique, mais on va le regarder. Par contre, en matière de bibliothèque, je rappelle quand même qu'on a la bibliothèque Grand M qui est à deux stations de métro et 5 minutes de la station Bellefontaine ou, de l'autre côté, à 4 stations de métro, c'est plus loin, celle de Saint-Cyprien. Donc, il y a un accès, comme on a un maillage important de bibliothèque, un accès facile, bien sûr, des deux côtés.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'écoute avec beaucoup d'attention du fond de la salle la discussion qui a lieu depuis maintenant un moment. Plusieurs sentiments. D'abord, cette discussion, elle montre que l'exercice budgétaire auquel vous nous avez contraints au mois de décembre était prématuré et que les dispositions que nous avons prises, nous les avons prises dans un contexte qui était incertain. Et donc, le budget que nous avons voté était quelque part insincère. Ça, c'est la première des choses. La seconde, c'est que je suis désolé d'entendre autant d'arguments embarrassés et confus. Je dirais même que je pourrais féliciter vos adjoints qui semblent préoccupés, peu convaincus de leurs arguments, ont des difficultés à donner des éléments précis – ce qui montre bien que vous n'êtes pas sûrs de votre coup et que vous ne savez pas où vous allez, et c'est ça qui m'inquiète le plus. Je ne reviens pas, Vincent GIBERT l'a fait excellemment, à l'instant, sur la polémique ridicule qui consiste à essayer d'expliquer que la situation de la Ville est comparable à celle du Département. N'importe quel observateur un peu sérieux peut s'apercevoir qu'on n'est pas du tout dans ce cadre-là. Et, moi, ce qui m'inquiète, Monsieur le Maire, je vais vous le dire très franchement : il vous reste un peu moins de un an de mandat. Êtes-vous toujours aux commandes ? Est-ce que vous savez où vous allez ? On pose une question sur le tarif, on ne les a pas. On pose des questions sur les effectifs, on n'a pas de réponse. On a des réponses embarrassées. Monsieur GRASS, il vient nous raconter des histoires d'associations qu'il aurait rencontrées en 2014, qui lui auraient parlé de clientélisme. Enfin, tout ça est ridicule. Moi, j'ai l'impression que vous naviguez à vue, vous ne savez plus où vous êtes, vous ne savez plus où vous allez, vous ne savez plus quelle est la direction. J'en prends pour preuve l'exemple précis de la bibliothèque de Bagatelle. On nous dit que c'est un problème de personnel et on lit, dans *La Dépêche*, la Mairie dit : « Ah non, finalement, c'est un problème de travaux ». Même là, sur un exemple très précis, vous n'êtes pas en mesure de donner une raison. Donc, moi, je suis inquiet. Alors, deux solutions : soit vous avez décidé – ce que je crois, il faut dire les choses – de faire un choix de valeurs à travers ce budget et qu'aujourd'hui la politique municipale, à quelques mois des élections municipales, elle est en train d'aller à droite toute. C'est ce que vous faites : contre la culture, contre les salariés, contre les employés municipaux, contre le sport. Et que ça se double, malheureusement, d'un choix plus concret qui est que, aujourd'hui, il n'y a plus de pilote. Très clairement, il n'y a plus de pilote aux commandes de cette ville. Voilà un peu ce que je ressens de cette discussion.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, j'aurais besoin d'une petite clarification parce que j'ai l'impression d'avoir loupé un épisode. Depuis quand Francis GRASS a la délégation des bibliothèques municipales ? Parce que je comprends qu'il peine à répondre à nos questions puisque ce n'est pas sa délégation. On en parle en commission avec Monsieur HAJIJE. On vous a prévenus qu'on voulait avoir un débat sur les bibliothèques en conférence des Présidents et là on a des réponses de : « je ne sais pas, oui, le fonds effectivement... mais, les enfants, il y a des salles pour qu'ils aillent faire des devoirs... » Enfin, c'est n'importe quoi. Est-ce qu'il y a eu un changement de délégation ? C'est dans la délibération RH ? Qu'est-ce qui se passe, quoi ? Parce qu'on a aussi l'impression qu'on est au Conseil départemental et au Conseil municipal en même temps, mais ce serait bien de retrouver un peu de sérieux dans les débats qu'on a souhaité mettre sur la table. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, je vais donner la parole à Henri de LAGOUTINE pour compléter, puis à Francis GRASS, et puis également à Sacha BRIAND puisque vous avez reparlé du tarif et du pilotage budgétaire général.

H. DE LAGOUTINE : François BRIANÇON, je pense que vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit. J'ai dit : « oui, il y a un problème RH à la bibliothèque de Bagatelle ». Et, parce qu'on a un problème RH, le temps de recruter, on avance les travaux qui étaient prévus et qui étaient budgétés. Et, quand les travaux seront

terminés, le recrutement aura eu lieu. Donc, c'est très clair ; on n'a pas dit n'importe quoi. Oui, il y a un problème RH, donc il y avait des travaux à faire : on les fait. Et, lorsqu'ils seront terminés, il y aura le personnel qu'il faut. Ça me semble quand même parfaitement limpide.

MONSIEUR LE MAIRE : Francis GRASS.

F. GRASS : J'allais dire la même chose qu'Henri. Un problème RH identifié, il est connu. On anticipe des travaux, ce qui est le mieux qu'on puisse faire pour profiter de ce moment. Et pendant ce temps-là, on préserve l'accès, notamment aux enfants. Et, enfin, j'ajoute qu'il y a deux bibliothèques encadrantes très proches, accessibles directement en métro. Donc, voilà, il y a un accès qui reste extrêmement facile à la lecture.

MONSIEUR LE MAIRE : Samir HAJIJE.

S. HAJIJE : Je vais prendre la parole si cela peut vous faire plaisir. Vous m'excuserez, je suis aphone, mais je peux quand même parler. Je ne ferai que répéter ce qui a été dit par mes collègues, en l'occurrence concernant la bibliothèque de Bagatelle pour laquelle effectivement il y a un problème RH et un problème qui concerne deux personnes, bien évidemment, qui a été annoncé par mes collègues. Je ne sais pas si ça vous fait rire, Madame CABANES, mais, en attendant, j'essaie de vous répondre au mieux. Vous m'excuserez, je fais de mon mieux. Et, comme cela a été dit, effectivement, nous allons profiter de l'occasion pour faire et effectuer des travaux qui seront terminés jusqu'au mois d'octobre. Et nous avons la proximité de certaines bibliothèques sur le secteur, comme dit par mes collègues, en l'occurrence, Grand M, Saint-Exupéry et à proximité, aussi, de Saint-Cyprien. Et nous avons aussi les Pradettes et nous avons éventuellement Empalot, pour compléter le maillage de la bibliothèque Saint-Exupéry. J'espère que ça vous a fait plaisir, que je puisse vous répondre.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Oui parce que, depuis ce matin, à 3 ou 4 reprises, on nous explique qu'il n'y a pas le recueil des tarifs. Alors, je vous invite à reprendre la convocation du Conseil municipal. Vous avez l'ordre du jour en dynamique qui vous permet d'accéder aux décisions. C'est là que vous avez vu le recueil. Et, si vous allez dessus, il est mentionné. Il y a même un lien sur le document en question pour aller vers le moteur de recherche où toutes les décisions sont mises en ligne. Mais si c'est trop compliqué, vous pouvez aller sur Google ou n'importe quel moteur de recherche, vous tapez : « recueil des tarifs Mairie de Toulouse » et vous allez tomber sur ce document tellement confidentiel qu'il est sur le kiosque du site de la Ville, à disposition de tout le monde. J'ai fait l'exercice sans passer par l'ordre du jour dynamique, j'ai mis une seconde et demie à le trouver. J'en suis navré parce que ça fait 5 heures que vous semblez patauger.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Monsieur BRIAND, on patauge tous, là, parce qu'on est en Conseil municipal de Toulouse. Aux élus municipaux, vous ne dites pas « allez sur Google ». Enfin, moi, je vais vous dire, Monsieur BRIAND, je vous vois, à la Région. Moi, je ne commente jamais, mais, bon, on participe aux deux Conseils. Je pense qu'il faut du sérieux et qu'ici on donne les éléments aux élus toulousains, sans leur dire, on va... On peut tout aller chercher sur Google. Donc, voilà, moi, je vais repasser... Peut-être Monsieur GIBERT prolongera puisque c'est lui qui est intervenu sur ce sujet, mais votre réponse, Monsieur BRIAND n'est pas sérieuse. Vous êtes adjoint aux finances de la Ville de Toulouse. Vous devez, lors d'un Conseil municipal, donner les éléments sans renvoyer aux recherches sur Internet.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur DE SCORRAILLE.

JB. DE SCORRAILLE : C'est quand même curieux, Monsieur GIBERT, que vous parliez comme ça. Il y a deux jours ou trois jours, au Conseil départemental, nous avons demandé des éléments, vous n'êtes pas capable de les donner, vous nous dites : « Vous n'avez qu'à regarder dans les annexes, etc. » Donc, regardez, balayez devant votre porte et, après, on pourra parler sérieusement. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Pardonnez-moi, je pense que ce que vous a fait connaître comme sentiment mon collègue François BRIANÇON, que je partage, vous a touché. Et que, donc, vous essayez de trouver une façon pour, finalement, ridiculiser le sérieux ou l'engagement qui serait le nôtre. Pardon. Premièrement, cette discussion sur le recueil des tarifs, elle n'existerait pas si vous n'aviez pas dessaisi les élus municipaux de la capacité de définir les tarifs. C'est quand même fou de penser que, dans cette ville, ce recueil des tarifs, qui fait un peu plus de 250 pages, qui compile l'ensemble des tarifs des activités du quotidien des Toulousains, et même au-delà, ne soit plus dans la responsabilité des élus municipaux. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que, lorsqu'on va dans l'ordre du jour dynamique, il n'y a pas ce document-là. Il y a l'ensemble des délibérations et il n'y a pas ce document-là. Alors, si on tape « recueil des tarifs » sur Google, effectivement il y a le recueil des tarifs, mais il s'agit du recueil des tarifs, celui qui est publié sur le site de la Ville, qui a été validé au dernier Conseil municipal. Donc ce qu'on demande, simplement c'est tout simple. Ce n'était pas une critique, ou en tout cas ce n'était pas la critique la plus dure à votre égard qu'on ait formulé à l'occasion de ce Conseil municipal. C'était simplement qu'on puisse avoir une copie du document dans le dossier, comme il nous est fourni l'ensemble des délibérations ; c'est tout. Point à la ligne, pas plus que ça.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien chers collègues, nous arrivons au terme de ce débat. Ah, Monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : Non, mais, Monsieur le Maire, veuillez m'excuser parce que les choses ne me semblent pas parfaitement limpides. Il faudrait maintenant que nous puissions parler culture. À ce stade, nous avons parlé ressources humaines. Donc, est-ce que, maintenant, on peut entrer dans le débat qui concerne les choix budgétaires que vous faites en matière culturelle ? Et là, je ne parle pas des choix RH en matière culturelle, je parle des choix que vous faites vis-à-vis des associations culturelles. Il y a donc les délibérations de Monsieur Francis GRASS. Est-ce que c'est maintenant qu'on les traite ou plus tard ?

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, je vous rappelle la méthode que je vous ai proposée et que vous avez acceptée. Donc, un débat d'ordre général sur les ressources humaines, parlant notamment de culture. C'est ce qui a été fait. Si vous avez bien écouté vos collègues, sur les bancs de l'opposition, ils ont également parlé de culture sous l'angle RH. Nous allons maintenant effectivement voter les deux séries de délibérations, celles de Monsieur DE LAGOUTINE en premier, celles de Monsieur GRASS, ensuite. Et, sur chacune, vous pourrez bien évidemment vous exprimer de manière spécifique et notamment sur les subventions au chapitre culturel. Nous sommes d'accord. Voilà. Donc, je voulais vous donner, d'un point de vue général, un certain nombre de repères. Parce que ce qu'on a entendu et ce qu'on a entendu ce matin depuis les bancs de l'opposition, c'est que, au fond, nous étions depuis 10 ans dans une politique continue de restrictions, voire même de disparition, et encore, pourquoi pas, de casse des services publics. Que nous étions en conflit avec nos propres agents, que nous ne cessions de supprimer des postes – ce qui, évidemment, aurait été cohérent avec l'accusation de diminution et de recul du service public. Moi, je vais vous donner des chiffres objectifs que vous pourrez d'ailleurs retrouver dans les comptes administratifs, qui ont défilé ici au Conseil municipal à la fin de chaque premier semestre de l'année depuis 2015.

S'agissant des emplois permanents, les ETP, nous en avons très précisément 364 de plus, à la fois à la Ville et à la Métropole. Pourquoi j'additionne les deux collectivités ? Parce que, vous le savez bien, en cours de mandat sont intervenues des modifications législatives qui ont transféré certaines attributions et donc certains personnels de la Ville à la Métropole. Donc, 364 de plus sur la période. La masse salariale elle-même a augmenté de 78 millions, c'est-à-dire 11,6 %, lorsque le nombre de postes, je vous l'ai donné, augmentait lui-même de 3,4 %, c'est-à-dire que les agents sont, en valeur relative, mieux payés aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années. Et, du reste, il vous suffit, là aussi, de sortir de votre bulle idéologique ou politique et d'aller sur le terrain, dans les quartiers de Toulouse ; vous verrez que le service public n'a cessé de se développer dans tous les domaines, qu'il y a davantage d'équipements culturels, qu'il y a davantage d'équipements sportifs, qu'il y a davantage d'écoles, qu'il y a davantage d'équipements de quartier. Donc, oui, à la vérité, et contrairement à l'idée que, de manière obstinée, vous essayez de faire passer depuis ce matin, le service public de proximité placé sous notre autorité n'a cessé de se développer au service des Toulousains depuis que nous sommes en responsabilité.

Et puis, je vais vous donner d'autres chiffres pour que vous puissiez réaliser, parce que je pense que vous la sous-estimez, l'ampleur de la contrainte financière qui pèse sur nous désormais, sur les dépenses de

fonctionnement. Et, s'agissant de cette ponction financière opérée par l'État en dehors du débat des 5 milliards devenus 2 milliards et demi. En dehors de cela, il y a une ponction financière qui s'appelle la hausse de la cotisation de la CNRACL, mais je pense que vous ne réalisez pas ce que représente cette hausse de cotisation. Je vais vous donner les chiffres à la fois pour la Ville et pour la Métropole, comme ça, cela anticipera les débats et cela vous permettra d'avoir une vision complète de ce sujet. À la Métropole, cette cotisation supplémentaire, elle va nous coûter, dans l'année, 2,8 millions ; c'est l'équivalent de 50 postes. À la Mairie, cette cotisation supplémentaire va nous coûter plus du double : 5,2 millions, c'est-à-dire l'équivalent de 100 postes. Et, comme cette augmentation va s'appliquer sur 4 ans, cela représente au total 200 postes à la Métropole et une somme de 11,2 millions d'euros. Et, à la Mairie, cela représente pas moins de 400 postes pour une somme de 20,8 millions d'euros. C'est donc au total une facture salée de 32 millions d'euros, équivalent de 600 postes que nous devons absorber. Donc, effectivement, au-delà des annonces gouvernementales et de la présentation incomplète que celle-ci donne à voir, il y a une réalité cachée médiatiquement qui pèse sur toutes nos collectivités. Et, dans la catégorisation des collectivités, le type de collectivité qui est le plus touché par cette fonction, c'est la collectivité municipale à cause des effectifs concernés. Et donc, vous le voyez, quand on veut maintenir la masse salariale, que l'on doit en même temps absorber son évolution naturelle, le glissement vieillesse technicité, les fameux 15 millions annuels, plus l'augmentation de cotisation de la CNRACL, sans parler d'autres ponctions et d'autres charges supplémentaires, effectivement, c'est devenu un exercice très difficile, qui est totalement concentré sur les dépenses de fonctionnement. Et, les dépenses de fonctionnement, vous le savez, si on les laisse dériver, nous avons une chute de l'épargne et donc, une chute ensuite de notre capacité d'autofinancer les investissements. Les investissements que les Toulousains, à juste titre, nous réclament et que nous voulons nous-mêmes développer et que nous avons développés sur l'ensemble du territoire communal. Donc, je mets à votre appréciation ces chiffres pour que vous mesuriez l'ampleur des difficultés, ampleur nouvelle à laquelle nous devons désormais faire face. Donc, nous allons maintenant examiner les délibérations concernées. Je vais d'abord appeler les délibérations qui sont présentées par Monsieur DE LAGOUTINE ; c'est 22 à 29. Il y a au total donc 9 délibérations. Donc, je vais appeler les votes, le temps de retrouver la fiche concernée. 1^{re} délibération, qui ne participe pas, qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 2^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 3^e, la 4^e, la 5^e je n'ai pas de remarque particulière, je vous propose de les voter ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. La 6^e, il y a un vote disjoint demandé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les 7, 8 et 9, je n'ai pas de remarque particulière. Je propose qu'on les vote toutes ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

**22.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de la Mairie de Toulouse-
(Développement RH - - 25-0014)**

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

**22.2 Emplois de la Mairie de Toulouse : autorisation de recruter des agents contractuels-
(Développement RH - - 25-0015)**

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

**22.3 Création d'emplois de collaborateurs de groupes - Compléments aux délibérations
antérieures-(Administration RH - - 25-0029)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

**22.4 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du Théâtre Sorano : adoption
d'une convention-(Administration RH - - 25-0109)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

**22.5 Modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et
de l'engagement professionnel des agents de la Mairie de Toulouse-(Administration RH - -
25-0134)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

**22.6 Accueil de volontaires en service civique au sein de la Mairie de Toulouse sur l'année-
(Développement RH - - 25-0135)**

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

22.7 Accéder à la fonction publique : favoriser l'égalité des chances auprès des jeunes éligibles au sein de la Mairie de Toulouse - Année 2025-(Développement RH - - 25-0136)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

22.8 Compléments et modifications portées à la délibération DEL 24-0793 du 28 novembre 2024 portant recrutement de personnels contractuels sur emplois non permanents - Année 2025-(Pilotage RH SoRH et relations sociales - - 25-0049)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

22.9 Quartier Pech David - Dénomination de la piscine Pech David-(Sports - - 25-0099)

Adopté à l'unanimité

Francis GRASS

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons maintenant au chapitre 4 qui sont les subventions, notamment au titre de la culture. Alors, ça commence par la 4.1. S'il y a des interventions spécifiques, il faut me les demander. Sur la 4.1 Monsieur CUJIVES, vous avez la parole.

R. CUJIVES : Oui, merci, Monsieur le Maire. Monsieur l'Adjoint, merci d'avoir essayé de faire, en propos introductif, de la pédagogie. Malheureusement, à ce stade, en ce qui me concerne, et je pense qu'il en est de même pour l'ensemble des acteurs culturels de la ville, vous nous avez expliqué ou essayé d'expliquer, mais vous avez complexifié. Vous n'avez pas réussi à nous rassurer. Que se passe-t-il, en réalité ? Cela fut dit et bien dit par mes collègues GIBERT et BRIANÇON, nous sommes à un stade de choix budgétaire. Et, la conviction qui est la nôtre, c'est que, vous masquant, une nouvelle fois, derrière des prétextes d'efforts demandés par l'État, vous faites des choix politiques et ces choix politiques, comme toujours vous concernant, s'attaquent d'abord prioritairement à la culture. À ce stade, et cela fut dit par Monsieur GRASS, nous n'avons pas l'ensemble des chiffres. Et donc, il est fort logique que, de la place du Capitole à l'enceinte du Conseil municipal, les acteurs s'inquiètent. Ils s'inquiètent pour eux-mêmes, pour la vie de leur structure, pour la vie de leurs salariés. Ils s'inquiètent de leurs capacités, de leur propension à faire vivre ce qui les habite, à partager leur passion et leur quotidien avec les Toulousains. À ce stade, donc, des inquiétudes : autour de 40 % de baisse pour les associations culturelles, plus de 50 % pour certains centres culturels, et nous en avons causé il y a quelques instants, un mouvement particulièrement important dans les bibliothèques municipales. Ces lieux de culture sont pourtant ceux où sont nées tant d'histoires d'amour essentielles entre les Toulousains et les livres. Cette politique d'austérité frappe aujourd'hui durement celles et ceux qui, dans un temps que l'on sait particulièrement difficile, à l'échelle de notre pays et dans le monde, travaillent à recoudre le tissu social abîmé par le temps et par l'époque. Et, la culture, à Toulouse, occupe, je crois, une place tout à fait singulière : nous sommes, Monsieur l'Adjoint, la ville de NOUGARO et de l'orchestre du Capitole, de Rio Loco et de Bigflo et Oli, de Mix'art Myrys et d'Ombre blanche, du Château d'eau et de Ciné latino. Autant d'acteurs variés, précieux, qui font rayonner Toulouse au-delà de ses frontières. Et la culture, c'est en tout cas la conviction qui nous habite sur les rangs de l'opposition municipale, cela ne peut pas être un simple supplément d'âme dont on se défait à la moindre des difficultés. C'est précisément, au contraire, ce que nous nous devons de préserver à tout prix, car elle est ce qui protège contre les brutalités du quotidien, et contre les dérives autoritaires.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, vous aimez, à longueur de Conseil, vous comparer et comparer Toulouse aux autres Métropoles, aux autres collectivités, mais cela est facile. Alors, je vous demande de le faire en matière culturelle. Qu'a fait la Ville de Nantes ? A-t-elle baissé drastiquement ses subventions culturelles ? Non. Elle a fait le choix courageux, cette année, de les augmenter de 5 %. Que fait la Ville de Marseille ? A-t-elle fait le choix de baisser les subventions culturelles ? Non. Elle fait le choix de les maintenir. Monsieur le Maire, je vous demande solennellement de reconsidérer les coupes brutales et injustifiées. La culture mérite tout votre soutien et, parfois, il est vrai, un peu plus de courage politique. Parce qu'en abandonnant la culture, c'est la ville elle-même que vous appauvrissez. Alors, face à ces incertitudes, face à ces inquiétudes, nous appelons à une grande rencontre à l'échelle de la Ville et de la Métropole, avec l'ensemble des acteurs du monde de la culture pour que nous puissions discuter, échanger ; pour que vous puissiez présenter précisément les chiffres, donner à voir, donner de la perspective, que les choses soient faites en transparence.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, donc, avant de passer aux subventions proprement dites, je voulais juste revenir sur des propos que vous avez tenus ce matin en liminaire, Monsieur le Maire, en exprimant votre satisfaction sur la réduction des délais dans lesquels vous payez vos factures. Est-ce qu'on pourrait avoir une explication sur ce qui s'est passé pour la compagnie Luminagora qui nous a adressés, je crois, à tous un mail, la semaine dernière, qui a protesté contre les conséquences de l'annulation d'un spectacle, donc une annulation unilatérale de la part de la collectivité. Un spectacle qui s'appelait « Antoine de Saint-Exupéry et le Petit Prince, de l'enfance à la légende » et qui critiquait le fait que la collectivité ne se serait pas acquittée du paiement d'une facture pourtant due étant donné le caractère tardif de ladite annulation. Voilà, si on peut avoir des éléments là-dessus.

Je reviens donc à la question des subventions. Sur un plan général, on est complètement en phase avec les propos que vient de tenir Romain. Donc, peut-être revenir, juste sur la série de délibérations. Ce sont des attributions de subventions décidées à titre dérogatoire et exceptionnel. Donc, des deuxièmes versements, si jamais on arrive à suivre. Donc, l'année dernière, on a voté 60 % de l'enveloppe et, là, c'est, pour certaines structures ou associations, un soutien de 20 % supplémentaires sur les 40 % restants, j'imagine. Alors, évidemment, nous nous satisfaisons que certaines structures puissent bénéficier d'un supplément dès aujourd'hui, mais la situation, elle n'est pas pour autant complètement satisfaisante quand même, on l'a beaucoup dit depuis ce matin, puisque de nombreuses associations du secteur culturel et socioculturel restent pour l'instant orphelines de ce soutien supplémentaire. Et je crois que la manifestation à l'extérieur qui a eu lieu ce matin en atteste. Cela démontre même que la situation pour certains acteurs est critique puisqu'ils en arrivent à exprimer fortement leurs désaccords et que la confiance, surtout, est abîmée. Or, pour une collectivité, la confiance établie avec les acteurs associatifs, elle est indispensable, elle est vitale. Et, cette confiance, elle est d'autant plus abîmée que d'autres mesures ont précédé celles qui ont soulevé la colère aujourd'hui. On fait comme si. Enfin, cela a été un peu rappelé par l'opposition parce que l'opposition est là, quand même que, dans le précédent mandat, toutes les associations ont dû déjà faire face à une baisse de 25 % de subventions. Et que, entre-temps, d'autres contraintes sont intervenues : l'obligation de mettre en avant le logo de la Mairie sur tous les supports de com, le prêt de matériel devenu payant, etc. C'est-à-dire que les obligations faites aux associations, en fait, elles se sont accrues de manière inversement proportionnelle au soutien de la collectivité auprès d'elles. Ce qui explique et qui peut faire comprendre un peu une part de leur colère et encore, sans parler des exigences croissantes tacites en termes de docilité attendue.

Bref, tout cela reste cohérent. Pour vous, la culture reste et restera toujours la variable d'ajustement. Vous en niez le caractère essentiel. Toulouse continue à faire fuir ses talents et nous le regrettons. À assassiner tous les espaces qui offraient une respiration, du lien social, des occasions d'émancipation. On ne va pas refaire la liste, mais le Studio Condorcet, le Pavillon Mazar, le Bleu bleu, Mix'art Myrys, le Théâtre du hangar, etc. Et alors, mais c'est peut-être une idée qui n'a pas été encore développée aujourd'hui, ce qui nous inquiète particulièrement, c'est que la réduction du soutien aux partenaires culturels, associatifs se fait dans le même temps que la réduction drastique des moyens des services municipaux comme les centres culturels, les bibliothèques dont on a parlé tout à l'heure. Et donc, du coup, les attaques viennent de tous les fronts. Et, par ailleurs, ce secteur est atteint aussi par des décisions de l'État sur le Pass culture, etc. Donc, c'est une

inquiétude majeure que nous voulons relayer. Tout l'écosystème est atteint et, au final, c'est des Toulousains qui verront la qualité du service public être reniée et le bien vivre à Toulouse se dégrader. Je vous remercie.

J.M. LATTES : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Sur ce thème, donc, Francis GRASS en réponse.

F. GRASS : Merci. Alors, pour répondre à la fois à Monsieur CUJIVES et à Madame HONVAULT. Monsieur CUJIVES, quand vous dites que nous devrions rassurer par rapport à l'inquiétude des acteurs culturels : alors, d'abord, l'inquiétude, évidemment, personnellement, je la comprends, nous la comprenons, et, nous-mêmes, nous sommes aussi inquiets de l'évolution des finances. Parce que, cette inquiétude, elle est pour chaque acteur, elle est pour nous, également, dans un contexte sur lequel je ne vais pas revenir, le Maire l'a fait également, sur les contraintes financières qui sont énormes à notre échelle. Et que, face à ça, on pourrait rassurer, évidemment, ça serait très facile de dire : « Tout va bien, il n'y a pas de problème », mais ça serait l'absence, justement, de courage et de courage politique. Je crois qu'aujourd'hui le vrai courage, c'est de dire la vérité de ce qui se passe. Ensuite, évidemment, rassurer, c'est quand on aura fini le travail. Et, aujourd'hui ce n'est pas la peine de crier avant qu'on ait décidé la totalité des subventions. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit tout à l'heure. Aujourd'hui, le niveau définitif des subventions n'est pas fait. Ce que je crois, c'est que, face à la situation économique globale, qui concerne le pays tout entier, on ne s'en sortira jamais en disant : « Les économies, c'est chez les autres. » Chaque acteur, chacun, que ça soit nous-mêmes en tant que collectivité, que ça soit chaque acteur culturel ou chaque acteur en général, devra contribuer à ce qu'on fasse des efforts. Mais le mot « efforts », ce n'est pas un gros mot. Les efforts, ce sont simplement des progrès dans les charges, des progrès dans les recettes. Je vous donne un exemple : sur les théâtres, on s'aperçoit, en discutant depuis plusieurs années avec un certain nombre d'entre eux, que, aujourd'hui, produire un spectacle pour une ou deux séances, ça n'a pas de sens. C'est économiquement mauvais et, en plus, culturellement, ces spectacles qui n'auront jamais trouvé leur public et qui vont finalement disparaître, et donc tout ça ne sert probablement à pas grand-chose. À l'inverse, donner sa chance à un spectacle sur 5, 6, 7, voire les reprendre, à ce moment-là, réellement, on fait un travail dans la durée qui sécurise y compris les emplois culturels. Donc, je crois que la réalité, c'est qu'il faut faire face à cette situation. Comme je l'ai redit tout à l'heure, chaque acteur culturel n'est pas identique à un autre. Dans certains cas, on peut faire des adaptations relativement faciles. Dans d'autres cas, c'est plus compliqué et ça prendra du temps, mais, là-dessus, ça ne sert à rien de dire : « Tout va bien ». Alors, on peut citer telle ou telle collectivité. Vous pouvez citer Marseille, effectivement : l'État a apporté 9 milliards d'euros de complément global à la commune qui a fait différentes choses depuis des années. Évidemment, dans un tel contexte, on peut dire : « J'augmente la culture ». On aimerait bien être dans cette situation, mais, tout ceci, on le reverra dans un an, dans deux ans. Je crois qu'aujourd'hui la contrainte financière, non seulement elle est cette année, mais elle sera probablement durable, et, ça, vous le savez. Donc, je crois qu'il est bien plus important pour nous de regarder cette situation avec les acteurs culturels, avec chacun d'eux et la discussion se fait aujourd'hui. Elle n'est pas toujours simple, mais, en tout cas, elle se fait avec la plupart d'entre elles dans une logique constructive et dans une logique de moyen et long terme, et non pas dans une logique de l'immédiat. Sinon, l'immédiat c'est facile, après, on ne s'occupe pas de ce qui se passera derrière. Ce n'est pas notre état d'esprit. Voilà. Alors, après, on peut lister les actions. Cela a déjà été dit à différentes occasions, le Maire l'a évoqué, le nombre de lieux qu'on a ouverts, le nombre d'activités qui se sont créées à Toulouse. On est fier de ce qui se fait à Toulouse en culture et on se bat justement pour le maintenir. Mais, maintenir la culture, c'est aussi faire en sorte qu'elle soit efficiente dans tous ces domaines, aussi bien en interne qu'en externe.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, d'abord, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que, avec François BRIANÇON et Vincent GIBERT, nous soutenons les acteurs culturels, nous soutenons les fonctionnaires de la Ville qui se sont exprimés et je pense qu'il faut un débat de fond. Vous l'avez souhaité, mais, à mon avis, il ne s'agit pas de tergiverser autour de courage, de moments difficiles. Monsieur BRIANÇON vous l'a dit, vous avez fait un choix sans vision, sans regard au long terme sur ce que la Ville déciderait par rapport, effectivement, à des contraintes budgétaires vécues à l'échelle nationale, voire internationale, issues du gouvernement BAYROU que vous soutenez. Ce choix, dont nous vous avons pourtant alerté, et je crois que toute l'opposition l'avait fait, c'est de faire passer un budget avec une énorme part d'incertitude, et Monsieur GIBERT l'a souligné, en faisant porter une variable d'ajustement très forte sur les associations de proximité, les associations culturelles et les

associations sportives avec ce discours que vous reprenez, que Francis GRASS vient de reprendre, de dire : « Nous ne décidons pas, mais nous sommes certains de 60 % de la subvention et le reste nous déciderons plus tard ». Vous l'avez pris parce que, depuis 2020, vous avez vu l'abandon qui était probable, nous vous l'avions indiqué aussi sur l'auditorium que vous aviez prévu à la prison Saint-Michel. Là aussi, nous avons alerté en 2020 sur l'hypothétique de ce projet, mais, depuis 2020, vous avez systématiquement mis à mal une partie de la culture. Vous faites de l'autosatisfaction, souvent, Monsieur le Maire, sur ce qui vous arrange, et vous avez raison : il y a des choses qui ont été importantes, dans Toulouse, et heureusement, au niveau de la culture ou au niveau du sport. Et, parfois, c'est l'âme de notre ville. Et puis, il y a eu des abandons. Je citais l'auditorium ; l'expérience de Mix'art Myrys est aussi une expérience douloureuse de la baisse des subventions annoncée en 2020 à l'ensemble des acteurs culturels ; l'abandon, bien sûr, du pavillon Mazar. Mais, aujourd'hui, je crois que vous êtes responsable de l'inquiétude que vivent les acteurs culturels ou y compris les fonctionnaires de notre ville sur l'avenir de leur travail, l'avenir des pratiques culturelles dans la ville. Pourquoi je dis ça ? Parce que, d'abord, je trouve que ce que nous avons vécu ce matin n'aurait pas dû arriver. Vous en renvoyez la responsabilité aux manifestants. J'ai vu des vidéos de votre groupe. Moi, je vous l'ai souvent dit, et Monsieur CUJIVES a cité des villes dirigées par des maires socialistes, mais où les adjoints à la culture sont communistes – Nantes et Marseille – ; on peut pratiquer autrement, faire autrement que le non-dialogue. Ce qui est arrivé ce matin, je le dis à Monsieur GRASS qui fait beaucoup d'efforts et qui nous a dit qu'il avait vu beaucoup de personnes, c'est le fait d'avoir posé l'incertitude, une épée de Damoclès. Vous avez refusé comme beaucoup de collectivités l'ont fait, de décider d'un budget en février. Nous aurions pu le faire. Mais d'aller à toute vitesse, Monsieur BRIANÇON a raison... Monsieur le Maire, aujourd'hui, bon, 40 ans de vie municipale, mais, aujourd'hui, moi, je ne vois pas ce qu'est le projet culturel, même dans ces contraintes, de la Ville de Toulouse. Ce n'est pas significatif. Et, donc, vous mettez les acteurs culturels dans l'incertitude. Ce matin, Monsieur GRASS ou vous-même, Monsieur MOUDENC, alors, il y avait peut-être beaucoup de monde, mais vous auriez pu rencontrer, ce n'est pas la première fois qu'on vous fait la remarque, une délégation des représentants des différents manifestants qui étaient sur la place du Capitole. Et puis vous êtes responsable de la tenue de ce Conseil municipal. Je le dis à Monsieur BOLZAN : je trouve que les élus, ou d'autres, n'ont pas, à un moment donné, sur des gens qui veulent déployer des banderoles, à se mêler physiquement de ce qu'est une protestation citoyenne. Il y a la police municipale, il y avait beaucoup de monde qui s'occupait aujourd'hui de notre sécurité au sein du Conseil municipal. Je trouve qu'il y a eu un dérapage et j'espère que vous allez le rattraper, Monsieur MOUDENC, parce que, moi, je soutiens les acteurs culturels de notre ville. Et je pense que, demain – je demande à Monsieur GRASS –, cela a été le sens de l'intervention de Monsieur CUJIVES, mais il faut effectivement, peut-être, des Assises de la culture face à la situation difficile. Il faut regarder comment on parle à l'ensemble des acteurs culturels. Et, je le dis, Monsieur GRASS, vous persistez sur cette idée que vous n'avez pas été au bout de l'analyse, et c'est ce que je comprends, des différents acteurs culturels pour faire vos choix en termes de subventions. Mais l'idée, aujourd'hui, de dire à ces acteurs culturels que, jusqu'en juin, à part certains que vous décidez au fur et à mesure, voire d'autres peut-être en octobre ou novembre, que d'ici, là, ils ne se verront pas concrétiser la réalité de la subvention qu'accordera la Ville de Toulouse, c'est jeter énormément d'incertitudes. Vous le faites peut-être pour ne pas annoncer une baisse de 40 % immédiatement ou une baisse de 20 %, en le présentant comme un acte généreux, mais on a tous vécu ça, les collectivités comme les associations : l'État a bloqué deux mois. On a eu deux mois invisibles – janvier, février –, c'est-à-dire que tout le monde, y compris presque un trimestre et y compris, aujourd'hui, la DRAC, ne sait toujours pas quelles vont être ces décisions en termes culturels ; donc un trimestre qui a été mis dans le flou ou un trimestre fantôme. Si vous, vous prolongez un semestre, voire plus, et c'est ce que vous êtes en train de nous dire, les incertitudes des décisions de la Ville de Toulouse, c'est, je le crois, extrêmement compliqué pour les acteurs culturels de travailler au budget, déjà difficile, de 2025. Nous ne voterons pas, nous ne participerons pas au vote des subventions culturelles. Nous avons le sentiment que vous avez bâclé une partie des acteurs de la vie associative de Toulouse, qui est très importante, Monsieur le Maire, vous l'avez souligné vous-même. Il y a une âme à Toulouse pour la musique, pour le spectacle vivant, pour l'art. Et je crois qu'aujourd'hui ce qui s'est passé ce matin est quelque chose d'incorrect vis-à-vis des acteurs culturels de notre ville.

MONSIEUR LE MAIRE : Francis GRASS.

F. GRASS : Je voulais apporter une précision. Monsieur LACAZE, quand vous dites qu'effectivement en juin c'est tard pour connaître les décisions qu'on aurait prises, vous avez raison. Et c'est pour cette raison-là que, évidemment, on évoque le mois de juin, parce que c'est le moment où sera voté le budget, mais dès que les arbitrages auront pu être faits, nous donnerons l'information de l'atterrissage le plus tôt possible. C'est un

engagement qu'on a pris auprès des acteurs culturels. Il va de soi qu'ils ont besoin de savoir le plus tôt possible et c'est ce que nous ferons, même si le vote a lieu au mois de juin.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HARDY.

I. HARDY : Oui, juste un mot en réaction à Monsieur GRASS. Les éléments, aujourd'hui, vous les avez, en fait. Donc, pourquoi attendre et attendre le mois de juin pour donner ces éléments ? Et, ces éléments, il faut les construire, aussi, avec les acteurs culturels. Donc, effectivement, peut-être que vous n'avez pas le temps de lancer des grandes Assises, mais, aujourd'hui, essayez de mettre autour de la table, faire une sorte de conférence avec ces acteurs culturels, mais pas au mois de juin puisque, les éléments, vous les avez maintenant. Et arrêtez de les laisser dans cette incertitude. Je crois qu'il est temps, maintenant, de réouvrir un dialogue. Enfin, moi, j'ai été profondément, aussi, choquée de ce qui s'est passé ce matin puisqu'on était face, au départ, à une manifestation très pacifiste. Alors, certes, à un moment, certaines personnes sont arrivées. C'était un peu le cri de désespoir. C'était un cri de désespoir, je suis désolée. Personne n'a été attaqué physiquement, mais ce n'est pas neutre, quand même. Vous savez, moi, je siège depuis 2008. On en a vu, des choses. On ne l'a jamais vécu ce qui s'est passé. Donc, prenez-le comme un cri de désespoir et ouvrez le dialogue.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Oui, juste, rapidement, je voulais quand même revenir sur les propos que vous avez tenus, Monsieur GRASS, en disant que ces acteurs crient avant de savoir ; pas forcément. Enfin, je veux dire, les acteurs culturels, les associations culturelles sont obligés, dès aujourd'hui, de limiter leur programmation, peut-être de ne pas renouveler des contrats. Donc, je pense que c'est plutôt la collectivité qui a crié avant d'avoir mal en adoptant un budget en novembre dans l'hypothèse la pire alors qu'elle n'était pas certaine. Donc, voilà. Et je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit par Pierre LACAZE et Isabelle HARDY, ce qui importe, dans cette histoire, c'est quand même, aussi, une question de méthode. C'est-à-dire que, qu'on le veuille ou non, l'expression qui est intervenue ce matin, c'est l'expression d'une colère et que, en tant que responsable politique, il y avait la possibilité, aussi, de décider de recevoir une délégation. Et je suis d'accord avec Pierre LACAZE : je pense qu'il faut faire attention au mélange des genres. En tant qu'élus, on n'a pas à s'interposer. Personne n'était en danger physiquement, ils n'étaient pas armés. Voilà. Donc, de s'interposer, je pense que, vraiment cela a fait partie, presque, finalement, de ce changement culturel qui est à l'œuvre avec, on va dire « Trumpisation », qui a tendance à diviser le monde en des espaces hermétiques. Et, là, on en a presque donné une illustration ce matin et c'est fâcheux. Voilà, merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Francis GRASS.

F. GRASS : Alors, Madame HARDY, et, pour partie, Madame HONVAULT, vous n'avez peut-être pas écouté ce que j'ai dit à Pierre LACAZE puisque j'ai dit que je partageais ce qu'il évoquait. Et vous n'avez peut-être pas écouté ce que j'ai répondu à savoir que, effectivement, attendre juin pour informer les associations, c'est bien tard. Je redis : juin, c'est le vote du budget, mais, auparavant, les arbitrages, ils seront faits en fonction de l'ensemble des domaines de la Mairie et pas que la culture. Et, donc, dès lors que ça sera fait, évidemment, nous devons donner l'information le plus tôt possible à chaque association. Je voudrais rappeler, simplement, qu'avec mes collègues en charge de différents domaines culturels, les associations, nous les voyons tous les jours, les unes et les autres. Et que, parmi toutes ces associations, il y en a des fragiles et il y en a des moins fragiles et il y en a des pas du tout fragiles. Il y a tous les cas de figure, et c'est bien ça qui nécessite d'avoir du discernement dans ce qu'on fera. Parce que, d'un côté, il ne faut pas fragiliser plus des associations qui seraient en difficulté, mais, d'autre part, des associations qui sont en bonne santé parce qu'elles ont bien gérées – elles ont été précautionneuses, ce n'est pas la peine, non plus, de les pénaliser parce qu'elles ont bien géré. Donc, c'est un exercice pas simple et c'est pour ça qu'on le fait avec soin pour être, à la fin, le plus juste possible. Et donc, ce travail, il est en cours, il n'est pas terminé et on informera les gens le plus tôt possible. Et, si on pouvait le faire dans une semaine ou quinze jours, on le ferait et on le fera.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, quelques mots pour clôturer ce débat avant de passer au vote des délibérations concernées. Madame HARDY, Monsieur LACAZE, vous avez été choqués de la scène de ce matin. Nous aussi, mais on n'est pas choqués pour les mêmes raisons. Nous, on est choqué que la séance d'une instance démocratique, le Conseil municipal, soit perturbée par des personnes irrespectueuses des élus,

irrespectueuses des débats et puis, concernant une personne, irrespectueuse de la condition de porteur de handicap. J'ai été, moi, extrêmement choqué que quelqu'un se fasse passer pour personne handicapée, raconte même à un collègue de l'opposition, qui m'en parlait tout à l'heure, la genèse de son handicap. Et puis, on a vu que le handicapé n'était en rien handicapé. Je trouve ça extrêmement méprisant et insultant vis-à-vis de nos concitoyens qui subissent, eux, de vrais handicaps. On n'est pas choqué, donc, des mêmes choses. Nous, on est choqué des atteintes à la démocratie, mais on n'est pas surpris parce que, aujourd'hui, notre démocratie est malade et vous êtes un certain nombre, dans l'opposition, je dis bien un certain nombre, à participer à cette remise en cause du régime démocratique de notre pays. Vous nous trouverez en face de vous, soyez en assurés.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que, face aux difficultés financières, pour lesquelles vous n'apportez aucune solution, vous êtes sur une ligne constante, je dois le dire, depuis 2014 : toujours plus de dépenses, toujours moins de recettes, jamais d'économies. Face à cette situation, nous essayons de faire face, par le dialogue, avec le monde culturel. Le dialogue avec le monde culturel, Francis GRASS l'a dit, c'est un dialogue qui est personnalisé, qui est individualisé, qui prend du temps, qui prend soin, par respect, d'analyser la situation de chaque structure culturelle, de ne pas les considérer de manière générale et globale, de ne pas procéder par amalgame, mais bel et bien de rechercher une solution adaptée pour chacune d'entre elles, de manière à ce que chacune d'entre elles puisse passer ce cap difficile. Et notamment parce que nous sommes là et que nous serons toujours là. Nonobstant les efforts que nous demandons au monde de la culture, la Mairie de Toulouse demeure, et de loin, le premier financeur public de la culture à Toulouse. Je le dis parce que, après avoir entendu vos discours, les uns et les autres, on pourrait croire que tout s'effondre et que nous nous dérobon. Pas du tout : la culture, c'est le 2^e poste budgétaire. Comme je l'ai dit, eu égard aux changements législatifs, il faut considérer un certain nombre de choses qui se faisaient à la Mairie, qui se font désormais à la Métropole. 150 millions, en moyenne, par an, sont dépensés pour la culture : il n'y a pas, donc, de recul de l'ambition culturelle ; il y a simplement une adaptation. Et quand on considère les lieux culturels qui ont ouvert, les nouveaux lieux, depuis 2014, je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de grandes villes où il y en a eu autant. Et quand on regarde la fréquentation des lieux culturels, on s'aperçoit, notamment dans les lieux culturels plus anciens, que le public y a accès en nombre bien supérieur à la situation que nous avons trouvée en 2014. Donc, la vérité, c'est que, depuis 2014, la dynamique culturelle, à Toulouse, a été exceptionnelle. Elle a été dense, la culture a été soutenue, plus qu'auparavant. Elle s'est développée davantage qu'auparavant, davantage de Toulousains y ont eu accès.

Alors, voici maintenant que les anciens adjoints, qui étaient en fonction entre 2008 et 2014, proposent une baguette magique qu'on appelle « organiser des Assises de la culture ». Eh bien, parlons-en, car les Assises de la culture organisées par la municipalité dont vous étiez les adjoints, nous nous en souvenons bien. Et les acteurs culturels toulousains s'en souviennent eux aussi, à tel point que, dans les discussions que nous avons avec eux, aucun d'entre eux ne nous réclame ce que vous nous réclamez aujourd'hui. Ce qui montre votre déconnexion vis-à-vis du monde de la culture, malgré votre volonté de vous en rendre propriétaire sur le plan politique. Pourquoi ? Parce que les Assises de la culture de l'époque où vous étiez adjoint au maire et que vous étiez aux commandes de cette maison, elles avaient accouché d'une souris, mais c'est vrai que vous êtes amoureux d'Assises. Et je me souviens bien de cette période de 2008 à 2014, lorsque j'étais dans l'opposition, où, à votre invitation, nous allions d'Assise en Assise sur tels sujets, puis sur tel autre. Il y a même eu des Assises en matière de transport : c'est quand même pas mal d'organiser des Assises pour des questions de mobilité. Il n'en était sorti pratiquement rien. Nous, on n'a pas cette conception-là de la « municipalité de la parlotte » ; nous vous laissons cela bien volontiers. Nous, nous préférons agir, nous préférons décider, nous préférons le progrès concret. Et, pour cela, nous préférons ce que les acteurs culturels apprécient aujourd'hui, c'est-à-dire le dialogue personnalisé avec chacune des structures interlocutrices. Alors, bien sûr, il y a des acteurs culturels mécontents. Ils s'expriment, et tout cela est bien normal. Ils s'expriment avec un mode qui remonte à des siècles : la satire, la moquerie, la critique, notamment à l'égard de celles et ceux qui détiennent des responsabilités publiques. Tout cela doit être respecté, en tout cas, moi, je respecte cette forme d'expression. C'est celle qui s'est développée ce matin, place du Capitole. Par contre, là où je ne suis plus d'accord, c'est lorsque l'on vient dans l'enceinte du Conseil municipal perturber le débat démocratique et empêcher de travailler sereinement les élus du peuple que nous sommes.

Donc, voilà. Vous pouvez considérer que le monde de la culture ne doit pas participer à l'effort financier. Vous citez tel ou tel choix de telle ou telle autre municipalité. Nous, nous pensons que le monde de la culture doit participer à l'effort général et qu'il ne saurait en être exonéré, ce qui lui donnerait un statut de privilégié

qui, à mon avis, serait plutôt mal perçu par la population en général. Donc, nous allons continuer comme cela, c'est-à-dire par le dialogue, par le respect, par la prise en compte des situations, avec des solutions adaptées. Et c'est dans cet esprit que nous allons voter, maintenant, du soutien à la culture. J'ai bien compris que vous ne serez pas là pour soutenir la culture une fois de plus. C'est dans cet esprit, également, et avec cette méthode, que je proposerai au Conseil municipal de la fin du semestre, à nouveau, un volant de décisions et de soutiens au monde culturel. Je mets aux voix la délibération 4.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 4.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 4.3, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est adopté. C'est extrêmement symbolique qu'au moment où nous décidons de rallonger financières en faveur de la culture, vous choisissez de ne pas les voter. Cela dément et ôte toute crédibilité aux discours de démagogie et de tentatives de récupération politicienne auxquels vous vous adonnez à l'égard des acteurs culturels qui méritent davantage de respect. Je mets maintenant aux voix la délibération suivante sur laquelle je n'ai pas de remarque, la 4.4 et, en même temps, si vous le voulez bien, la 4.5 et la 4.6, puisque je n'ai pas de remarque non plus. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

4.1 Subventions culturelles - Exercice 2025 - Fonctionnement-(Développement culturel - - 25-0021)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

4.2 Subventions culturelles - Exercice 2025 - Evénements-(Développement culturel - - 25-0022)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

4.3 Subventions culturelles - Exercice 2025 - Actions Spécifiques-(Développement culturel - - 25-0024)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT
Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Christine ESCOULAN

Adopté

4.4 Politique de mécénat au bénéfice des projets de la Mairie de Toulouse : approbation de la convention de mécénat pour un produit partagé avec Criollo Chocolatier pour la restauration des colonnes du cloître du musée des Augustins-(Développement culturel - - 25-0106)

Adopté à l'unanimité

4.5 Politique de mécénat au bénéfice des projets de la Mairie de Toulouse : approbation de la convention de mécénat en numéraire avec la Fondation du patrimoine dans le cadre de son Fonds Impact Régional pour la restauration des colonnes du cloître du musée des Augustins-(Développement culturel - - 25-0108)

Adopté à l'unanimité

4.6 Archives municipales - Convention de mise à disposition de services aux communes de la Métropole et établissements publics métropolitains-(Culture - Archives - - 24-0818)

Adopté à l'unanimité

Patricia BEZ

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération 5.1 ainsi que la 5.2 ne font pas l'objet de remarques particulières. Je vous propose de les voter ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ?

P. LACAZE : Excusez-moi, Monsieur le Maire, une intervention sur la santé.

MONSIEUR LE MAIRE : Sur laquelle ?

P. LACAZE : Sur la santé, 5.1, 5.2, sur des questions de santé.

MONSIEUR LE MAIRE : Sur la 2, d'accord. Donc, on va voter la 1, la 1^{re}. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 2^e délibération du chapitre 5, la parole est à Pierre LACAZE.

P. LACAZE : On s'est mal compris, Monsieur le Maire, c'était un peu sur la 1. Mais, enfin sur les problématiques de santé, la santé mentale étant effectivement....

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, ça n'a rien à voir. Non, non, attendez, là, on est sur le don d'organe, on n'est pas sur la santé mentale. Il ne faut pas tout mélanger.

P. LACAZE : Monsieur le Maire, je vais aller très vite. D'abord, une fois qu'on a voté, épargnez-vous les remarques ou mettez-vous une glace et parlez-vous à vous-même ; mais si vous nous parlez à nous, acceptez le débat démocratique.

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons voter. Monsieur LACAZE, je suis chargé de la police des débats et du respect de l'ordre du jour. Vous avez la possibilité, et vous le savez, puisqu'aujourd'hui il y a 4 questions orales qui sont inscrites à l'ordre du jour à votre initiative ; vous avez la possibilité de poser des questions en dehors de celles que j'ai inscrites à l'ordre du jour. Donc, là, vous voulez parler de santé mentale. C'est un problème extrêmement prégnant, extrêmement préoccupant, mais ça n'est pas l'objet de cette délibération. Donc, je fais voter la délibération 5.2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

5.1 Conseil Local en Santé Mentale : convention de partenariat visant à favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques dans le parc public locatif-(Solidarités et santé - - 25-0094)

Ne participe pas au vote

Fella ALLAL

Adopté

5.2 Candidature de la Mairie de Toulouse comme Ville Ambassadrice du Don d'Organes-(Solidarités et santé - - 25-0146)

Adopté à l'unanimité

Annette LAIGNEAU

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons maintenant au chapitre suivant, le chapitre 6. Étant entendu que les délibérations 5 et 6 sont retirées, car nous attendions un avis des domaines. On l'espérait jusqu'au bout, mais il n'est pas arrivé. Donc, on est obligé, alors que nous étions prêts, pour ce qui nous concerne, de reporter au Conseil de juin ces deux délibérations. S'agissant des deux premières délibérations du chapitre 6, la 1 et la 2, je n'ai pas de remarque particulière. Je propose donc de les voter. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Sur laquelle ? Vous voulez intervenir sur la 1, Monsieur BRIANÇON ?

F. BRIANÇON : Merci, j'ai failli avoir une élongation depuis que je lève le bras. Monsieur le Maire, vous êtes chargé effectivement de la police de cette assemblée. Il ne vous appartient pas de commenter les votes des élus du Conseil municipal une fois que le vote est prononcé. Sinon, ça veut dire que le débat recommence. Et ce que vous avez fait sur la culture n'est pas normal. Donc, on a un débat. Vous vous inscrivez comme un simple conseiller municipal, au-delà de vos fonctions de Maire, dans ce débat, mais, une fois que le vote est prononcé, vous n'avez pas à commenter et à juger les votes qui ont été exprimés. C'est ce qu'a voulu vous signifier Pierre LACAZE. Vous l'avez empêché de parler, je vous le dis officiellement. Si c'est ça, ça veut dire que, une fois que le vote est exprimé, on continuera les débats et on commentera les votes. On ne va pas s'en sortir.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Apparemment, ce que je comprends, c'est que mon commentaire vous a gêné. Donc, je suis assez content de l'avoir fait, finalement. Donc, sur la 6.1 et la 6.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 3^e délibération, Madame HARDY, vous avez la parole.

I. HARDY : Merci. Simplement un mot, Monsieur le Maire. J'en ai un petit peu quand même assez que, à chaque fois qu'on parle de 2008 à 2014, vous inscrivez ou vous réécrivez une histoire qui est fautive. Donc, ce n'est pas l'objet de la 6.3. Donc, il y aura peut-être un autre moment où on pourra s'exprimer sur ce sujet, mais c'est un peu facile de dire que les Assises de la culture, il n'y a rien eu après. Alors, on oublie le Quai des Savoirs, on oublie la Novela, on oublie le Metronum, on oublie le développement de toutes les pratiques culturelles dans les quartiers et j'en passe. On dit que les Assises des transports, il n'en est rien sorti. Et vous faites ça systématiquement. Maintenant...

MONSIEUR LE MAIRE : Est-ce que vous avez des choses à dire sur la 6.3 ? Allez-y, allez.

I. HARDY : ... vous allez même jusqu'à renommer les équipements que l'on a faits pour oublier qu'on les a faits.

MONSIEUR LE MAIRE : Parce que, là, nous sommes en train de parler de la 6.3, ne vous dispersez pas.

I. HARDY : Je n'ai pas pu m'en empêcher puisque, de toute façon, tout le monde se disperse, aujourd'hui. Sur la 6.3, je voulais simplement avoir un petit point d'étape sur l'avancement du projet parce qu'il y a des choses qui ne sont toujours pas claires. Est-ce que vous êtes toujours dans les temps et où en est, parce que ça n'apparaît plus, ce vieux serpent de mer, auquel nous ne croyons pas, mais qui est le multiplex cinéma puisque, apparemment, il a disparu, aussi, de toutes les délibérations ? Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ou questions sur la 6.3 ? Je vais peut-être donner la parole à Gaëtan COGNARD parce qu'il suit plus particulièrement ce dossier qui est un dossier d'urbanisme, mais un dossier de politique de la ville puisque, effectivement, la recomposition de la place Bouillière de Basso Cambo est une ambition qui est non seulement urbaine, mais qui rentre dans la politique de la ville. Donc, il va nous rappeler le projet que nous avons là-bas et l'état d'avancement de ce projet.

G. COGNARD : Bonjour. Merci, Monsieur le Maire. À ce stade, le projet a été arbitré. Vous le savez, il s'agit aussi d'un protocole foncier qui est lié à la fois à la partie Reynerie et la partie de Basso Combo. Donc, il y a les étapes qui vont être menées pour pouvoir faire les études. L'opérateur qui a été choisi, Bouygues, est en négociation à ce jour pour pouvoir faire les études et pouvoir avoir aussi d'autres partenaires, notamment sur l'aspect récréatif tel qu'il avait été envisagé. Les études avancent beaucoup plus sur la partie Reynerie en termes d'implantation. Cela suit son cours, tout simplement. On pourra faire un point d'étape la prochaine fois au mois de juin. La question sur le multiplex, pour l'instant, on n'a pas forcément d'avancée significative. Nous sommes toujours dans l'attente.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix la 6.3. À moins que Madame LAIGNEAU ait quelque chose à ajouter sur la 6.3, mais je pense que Gaëtan...

A. LAIGNEAU : Non, seulement pour dire que le multiplex ne s'implante plus.

I. HARDY : C'est quand même une info que j'essaie d'avoir depuis je ne sais combien de temps. Reprenez en fait toutes nos interventions sur ce sujet où on m'a envoyé balader systématiquement quand je vous disais que ce n'était quand même pas une bonne idée, que la pertinence, on en doutait, et que ce multiplex n'allait pas s'installer. Alors, donc, le multiplex ne s'implante plus ?

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur ARSAC qui a suivi tout ça.

O. ARSAC : Merci, Monsieur le Maire. Non, Madame HARDY, je vous rassure, la galanterie fait qu'on ne vous a pas envoyée balader. La vérité c'est que le groupe Mégarama nous a écrit vraiment tout récemment, de mémoire, il y a à peu près quinze jours, pour nous faire savoir leur intention de se désengager pour des raisons, si j'ai bien compris leurs motivations exprimées dans la lettre, essentiellement financières. Il y a des contraintes, comment dire, du montage, du nombre de salles qu'ils devaient réduire, de l'impossibilité à terme... Par conséquent, au vu de l'étude de marché de pouvoir rentabiliser, et des évolutions, aussi, de la demande actuelle en fréquentation de cinéma, ils ont préféré renoncer. Et nous sommes en attente d'un courrier officiel adressé à Monsieur le Maire pour exprimer leurs arguments suite auquel, évidemment, nous

verrons comment, soit avec eux, soit avec d'autres opérateurs, nous pourrions poursuivre le projet. Merci, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc, je mets aux voix la 3^e délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la 4^e, la 7^e, la 8^e, la 9^e, la 10^e, la 11^e et la 12^e, je n'ai pas de remarque particulière. Je vous propose de les voter ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la 13^e délibération, on m'a demandé un vote disjoint. Qui ne participe pas, qui s'abstient, qui vote contre ? C'est adopté. Pas de remarque particulière sur la 14 et la 15. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 16^e délibération, une intervention de Monsieur GIBERT. Allez-y.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots et quelques interrogations concernant cette délibération, tout à la fois sur ce qu'est et ce que sera ce futur quartier de Paléficat et sur cette délibération en elle-même. Quelques mots sur cette délibération. Il est indiqué que nous sommes, à ce stade, sur un secteur de la ville faiblement urbanisé, alors même que, on le voit bien, et c'est d'ailleurs rappelé en page 14 de l'étude, nous avons, sur l'ensemble de ce Grand Nord, un peu plus de 91 000 habitants et 17 000 emplois. Et, moi, je m'inquiète des solutions qui sont proposées en termes de transport. À ce stade, le projet de 3^e ligne desservira, certes, pardonnez-moi, les secteurs du Nord toulousain avec les stations Lautrec et La Vache. Néanmoins, en termes de géographie, on est sur des secteurs qui sont relativement éloignés de cette future urbanisation au cœur de Paléficat. Et il me semble que les projets qui sont à l'étude sont trop faibles pour répondre à cette possibilité, qui est d'ailleurs évoquée dans le document, d'une augmentation des congestions dans un secteur de la ville qui est déjà particulièrement congestionné puisqu'on a comme projet, à l'étude : un bus à haute fréquence – qui n'est pas encore un Linéo, semble-t-il –, qui ferait Fenouillet–Toulouse-Lautrec ; deux lignes de bus express ; et les réseaux express vélo 5 et 2. Mais cela me paraît très peu, au regard des 4 000 logements qui sont envisagés. Et puis, interroger Madame LAIGNEAU sur la question du rythme en termes de bâti sur cette zone de Paléficat, puisque ce sont plus de 4 000 logements qui sont prévus : 2 900 seront livrés d'ici 2035 si j'en crois le document et, après, que se passera-t-il ? Moi, je vous le dis, et je j'en conclurai par là : je nourris quand même beaucoup d'inquiétude sur le fait que, au regard de ce qui est prévu en termes d'urbanisation sur cette zone, on ne soit pas à l'équilibre qu'avait prévu Madame LAIGNEAU puisque, je le rappelle, lorsqu'elle avait été interrogée, elle avait dit qu'il fallait définir cette zone de Paléficat comme étant un futur « bocage habité ». Il me semble qu'au regard du nombre de logements prévus, on risque d'être difficilement sur un « bocage habité ». Donc, j'aimerais quelques précisions sur ce qui a été adapté suite aux nombreuses concertations qui ont eu lieu tant, à la fois, et je le concède sur l'aménagement de la zone que sur la question de la problématique des transports en commun.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres interventions là-dessus ? Je donne la parole à Annette LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : Oui, je voudrais je voudrais rassurer parce que le secteur de Paléficat, enfin, l'opération Paléficat est en cours de concertation, fait l'objet d'une concertation auprès des habitants du quartier et c'est un projet qui... Dire que c'est apaisé est un grand mot, mais ce n'est pas un sujet qui soulève des passions parmi les associations puisque j'ai participé moi-même à des réunions publiques et de présentation du nouveau plan guide – je dis bien du « nouveau plan guide » – et, à la sortie, certains nous ont même remerciés pour la qualité de ce qui était proposé. Et c'est dans ce sens qu'auparavant cela s'appelait « le bocage habité », mais c'était indiqué. C'était vouloir montrer que ce serait une urbanisation où la place de la nature serait importante, ce qui est le cas dans le nouveau plan guide. L'intérêt de cette étude, l'étude qui vous est présentée, devrait vous rassurer, justement, parce que c'est une sorte de partenariat, si vous voulez, entre toutes les collectivités et Tisséo sur des engagements de chacun, les uns à construire dans un certain planning et les autres à adapter l'offre de transport pour respecter en même temps ce planning. Donc, au contraire, cette étude devrait vous permettre de voir comment va évoluer ce quartier en nombre de logements, en population, donc, mais aussi en offre de transports en commun.

Alors, vous posez la question d'après 2035 qui vous inquiète, mais les choses sont très claires, en tout, c'est 4 000 logements qui seront prévus sur ce secteur-là. C'est ce qui était prévu. Alors, quand vous chiffrez le grand Paléficat ou le grand secteur Nord à 90 000 habitants, Paléficat, puisque c'est ce dont nous parlons, c'est 15 300 individus, c'est-à-dire à la fois logements, mais aussi salariés. Donc, c'est un secteur qui est... C'est une entrée de ville, c'est au cœur. Il faut dézoomer pour parler de Paléficat. C'est vrai que c'est un quartier qui, aujourd'hui, est très peu dense, mais qui est quand même, malgré tout, équipé, qui est à côté d'une ligne de métro. Et je vous assure que le plan guide que nous avons présenté a permis de rassurer bon nombre d'habitants qui étaient inquiets et Valérie JACQUET VIOLLEAU peut en témoigner puisque nous étions ensemble à ces réunions publiques. Elle peut être même davantage que moi puisqu'elle est sur le terrain quasiment en permanence. Et je pense que ce quartier sera un quartier de qualité. Et l'étude de mobilité qui vous est présentée démontre la volonté de tous, des collectivités et de Tisséo, d'avancer pas à pas pour faire en sorte que ce quartier soit un quartier de grande qualité.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Oui, pardon, Madame HARDY.

I. HARDY : Oui, simplement. Alors, c'est vrai que moi j'ai encore quand même quelques inquiétudes. Alors, bien sûr, l'étude mobilité c'est important et c'est important effectivement de l'engager dès à présent. Nous, ce qui nous semble, quand même, c'est qu'elle est un peu sous-évaluée, cette étude ; c'est-à-dire que, en termes d'accès et par rapport au nombre de logements prévus, on n'est pas sûr que l'accès soit à la hauteur des besoins. Et surtout j'entends bien ce que vous dites, Madame LAIGNEAU : « il faut dézoomer ». On a eu cette discussion, l'autre jour. Moi, je n'ai pas de vision claire de la maîtrise que l'on a de ce quartier et de notre capacité en termes de puissance publique à faire en sorte que ce soit un quartier où on ait à la fois, alors, on a déjà un collège, mais où on ait à la fois des habitations, des équipements publics, du commerce. Et notamment, ce qui m'inquiète, c'est l'arrivée tardive de la ZAC, puisque si ce que vous m'avez dit est vrai, la création de la ZAC n'est pas prévue avant la fin de cette année – ce qui veut dire que le programme ne sera pas fait avant au moins 18 mois à 2 ans. Donc, qu'en est-il et quelle maîtrise vous avez ? Et qu'est-ce qui vous permet effectivement de nous rassurer et d'assurer que vous avez une maîtrise alors qu'on n'a pas encore de ZAC sur une partie de cette zone ?

A. LAIGNEAU : Mais, enfin, je comprends mal votre question : « quelle maîtrise avons-nous ? ». Les fonciers sont maîtrisés, donc déjà, et dans le cadre du plan guide, il y a tout un programme qui est une programmation de production de logements, mais, en contrepartie, il y a des équipements publics, il y a des écoles, il y a des équipements sportifs, toutes les aménités qui sont nécessaires pour faire un quartier, un quartier de qualité. C'est une opération très encadrée, vous le savez bien. Vous savez très bien qu'une ZAC c'est un équilibre. C'est la vente du foncier qui permet de réaliser des équipements publics et ces équipements publics, ils seront faits puisqu'ils sont actés dans l'opération d'aménagement. Donc, je ne comprends pas du tout votre question. Effectivement, la ZAC devrait être créée d'ici la fin de l'année ou début d'année prochaine, mais tout le reste évolue dans le temps selon un planning que vous avez. Alors, je vous invite à lire attentivement l'étude de mobilité, ne serait-ce que lire la délibération parce que vous avez énormément d'informations dans cette délibération qui vous permettent d'être rassurée sur les questions que vous posez, notamment. Et je note que cette délibération n'a fait aucunement l'objet de questions ou de débats en commission. Donc, je suppose que cette délibération vous convenait et l'étude mobilité vous a été présentée.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

6.1 Avenue du Général Eisenhower – Parvis du collège Saint Simon : acquisition d'une emprise au Conseil Départemental de la Haute-Garonne-(Habitat et opérations foncières - - 25-0002)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Vincent GIBERT
Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Caroline HONVAULT

Adopté

- 6.2** ZAC Guillaumet – 23 avenue Henri Guillaumet – Acquisition d’emprises foncières à la SNC
Toulouse Guillaumet-(*Habitat et opérations foncières* - - 25-0032)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 6.3** Commune de Toulouse – Basso Cambo – Place Edouard Bouilliere – Déclassement par anticipation du parking et ouverture d’une enquête publique préalable au déclassement – Cession au groupement Laureat de la consultation pour cession conjointe de terrains avec charges-(*Habitat et opérations foncières* - - 25-0071)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 6.4** Basso Cambo - Place Edouard Bouillères – Déclassement rétroactif de la parcelle supportant la station-service-(*Habitat et opérations foncières* - - 25-0072)

Contre

Odile MAURIN

Adopté

- 6.5** PRU Mirail Université – 18 chemin du Mirail – Acquisition d’une partie de l’ensemble Immobilier situé sur la parcelle 842 section BA N° 84-(*Habitat et opérations foncières* - - 25-0117)

Retiré de l'ordre du jour

- 6.6** PRU Mirail Université – Désaffectation et déclassement des emprises des futurs ilots D2 et D4 - Cession à Toulouse Métropole de l'emprise foncière des futurs ilots D2, D3, D4 et des futurs espaces publics-(*Habitat et opérations foncières* - - 25-0118)

Retiré de l'ordre du jour

- 6.7** **Projet de Renouveau Urbain Mirail-Université - Résidentialisation de la résidence Papus-Mirail sise impasse du Recteur Paul Lapie - Déclassement après enquête publique du domaine public d'une emprise foncière à usage de voirie et cession de l'emprise à Toulouse Métropole Habitat-(Territoire Sud - Aménagement et Développement Urbain - - 24-0819)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Daniel ROUGE
Laurence KATZENMAYER
Bertrand SERP
Christophe ALVES
Nadia SOUSSI

Adopté

- 6.8** **PRU Sauzelong - Rue Paul Bourget - Ouverture d'une enquête publique pour le déclassement du domaine public d'une emprise foncière en vue de sa cession-(Territoire Est - Aménagement et Développement Urbain - - 25-0153)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 6.9** **Toulouse - Projet de Renouveau Urbain Sauzelong : approbation de l'avenant n°1 au protocole foncier avec CDC Habitat Social-(Territoire Est - Aménagement et Développement Urbain - - 25-0010)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Daniel ROUGE

Adopté

- 6.10** **PRU Empalot - Rue de Toulon - Résidentialisation de l'immeuble Toulon - cession à la HLM Les Chalets - Délibération rectificative-(Territoire Centre - Aménagement et Développement urbain - - 25-0078)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 6.11** **ZAC DESBALS - Modification du Traité de Concession avec Oppidéa: Approbation de l'avenant n°11-(Territoire Sud - Aménagement et Développement Urbain - - 25-0192)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 6.12** ZAC Empalot Garonne - Rue de Menton - Ouverture d'une enquête publique pour le déclassement du domaine public-(*Territoire Centre - Aménagement et Développement urbain - - 25-0041*)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Daniel ROUGE
Laurence KATZENMAYER
Bertrand SERP
Christophe ALVES
Nadia SOUSSI

Adopté

- 6.13** ZAC Empalot Garonne - Rue d'Aix - Déclassement du domaine public et cession foncière à Toulouse Métropole Habitat-(*Territoire Centre - Aménagement et Développement urbain - - 24-0810*)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Bertrand SERP

Adopté

- 6.14** ZAC Empalot Garonne - Rue de Menton - Rue H.Auclert - Déclassement du domaine public et cession à Oppidea d'emprises foncières-(*Territoire Centre - Aménagement et Développement urbain - - 24-0809*)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 6.15** ZAC Bourrassol - Acquisition à l'euro et classement dans le domaine public des espaces verts et cheminements piétonniers-(*Territoire Ouest - Aménagement et Développement urbain - - 25-0066*)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

6.16 Secteur Paléficat : approbation d'une étude de cohérence urbanisme - mobilités avec Toulouse Métropole, la Commune de Launaguet et Tisséo Collectivités-(Stratégie territoriale et projets urbains - - 25-0079)

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Jean-Jacques BOLZAN

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons maintenant au chapitre 7. Sur la 1^{re} délibération du chapitre, y a-t-il une intervention ? Donc, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Pas de remarque sur la 2^e ? Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la 3^e délibération, qui ne participe pas, qui s'abstient, qui vote contre ? Alors, Monsieur CUJIVES, réveillez-vous.

R. CUJIVES : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, quelques mots sur cette délibération concernant donc la compensation écologique liée à l'aménagement de la ZAC Malepère. La compensation écologique n'est pas un mauvais dispositif en soi, bien évidemment. Elle mérite simplement d'être appliquée selon une triple exigence : la mesure, l'honnêteté intellectuelle et l'ambition, succédant lui-même à un triptyque préalable concernant les zones naturelles ; à savoir de se fixer pour objectif « éviter l'artificialisation ». Donc, réduire au maximum cette artificialisation et compenser uniquement en dernier recours. Premièrement, la compensation ne saurait devenir un simple permis d'artificialiser, une sorte de droit à détruire des espaces essentiels pour le vivant. Compenser ne doit donc jamais signifier banaliser la destruction d'espaces naturels que rien ne saurait jamais venir en réalité remplacer.

Deuxièmement, cette compensation ne saurait remplir son rôle s'il s'agit seulement de sanctuariser des zones naturelles, comme cela est en partie le cas ici. Il y a une forme évidente de malhonnêteté intellectuelle puisque cela revient finalement à prétendre compenser sans réellement rétablir la biodiversité perdue. La véritable compensation, d'après nous, consisterait par exemple à désartificialiser d'autres espaces pour recréer du naturel là où il fut détruit.

Enfin, la compensation exige une réelle ambition écologique. Tout comme il serait illusoire de compenser par exemple un arbre centenaire par deux petits arbustes en pot, il est tout aussi illusoire de prétendre compenser 25,5 hectares détruits par 14 hectares de compensation. Et ce d'autant que les moyens financiers alloués sont ici particulièrement modestes, avec 1 297 euros par hectare qui sont, chacun le sait, chacun le comprendra, notoirement insuffisant pour une réelle restauration écologique. Donc, on ne s'opposera pas à cette délibération, car elle permet tout de même quelques avancées concrètes, mais nous ne souhaitons avant tout souligner qu'elle demeure largement insuffisante puisqu'elle ne fait que répondre à l'exigence minimale de la loi. Nous aurions aimé qu'en la matière la Ville fasse une démonstration d'une véritable ambition, aille un peu plus loin que l'impératif légal, en remplaçant une véritable ambition écologique. C'est pourquoi, sur cette délibération, nous nous abstiendrons.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions là-dessus ? Non. Monsieur BOLZAN.

J.-J BOLZAN : C'est simplement, cette délibération, un changement, une adaptation tarifaire par rapport au PDA. Effectivement sur la compensation, que l'on n'a fait que suivre, nous – puisqu'on est que là en phase d'entretien –, ce qu'ont préconisé l'État et les écologues qui ont fait les études.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté ? La 4^e délibération, une intervention de Madame CABANES, peut-être ?

H. CABANES : Oui, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au maire, nous voterons pour cette délibération qui permet l'acquisition de matériel agricole pour la régie municipale de Candie. Cette délibération est aussi pour nous l'occasion de rappeler le rôle essentiel que joue ce domaine de Candie, et qui a été remis en valeur grâce au rôle des écologistes dans la mandature 2008-2014 où l'ensemble du domaine est passé en bio à cette occasion. Depuis le début de ce mandat, en responsabilité, vous avez engagé des actions nouvelles comme par exemple la signature d'un contrat de partenariat avec des arboriculteurs ou encore, vous avez choisi de développer la production de légumineuses et c'est une bonne chose. D'autres actions semblent un peu moins vertueuses comme le fait de vous passer de précieuses compétences, notamment des compétences agronomiques du directeur de la régie agricole présent depuis de nombreuses années et que vous avez eu quelques difficultés à remplacer. Pour nous, la régie de Candie est un très bel outil qui devrait s'étendre. Son projet pourrait être mis au service de futurs enjeux alimentaires afin d'anticiper les effets du changement climatique dans notre ville. Pour ce faire, il serait utile de valoriser tous nos espaces agricoles et d'en acquérir de nouveaux. Ce n'est pas l'orientation que vous semblez également prendre. Vous préférez simplement créer la Maison du bien manger, faire de l'événementiel sans revenir à l'essence même de la régie agricole, à savoir contribuer modestement à notre souveraineté alimentaire à Toulouse.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BOLZAN.

J.-J BOLZAN : Je ne sais pas si c'est de la mauvaise foi ou pas ou si c'est parce que la période électorale arrive ou Madame CABANES ne suit pas du tout les actualités municipales, mais ce qu'on fait avec la régie du Candie depuis 2020, et en ayant sorti le directeur puisqu'il n'a pas recandidaté au nouveau poste avec les nouvelles missions, c'est que nous travaillons sur la souveraineté alimentaire reconnue par de nombreuses métropoles détenues par des écologistes. Donc, soyons sincères, on travaille ; tout ce qu'on produit sur les 250 hectares... Tant que vous étiez aux manettes, 2008-2014, vous n'avez rien fait de Candie à part rester dans votre petit monde. Nous on l'a ouvert sur une demande du Maire, Jean-Luc MOUDENC. Aujourd'hui tout ce qu'on produit, au lieu de partir en circuit long comme vous laissiez faire, nous c'est du circuit court, ultra court ; c'est-à-dire qu'on fait depuis 2021 des baguettes bios, 300 000 baguettes bios avec du blé produit sur la Ville de Toulouse par un boulanger bio artisan basé à La Gloire. Nous faisons des coquillettes avec les agriculteurs des Moulins de Perrine – d'ailleurs, hier, à midi, on est allé manger des coquillettes dans une école maternelle, servies par la cuisine centrale ; 900 kilos pour toutes les maternelles. On fait des légumineuses, pois chiches, pois cassés, lentilles. Que je sache, ce n'est pas vous qui l'avez fait entre 2008 et 2014. Là aussi, les pois cassés ont été servis à nos petits Toulousains. Donc, les 250 hectares reviennent, en tout, dans l'assiette des Toulousains. Et, le dernier produit en date, puisqu'on a une délibération qui a été validée, c'est l'huile de tournesol que l'on va faire. Et puis bientôt, vous aurez le petit biscuit de Candie. Donc, vous voyez, on essaie de travailler, on travaille sur la souveraineté alimentaire. On a figé toutes les terres dans le cas du futur PLUIH ; on a saisi les maires des communes environnantes de la métropole, pour voir s'ils étaient intéressés pour que Candie puisse aller faire des prestations, aussi, toujours en restant dans le cadre alimentaire. On s'adapte au niveau technique, c'est ce que vous avez vu dans cette délibération, on se modernise pour s'adapter aux nouvelles cultures. Pour le réchauffement climatique, on ne vous attend pas puisque les quatre hectares de vignes sont faits avec des cépages qui s'adaptent au futur réchauffement climatique. Donc, vous voyez, on avance dans l'intérêt des Toulousains. La Maison du bien manger, c'est une première étape, il restera l'étape de la ferme fortifiée avec le chais. Beaucoup de projets en cours, mais, n'ayez crainte, vous serez avertis en temps et en heure. Et puis suivez l'actualité. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Nous allons maintenant au chapitre 8, il y a une seule délibération... Pardon, la 7.5. Oui, on a voté. D'accord, OK. La 7.5, est-ce qu'il y a des interventions là-dessus ? Il n'y en a pas. Donc, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 7.1** **Domaine Agricole de Toulouse - Actualisation de la grille tarifaire-***(Régie Agricole - - 25-0036)*

Adopté à l'unanimité

- 7.2** **Domaine Agricole de Toulouse - Mise en place de règles pour les déplacements professionnels des agents de la Régie et régularisation des primes-***(Régie Agricole - - 25-0037)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 7.3** **Domaine Agricole de Toulouse - Convention avec Oppidea pour la gestion d'une zone de compensation écologique-***(Régie Agricole - - 25-0038)*

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 7.4** **Domaine agricole de Toulouse - Projet de modernisation de l'activité agricole-***(Régie Agricole - - 25-0039)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 7.5** **Aménagement durable - Bien manger - Convention pour une subvention à l'association Prix Lucien VANEL-***(Environnement et énergies - - 25-0057)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

Emilion ESNAULT

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération du chapitre 8. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

8.1 Zac Borderouge - Installation et mise en place de la vidéo protection: adoption de la convention de financement avec Oppidéa-(Police Municipale - - 25-0188)

Contre

Odile MAURIN

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne

Hélène MAGDO

Adopté

Laurence KATZENMAYER

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 9. Il y a, sur la thématique petite enfance, un débat stratégique de vingt minutes qui a été décidé. Donc, on va en parler. Alors, c'est la thématique petite enfance en général ; ce n'est pas sur les délibérations en particulier. On est bien d'accord. Je ne sais pas s'il faut que Laurence intervienne pour introduire ou si on donne directement la parole à l'opposition ? Très bien, Monsieur MAURICE, allez-y.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, donc ça concerne quand même bien les délibérations puisque, notamment, dans cet ordre du jour, on a, dans le cadre de la loi plein emploi, la mise en œuvre du service public petite enfance et l'autorité organisatrice. En effet, la loi du 18 décembre pour le plein emploi a profondément modifié la gouvernance et le contrôle en matière d'accueil du jeune enfant pour tirer les enseignements du scandale des crèches privées. Cette loi, elle prévoit notamment que, premièrement, les autorisations des crèches publiques ou privées délivrées par le Président du Conseil départemental sont désormais délivrées pour une durée limitée de 15 ans et le renouvellement de ces autorisations est soumis à évaluation. Deuxièmement, tout changement dans l'autorisation et notamment les changements de gestionnaires doivent être validés par le Président du Conseil départemental. Troisièmement, les communes ont la responsabilité de l'accueil du jeune enfant sur leur territoire et, dans ce cadre, elles doivent recenser dans un schéma les besoins du territoire, les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de déploiement de l'offre et des coûts. Des autorisations seront délivrées en fonction de ce schéma.

S'agissant spécifiquement des crèches privées, pour obtenir son autorisation, le gestionnaire doit au préalable obtenir un avis favorable de l'autorité organisatrice, c'est-à-dire la commune. Et c'est dans ce cadre réglementaire que vous présentez aujourd'hui la délibération, donc la 9.1, notamment, pour obtenir délégation du Conseil municipal pour signer les avis destinés au président du Conseil départemental concernant les autorisations de crèches privées. Ces avis que vous qualifiez de « décision de l'autorité organisatrice » seraient signés par vous en vertu de la délégation qu'on vous donnerait aujourd'hui. Vous les transmettez au Président du Conseil départemental pour qu'il délivre autorisation, et vous nous en informerez aimablement, « après coup », selon vos termes, « pour avis », par délibération. Et ce terme « d'avis », Madame l'Adjointe à la petite enfance, me paraît fallacieux, puisqu'à quoi il servirait puisque la décision de la commune, signée par vous, aura déjà servi de base à la délivrance de l'autorisation de la crèche privée. Ce que vous nous demandez, en fait, par cette délibération, c'est de vous donner un blanc-seing pour décider de toutes les autorisations de crèche de la commune. Ce que vous nous demandez, donc, c'est de vous faire confiance. La confiance, le Conseil municipal vous l'a déjà donnée pour absorber les crèches du CCAS et ça devait être neutre. Et vous avez fini par reconnaître que ce n'était pas neutre, que cela avait coûté

au moins 2,5 millions d'euros à la commune. Et Madame BOUZAIDA, en charge du CCAS, votre collègue, a pu constater, de son côté, dès la première année post-transfert que le CCAS s'enfonçait dans le déficit.

La confiance, ce Conseil municipal vous l'a aussi donnée quand vous lui avez certifié que votre intention, par ce transfert, était de mettre en place une gestion publique unifiée. Vous allez donc pouvoir m'expliquer aujourd'hui pourquoi, hier soir, les parents de la crèche Saint-Michel ont été convoqués pour apprendre que la crèche serait transférée en gestion privée à la rentrée. Et pourquoi ce transfert ne figure pas dans les délibérations d'aujourd'hui et notamment la délibération 9.2 qui donne avis de l'autorité organisatrice sur tous les projets de création, extension et transformation de crèches ; puisque, je vous le rappelle, cette crèche était donc une crèche du CCAS censée intégrer cette fameuse gestion publique intégrée unifiée qui connaît, comme d'autres, des difficultés depuis que vous la gérez. J'avais attiré d'ailleurs votre attention sur sa situation dans un courrier en date du 29 novembre 2024 parce que cette crèche Saint-Michel subissait une désorganisation des équipes suite au départ de la directrice à la retraite et d'une réduction de l'amplitude horaire qui dégradait l'accueil des jeunes enfants. Vous m'aviez, en réponse, assuré que le recrutement d'une nouvelle directrice serait fait, au plus tard, début avril 2025. Au final, vous avez décidé, avant cette date, de manière non transparente, de transférer cette crèche au privé. Ce transfert aurait été fait dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt et la décision aurait été prise d'attribuer cette crèche publique à l'association Haut comme trois mômes. Cette association présenterait selon vous toutes les garanties d'accueil puisqu'elle serait déjà gérante de trois crèches subventionnées par vous, ce qui est encore un gage de confiance. Je vous confirme que les comptes 2023 de l'association font apparaître un excédent un excédent de 170 229 € pour 600 000 € de subventions publiques reçues. Cet excédent est en progression car il était de 59 642 € en 2022. Alors pouvez-vous me dire où sont affectés ces excédents ? Quels sont les montants des frais de siège ? Sont-ils inclus dans les charges ? Combien est payée la directrice générale de cette association ? Peut-être qu'aujourd'hui vous avez peu de temps pour répondre, je vous demanderai donc officiellement par écrit ces informations. Ce transfert d'une crèche CCAS publique au privé fait suite à la disparition d'une crèche publique, également du CCAS ; nous en avons parlé plusieurs fois ici en Conseil (*brève coupure de son*) ... et d'ailleurs, vous renvoyez les parents vers un service privé associatif – le fameux dispositif Pop'In pour lequel nous votons aujourd'hui la subvention annuelle et dont nous constaterons, à travers la délibération, que vous octroyez cette année encore le même montant de subventions, alors que vous demandez finalement à ce service d'accueillir de plus en plus d'enfants, après avoir supprimé le service public d'accueil d'enfants de parents ayant des horaires de travail atypiques.

Pour en revenir à la délibération sur l'autorité organisatrice, si le Conseil municipal vous autorise en vous donnant délégation pour signer ces autorisations de crèche privées, ce n'est plus de la confiance, c'est de l'aveuglement ou de la complicité. C'est officialiser enfin que ce Conseil municipal est une chambre d'enregistrement, simple spectateur de l'accueil du jeune enfant sur notre territoire. C'est vous laisser toute latitude pour faire vos petits arrangements entre amis. « Dormez braves gens, Madame KATZENMAYER veille au grain... » Eh bien non, nous n'acceptons pas que vous puissiez dévoyer ainsi l'esprit de la loi et de cette autorité organisatrice de la petite enfance et nous nous opposerons donc à cette délibération. Concernant l'avis à vos autorisations déjà données d'extension, de création, d'évolution des crèches, le constat – donc c'est la délibération 9.2 – est que, sur les 11 crèches en question, il y en a 8 associatives et 3 privées, et je redis donc que nous n'y voyons pas la crèche Saint-Michel. Cela confirme la tendance générale que nous pouvons observer rien qu'à travers l'étude de la commission de l'attribution des places en crèche qui n'est pas exhaustive ; à savoir que, depuis 10 ans, le nombre de crèches publiques a diminué, même si vous essayez de le masquer avec le transfert des crèches du CCAS vers la Ville qui n'augmente pas le nombre réel de crèches publiques, mais, en réalité, il a bien baissé puisque, en 10 ans, vous avez surtout fermé des crèches familiales. Ensuite, que le nombre de crèches associatives augmente de manière significative. Enfin, que le nombre de crèches privées lucratives se développe : il n'y en avait aucune en 2014 et, rien que dans le système d'attribution de places en crèches municipales, vous en avez fait rentrer 5.

Alors, après la diminution du nombre de crèches publiques, le transfert de crèches publiques au privé, le développement de crèches privées lucratives, dont beaucoup font scandale, l'autorité organisatrice que vous incarnez seule est bien en réalité une autorité « désorganisatrice » du service public de la petite enfance au détriment des conditions d'exercice des agents, au détriment des conditions d'accueil dans les crèches, au détriment du bien-être des petits Toulousains et cela, nous ne l'acceptons pas. C'est pourquoi nous nous opposerons à ces délibérations.

MONSIEUR LE MAIRE : Y a-t-il d'autres interventions ? Laurence KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Alors, beaucoup de choses ont été dites par Monsieur MAURICE, beaucoup de questions. Avant d'aborder le sujet sur le service public de la petite enfance, concernant la crèche Saint-Michel : Monsieur MAURICE, si la crèche Saint-Michel ne figure pas dans la délibération, c'est parce qu'il n'y a pas de création ni de crèches ni de places puisque c'est une crèche qui existe déjà. Donc, en effet, on vous répondra par courrier, mais tout ce qui a été fait est conforme aux règles et à ce que doit faire une Mairie. Donc, on vous répondra ultérieurement. Ensuite, donc, ces deux délibérations font le lien avec la mise en place du service public petite enfance. Parce que, depuis janvier 2025, les mairies sont devenues autorités organisatrices. Monsieur MAURICE, ce n'est pas sorti du chapeau tout seul et ce n'est pas Laurence KATZENMAYER qui a demandé de devoir mettre en place ce service public de la petite enfance. Ce sont des concertations qui durent depuis très très longtemps avec l'État. Et ce sont les communes, tous bords confondus, toutes tailles confondues, que ce soit *via* l'AMF, *via* France Urbaine, *via* les Régions qui ont travaillé sur ce service public, les intercommunalités, les associations d'intercommunalités qui ont travaillé sur ce service public. Donc, c'est vraiment quelque chose qui est concerté et ce n'est pas une ode à la crèche privée. C'est justement parce que les communes étaient démunies, certaines beaucoup plus que Toulouse, d'ailleurs ; elles se faisaient complètement happer par les micro-crèches en particulier. Donc, c'est vraiment une belle concertation que ce service public de la petite enfance.

Donc, c'est quoi être une autorité organisatrice ? C'est très simple. C'est recenser les besoins, informer les familles, planifier le développement des modes d'accueil, soutenir leur qualité. Je tiens quand même à dire que la loi n'impose pas d'obligation d'accueil universel. Donc, ça, c'était vraiment quelque chose d'important. Donc, ces communes, dont on fait partie, de plus de 10 000 habitants, doivent établir un schéma pluriannuel. Ce schéma pour la petite enfance est un document stratégique – le décret, d'ailleurs, vient d'être publié vendredi dernier. Ce document est élaboré en concertation avec les acteurs locaux, la CAF, le Département et les professionnels de la petite enfance. Dans la délibération qui donne les avis, il y a donc les crèches qui s'installent sur Toulouse. Et, ensuite, une fois que la Ville a donné un avis, le processus se déroule comme il se déroulait avant. La différence, et c'est là où c'est important, c'est que si un porteur de projet veut s'installer dans une ville, aujourd'hui, on peut lui refuser l'installation. Avant, c'était impossible. Donc, ça, c'est une vraie avancée pour équilibrer l'offre sur la ville de Toulouse, mais sur tous les territoires.

Je crois, Monsieur MAURICE, que vous avez dit beaucoup de choses. Alors, certaines sont vraies et certaines sont, j'allais dire soit « fouillis » soit fausses ; et je ne veux pas être désagréable avec vous parce que je pense que, vraiment, on ne sera jamais d'accord. Tout le monde ici est conscient qu'on ne sera jamais d'accord, quoi qu'il arrive, mais, vraiment, aujourd'hui, on ne détricote pas le service public. Je vais vous donner quelques chiffres. Aujourd'hui, la Ville de Toulouse a un BP de quasiment 19 millions d'euros. La PPI, sur ce mandat, est de 26,2 millions d'euros. Alors, vous dites que les associations, c'est du privé. Moi, je ne sais pas ; elles sont à but non lucratif. Donc, le privé, ce sont les crèches privées à but lucratif. Donc, les associations, en effet, on leur verse 13 millions d'euros, mais les crèches privées sont quand même en minorité. Alors, depuis le début de ce Conseil municipal, j'ai essayé de vous donner des chiffres plutôt clairs. Sur l'ensemble du nombre d'établissements d'accueil de jeunes enfants, à Toulouse, c'est-à-dire 185, les crèches privées ne représentent que 18 % de l'offre ; et, sur le nombre d'agrément de 6 592 agréments, les crèches privées à but lucratif ne représentent que 12 % de l'offre. Donc, ce n'est pas ce que vous dites, ce n'est pas la totalité de l'offre et ce n'est pas « le grand ogre des crèches privées qui mange le petit, les crèches publiques ou les crèches associatives ». Voilà, je pense que je pourrais continuer beaucoup plus longtemps, mais c'est vrai que vous avez dit beaucoup de choses.

Une réponse aussi sur la délibération sur Pop'In. En effet, on a préservé la subvention identique à celle de l'année dernière. Vous oubliez quand même que nous réservons des berceaux dans la crèche mutualiste à Purpan – j'y étais hier pour visiter les locaux et les parents qui sont accueillis peuvent bénéficier d'horaires atypiques comme avant. Voilà. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le Maire. Alors, effectivement, vous n'avez pas forcément répondu beaucoup au sens de mon intervention. Sur la crèche Saint-Michel, premier élément : je vous rappelle que

vous vous êtes engagée, dans ce Conseil municipal même, à dire que, quand on a voté le transfert des crèches du CCAS vers la Ville, c'était pour unifier le service public des crèches. Donc, pourquoi faire ce choix de transférer une crèche publique, la crèche Saint-Michel à une structure associative privée ? Ça, c'est une question à laquelle vous ne m'avez pas répondu. Et, ensuite, je suis quand même étonné que vous considériez que ça n'a pas à être présenté au Conseil municipal puisque, pour moi, l'esprit de la loi plein emploi dit bien que, finalement, doit être présenté l'ensemble des demandes de création, extension ou transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant et transférer du public à une association pour, quand même, rapprocher ça d'une transformation ; et, en tout état de cause, cela mériterait, en transparence, que le Conseil municipal soit au courant. Parce que, sinon, est-ce à dire que vous êtes en train de, progressivement, vouloir transférer, crèche par crèche, chaque crèche publique vers une crèche privée, associative ou autre, *via* des appels à manifestation d'intérêt pour ne pas que ça se voie ? C'est un vrai problème, je trouve, démocratique.

Ensuite, je n'ai absolument pas dit que la totalité de l'offre était privée, d'une part. Et, ensuite, je fais aussi les différences entre l'associatif et le privé lucratif – même si, dans l'associatif, on peut aussi faire des différences entre la crèche associative portée par les parents, dans l'esprit des crèches associatives qui se sont créées historiquement, et puis des structures associatives qui se développent et qui, petit à petit, deviennent des grosses associations gestionnaires avec des logiques, quand même, aussi, parfois lucratives, malheureusement, donc, qui méritent en tout cas une attention.

Enfin, justement, dans l'esprit de cette loi et de ce qui aurait dû être présenté dans les délibérations, sur la mise en œuvre du service public petite enfance au travers de la notion d'autorité organisatrice, la délibération, finalement, elle ne nous présente pas ce fameux schéma global qui nous donne à voir votre vision, justement, dans le développement des crèches à Toulouse par rapport aux besoins sur le territoire en termes de besoins, de modalités de développement quantitatif et qualitatif. Vous n'avez pas, à ce stade, en tout cas, présenté un véritable schéma qui nous donne à voir justement comment vous anticipez, comment vous allez développer l'ensemble de ces besoins tel que le prévoit la loi du plein emploi.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je souscris, moi, aux interventions d'Antoine MAURICE. D'abord, c'est quand même ce passage d'une crèche publique en crèche associative, Madame KATZENMAYER, c'est très interrogatif pour nous. Vous le savez, il y a un déficit de places en crèche publique sur Toulouse. Je pense que la réflexion faite sur le regard que l'on doit porter sur les crèches associatives, y compris, d'ailleurs, Monsieur MOUDENC, sur leurs difficultés – puisque je crois qu'en 2024 il y avait eu une augmentation des contributions, vous me corrigerez, peut-être, Monsieur le Maire. Mais effectivement, il y avait eu un apport financier supplémentaire à des crèches associatives en difficulté. Je ne sais pas si, aujourd'hui, Madame KATZENMAYER peut nous donner le chiffre exact. Quand même, avec le chiffre privé, on approche un peu plus de la centaine de crèches associatives et privées sur Toulouse ; cela représente quelque chose de très important. Il y a les dérives potentielles de crèches dites « associatives » et qui, effectivement, grossissent et ont un but parfois lucratif. Ça, il faut le regarder, il y a eu des alertes sur ça. Et puis, il y a des crèches associatives en difficulté. Donc, aujourd'hui, peut-être, Madame KATZENMAYER, développer comment la Ville de Toulouse regarde les conditions d'accueil de ces crèches. C'est bien sûr en lien avec la PMI, je le sais, mais est-ce qu'on a un regard particulier ? Je crois qu'on a une alerte, en 2024, si mes souvenirs sont bons. Vous n'y êtes pas revenus, là, dans votre propos général sur les crèches.

Regretter, encore, qu'il y ait eu une politique de fermeture de crèches publiques sur Toulouse. Ce sont plusieurs centaines de berceaux qui ont disparu de la ville au titre de la disparition des crèches familiales. Et puis m'interroger aussi sur, je ne sais pas, les moyens donnés aujourd'hui. Est-ce qu'on prévoit une augmentation des budgets dans les crèches puisque, Monsieur MAURICE l'a indiqué, sur le travail législatif qui a été fait, sur les scandales qui ont été dévoilés, c'est parfois la limitation, en nombre de couches, soit en taille ? Je ne sais pas si, aujourd'hui, dans nos crèches publiques, et y compris, peut-être, dans les crèches associatives que nous subventionnons, il y a l'ensemble des tailles de couches pour les enfants. Est-ce qu'il n'y a pas de limite au changement de couches ? Et ce type de comportements scandaleux a été décrit dans les EHPAD et dans les crèches. Est-ce qu'on a un contrôle là-dessus ? Est-ce qu'on a donné les moyens pour répondre, effectivement, dans nos établissements, à ce qu'on ne subisse pas ces contraintes-là ? Et puis, bon, c'est quelque chose de récurrent, je ne vais pas y revenir puisqu'on a eu le débat sur la question des RH ; on a

des difficultés de recrutement et je voulais évoquer ça, tout à l'heure, sur la santé, Monsieur le Maire, mais j'ai eu la réponse en aparté par votre élu. Mais, où en sommes-nous, aussi, des questions de recrutement d'équipes volantes ou de remplaçantes sur nos crèches publiques ? Voilà, moi, j'ai une forte inquiétude sur la situation des crèches. Je sais que, Madame KATZENMAYER, vous êtes plutôt, vous aussi, dans une satisfaction, mais les difficultés sont réelles et l'inquiétude de l'opposition sur, même s'il est restreint, aujourd'hui, le poids des crèches privées et des crèches associatives pouvant être en difficulté, je crois, est juste pour la population toulousaine.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Merci. Alors, je vais essayer de répondre aux questions parce que vous en posez beaucoup. Alors, tout d'abord, Monsieur LACAZE, vous n'êtes pas sans savoir que la pénurie de personnel, elle est nationale. Je le dis à chaque fois, mais c'est une réalité. À Toulouse comme ailleurs, nous nous confrontons aux mêmes difficultés de recrutement : nous manquons... Puisque vous êtes élu à la Région, posez la question à Madame DELGA parce qu'il faudrait vraiment augmenter la place dans les écoles de formation de nos auxiliaires de puériculture. Aujourd'hui, nous avons des jeunes personnes qui veulent se former et qui ne peuvent pas parce qu'il n'y a pas de place dans les écoles de puériculture, dont celles d'Occitanie en particulier. Donc ça, c'était le premier point et ça nous aiderait beaucoup si on pouvait les former. D'ailleurs, nous, nous sommes l'une des seules villes à avoir quasiment un apprenti par crèche. Donc, je voudrais quand même le souligner. Ensuite, ne vous inquiétez pas : la qualité d'accueil, c'est une des prérogatives de l'autorité organisatrice. Donc, nous sommes très vigilants à la qualité d'accueil et aux matériels qui sont fournis dans nos crèches. Donc, ça, il n'y a pas de souci et je suis très vigilante sur ce sujet.

Ensuite, par rapport à la crèche Saint-Michel. Alors, tout ce qui a été mené – et en particulier le fait que la crèche Saint-Michel soit confiée, à la rentrée, à une association –, c'est un dispositif qui est complètement légal. Nous avons émis un appel à manifestation d'intérêt. Alors, je me doutais, d'ailleurs, Monsieur MAURICE, que vous alliez me poser des questions parce que la maman qui lisait des questions, qui sont quasiment les mêmes que ce que vous avez dit aujourd'hui, sur son téléphone, on se doutait bien que, aujourd'hui, en Conseil municipal, nous aurions à peu près les mêmes questionnements que ceux qu'elle-même a posés. Sachez que la réunion s'est très bien passée et que la quasi-totalité des parents n'ont pas posé toutes ces questions que vous-même vous avez posées aujourd'hui. Moi, je pense que, étant donné justement le nombre de questionnements que vous avez, ce serait peut-être mieux que je vous réponde par écrit. D'une part parce que je ne veux pas me tromper sur ce que je dis, même si je pense quand même vous avoir déjà répondu sur plusieurs points. Je pense que ce serait peut-être mieux que je puisse vous répondre par écrit.

Ensuite, Monsieur LACAZE, vous me posiez des questions. Alors, aujourd'hui, en chiffres, la petite enfance, c'est quoi ? Alors, on ne parle bien que des multi-accueils et des crèches collectives. On ne parle pas des crèches familiales, des haltes garderies, des lieux accueil enfants-parents qui sont aussi des lieux, des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par la Mairie. On ne parle vraiment que des crèches collectives ou multi-accueil. Donc, si on prend les chiffres, la Ville de Toulouse, aujourd'hui, c'est 56 crèches ; l'associatif, c'est 95 ; et le privé c'est 34. Par contre, quand on compare avec les agréments, donc, on a 6 592 agréments. La Ville de Toulouse est à 41 % sans les haltes galeries parce que c'est aussi un mode d'accueil ; les associations qui ne font pas de halte-garderie sont à 46,5 % ; et le privé à 12,5. Ce que je veux dire, c'est que les tailles des crèches permettent de faire en sorte que la Ville de Toulouse, aujourd'hui, propose quasiment le même nombre de places que l'associatif. Ce que je voulais vous dire également – excusez-moi parce que vous avez vraiment posé beaucoup de questions –, c'est que, Monsieur MAURICE, quand vous souhaitiez que cette crèche Saint-Michel figure dans la délibération, je vous redis que non parce qu'il n'y a pas de transformation. Le Conseil départemental donnera exactement le même agrément. Donc, il n'y a pas de nécessité à faire passer cette crèche dans cette délibération sur l'avis, puisque ce n'est pas une création et ce n'est pas une extension. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, simplement, il y a quand même une question fondamentale à laquelle vous devriez être en capacité de répondre en Conseil municipal, c'est celle de pourquoi vous avez fait le choix de confier une

crèche publique à une association malgré votre engagement de maintenir l'ensemble des crèches du CCAS transférées dans le giron public.

L. KATZENMAYER : Oui, merci. Je voulais vous répondre et ça m'a échappé. Mais vous n'êtes pas sans savoir que, sur les 16 crèches du CCAS, certaines étaient logées par la Ville et d'autres, les locaux appartiennent toujours au CCAS. Et l'engagement que nous avons tenu, l'engagement que nous avons pris c'était sur les crèches sur les locaux CCAS. Je rappelle que la crèche de Saint-Michel est dans des locaux Mairie de Toulouse. Donc, on n'a pas dérogé à notre engagement. Ensuite, ce que j'aimerais vous dire aussi, c'est que vous évoquez les modifications, les fermetures. Vous oubliez les ouvertures, quand même. La semaine dernière, nous avons inauguré – aucun d'entre vous n'était présent, d'ailleurs, ni le Conseil départemental, d'ailleurs – la nouvelle crèche du quartier Guillaumet : une magnifique crèche qui va accueillir une cinquantaine d'enfants en collectif et une cinquantaine d'enfants en crèche familiale avec, également, une prise en charge des assistantes maternelles indépendantes. Lorsque nous reprenons en gestion la crèche de la Pomme qui est en centre-ville, c'est aussi une crèche publique qui s'ouvre. Donc, dans les prochains jours, nous allons inaugurer les locaux du déménagement, donc des locaux financés par la Ville de Toulouse, de la crèche Carabistouille au Mirail. Tout ça, ce sont quand même des dispositifs qui sont mis en place par la Ville et qui vont aider les familles. Parce que vous voyez toujours le moins, mais le plus, vous n'en parlez jamais. Pourtant, les familles, elles le voient bien. Monsieur MAURICE, vous avez dit que les familles n'arrivaient pas à trouver de place en crèche : c'est faux. La liste de demandes n'a jamais été aussi basse qu'aujourd'hui et aujourd'hui les familles, la plupart, trouvent un mode de garde. Et dans certains moments de l'année, on manque même d'enfants sur certains groupes. Voilà, je pense avoir répondu à vos questions, il me semble.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, Madame KATZENMAYER, comme Monsieur BRIAND ou Monsieur MOUDENC, vous avez le droit d'être des opposants à Madame DELGA et à la majorité régionale d'Occitanie. Mais je ne vois pas pourquoi vous intervenez, ou alors vous ne le savez pas, dans ce sens-là, mais, sur les formations d'auxiliaires puéricultrices, comme d'ailleurs sur les aides-soignantes, c'est l'État, c'est votre gouvernement qui, aujourd'hui, a limité les places en formation. Donc, peut-être, agissez avec nous, effectivement, soutenez-nous, soutenez la majorité régionale en Occitanie pour qu'effectivement nous obtenions plus de place. Je crois qu'on vous pose beaucoup de questions. Et, d'ailleurs vous dites « on ne parle pas des crèches familiales. » Bon, ça vous arrange sur le nombre de berceaux fermés, mais moi je pense que, quand vous dites qu'il est facile aujourd'hui – vous me corrigerez, parce que peut-être que j'ai... je ne veux pas déformer vos propos – de trouver une place en crèche. Mais vous vous reprenez et vous dites : « il est facile de trouver un mode de garde ». Ce n'est pas tout à fait pareil parce que, effectivement, la garde à domicile – ou ce que nous avons et ce que vous aviez mis à mal, mais ce qui avait existé à Toulouse, autour des crèches familiales, de proposer des assistantes maternelles à domicile –, c'est un mode de garde et ce n'est pas la crèche, effectivement. Moi, je pense que, aujourd'hui, nous manquons de places en crèche. Je ne sais pas d'ailleurs, c'est intéressant de tirer les bilans. Monsieur MOUDENC, même s'il assume ses décennies de mandat à la Ville de Toulouse, depuis ce matin, Monsieur le Maire, vous n'aimez pas qu'on regarde les 10 ans passés, là, depuis 2014. Mais, au vu de l'augmentation de la population, au vu du nombre de places, aujourd'hui, en crèche publique ou en mode de garde public assumées par la Ville de Toulouse, je pense qu'il n'est pas évident de trouver un mode de garde public dans la ville. Ce que vous nous dites aujourd'hui, c'est que les familles toulousaines... je ne sais pas si vous avez des éléments pour le dire, mais, moi, j'en étais resté quand même à des difficultés et des durées d'attente. Pour vous, aujourd'hui, les familles toulousaines qui viennent s'installer, il n'y a pas de difficultés pour trouver une place en crèche.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame KATZENMAYER. Ah, pardon Monsieur MAURICE, allez-y.

A. MAURICE : Oui, juste rapidement pour finir là-dessus. Parce que j'ai été assez surpris, Madame KATZENMAYER, de vous entendre dire qu'il n'y aurait pas, effectivement, de problème pour trouver aujourd'hui des places en crèche ou un mode de garde à Toulouse. Je reprends juste vos chiffres. Alors, peut-être qu'en 2024 il y a eu un saut extraordinaire, mais vos chiffres qui datent donc, les derniers, de 2023, c'est qu'il y avait 4 734 dossiers en demande en tout type d'accueil traités. Et vous avez réussi, que ce soit en accueil régulier, temporaire ou occasionnel – et je fais la somme des trois, pour, justement, prendre le

maximum de ce qui a pu être attribué en places – à attribuer 3 162 places. Donc, il y avait bien 1 572 dossiers qui n'ont pas eu satisfaction en 2023 et je pense que les proportions doivent être sensiblement les mêmes, malheureusement, en 2024, parce qu'on le sait – et, ça, on ne va pas vous le reprocher totalement – que, de toute façon, la demande est extrêmement forte et que rattraper le « retard » entre les demandes, les besoins et la capacité de création n'est pas si évident. Mais encore faut-il avoir la volonté d'avoir une politique ambitieuse en la matière, et c'est tout le débat que nous avons entre nous sur comment vous anticipez et comment vous faites en sorte de faire des propositions qui soient d'abord publiques et associatives, plutôt que laisser le privé venir progressivement se développer pour compenser les manques dans notre ville. Donc, je suis quand même assez surpris que vous puissiez affirmer cela quand on voit le nombre de dossiers en souffrance, de l'ordre de plus de 1 500 chaque année.

MONSIEUR LE MAIRE : Laurence KATZENMAYER et puis on va essayer de clôturer ce débat.

L. KATZENMAYER : Alors, une réponse pour Monsieur LACAZE. Il se trouve qu'il y a plusieurs, enfin, un ou deux ans, lorsque nous étions en concertation sur ce service public en présence d'un ou d'une ministre, je ne sais plus, et des associations, l'association des Régions de France avait refusé – et c'était bien avant les restrictions budgétaires – d'étendre et de proposer plus de places de formation sur les écoles de puériculture. Et je me rappelle qu'il y avait eu un échange assez vif entre France Urbaine et ce représentant des associations de Régions de France. Ensuite, vous m'avez encore posé beaucoup de questions. Ah oui, je n'ai jamais dit que c'était facile. Je dis simplement que la liste de demande n'est pas ce qu'elle était avant. Je dis également que vous oubliez quand même, Monsieur MAURICE, qu'il y a aussi des assistantes maternelles, même si elles sont de moins en moins nombreuses. Et là, même le Conseil départemental le dit : il n'y a quasiment plus de demande d'agrément ; et c'est un vrai sujet, d'ailleurs, sur la survie de ce mode de garde. Et, ça, ce n'est pas toujours pareil, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont tous les acteurs de la petite enfance. Et ces 1 500 personnes dont vous parlez, pour la plupart, ils peuvent aussi être chez des assistantes maternelles, ils peuvent aussi être sur d'autres modes de garde, des gardes à domicile, par exemple. Il y a certains parents qui font intervenir des personnes chez elles. Ce n'est pas si simple que ça. Vous avez l'art de manipuler les chiffres, Monsieur MAURICE, mais vous dites surtout ce qui vous arrange. Donc, aujourd'hui, pour une famille, à Toulouse, les dispositifs sont là, les offres sont là. Dernièrement, des assistantes maternelles n'avaient pas d'enfant en garde. Nous allons préparer les commissions, nous préparons la rentrée de septembre et certaines directrices sur certains territoires sont inquiètes parce que vous savez qu'on fonctionne avec des groupes et des âges d'enfants. Et, dans certains territoires, déjà, elles savent, les directrices, qu'il n'y a pas suffisamment d'enfants sur certaines tranches d'âge. C'est tout ce que je dis. Je dis simplement que, aujourd'hui, certaines familles se voient proposer des places plus facilement qu'avant. Voilà. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, moi, je voulais dire deux choses pour clôturer ce débat. Beaucoup de choses ont été dites et vous souhaitez, Monsieur MAURICE, qu'on parle de ce sujet à chaque Conseil municipal ; on entend vos questions qui sont les mêmes d'une séance à l'autre et vous entendez nos réponses qui sont, bien évidemment, identiques. Vous faites, et vous êtes crispé sur une distinction qui, je sais, pour vous compte beaucoup entre le privé et le public. Tout ce qui n'est pas public, pour vous, est suspect. Sachez une chose, c'est que les collectivités publiques vivent, pour l'essentiel, des ressources du secteur privé. S'il n'y avait pas le secteur privé économique dans notre pays, je ne vois pas comment la puissance publique et les collectivités locales singulièrement pourraient vivre. Il faut le rappeler. La deuxième chose qui est peut-être encore plus importante, c'est de se placer du point de vue des familles. Pour nous, c'est le plus important ; c'est-à-dire garantir un service de caractère social aux Toulousains. Ce service, je vais vous dire, les Toulousains, quand ils nous en parlent, ils ne rentrent absolument pas dans le débat à la vérité idéologique que vous entretenez. Ils ne se posent pas la question de savoir si la crèche est publique ou si la crèche est privée. Ils veulent connaître la réalité du service. Et, contrairement à vous, ils ne notent pas le service selon sa coloration publique ou privée. Et c'est parce que, justement, l'intérêt général et le point de vue des familles est traité à l'identique, que l'on soit dans une crèche publique ou dans une crèche privée, que les familles ont une vue totalement différente de l'approche que vous développez Conseil après Conseil. Il faut le dire et le marteler : le service de la crèche, il coûte la même chose que l'on soit dans une crèche publique ou une crèche privée. Tout cela est extrêmement encadré.

La deuxième chose qu'il faut dire, parce qu'on ne le réalise pas suffisamment, pour dire que cette action, c'est une action de solidarité. Les familles, elles paient 7,5 % du coût réel de la crèche. 7,5 % ; c'est-à-dire que

92,5 % est pris en charge par la collectivité, c'est-à-dire la Mairie et notre partenaire fidèle, la Caisse d'Allocations Familiales. Et, de ce point de vue-là, l'équilibre n'a nullement été mis à mal depuis 10 ans. Au contraire, il a été conforté. Et vous avez là un exemple supplémentaire de ce que je vous disais il y a quelques heures : lorsque l'on fait le bilan – et oui, nous sommes fiers de le faire, Monsieur LACAZE, ne vous en déplaise – des 10 ans écoulés, combien de nouvelles places de crèche et d'accueil petite enfance ? Parce qu'effectivement il n'y a pas que la formule crèche classique. Nous avons et nous n'avons eu de cesse de diversifier les modes de garde pour donner plus de choix aux familles. Combien de places y a-t-il dans les structures petite enfance de la Ville de Toulouse ? Sous notre impulsion, il y en a 2 000 de plus, 2 000 par rapport à 2014. Donc, à la vérité, sur ce créneau-là, sur cette thématique-là, nous avons également progressé. Nous avons réalisé un progrès, dans le partenariat, comme nous le faisons sur de multiples sujets. Et donc, c'est important que, au-delà des polémiques ou des interrogations, les Toulousains qui ont suivi ce débat aient bien présent à l'esprit ces quelques repères que je considère comme fondamentaux. Là-dessus, je vous propose de passer au vote des délibérations présentées par notre collègue. Sur la 1^{re} délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 2^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. S'agissant des deux délibérations suivantes, il n'y a pas de difficulté d'après ce que l'on me dit. Je les mets aux voix de manière conjointe. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité. Délibération n°5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. La délibération 6 et la délibération 7 ne font pas l'objet de signalements. Je vous propose de les voter ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Délibération 8, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Délibération 9, qui ne participe pas, qui s'abstient, qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

9.1 Loi plein emploi : Mise en œuvre du service public petite enfance à travers les quatre axes, dont la notion d'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant-(Petite enfance - - 25-0110)

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

9.2 Avis de l'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant sur les demandes de projets de création, d'extension ou de transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)-(Petite enfance - - 25-0167)

Contre

Hélène MAGDO

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Pierre LACAZE
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

9.3 Mise en place d'un partenariat entre la direction Petite Enfance et l'association France Horizon pour la mise en place d'un accueil enfant/parents en centre d'hébergement-(Petite enfance - - 25-0111)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Gaëtan COGNARD

Adopté

9.4 Approbation de la convention d'objectifs et de financement Prestation de service, Missions renforcées et Bonus territoire pour le relais petite enfance Empalot géré par la Mairie de Toulouse-(Petite enfance - - 25-0112)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Henri DE LAGOUTINE

Adopté

9.5 Attribution d'une subvention à l'association l'Enfanfare pour le renouvellement du dispositif Pop'In-(Petite enfance - - 25-0149)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Henri DE LAGOUTINE

Adopté

- 9.6** **Approbation de la convention cadre relative à l'intervention de professionnels éducatifs, médico-sociaux ou sanitaires sur les temps périscolaires, dans le cadre de l'accompagnement global d'un enfant-(Education - - 25-0120)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 9.7** **Subvention pour les projets de classes de découvertes libres, année 2024-2025-(Education - - 25-0121)**

Adopté à l'unanimité

- 9.8** **Fusion d'écoles maternelle et élémentaire en Groupe Scolaire-(Education - - 25-0122)**

Adopté à l'unanimité

- 9.9** **Approbation de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du protocole PPMS "attentat-intrusion"-(Education - - 25-0183)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Pierre TRAUTMANN

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre suivant, le chapitre 10. Les deux premières délibérations ne font pas l'objet de signalement. Je vous propose de les voter ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. 3^e délibération. Il y a une demande de participation au débat. Donc, je crois que c'est Madame CABANES. La parole est à Hélène CABANES.

H. CABANES : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au maire, lors du précédent Conseil, vous nous aviez fait voter une délibération portant sur le renouvellement de la concession pour l'exploitation du Casino. Vous proposiez de concéder de nouveau l'exploitation à l'équipe actuellement en place et, en plus, vous autorisiez l'agrandissement de l'établissement avec plus de 1 000 m² de surface de jeu supplémentaires. Nous nous sommes bien évidemment abstenus sur cette délibération la fois précédente. Depuis, on apprend dans un article de presse que l'exploitant du Casino prévoit de recourir à la reconnaissance faciale. Connaissant les dérives de cette pratique dont la stricte réglementation n'est pas toujours respectée, nous ne pouvons que nous inquiéter. D'autant que l'on découvre, dans un autre article du journal *Le Monde*, que l'organisateur à qui vous avez sous-traité le Marathon de Toulouse, en novembre dernier, a aussi utilisé la reconnaissance faciale. Il a usé illégalement de la reconnaissance faciale et toutes les participantes et tous les participants ont été enregistrés à leur insu dans un fichier biométrique. La collectivité se doit d'être exemplaire et rigoureuse dans les appels d'offres et les délégations de service public pour prévenir ces risques de fichage de la population. Nous voulons que ces questions soient sérieusement prises en compte dans tous les contrats passés entre la Ville et ses délégataires et prestataires. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres participants au débat ? Non. Je donne la parole éventuellement à Pierre TRAUTMANN, pour un commentaire rapide. Avec le micro.

P. TRAUTMANN : Oui, tout à fait rapide, Monsieur le Maire. Vous savez qu'il y a des personnes qui sont interdites de jeu. Ces personnes sont interdites de jeu, il faut les empêcher de rentrer. Donc, soit on met des

personnes qui sont spécialisées dans la reconnaissance faciale – et j'avoue que je les admire parce qu'il ne faut pas avoir de prosopagnosie pour reconnaître toutes ces personnes –, soit on met effectivement du matériel pour la reconnaissance faciale. Mais notre délégataire ne le mettra en place que s'il y est autorisé par l'État.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Oui, Madame CABANES, allez-y.

H. CABANES : Oui, et sur le Marathon de Toulouse ?

P. TRAUTMANN : Sur le Marathon de Toulouse, je suis incapable de répondre, c'est en dehors de ma délégation. Donc, je ne sais pas si... Je ne connais pas la réponse.

MONSIEUR LE MAIRE : Est-ce qu'il y a un autre élu qui peut donner réponse à notre collègue ou bien on choisit de lui répondre par courrier ultérieur ? Oui, Monsieur DUNAL, au titre de l'événementiel.

J. DUNAL : Oui, Monsieur le Maire, je préfère peut-être répondre par courrier pour ne pas dire de bêtises.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Donc, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 4^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. La 5^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 6^e et la 7^e ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. La 8^e délibération, intervention de Monsieur... Pardon, ce n'est pas Madame CUJIVES, c'est Madame HARDY.

I. HARDY : Monsieur CUJIVES dit que ce n'est pas « Madame CUJIVES », on n'en est pas là. Sur la 10.8, il s'agit de prendre acte du rapport d'observation définitive portant sur le recours par Toulouse Métropole aux prestations intellectuelles confiées à des prestataires extérieurs. Bon, c'est un sujet dont nous avons longuement débattu lors du dernier Conseil municipal et lors du dernier Conseil de Métropole. Permettez-moi non pas de revenir sur tous les éléments et remarques, en notant cependant que, de façon générale, vous faites fi des remarques de la Chambre régionale des comptes. Il y a quand même un point pour nous qui n'est pas entendable, je vais y revenir, c'est le fait de ne pas avoir été en mesure de fournir l'intégralité des livrables sous prétexte d'un délai trop court et d'une désorganisation liée à Proxima. Vous nous aviez indiqué, lors des précédents Conseils, avoir fourni *a posteriori* ses livrables et, apparemment, ça n'apparaît pas dans le rapport définitif. Alors, permettez-nous de douter quand même de l'existence même de ces livrables et gageons qu'à l'avenir vous soyez plus rigoureux, plus transparent. C'est une obligation, je crois, d'autant plus dans une période où chaque denier public compte. Et nous vous enjoignons également, pour finir, à mettre en œuvre, ce qui n'est toujours pas fait visiblement, l'évaluation de chaque mission de conseil à l'issue de la prestation. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres questions sur ce rapport de la CRC ? La parole est à Pierre TRAUTMANN pour des éléments de réponse.

P. TRAUTMANN : Madame HARDY, pour avoir été en fonction dans cette ville, je sais comment ça se passe avec les rapports de la Chambre régionale des comptes. C'est du travail supplémentaire énorme pour les services parce que ces rapports sont effectivement très fouillés, il y a beaucoup d'études et c'est un travail supplémentaire pour les services qui doivent répondre dans des délais très courts ; on a un mois. À l'époque c'était deux mois, maintenant c'est un mois pour répondre aux questions. Et, souvent, la période pendant laquelle il faut répondre, c'est des mauvaises périodes, ça arrive souvent pendant les vacances, etc. Donc, je comprends qu'il y ait eu des difficultés pour les services qui, en plus, étaient touchés par la réorganisation de Proxima, qui était en action à ce moment-là. Donc, ils n'ont pas effectivement, tous les livrables n'ont pas été fournis à temps, mais ils ont été fournis à la Chambre régionale des comptes qui, certes, avait adopté son rapport définitif, donc elle ne pouvait plus noter dans son rapport définitif que les livrables avaient été fournis, mais ils ont été fournis avant l'envoi du rapport définitif. Et ce qui fait que le Maire et le Président, puisque c'était à la fois dans le rapport pour la Ville et pour la Métropole, a pu répondre effectivement que tous les livrables avaient été fournis.

Par ailleurs, comme c'était moi qui rapportais ce dossier à la fois à la Ville et à la Métropole, j'ai quand même essayé de regarder ce qui se passait dans les autres villes, puisque vous savez que ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur le recours aux prestations extérieures a été fait dans... ces rapports ont été faits à la fois à la Région, aux Départements, à la Ville de Béziers, la Ville de Montpellier, la Ville de Marseille, la Ville de Bordeaux, etc. Et vous avez dans quasi tous les rapports la même remarque : la difficulté à fournir ces livrables dans les temps. Alors, je conclus en disant que nous avons fourni tous les livrables, certes après la délibération de l'adoption du rapport par la Chambre régionale des comptes, mais au moment où le Président a pu écrire à la Présidente de la Chambre régionale des comptes. Et quant à l'évaluation, elle est faite, elle est régulièrement faite. On le fait tous les jours ; tous les jours quand on a les prestations extérieures, d'ailleurs, vous y assistez, on présente des rapports qui ont été faits par des organismes extérieurs. On les présente et on les utilise. Ils sont fort bien intégrés dans le travail des services.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc, je vous propose de voter la prise d'acte qui atteste que le Conseil municipal a eu connaissance de ce rapport. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 10.1** **Convention générales constitutive de groupement de commandes : passation d'un avenant à la convention n°18VT02 pour l'ajout d'une clause permettant l'intégration par le coordonnateur de nouveaux membres au groupement en cours d'exécution-(*Commande publique - - 24-0831*)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 10.2** **Achat de colis de fin d'année 2025 et 2026 : Adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Mairie de Toulouse et la Mairie de L'Union.-(*Commande publique - - 25-0141*)**

Adopté à l'unanimité

- 10.3** **Renouvellement de l'autorisation de jeux - Casino-(*Gestion immobilière - - 24-0825*)**

Contre

Odile MAURIN

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

10.4 Concession de service public pour l'exploitation du METRONUM et pour l'organisation du festival Rio Loco de Toulouse : adoption de l'avenant n°3-(Gestion immobilière - - 25-0155)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Nicole YARDENI
Francis GRASS
Maxime BOYER
Julie ESCUDIER
Jonhhy DUNAL
Agathe ROBY

Adopté

10.5 Lancement d'une procédure de concession de service public pour l'exploitation de golfs-(Gestion immobilière - - 25-0055)

Contre

Odile MAURIN

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

10.6 Approbation de la convention constitutive du groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution du contrat de concession de service relatif a la mise a disposition, l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques-(Gestion immobilière - - 25-0026)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

10.7 Contrat de concession de service pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques - Adoption de l'avenant n°3-(Gestion immobilière - - 25-0027)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 10.8** Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives portant sur le recours par Toulouse Métropole aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs pour les exercices 2019 et suivants-(*Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 24-0832*)

Adopté à l'unanimité

Valérie JACQUET-VIOLEAU

Nous allons aux délibérations du chapitre 11 : 1^{re} délibération, 2^e, 3^e, 4^e. Sur ces 4 premières, je n'ai pas de remarque particulière. Je vous propose de les voter de façon groupée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 5^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 6^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 11.1** Convention de partenariat entre le collège Clémence Isaure et le Centre Culturel Saint Cyprien de la Mairie de Toulouse-(*Action Socioculturelle - - 25-0042*)

Adopté à l'unanimité

- 11.2** Convention de partenariat entre le Printemps de Septembre et le Centre Culturel Bellegarde de la Mairie de Toulouse-(*Action Socioculturelle - - 25-0044*)

Adopté à l'unanimité

- 11.3** Convention de partenariat entre l'Université Toulouse - Jean Jaurès et le Centre Culturel Alban Minville de la Mairie de Toulouse-(*Action Socioculturelle - - 25-0045*)

Ne participe pas au vote

Maxime BOYER

Adopté

- 11.4** Convention de partenariat entre le lycée Stéphane Hessel, l'ESACTO et le Lido de la Mairie de Toulouse-(*Action Socioculturelle - - 25-0046*)

Ne participe pas au vote

Jean-Jacques BOLZAN
Isabelle FERRER

Adopté

11.5 Renouvellement de la contribution de l'aide à l'emploi auprès de la Fédération Régionale des M.J.C (FRMJC) sur la période 2025-2027-(Action Socioculturelle - - 25-0056)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

11.6 Convention de partenariat entre le collège Anatole France, la Compagnie Singulière et Le Lido de la Mairie de Toulouse-(Action Socioculturelle - - 25-0154)

Ne participe pas au vote

Marion LALANE-DE LAUBADERE

Adopté

Pierre ESPLUGAS-LABATUT

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons maintenant au chapitre 12. Sur le chapitre 12, je n'ai pas de remarque sur les 16 premières délibérations. Je propose de les voter. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Une disjonction de vote sur la 17^e délibération. Pardon, oui, Madame ROBY ? Sur la 17^e ? Allez-y.

A. ROBY : Oui, s'il vous plaît. Merci, Monsieur le Maire. Monsieur l'Adjoint en charge des musées, chers collègues, vous proposez aujourd'hui la mise en place d'une carte Toulouse + pour les musées et les centres culturels toulousains. Donc, 20 euros pour bénéficier du tarif réduit pour les habitants et les habitantes de Toulouse, mais aussi de la Métropole. Alors, d'un côté, je dois dire que je suis ravie, car je me dis que, finalement, vous n'êtes pas si buté que ça et que nos échanges aboutissent, et que quand on vous suggère des choses vous êtes capables de les mettre en place. Donc, là, je suis contente. Bon, par contre, reconnaître que ça ne vient pas que de vous et que ça vient de l'opposition, là, on repassera pour l'honnêteté intellectuelle. On est habitué ; vous nous avez fait le même coup pour la baignabilité dans la Garonne dont, d'ailleurs, je lance une perche, on attend toujours des nouvelles – à croire que le projet a disparu avec Laurence ARRIBAGÉ de ce Conseil municipal, mais passons. Peut-être que, par miracle, ce soir, vous accorderez la protection fonctionnelle aux élus d'opposition en nous expliquant que c'était votre idée.

Bref, cela fait plus de deux ans, en fait, depuis que vous avez tenté, je le rappelle, de supprimer une partie des dimanches gratuits, des premiers dimanches gratuits du mois dans les musées. Déjà des mesures austéritaires, il y a deux ans. Cela fait deux ans que nous proposons la mise en place d'une tarification plus accessible pour les Toulousaines et les Toulousains et les métropolitains, dans les musées. Donc, malheureusement, aujourd'hui, la copie que vous rendez n'est pas à la hauteur puisque je pense et je trouve que le résultat n'y est pas. Donc, je prends par contre bonne note que vous avez prétendu impossible de mettre en place ma proposition en Conseil Métropolitain il y a deux ans, et je lis dans cette délibération qu'il devient possible de mettre en place une tarification différenciée pour les métropolitains et les Toulousains et que cela ne nécessitera pas de changement de matériel. Incroyable ! Monsieur l'Adjoint, je vous connaissais démagogue – vous l'avez bien prouvé, ce matin, d'ailleurs, dans un propos liminaire digne de CNEWS –, mais je ne vous connaissais pas des talents de magicien. Donc, vous reconnaissez également ce que je dis depuis deux ans, c'est-à-dire que la baisse des tarifs entraînera une hausse de fréquentation – c'est logique. Ravie de voir que vous me donnez enfin raison.

En revanche, le compte n'y est pas. Pourquoi ? Parce que la réduction, d'une part, concerne uniquement les personnes qui paient le tarif plein ; rien pour les personnes qui ont un tarif réduit. Et, je le redis : ce tarif réduit ne couvre pas l'ensemble des populations modestes de la Ville et de la Métropole. Je rappelle que vous avez supprimé la gratuité pour les étudiants. Je rappelle que vous refusez encore et toujours d'étendre la réduction des tarifs aux personnes en recherche d'emploi. Et, ici, vous ne vous occupez pas, encore une fois, de la culture pour tous. Le compte n'y est pas non plus, car, vous le dites vous-mêmes, la carte ne sera rentabilisée qu'à la 5^e visite. Et, soyons lucides, cela n'intéressera pas tout le monde, ou en tout cas plus particulièrement seulement les personnes qui sont déjà sensibilisées à la culture et aux musées. L'accès à la culture, c'est permettre au plus grand nombre de visiter des équipements culturels que les habitants paient aussi avec leurs impôts, je le rappelle ; c'est permettre à des personnes pour qui...

(Signal de fin de temps de parole)

... le prix est un frein de pouvoir entrer dans les musées de nos villes. Cette mesure ne remplit pas cet objectif et c'est pourquoi nous nous abstenons. À ce titre-là, il aurait mieux valu conserver la carte musées libres que vous avez supprimée – même si Pierre ESPLUGAS-LABATUT ne veut pas le reconnaître – et l'étendre, en fait, aux métropolitains. Cela aurait été la même chose. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Pierre ESPLUGAS-LABATUT.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Oui. À vrai dire, je ne sais pas quoi dire. Cela me semble évident que cette carte Toulouse culture + est un progrès pour la culture à Toulouse, et vous trouvez le moyen d'y redire. Bon, par où commencer ? Il y avait, avant la mise en place de cette carte, un maquis, une multitude de réductions, de cartes ouvrant droit à des réductions. Et donc, oui, effectivement, cela a été un lourd chantier, un réel chantier que de mettre en place une carte unique qui ne concerne pas que les musées, pas que les équipements culturels de la Ville, mais qui concerne d'ailleurs aussi, puisque sont associés, des centres culturels, vous l'avez dit, mais aussi des équipements culturels privés. Donc, c'est un réel progrès qui va permettre d'accéder à des tarifs réduits pour ceux qui acquièrent la carte. Voilà ce que je peux vous dire. Donc, vous pouvez estimer que le compte n'y est pas. Quand on fait une carte unique qui entraîne un réel effort de lisibilité, de visibilité avec, au passage, une application qui ne fait pas juste que donner un tarif réduit, qui permet d'avoir une vision d'ensemble des produits culturels proposés aux Toulousains, aux métropolitains, eh bien, c'est un progrès. Je vois mal que l'on puisse s'abstenir, voire s'opposer à cette carte tant elle constitue un réel progrès. Effectivement, on a pris un peu de temps parce que c'était très technique, ça soulevait des difficultés. On vous l'avait dit, vous l'avez réclamé ; eh bien, aujourd'hui, nous l'avons fait.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Madame ROBY, allez-y.

A. ROBY : Oui, très rapidement. Moi, je n'ai pas réclamé une carte à 20 euros. J'ai réclamé le fait qu'on baisse les tarifs pour les Toulousains et les Toulousaines, et les métropolitains et les métropolitaines, des musées. Qu'est-ce que vous avez fait ? Parce que vous ne comprenez pas qu'on s'abstienne, mais vous nous faites une carte où il va y avoir une réduction de deux euros qui va être rentable à partir de la 5^e visite, sur des tarifications de musées que vous avez augmentées, je le rappelle, de 30 %. 30 % d'augmentation. Donc, je ne sais même pas si, finalement, on s'y retrouve par rapport à ce que vous avez fait il y a deux ans ; il faudrait faire les calculs. Donc, vous avez supprimé la gratuité pour les étudiants. Est-ce que tout cela rend accessibles nos musées à l'ensemble de la population toulousaine ? Non. Donc, oui, aujourd'hui nous nous abstenons puisque c'est de la façade ; c'est de la façade ce que vous proposez aujourd'hui et ça ne répond pas à un enjeu qui est important. Les musées, c'est un service public et il doit être accessible et le prix ne doit pas être un frein. Et, aujourd'hui, vous avez décidé d'augmenter énormément les tarifs dans les musées. Je pense notamment qu'il faut payer une dizaine d'euros pour aller au Muséum pour voir une exposition temporaire qui dure 30 minutes et que, oui, c'est un frein, c'est un frein pour les familles. Et que, là, aujourd'hui, il n'y a aucune solution que vous apportez sur la table pour résoudre ce problème.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Alors je suis désolé, mais payer 10 euros pour une exposition me semble justement être un tarif, je suis désolé de le dire, vertueux, raisonnable. Car, d'un côté, que vous le veuillez ou non, la culture a un coût et la culture gratuite c'est parfois aussi dévaloriser les expositions qui sont gratuites et donc, il faut aussi les financer. Et, en même temps, vous avez raison, on partage cet objectif avec vous de culture pour tous. Il faut qu'il y ait un tarif, mais un tarif raisonnable. Et l'exemple que vous avez pris de

10 euros pour le Muséum c'est précisément, me semble-t-il, et de notre point de vue, un tarif raisonnable. Voilà ce que je peux vous dire.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame ROBY, allez-y.

A. ROBY : Je suis désolée. Après, ça confirme que vous menez une politique culturelle de droite. « La culture ça se paie ». Excusez-moi, mais vous savez qu'il y a beaucoup de gens qui finissent à 0 euro leur fin de mois sans pouvoir aller faire une sortie culturelle. Donc, oui, 10 euros, et 10 euros par personne, Monsieur ESPLUGAS, donc avec des enfants, en famille, ça coûte combien la sortie ? Oui, c'est cher. Et, non, ce n'est pas normal que beaucoup... Donc, je suis désolée, mais c'est bien, vous vous clarifiez des choses. Je l'ai dit en liminaire : pour vous, la culture c'est simplement pour quelques-uns et pour celles et ceux qui peuvent se le permettre.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Vous ne pouvez pas dire que c'est pour quelques-uns quand on fait payer 10 euros. Ce n'est pas vrai.

A. ROBY : Je suis ravie que vous puissiez vous permettre de payer aussi cher, mais il y a beaucoup de gens pour qui ce n'est pas possible, d'accord. Et qui ne touchent pas 4 000 euros par mois et qui ne peuvent pas se payer cela. Vous trouvez ça normal ; nous en prenons bonne note. De toute façon, ça va avec tout ce que vous êtes en train de faire au secteur culturel.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Je pourrais continuer le débat, mais, manifestement, rien ne va pour ce que l'on fait. Si c'était une culture élitiste, il n'y aurait pas eu 200 000 visiteurs pour l'exposition Cathares, par exemple. Est-ce que cela a réduit la fréquentation ? Je pense sincèrement que non. Depuis qu'on est en place, les Abattoirs battent des records de fréquentation, par exemple, au passage. Chaque fois les records ont été battus. Après Picasso, après Nikki de Saint Phalle, après Giacometti, c'est un peu plus de visiteurs comme ce qui s'est passé au cours des 20 dernières années. Donc, si on faisait une culture élitiste et étroite, il n'y aurait pas autant de visiteurs.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame ROBY.

A. ROBY : Alors, c'est pour ça que j'avais demandé à ce qu'il y ait une présentation – bon, là, on remonte à deux ans de débat sur ce sujet-là –, mais une présentation de quel était le public qui fréquentait nos équipements. Et qu'on a constaté qu'il y avait des trous dans la raquette, notamment sur le fait que les équipements métropolitains ne bénéficiaient pas aux métropolitains, que les Toulousaines et les Toulousains n'étaient pas forcément ceux qui fréquentent le plus les musées qui sont, encore une fois, un service public qu'ils paient avec leurs impôts locaux. Donc, vous pouvez dire : « oui, la fréquentation a augmenté ». Par ailleurs, on peut se demander aussi comment les chiffres... parce que vous n'avez jamais voulu donner les chiffres bruts. Et je sais très bien qu'il y a des scolaires qui sont enregistrés par des classes entières et qui enregistrent de la fréquentation, alors que finalement c'est pas exactement ça et que les chiffres sont gonflés. On sait comment ça fonctionne, on a des informations et vous n'avez jamais voulu être transparent sur les chiffres que je vous demande depuis deux ans. Vous me fermez l'accès aux services depuis deux ans. Je ne peux pas... c'est impossible de savoir et vous êtes complètement opaque là-dessus. Donc, vous pouvez faire toute la « com' » que vous voulez, dans Team, dans *A Toulouse* en faisant croire que c'est formidable, mais ça coûte trop cher.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Mais quelle demande vous avez formulée ? Écoutez, vous me faites une demande, je vous réponds. En l'état, je n'ai pas de demande. D'abord, commencez par venir à la commission technique des beaux-arts où sont diffusées ces informations ; premier point. Et, deuxièmement, écrivez-moi et je vous répondrai. Si vous avez un courrier non répondu de ma part, vous me le dites formellement. Je ne pense pas que ce soit le cas.

A. ROBY : Bon, arrêtez. C'était dans le comité technique des beaux-arts dans lequel je siége pour l'opposition et que vous dirigez, et je vous l'ai demandé à plusieurs reprises et je l'ai demandé, aussi, en commission culture de la Métropole.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Écrivez-moi et je vous réponds.

A. ROBY : Mais je vais vous écrire, pas de problème. Et envoyez-moi les chiffres. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Dernière délibération du chapitre 12, la 18^e. Qui ne participe pas ? Vous voulez parler, peut-être, Monsieur DEHEURLES, ou vous ne participez pas ? Vous ne participez pas ? Allez-y, si vous voulez parler. Non, vous ne participez pas. D'accord, OK. Qui ne participe pas ? Ah, voilà, il y en a plus qu'un seul. J'ai bien fait de prendre le temps. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

**12.1 Musée des Arts Précieux - Paul Dupuy - Musée Georges Labit : acquisition d'œuvres d'art-
(Musées - - 24-0747)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

12.2 Musée des Arts Précieux Paul-Dupuy : acquisition d'œuvres d'art-(Musées - - 25-0193)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

**12.3 Musée des Arts Précieux Paul-Dupuy : approbation de la convention de dépôt avec
l'Etablissement public du Musée du Louvre-(Musées - - 25-0123)**

Adopté à l'unanimité

**12.4 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association BLR
dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2025-(Musées - - 24-0753)**

Adopté à l'unanimité

**12.5 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association
Traverse vidéo-(Musées - - 24-0803)**

Adopté à l'unanimité

**12.6 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de dépôt d'œuvre avec l'Université
Toulouse Jean Jaurès-(Musées - - 25-0077)**

Adopté à l'unanimité

**12.7 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'ensemble
orchestral Pierre de Fermat dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2025-
(Musées - - 25-0126)**

Adopté à l'unanimité

12.8 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association La Comédie d'Epidaure dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2025-(Musées - - 25-0127)

Adopté à l'unanimité

12.9 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association Chants de Garonne dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2025-(Musées - - 25-0128)

Adopté à l'unanimité

12.10 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association Les Amis d'Aéris dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2025-(Musées - - 25-0129)

Adopté à l'unanimité

12.11 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association Internotes les Clefs de Saint Pierre dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2025-(Musées - - 25-0130)

Adopté à l'unanimité

12.12 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association Occitani'art dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2025-(Musées - - 25-0131)

Adopté à l'unanimité

12.13 Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association Les Mots enfouis dans le cadre de la programmation de la saison musicale 2025-(Musées - - 25-0132)

Adopté à l'unanimité

12.14 Musée des Augustins : acquisition d'œuvre d'art-(Musées - - 25-0152)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

12.15 Musée des Augustins : approbation de la convention de dépôt avec la Mairie de Vernon-(Musées - - 25-0171)

Adopté à l'unanimité

- 12.16** Musée Saint-Raymond - Musée d'archéologie de Toulouse : approbation des dons d'éléments scénographiques de l'exposition Cathares - Toulouse dans la croisade au profit de musées et d'associations d'intérêt général-(Musées - - 25-0124)

Adopté à l'unanimité

- 12.17** Direction des Musées et Monuments - "Pass Toulouse +" : adoption d'une convention de partenariat avec la SPL Agence d'Attractivité de Toulouse Métropole-(Musées - - 25-0143)

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 12.18** Subventions culturelles - Exercice 2025 - Fonctionnement - Centre de développement chorégraphique national - La place de la danse et Centre Occitan des musiques et danses traditionnelles-(Développement culturel - - 25-0023)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Jean-Michel LATTES
Nicole YARDENI
Francis GRASS
Ghislaine DELMOND
Samir HAJIJE

Adopté

Djillali LAHIANI

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 13. Sur les 10 premières délibérations, je n'ai pas de remarque ni de demande de vote disjoint donc je vous propose de les voter, à part si Monsieur LE TEXIER a quelque chose à nous dire.

M. LE TEXIER : Oui on a hésité sur les votes, mais, donc, là, maintenant, c'est clarifié. La 13.2, 13.3, 13.4, vous pouvez la faire voter ensemble, mais séparément du reste.

MONSIEUR LE MAIRE : D'accord. Donc, je propose de voter la 2, la 3, la 4 ensemble pour seconder le vœu de Maxime LE TEXIER. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Ensuite, je vous propose la 1, la 5, la 6, la 7, la 8, la 9, la 10 ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Disjonction sur la 11. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 12 et la 13, je n'ai pas de remarque particulière. Qui ne participe pas, qui

s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. La 14, disjonction demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 15, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la 16, disjonction demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 17, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

- 13.1** **Approbation de la convention d'aide au fonctionnement "Fonds publics et territoires" Axe 1 portant sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement entre la Mairie de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne-(*Enfance et loisirs - - 25-0058*)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 13.2** **Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2025 pour le festival " Alchimie du Jeu "-(*Enfance et loisirs - - 25-0059*)**

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN

Adopté

- 13.3** **Attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 au profit de l'association ALLEE pour l'organisation de la manifestation "Ludo en Jeu"-(*Enfance et loisirs - - 25-0060*)**

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN

Adopté

- 13.4** **Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2025 au profit de l'association ALLEE pour une opération ludique à la Cartoucherie-(*Enfance et loisirs - - 25-0061*)**

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN

Adopté

- 13.5** **Approbation de la convention de partenariat avec le Musée des Abattoirs-(*Enfance et loisirs - - 25-0062*)**

Adopté à l'unanimité

- 13.6** **Approbation de la convention Vacances Loisirs pour l'année 2025 entre la Maire de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne - Participation financière aux accueils de loisirs, séjours vacances et mini séjours-(*Enfance et loisirs* - - 25-0063)**

Adopté à l'unanimité

- 13.7** **Partenariat entre la Maire de Toulouse et l'UNAT pour l'accueil d'enfants en séjours vacances dans le cadre du dispositif "Premiers départs" - Été 2025-(*Enfance et loisirs* - - 25-0064)**

Adopté à l'unanimité

- 13.8** **Approbation de la convention de partenariat avec l'Association les Amis de la Cité de l'Espace-(*Enfance et loisirs* - - 25-0065)**

Adopté à l'unanimité

- 13.9** **Aide financière aux associations gestionnaires des ludothèques : approbation de l'avenant n°1 aux conventions pluriannuelles de partenariat et d'objectifs (2023-2026)-(*Enfance et loisirs* - - 25-0067)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

- 13.10** **Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Toulouse et l'Association LE TOURIL pour l'inscription d'enfants en accueils de loisirs-(*Enfance et loisirs* - - 25-0080)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Fella ALLAL

Adopté

- 13.11** **Aide financière à l'association départementale LES FRANCAS : approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs (2024-2026)-(*Enfance et loisirs* - - 25-0166)**

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne

Odile MAURIN

Hélène MAGDO

Adopté

13.12 Direction Enfance-Loisirs - Dispositif Pass Colo - Approbation de la convention avec VACAF-
(Enfance et loisirs - - 25-0199)

Adopté à l'unanimité

13.13 Direction Enfance-Loisirs - Séjours vacances - Conditions d'inscriptions spécifiques-(Enfance
et loisirs - - 25-0200)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

13.14 Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025 avec l'association Toulouse Aviron Sports et
Loisirs : adoption de la convention financière 2025 et attribution de la subvention annuelle de
fonctionnement-(Jeunesses - - 25-0083)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

13.15 Convention-type de partenariat pour un accompagnement socio-éducatif des jeunes par les
Accueils Jeunes dans les collèges et lycées toulousains-(Jeunesses - - 25-0084)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

13.16 Avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 avec les acteurs jeunesses et
vie étudiante-(Jeunesses - - 25-0148)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Nina OCHOA

Adopté

13.17 Observatoire de Pech David - Appel à projets : sélection du lauréat pour la réalisation
d'une fresque sur le Château d'eau-(Développement culturel - - 25-0019)

Adopté à l'unanimité

Isabelle FERRER

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération du chapitre 14. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

14.1 Emploi - Attribution de subventions aux associations (1ère tranche 2025)-(DG Développement Economique - - 25-0157)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

Maxime BOYER

MONSIEUR LE MAIRE : Les délibérations du chapitre 15, il y en a deux. Je n'ai pas de remarque particulière. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont votées à l'unanimité.

15.1 Politique de promotion de la marche de la Ville de Toulouse - Itinéraire de Grande Randonnée GR®86 de Toulouse à Bagnères de Luchon : changement d'itinéraire et demande d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)-(Mobilités - - 25-0068)

Adopté à l'unanimité

15.2 Politique de promotion de la marche de la Ville de Toulouse - Itinéraire de Grande Randonnée GR® 653 « Via Tolosana » entre Arles et le col du Somport : Changement d'itinéraire et demande d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)-(Mobilités - - 25-0069)

Adopté à l'unanimité

Jean-Claude DARDELET

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 16, disjonction de vote, 1^{re} délibération. Monsieur CUJIVES, à vous la parole sur la 1^{re} délibération.

R. CUJIVES : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je veux saluer chaleureusement le renouvellement de l'accord de jumelage entre Toulouse et Kyiv initié en 1975. « Jumelage », c'est un joli mot. Le jumelage qui symbolise les liens fraternels entre les villes et entre leurs habitants. Je me souviens avec émotion de mon déplacement à Kyiv en 2013, au nom de la Ville de Toulouse et de l'engagement que nous avons pris d'y retourner en 2015 pour célébrer alors les 40 ans de notre jumelage. Nous savons malheureusement ce qui est advenu en Ukraine dès 2014, puis tragiquement en 2022, avec l'invasion de l'armée russe. Il ne relève pas, chacun le sait, de la responsabilité des villes d'agir comme des acteurs diplomatiques, rôle réservé, en France, à l'État. Toutefois, cette délibération, que nous saluons, nous permet d'adresser à nos amis ukrainiens un témoignage sincère de notre amitié, de notre soutien indéfectible, de notre solidarité absolue dans ces moments d'horreur, alors que chaque jour encore, des pères en pleurs essuient sur les quais de gare les larmes des visages de leur enfant.

Hier, nous évoquions, avec Kyiv, des collaborations en matière de culture, en matière d'université, en matière de santé. Demain, nous pourrions ajouter à nos échanges l'industrie, les nouvelles technologies. Mais il faudra encore et d'abord que cessent les tirs, que cessent les souffrances et que le nombre d'orphelins arrête tragiquement de croître. Je tiens enfin à vous remercier chaleureusement et personnellement, Monsieur le Maire, pour l'élégance avec laquelle vous m'avez invité à participer à votre prochain déplacement à Kyiv en reconnaissance de l'action que nous avons pu conduire auprès de nos frères de l'Est. Puisse cette visite permettre aux habitants de Kyiv de ressentir la chaleur réconfortante de leurs frères et sœurs toulousains.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 2nde délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

16.1 International - Renouveau de l'accord de jumelage avec Kyiv-(DG Développement Economique - - 25-0160)

Adopté à l'unanimité

16.2 International - Mois du monde 2025 : soutien aux associations-(DG Développement Economique - - 25-0161)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

Bertrand SERP

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération du chapitre 17. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

17.1 Pass Accession Toulousain (PAT) : modification des plafonds de ressources et suppression de l'assurance groupe-(Solidarités et santé - - 25-0089)

Abstention

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Fella ALLAL

Adopté

Nicole MIQUEL BELAUD

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 18, 1^{re} délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 2nde délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

18.1 Attribution de subventions aux associations intervenant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire - 1ere tranche 2025-(Solidarités et santé - - 25-0088)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

18.2 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association France Victime 31 au titre de l'année 2025-(Solidarités et santé - - 25-0093)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Jean-Luc MOUDENC
Daniel ROUGE
Nadia SOUSSI

Adopté

François CHOLLET

MONSIEUR LE MAIRE : Le chapitre 19, 1^{re} délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 2^e délibération, il y a une disjonction. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 3^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 4^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 5^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

19.1 AOEN - Transition Energétique - Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) - Avenant n°2 à la convention de partenariat avec Certinergy pour la fixation du prix-(Environnement et énergies - - 25-0085)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

19.2 Adoption d'une convention de partenariat avec l'association arbres et paysages d'Autan - Attribution d'une subvention - Année 2025-(Patrimoine végétal - - 24-0821)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Clément RIQUET

Adopté

19.3 Représentation du Conseil Municipal au sein de divers organismes-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0172)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

19.4 Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal - Ajustements faisant suite aux évolutions des délégations de fonctions-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0194)

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

19.5 Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal - Commune chef-lieu de département et classée station de tourisme-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Affaires Juridiques et Assemblées - 25-0195)

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Françoise AMPOULANGE

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 20. Il y a une délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

20.1 Adoption d'une convention de partenariat avec l'association Nature en Occitanie - Attribution d'une subvention - Année 2025-(Patrimoine végétal - - 24-0822)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Cécile DUFRAISSE
François CHOLLET
Gnadang OUSMANE
Clément RIQUET
Nadia SOUSSI

Adopté

Thierry SENTOUS

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 21. 1^{re} et 3^e délibérations ensemble, puisqu'il n'y a pas de remarque ? Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 2^e délibération, il y a une disjonction demandée, peut-être une prise de parole. La parole est à Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Merci, Monsieur le Maire. D'abord, un point de méthode qui m'a particulièrement choqué en commission et qui a été répété par Monsieur BRIAND : c'est le fait de commencer à évaluer le soutien à certaines associations lié aux bénéfices directs dont la Ville pourrait bénéficier par rapport aux associations. C'est l'argument qui nous a été exposé en commission des finances. L'association APRIL œuvre pour le logiciel libre, mais n'apporte pas de contribution directe à la Ville de Toulouse. Cet argument a été répété de manière, je trouve, assez nauséabonde, sur la question de la LDH qui n'apporterait pas un bénéfice direct aux Toulousaines et aux Toulousains, par Monsieur BRIAND. Je veux dire que je m'inscris en faux sur ce type de procédé qui consiste à dire que, parce qu'on n'a pas un bénéfice associatif immédiat, on ne devrait pas soutenir une cause. Je signale d'ailleurs qu'on vient à peine, et mon camarade Romain vient de le dire, d'affirmer notre solidarité envers Kyiv. Je ne nous vois pas dire : « Non, il n'y a pas de rétribution immédiate à un don à Kyiv, donc nous ne le ferons pas. » Car quel est le bénéfice direct que Kyiv apporte à la Ville ? Donc, je trouvais ce motif fallacieux et je trouve que cet argument ne doit pas être utilisé.

Maintenant, j'en viendrai au fond. En 2011, la Ville de Toulouse adhère, d'un même élan, à l'initiative Open Data France et à l'APRIL qui est l'association pour la promotion du logiciel libre. C'était un grand pas en avant fait par mes prédécesseurs, à la fois matériel et symbolique, pour la démocratie locale. En effet, d'une part, Toulouse s'engageait dans une démarche d'accessibilité des données publiques aux citoyens, comme par exemple avec les données géographiques d'Openstreetmap ; et, d'autre part, elle prenait conscience que l'utilisation par les services municipaux des logiciels *open source* – ces programmes dont le fonctionnement est transparent et appropriable par les usagers, plutôt que des services opaques et privatifs – est une composante essentielle de la démocratie et de la souveraineté numérique d'une institution. Pour le dire avec une formule : « des données ouvertes traitées par des logiciels ouverts ». Voilà une pierre angulaire de la démocratie toulousaine. Aujourd'hui, la complémentarité de ces deux éléments, *open data* et *open source* sont remis en cause par la décision de maintenir le premier, mais de quitter l'APRIL – un choix symbolique fort pour une économie de 2 500 euros. Quel dommage ! En adhérant à APRIL, la collectivité ne cherche pas un service – ce qu'APRIL ne propose pas –, mais elle affiche publiquement son soutien aux logiciels libres. C'est un message fort qui est envoyé, en plus du soutien financier à cette association.

(Signal de fin de temps de parole)

Quitter l'APRIL, c'est accepter la victoire des GAFAM dans nos services, comme l'écrasante mainmise de Microsoft sur nos logiciels collaboratifs. À l'heure où les budgets se contractent et où les économies s'imposent, où les relations internationales se tendent et où la dépendance à des éditeurs et fournisseurs américains – et vous l'avez mentionné, notamment en début de Conseil – constitue une menace pour la pérennité de nos systèmes d'information, hypothéquant la capacité future des collectivités à fonctionner et remplir leurs missions, le logiciel libre s'avère plus précieux que jamais. Il est la seule alternative viable souveraine aux outils et services fournis par les entreprises américaines. Par exemple, le ministère de l'Éducation, une nouvelle fois, encore, ainsi que d'autres ministères avant lui, vient de renouveler sa dépendance aux solutions Microsoft pour les quatre années à venir.

(Signal de fin de temps de parole)

Face à cette défaillance de l'État et au manque de politiques publiques ambitieuses et cohérentes du gouvernement, en tant que collectivité, nous avons un rôle à jouer pour pousser cette idée de la souveraineté numérique. Donc, aussi, à l'heure où l'enjeu de l'impact écologique des technologies numériques se pose, cette approche éthique et durable de l'informatique devrait être promue. Ainsi, à l'image de la Région Occitanie, il serait temps de penser à migrer vers des logiciels *open source*, ce qui serait également un facteur, message à Monsieur BRIAND, d'économies financières. Aussi, nous revendiquons non seulement de conserver l'adhésion symbolique à APRIL, mais d'entamer la réflexion, dès que possible, sur l'émancipation et la souveraineté numérique de la Ville qui s'avère être à risque. Vous souhaitez le faire sur le paracétamol, soyez cohérent, faites-le sur notre numérique.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur SENTOUS.

T. SENTOUS : Oui, Monsieur LE TEXIER, merci pour votre petit exposé, mais qui a commencé sur un point d'accord. L'association APRIL est une association nationale et qui apporte peu à notre territoire. Son travail est surtout axé sur des plaidoyers au niveau national. Donc, on est d'accord sur le constat et je ne vois rien à ajouter aux débats qui ont eu lieu en commission et à votre position que nous venons d'entendre longuement.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Nous allons au chapitre suivant.

21.1 Commerce - Subvention pour les travaux de restauration des rez-de-chaussée commerciaux et de mise aux normes des enseignes-(DG Développement Economique - - 25-0158)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

21.2 Non renouvellement de l'adhésion de la Mairie de Toulouse à l'association pour la promotion et la recherche d'une informatique libre (APRIL)-(Transitions Numériques - - 25-0151)

Contre

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

21.3 Convention entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et Toulouse relative à la carte "MonToulouse"-(Transitions Numériques - - 25-0107)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

é

Caroline ADOUE BIELSA

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, le chapitre suivant, ce n'est pas celui de Monsieur DE LAGOUTINE, comme je l'ai fait voter ce matin. Donc, le chapitre suivant, c'est le 23, avec une délibération. Donc, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération 23 est adoptée.

23.1 Gestion des salles mises à disposition des associations : modification de la liste des salles-(Vie associative - - 25-0104)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Jonhny DUNAL

MONSIEUR LE MAIRE : Le chapitre 24, 1^{re} délibération, il y a une disjonction demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. 2^e délibération du chapitre 24, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

24.1 **Approbation d'une convention annuelle pour l'organisation de manifestations dans l'enceinte d'un établissement scolaire-(Evénementiel - - 25-0076)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

24.2 **GEMAPI - Convention portant sur la mise à disposition, la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'ouvrages ferroviaires : adoption de l'avenant n°1 avec la SNCF-(Environnement et énergies - - 25-0168)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Marine LEFEVRE

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 25, disjonction demandée sur la 1^{re} délibération. Qui ne participe pas sur la première délibération ? Ah, réveillez-vous, Monsieur DEHEURLES est en avance. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 2nde délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

25.1 **Attribution de subventions aux associations intervenant auprès des seniors - Année 2025-(Solidarités et santé - - 25-0090)**

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

25.2 **Convention de partenariat avec le CHU de Toulouse pour la conduite du projet européen "Aptitude Proxi" en faveur du bien vieillir en santé – Programme Interreg V A – Poctefa - 2021-2027-(Solidarités et santé - - 25-0097)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Claire NISON

MONSIEUR LE MAIRE : Délibération 26, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

26.1 Attribution de subventions pour les travaux de ravalement et de restauration des façades-(Patrimoine - - 25-0013)

Abstention

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

Samir HAJIJE

MONSIEUR LE MAIRE : Les délibérations du chapitre 27 et du chapitre 28, je n'ai pas de remarque particulière. Je vous propose de les voter ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

27.1 Bibliothèques de Toulouse : approbation du renouvellement de l'adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)-(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0003)

Adopté à l'unanimité

27.2 Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec la Cité scolaire Rive gauche - lycée Joséphine Baker et lycée Gisèle Halimi, et l'association ARCALT (Association des Rencontres Cinémas d'Amérique Latine de Toulouse) pour la sensibilisation des lycéens et lycéennes au cinéma documentaire – Année scolaire 2024-2025-(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0004)

Adopté à l'unanimité

27.3 Bibliothèques de Toulouse - Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France : approbation de la convention quinquennale avec la Bibliothèque nationale de France-(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0005)

Adopté à l'unanimité

27.4 Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de don du fonds Serge PEY-(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0007)

Adopté à l'unanimité

27.5 Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de coopération avec l'Université Toulouse Jean Jaurès pour l'enseignement d'un cours de littérature jeunesse de la licence Lettres et Arts à la Bibliothèque d'étude et du patrimoine-(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0009)

Adopté à l'unanimité

27.6 Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec l'association Combustible-Numérique-(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0016)

Adopté à l'unanimité

27.7 Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec le Printemps de Septembre-(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0035)

Adopté à l'unanimité

Nicolas MISIAK

28.1 Vente aux enchères publiques de véhicules, engins et matériels réformés ainsi que de pièces détachées issues de véhicules - Année 2025-(Gestion et entretien flottes mécanisées - - 25-0177)

Adopté à l'unanimité

Christophe ALVES

MONSIEUR LE MAIRE : Délibérations du chapitre 29, disjonction sur la 1^{re}. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 2nde délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 3^e délibération du chapitre 29. La parole est à Jamal EL ARCH.

J. EL ARCH : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc, cette délibération, quand je l'ai lue, j'ai un peu ri parce que, quand je vois la déclaration générale de cette délibération, elle affirme que : « les associations et leur diversité est une richesse indissociable du champ d'intervention de politique publique de la collectivité ». Et ça continue : « Les associations contribuent à l'intérêt général ». Et ça affirme aussi que : « la légitimité associative se fonde sur la participation active et bénévole de citoyens aux projets publics qui apportent des réponses et développent des projets collectifs au profit des habitants ». C'est extraordinaire ! Et donc, je me suis dit : « ça y est, la collectivité, la commune va revenir sur cette attitude de coupures budgétaires et de politique d'austérité, puisqu'on reconnaît l'utilité publique des associations, on va certainement trouver la solution ». Ce n'est pas le cas, malheureusement, puisque, depuis ce matin, vous affirmez continuer dans la même confusion, la même politique d'austérité. Et là, ce qui est extraordinaire dans cette délibération, c'est qu'on invite les associations à faire la fête le 13, le 14 et le 15, la Fête des associations, pour en fait fêter l'austérité qu'ils vont subir. Et ça me rappelle un film, une fiction qui est extraordinaire, qui s'appelle *Chronique d'une mort annoncée*. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

29.1 Attribution de subventions de la Mairie de Toulouse aux Centres Sociaux au titre de l'année 2025-(Solidarités et santé - - 25-0100)

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Isabelle FERRER

Adopté

29.2 Approbation de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Centre Social Jolimont/Soupetard du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028-(Solidarités et santé - - 25-0101)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

29.3 Fête des associations : approbation du règlement de participation-(Vie associative - - 25-0115)

Abstention

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Gaëtan COGNARD

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération 30. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

**30.1 Contrat de Ville 2024-2030 : soutien aux initiatives associatives - Programmation 2025.1-
(Politique de la Ville - - 25-0105)**

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Isabelle FERRER
Fella ALLAL

Adopté

Clément RIQUET

MONSIEUR LE MAIRE : Les délibérations du chapitre 31, je n'ai pas de signalement. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

31.1 Adoption d'une convention définissant les conditions de partenariat avec l'association Nature en Occitanie - Gestion durable des zones humides-(Patrimoine végétal - - 24-0823)

Adopté à l'unanimité

31.2 Adoption d'une convention de mise à disposition de pots de fleurs implantés sur le domaine public-(Patrimoine végétal - - 25-0074)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

**31.3 Dénomination d'un square situé place Sauvegrain en hommage à Robert Simonetti-
(Patrimoine végétal - - 25-0073)**

Adopté à l'unanimité

**31.4 Dénomination d'un espace public situé à proximité du site de la caserne Jacques Vion
"jardin Jacques Vion"-(Patrimoine végétal - - 25-0103)**

Adopté à l'unanimité

**31.5 Dénomination de la piste des géants : "Parc de la piste des géants"-(Patrimoine végétal -
- 25-0182)**

Adopté à l'unanimité

31.6 Dénomination du jardin situé rue de Tunis : "jardins des Capucins"-(*Patrimoine végétal* - - 25-0176)

Adopté à l'unanimité

31.7 Dénomination du parc situé rive gauche de la Garonne : " Parc Ducis "-(*Patrimoine végétal* - - 25-0178)

Adopté à l'unanimité

31.8 Dénomination d'un square situé à l'intersection de la rue Matabiau Place Roquelaine « Square Roquelaine »-(*Patrimoine végétal* - - 25-0179)

Adopté à l'unanimité

Fella ALLAL

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 32, disjonction de la 1^{re} délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 2nde délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté

32.1 Soutien aux actions en matière d'accès aux droits pour toutes et tous, de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations et de promotion des droits humains-(*Mission Egalité Diversités* - - 25-0174)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

32.2 Signature de la Charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle 2025-2028-(*Mission Egalité Diversités* - - 25-0187)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Maroua BOUZAIDA SYLLA

MONSIEUR LE MAIRE : Délibérations du chapitre 33. Les deux premières ne font pas l'objet de signalements ni de disjonction. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 3^e délibération, il y a une disjonction demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

**33.1 Participation du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Toulouse au service commun de la Communication Interne de Toulouse Métropole et de la Mairie de Toulouse-
(Solidarités et santé - - 25-0091)**

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

33.2 Commission de Recours Amiable - Décision du conseil municipal après avis de la commission du 3 février 2025 sur les demandes d'annulation ou de réduction de dette pour les prestations proposées par les directions Petite Enfance, Éducation, Enfance-Loisirs, Action Socioculturelle, Sports-(Education - - 25-0119)

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

**33.3 Soutien aux actions en matière de promotion des diversités culturelles et du vivre ensemble-
(Mission Egalité Diversités - - 25-0173)**

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

Julie PHARAMOND

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 34, 1^{re} délibération, 2^e et 3^e ; ainsi que les 35, 35.1 et 35.2. Il y a 5 délibérations qui sont toutes disjointes les unes des autres. Donc 34.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 2^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté ? 3^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

**34.1 Aides aux clubs sportifs - Attributions de subventions pour actions spécifiques - Saison 2024 -
2025-(Sports - - 25-0052)**

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Henri DE LAGOUTINE

Adopté

34.2 Aides aux clubs sportifs - Attribution de subventions d'investissement-(Sports - - 25-0053)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

34.3 Aides aux clubs sportifs et associations - Modification des critères d'attribution de subventions aux associations sportives de proximité-(Sports - - 25-0054)

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

Nina OCHOA

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 35, 1^{re} délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 2^e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

35.1 Attribution de subventions à des associations intervenant dans le cadre de la vie étudiante-(Jeunesses - - 25-0033)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

35.2 Attribution de subvention à une association intervenant auprès des jeunesses-(Jeunesses - - 25-0034)

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Isabelle FERRER

Adopté

VOEUX

MONSIEUR LE MAIRE : Voilà, nous avons voté toutes les délibérations inscrites au Conseil municipal dans l'ordre du jour. Nous allons donc maintenant aborder les vœux. Je vous rappelle les règles pour les vœux. L'exposé des vœux doit être synthétique, cela ne doit pas être une lecture. Pas plus de 3 minutes pour exposer un vœu et, ensuite, un débat qui doit rentrer dans une durée de 7 minutes. La parole est à François BRIANÇON pour le vœu numéro 1, demande de dissolution d'un groupe d'extrême droite.

François BRIANÇON

F. BRIANÇON : Oui, mes chers collègues, je vais aller vite. Vous avez dû suivre, dans l'actualité, les activités de ce groupe d'extrême droite, qu'on peut dire d'inspiration néonazie, qui s'appelle Camside Tolosa et sa branche jeune Youth Tolosa qui se sont distingués ces dernières semaines. Notamment, dans la nuit du 1^{er} au 2 février 2025, ce groupe a revendiqué la dégradation du lieu-dit La Chapelle par vandalisme, inscriptions et tags racistes et néonazis, et ont saccagé une plaque rendant hommage à la mémoire de la résistante Danielle CASANOVA. Donc, il me paraissait important de demander la dissolution de ce groupe au ministère de l'Intérieur, conformément à l'article L 212.1 du Code de la sécurité intérieure.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. La parole est à Émilien ESNAULT pour la majorité.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots sur ce vœu. Nous proposons de l'amender, car nous condamnons toutes les radicalités : pas une radicalité, pas un extrémisme, mais tous les extrémismes. Et nous proposons de l'amender en condamnant ensemble l'ensemble des radicalités, l'ensemble des extrémismes qui sont sous nos yeux. L'écologie radicale, notamment marquée par la mobilisation militante contre les projets d'infrastructures tels que l'autoroute A69, la ligne C du métro toulousain qui a été attaqué, les agressions physiques d'élus municipaux par des militants Soulèvements de la Terre lors de la Fête de la musique en juin 2023. Je n'oserais pas ajouter ce qui s'est passé ce matin. Le conflit israélo-palestinien qui donne prétexte à la libération d'une parole antisémite également. Et puis, effectivement, celle, Monsieur BRIANÇON, que vous proposez de condamner, que nous reprenons dans le vœu. Donc voilà, nous proposons ces amendements pour l'équilibrer et condamner l'ensemble des radicalités et extrémismes, et pas un seul.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Oui, Monsieur le Maire, j'ai effectivement reçu ces propositions d'amendements. Je pense qu'à propos de dissolution, ce que nous propose notre collègue c'est la dissolution du vœu, en fait. C'est-à-dire qu'il met, si je comprends bien, sur un même parallèle, un groupe néonazi et des militants écologistes dont à titre personnel, je n'approuve bien sûr aucunement les méthodes, mais qui sont, vous en conviendrez, pas de nature comparable. Quant à l'exemple qu'il prend du collectif Palestine vaincra, il est obligé pour son argumentation – collectif pour lequel je n'ai pas, non plus, une extrême sympathie, mais aller chercher un collectif qui, lui, a déjà été dissous par le ministère de l'Intérieur, après, d'ailleurs, un appel devant le Conseil d'État. Donc là, on est devant une argumentation où on va chercher tout ce qu'on veut pour en arriver finalement à une chose : c'est de rendre impossible par le Conseil municipal de Toulouse la dissolution, la demande de dissolution d'un groupe d'extrême droite néonazi. J'en prends note avec effarement, je dirais, et, malheureusement, sans surprise.

MONSIEUR LE MAIRE : Bon, d'après ce que je comprends, vous n'acceptez pas les arguments qui sont développés dans les amendements.

F. BRIANÇON : Monsieur le Maire, pour que je puisse les accepter, il faudrait que ce soient des arguments qui soient sérieux.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, je comprends que votre vœu est retiré. Monsieur ESNAULT va quand même vous répondre.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Non, je voulais simplement signaler à notre collègue, François BRIANÇON, que nous avons rajouté des amendements effectivement, et rajouté pour équilibrer effectivement les choses et condamner l'ensemble des extrémismes. Mais la proposition de dissoudre le groupuscule extrémiste que vous indiquez est conservée dans le vœu. Et donc, finalement, si vous souhaitez ensemble voter ce vœu, nous le voterons, et si vous le retirez, c'est vous finalement qui ferez que le Conseil municipal ne votera pas cette proposition.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Oui, je remercie Monsieur ESNAULT pour sa demande, proposition de collaboration. Nous prendrons les Toulousains à témoin de votre volonté de ne pas vous associer à la dissolution de ce groupe d'extrême droite et nous le demanderons directement au ministère de l'Intérieur. Merci. Le vœu est retiré.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien, le vœu est retiré.

36.1 Vœu de Monsieur BRIANÇON relatif à la demande de dissolution du groupe de hooligans d'extrême droite Camside Tolo-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0208)

Retiré de l'ordre du jour

MONSIEUR LE MAIRE : Il y avait un vœu sur l'accès universel à l'avortement en Europe et un autre sur le soutien au mouvement Stand Up for Science. Ces deux vœux ne sont pas inscrits à l'ordre du jour puisqu'ils ne concernent pas les affaires municipales. Donc, nous allons examiner maintenant le vœu présenté...

F. BRIANÇON : Monsieur le Maire, un mot, s'il vous plaît, là-dessus. Juste pour noter que c'est le 4^e vœu que vous refusez sur l'avortement. Il y en aura ainsi à chaque Conseil municipal/métropolitain et, chaque fois, vous les retirerez. Donc, jusqu'à la fin de votre mandat, on en a pour un peu plus d'un an. Et je suis extrêmement surpris, par contre, que votre municipalité et vos adjoints, quand on connaît d'ailleurs le rôle que jouent un certain nombre d'entre eux dans la communauté scientifique, ne s'associent pas au désarroi et aux inquiétudes manifestés par l'ensemble de la communauté scientifique universitaire toulousaine à propos de ce qui se passe actuellement aux États-Unis en faveur de la recherche et les conséquences éventuelles que cela puisse avoir en France. Je trouve que, de la part de Toulouse, que vous annonciez le retrait de ce vœu est, franchement, une insulte à la communauté universitaire toulousaine et à sa demande de solidarité. Je ne suis d'ailleurs pas étonné parce que, lors de la manifestation et du rassemblement qui a réuni des milliers de chercheurs, je n'ai pas vu un seul élu de la majorité municipale. Je suis vraiment désolé de cette prise de position qui n'est pas du tout à l'image du rôle que joue Toulouse en matière universitaire et de recherche.

MONSIEUR LE MAIRE : Une mise au point pour que les choses soient claires. S'agissant de la cause de l'avortement en Europe, je regrette, ça n'est pas de la compétence du Conseil municipal, ne vous en déplaise. Alors, j'ai bien compris que vous allez présenter ce vœu à chaque Conseil municipal, ce qui nous éclaire sans nous surprendre. Vous êtes là dans une posture, vous n'êtes pas dans un travail municipal, vous êtes dans une démarche purement électorale, pour ne pas dire électoraliste. C'est une manière de faire de la politique qui vous appartient. Nous, nous avons été élus pour nous occuper des affaires municipales. Nous nous occupons des affaires municipales.

Quant à ce qui se passe vis-à-vis du monde scientifique aux États-Unis, nous éprouvons les mêmes sentiments de désapprobation que vous. Simplement, là aussi, c'est une question de méthode. Et cette question de méthode, elle fait en sorte que nous ne sommes pas appelés à délibérer là-dessus ici, au Conseil municipal. Et nous sommes engagés aux côtés des scientifiques et de la communauté de recherche toulousaine depuis longtemps et de manière de manière fidèle. Et, le moment venu, nous aurons à connaître des suites de ce qui se passe de façon dramatique aux États-Unis. J'ai dit ce que je pensais des initiatives du président TRUMP, donc il n'y a véritablement aucun doute sur les sentiments et opinions qui nous habitent à ce sujet.

Donc, la parole est à Gaëtan COGNARD pour la présentation du vœu sur les Maisons de justice et du droit. On va revenir à des sujets locaux.

Gaëtan COGNARD

G. COGNARD : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, un projet de vœu relatif à l'engagement du Conseil départemental pour un sujet très en proximité et qui sert notamment nos concitoyens les plus en difficulté, qui a trait au fonctionnement des Maisons de justice et du droit et au maintien nécessaire de ces Maisons de justice. Vous le savez, elles sont installées depuis plus de vingt ans. Il y a un engagement fort initial de la part d'un certain nombre de collectivités. Alors, dans ces Maisons de justice et du droit, il y a des conciliateurs de justice, des délégués du procureur, un certain nombre, aussi, avec le ministère de la Justice, d'associations, France Victimes 31, qui sont là pour répondre aux besoins des plus en difficultés et qui n'ont pas forcément accès au droit. En 2024, c'était 14 000 personnes qui sont allées dans ces trois Maisons de justice à Tournefeuille, Toulouse Nord et Toulouse Sud. Et, à Toulouse Métropole, nous nous engageons soit par la voie de la location, en faisant de l'hébergement, ou en nous engageant d'un point de vue financier aussi et de l'investissement. Nous avons aménagé des locaux actuels à Toulouse Nord pour un peu plus de 2 millions d'euros d'investissement. 1 million était prévu sur Reynerie, le fameux, le quartier que vous connaissez si bien, le Mirail, où il est nécessaire aussi qu'il puisse y avoir cette justice de proximité. Et, malheureusement, nous sommes dans le flou, car le Conseil départemental se désengage par le non-renouvellement progressif des contrats dont il a la charge. Très concrètement, nous sommes dans le flou, sans éclaircissement. Il s'agit d'un vœu très en proximité pour interpeller : 5 contrats sont arrêtés à Tournefeuille, 3 contrats doivent s'arrêter le 31 mars pour Toulouse Nord, et 2 contrats prennent fin le 30 avril et 31 mai prochain, mettant fin à l'accueil d'une justice de proximité pour les personnes les plus en difficulté. Un vœu concret. Alors, la décision du Conseil départemental, si elle venait se confirmer, de fait, compromettrait ce service public nécessaire, vous en conviendrez. Alors, nous, le Conseil municipal, nous faisons le vœu que nous puissions tous ensemble réaffirmer notre soutien à cette justice de proximité. Et nous demandons au Conseil départemental de revenir sur son intention initiale de mettre fin au renouvellement de ces contrats aidés qui sont là pour assurer l'accueil de ces sites et garantir la contribution nécessaire à une justice pour toutes et tous. Merci, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci J'ouvre le débat. Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, quelques mots pour répondre à ce qui semble être votre nouvelle obsession, mais avant cela tout de même, Monsieur le Maire, relever une erreur que vous avez faite. Vous avez fait une erreur en nous disant que les vœux devaient concerner des questions de compétences municipales. Ce n'est pas ce que dit le règlement intérieur. Le règlement intérieur, il dit que cela doit porter sur un intérêt local et considérer qu'il n'y aurait pas à Toulouse des femmes qui connaissent des problématiques liées à l'interruption volontaire de grossesse, ou que les scientifiques toulousains qui sont nombreux ne seraient pas impactés par cette ère de la post-vérité dans laquelle nous sommes en train d'entrer, eh bien, c'est une erreur et vous avez menti. Il ne s'agit pas pour nous d'examiner des vœux qui sont liés avec des compétences municipales, mais qui ont un intérêt local, et l'intérêt local, pour les deux vœux que vous venez de refuser, il est réel, il est avéré.

En ce qui concerne le vœu lié aux Maisons, aux CDAD, quelques mots pour vous apporter quelques éléments de réponse avec la casquette qui est la mienne. Mais j'ai compris que désormais, ce sont même des vœux au-delà des compétences municipales que nous allons examiner, mais des vœux qui même intéressent des compétences qui ne sont pas des compétences municipales, mais qui sont des compétences départementales. Donc, vous allez pouvoir, eh bien, déposer une série très nombreuse de vœux venant interroger les décisions du Conseil départemental. En ce qui concerne les CDAD, simplement, une réponse. Il n'y aura pas de retour à une autre décision que celle qui a été annoncée par le Conseil départemental. Ce n'est pas un « scoop » que je vous livre ici, tout simplement parce qu'il s'agit d'une mise à disposition qui est non conforme et qui est illégale. Donc, ce que vous demandez n'est pas légal. Et dans un dialogue avec le ministère de la Justice, sous l'autorité duquel sont organisés les CDAD, eh bien, nous avons travaillé à comment est-ce que nous pouvions aller sur une forme de dialogue et une forme d'accompagnement qui serait différent de cela. Mais, ça, c'est de la responsabilité de notre collectivité et je n'ai nullement à m'en

justifier ici. Vous transmettez ce vœu au Président du Conseil départemental qui vous répondra sur les décisions qui sont les nôtres.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur COGNARD pour éléments de réponse, notamment sur le cofinancement de ce type de structure qui fait qu'effectivement nous avons pleine légitimité pour en parler. Si c'était uniquement le Département qui était concerné, ça ne serait pas du tout le cas.

G. COGNARD : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il ne s'agit pas d'un vœu lié à des compétences départementales, mais un vœu pour faire en sorte de vous interpellier aussi et d'interpeller l'ensemble des conseillers municipaux délégués, les nôtres comme vous, l'opposition, pour se rendre compte qu'il va y avoir un service en moins pour les habitants en proximité. Que nous avons aussi, nous, à la Métropole et à la Mairie, des engagements financiers pour favoriser cela, comme le Conseil départemental, comme le ministère de la Justice. Il s'agit d'un vœu de mobilisation très concrète pour les plus fragiles. Nous prenons acte, Monsieur GIBERT, que vous ne prenez pas part à ce vœu et nous trouvons ça bien dommage.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu est adopté.

37.1 Vœu du Conseil municipal relatif à l'engagement du Conseil départemental au fonctionnement des Maisons de la Justice et du Droit et au maintien de la justice de proximité-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0211)

Contre

Pierre LACAZE
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

Maroua BOUZAIDA SYLLA

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole à Maroua BOUZAIDA-SYLLA pour le vœu suivant sur la tarification des EHPAD.

M. BOUZAIDA-SYLLA : Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose donc un vœu pour l'installation d'une tarification solidaire équilibrée dans les EHPAD publics toulousains. Le CCAS de Toulouse et le Centre toulousain des maisons de retraite gèrent un ensemble d'établissements sociaux et médico-sociaux, dont 9 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Tous ces établissements sont habilités à l'aide sociale pour l'intégralité de leurs capacités. Pour cette raison, les tarifs d'hébergement des EHPAD, du CCAS et du CTMR sont fixés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Depuis plus de 10 ans, les tarifs n'ont très que très faiblement évolué, en moyenne entre 1 et 2 %, et on nous annonce 0 % pour cette année. Ces tarifs, bien évidemment, vous comprenez bien qu'ils sont très inférieurs à l'inflation. Ces pratiques, d'ailleurs, qui ne sont pas propres qu'au Département de la Haute-Garonne, mais qui sont répandues dans tous les Départements de France, ont conduit 85 % des EHPAD publics à des difficultés structurelles et à des cessations de paiement pour un certain nombre parmi eux. Pour vous donner un exemple, le tarif moyen journalier dans un EHPAD du CCAS de Toulouse est de 70,31 euros en 2024. Quand vous comparez par rapport à l'offre privée sur notre commune, vous êtes à 105 euros. Si on ne parle pas du privé, on regarde en moyenne toute l'offre d'hébergement pour ces personnes-là, on est à 91,85 euros.

Et si on ne regarde que l'offre publique, même si on constitue une grande partie de cette offre-là, on regarde par exemple par rapport à Montpellier, ils sont à 71,50 € euros ; à Lyon, ils sont à 67. Donc, on est encore le moins cher. Et, surtout, ce qui nous inquiète le plus, c'est que, pour la première fois, les établissements du CCAS vont donc avoir un résultat déficitaire d'un peu plus de 1 million d'euros.

Ma proposition est de proposer un tarif qui intègre, qui fait une contribution équilibrée et donc, pour atteindre un tarif journalier à peu près de 76 euros. Ce tarif ne s'appliquera qu'aux nouveaux arrivants et non aux résidents actuels. La loi du 8 avril 2024, elle a permis de fixer un écart maximum, c'est-à-dire entre le tarif ancien et le nouveau, ne dépassant pas 35 % – nous sommes bien loin : en moyenne, on ne sera même pas à 11 % de différence –, et de ne pas diminuer au maximum de 25 % le nombre de bénéficiaires. Nous proposons même d'augmenter le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Voilà, je pense avoir dit les grandes lignes.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Juste quelques mots pour rappeler que, derrière ce vœu et les difficultés dont vous faites part, se pose, de notre point de vue, un sujet beaucoup plus global que la petite polémique que vous essayez encore de faire uniquement avec le Conseil départemental, qui est celle du financement global des EHPAD qui est clairement aujourd'hui à revoir. Et nous voulons rappeler, pour notre part, que nous voulons rester attachés à un accueil inconditionnel aux EHPAD publics et que tout l'enjeu des années à venir est bien là, sur la manière dont on va pouvoir ou non préserver cette capacité. Et on ne peut que s'inquiéter de cela. Dire aussi que le gouvernement BAYROU, par les choix qu'il fait, notamment du décret du 31 décembre, ne donne pas les moyens aux Départements, quels qu'ils soient, j'ai envie de dire, de pouvoir aussi, vraiment pouvoir faire plus. Et, enfin, un élément, quand même, que vous n'avez pas noté, sur la situation propre à notre CCAS. Certes les EHPAD ont une situation financière dégradée, mais notre CCAS, dans son ensemble, a une situation financière dégradée et, je le disais tout à l'heure, un déficit qui est apparu, aussi, après votre choix de transférer les crèches du CCAS à la Ville. Et, ça, c'est incontestable. Il suffit d'analyser les comptes administratifs l'année avant le transfert et l'année après le transfert pour voir l'impact que cela a eu sur le CCAS, et qui vous amène aujourd'hui à accélérer la question de la tarification des EHPAD de notre CCAS qui reste, bien sûr, un sujet en soi. Mais je pense que c'est important de rappeler ici aussi votre responsabilité en la matière.

MONSIEUR LE MAIRE : Maroua BOUZAIDA.

M. BOUZAIDA-SYLLA : Bon, je vais corriger ces quelques informations erronées. Les budgets ne sont pas mélangés ; les personnes âgées ont leur propres CPOM avec l'ARS. Quand je parle du budget des personnes âgées, je fais bien la distinction. On était excédentaire jusque-là. C'est la tarification qui est en dessous. Quand vous avez 9 établissements de personnes âgées et vous avez une place en EHPAD au jour d'aujourd'hui à 66 euros, ça n'existe nulle part ailleurs en France. Donc, on ne parle pas de crèches, ici, on parle bien du domaine des personnes âgées. Ne mélangez pas tout.

De deux, je ne comprends pas en quoi j'ai visé le Département. C'est le seul qui est habilité à payer le tarif journalier. C'est-à-dire que d'un côté j'ai une tarification soit avec l'ARS, et là on a une évaluation assez régulière ; et de l'autre côté, j'ai une tarification à l'hébergement, et c'est bien le Département qui la fixe. Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Cela fait dix ans, c'est une situation qui se dégrade. Et le Département lui-même consent que c'est compliqué pour aller dans le sens d'une évolution positive. Donc, quand vous avez une inflation sur 6 ans qui cumule à 19 % et que l'on vous propose une augmentation à 1 %, je ne vise pas le Département, je vise juste le manque de logique, tout simplement.

Et, d'ailleurs, par rapport à cette tarification, c'était porté par l'association des Départements de France et l'Union nationale des CCAS de France, cette proposition de venir en aide justement aux 85 % des EHPAD publics à l'échelle nationale. Ce n'est pas moi ça qui le dit aussi. Les Départements, aussi, n'ont pas vu leur dotation révisée, et c'est en cohésion qu'ils ont demandé la révision de cette tarification du domaine des personnes âgées.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Je mets aux voix. Ah, pardon, oui, Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, quelques mots, parce qu'il me semble que, à travers ce vœu que vous nous proposez, vous essayez de nous faire prendre par le petit bout de la lorgnette un problème qui est un problème majeur et un problème qui préoccupe l'ensemble de la puissance publique, qu'elle soit locale ou nationale. Et puis, quelques mots sur un certain nombre d'éléments que vous passez sous silence à travers ce vœu.

Premièrement, on ne peut pas s'interroger sur la tarification des places habilitées à l'aide sociale sans s'interroger sur les conséquences que cela a aussi pour toutes celles et ceux qui ne sont pas potentiellement bénéficiaires de l'aide sociale. Et l'enjeu est tout de même de trouver le bon équilibre entre le besoin de financement et un tarif qui reste quand même accessible pour les personnes qui peuvent avoir, certes, une prise en charge totale, mais qui peuvent aussi avoir une prise en charge partielle de ces établissements. Autre élément que vous passez sous silence : vous prenez pour référence la tarification sur d'autres territoires, mais, moi, je vais vous en donner un qui n'est pas dans votre vœu, c'est la tarification moyenne à l'échelle des EHPAD publics en Haute-Garonne. Et, à ce stade-là, la moyenne pour le CCAS de Toulouse c'est 70/74 euros, me semble-t-il, et c'est 67,36 euros pour les autres EHPAD publics de Haute-Garonne qui, eux, fonctionnent.

D'autre part, Antoine a commencé à toucher l'enjeu du doigt, mais avoir un dialogue sur la question du financement de la dépendance et sur la place que prennent les aidés dans notre ville peut aussi s'interroger sur le fait de savoir comment est-ce que, dans le cadre du CCAS, on peut retrouver une forme d'équilibre budgétaire, soit une forme d'équilibre budgétaire à travers les activités ou les prestations qui sont financées dans le cadre du CCAS. Et, dans ce cadre-là, le fait qu'il vous ait rappelé que la sortie des crèches du giron du CCAS qui, elles, étaient bénéficiaires, vient aussi déstabiliser l'équilibre global de la structure. Et nous pourrions avoir un débat sur quel est, aussi, le bon niveau de financement par la collectivité Ville de Toulouse vers le CCAS pour pouvoir équilibrer un budget qui, au final, a pour a pour fonction de venir permettre à des personnes âgées dépendantes de pouvoir couler des jours heureux dans les EHPAD de la Ville de Toulouse. Donc, ce sont quelques éléments que je voulais vous apporter. Et, considérant que vous avez réduit le débat à peu de chose, nous voterons contre ce vœu.

JM. LATTES : Merci, on va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Ne participe pas au vote ? D'accord, excusez-moi. Donc, le vœu est adopté.

38.1 Vœu du Conseil municipal relatif à l'instauration d'une tarification solidaire et équilibrée dans les EHPAD publics toulousains-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0212)

Contre

Pierre LACAZE
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

Antoine MAURICE

JM. LATTES : On arrive au vœu 6 qui porte sur l'accès universel au service public de gériatrie présenté par Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci, Monsieur l'Adjoint. Donc, ce vœu s'inscrit dans un contexte local, mais souhaite s'élargir. Le contexte local, c'est l'EHPAD Pierre DUCIS qui a fait l'objet récemment d'une mobilisation de son personnel suite à une annonce sur laquelle, ensuite, est revenue la direction de vouloir faire évoluer cet EHPAD de fonction publique hospitalière vers la fonction publique territoriale. Mais cela s'inscrit dans un contexte global qui demande surtout que l'on s'interroge, et on vient d'en parler dans le vœu précédent, sur cet enjeu de la dépendance, puisque notre collectivité, Toulouse, et son aire urbaine vont faire face, d'ici 2030, au vieillissement démographique de la population, avec 13 000 personnes âgées de plus de 75 ans supplémentaires et, compte tenu de la prévalence de la maladie d'Alzheimer, notamment, 2 000 patients supplémentaires qu'il faudra prendre en charge d'ici 5 ans dont plus d'un tiers vivent seuls à domicile. Et ce vieillissement démographique n'a pas été suffisamment anticipé de manière globale et les chiffres montrent que notre taux d'équipement médico-social a même diminué.

C'est pourquoi ce vœu vise à justement, dans l'esprit finalement de la loi Bien vieillir de 2024 qui a créé un service public départemental de l'autonomie, à rappeler l'importance d'une offre médico-sociale accessible à tous qui doit prendre la forme, selon nous, d'un établissement public médico-social au sens de l'article L 315.9 du Code de l'action sociale et des familles. Et que ce soit un établissement public, donc sous ce statut de fonction publique hospitalière entièrement dédié à la prise en charge des seniors pour permettre l'accès de tous aux services publics gériatriques en proposant cette offre médico-sociale complète, pour garantir la fluidité des parcours, la formation des professionnels et fluidifier l'ensemble de ces parcours médicaux et paramédicaux à travers l'ensemble de la filière gériatrique. Et donc, ce vœu consiste à demander au gouvernement, que le Conseil municipal demande au gouvernement par décret, de rendre obligatoire l'existence par bassin de santé d'un établissement public médico-social sous statut fonction publique hospitalière au sens de l'article L 315.9 du Code de l'action sociale et des familles dédié à la prise en charge des seniors et de leurs aidants ; de rendre obligatoire le fait que cet établissement public pivot propose une offre gériatrique diversifiée permettant un parcours au sein de la filière et représentant 50 % des places autorisées dans son bassin de population ; et, enfin, que cet établissement public soit automatiquement conventionné avec l'hôpital de proximité de son bassin de population. Je vous remercie.

JM. LATTES : Maroua BOUZAIDA pour la réponse.

M. BOUZAIDA-SYLLA : Donc, je vais corriger un certain nombre d'affirmations qui ne sont pas vraies. Tout d'abord, il n'a jamais été question que DUCIS devienne territorial. Le CTMR a un statut particulier qui date des années 50 où, en effet, les établissements ont ce statut hospitalier contrairement aux autres EHPAD de CCAS qui, eux, sont de la fonction territoriale. Nous avons fait un certain nombre de démarches pour demander justement que le CCAS de Toulouse puisse gérer ces agents sous le statut hospitalier ou bien, exceptionnellement, les deux sortes de fonctions. Madame MICOULEAU avait proposé justement un amendement au Sénat pour la loi du 8 avril, qui portait sur les mesures de la société du bien vieillir et de l'autonomie, mais cet amendement n'a pas pu être, hélas, adopté. Aussi, préciser que nous avons demandé aux ministères des Solidarités, de la Fonction publique pour signaler toutes les difficultés qu'on a à gérer les deux statuts des agents hospitaliers et/ou territoriaux qui font la même mission. Donc, toute la première partie du vœu est fautive, est erronée. Donc, ce sont des affirmations qui ne sont pas vraies. Et, ensuite, pareil pour la deuxième partie. Je suis d'accord par rapport au vieillissement démographique, par rapport à la moyenne des places. La loi Bien vieillir, ça, c'est juste. Par contre, moi, je serais plutôt à demander au gouvernement et au Parlement de faire modifier le cadre légal tel que les CCAS puissent dorénavant employer des agents relevant de la fonction publique hospitalière au sein des EHPAD dont il a la responsabilité.

JM. LATTES : Voilà, donc toute une série de propositions d'amendements. Par rapport à cela, quelle est votre position, Monsieur MAURICE ?

A. MAURICE : Alors j'ai bien reçu les propositions d'amendements. Alors, sur le premier point, on ne va pas poursuivre le débat. Moi, je rappelle qu'il y a eu la mobilisation de l'ensemble du personnel de l'EHPAD

Pierre DUCIS. Donc, tous nous ont affirmé qu'il y a eu des réunions où la direction du CCAS avait l'intention d'annoncer qu'elle souhaitait transférer la crèche de la fonction publique hospitalière vers la territoriale. Je sais que les choses ont évolué derrière et je m'en réjouis. Pour autant, on va rester sur nos positions de discours. J'ai du mal à croire que l'ensemble du personnel puisse mentir, mais dont acte, ce n'est pas l'essentiel du vœu. Puisque, ce qui est important, c'est où on va.

J'ai une question, donc, après, vos amendements ne me posent pas de souci. Vous voulez valoriser le travail de notre collègue sénatrice Brigitte MICOULEAU et de son amendement, ça ne me pose pas de problème en soi. En revanche, j'ai une question pour votre amendement sur la page 2. Qu'est-ce que vous entendez par cette phrase : « Dans ce contexte, il est inquiétant de relever que le Conseil départemental se soit retiré de la plateforme autonomie-emploi dont la mission préfigurait ce futur service d'appel et d'orientation ». J'avoue que je ne comprends pas et je voudrais que vous apportiez des précisions sur cet amendement. Et, en tout état de cause, sur les décisions qui sont demandées, sur le premier point de demander au gouvernement et au Parlement de faire modifier le cadre légal pour permettre effectivement que les CCAS puissent dorénavant employer des agents relevant de la fonction publique hospitalière au sein des EHPAD, nous partageons cet objectif que vous proposez. En revanche, on peut regretter que vous enleviez tout pourcentage justement de places autorisées par rapport au bassin de population qui garantissent, comme on disait tout à l'heure, ce fameux accueil universel pour toutes et tous et notamment pour les plus modestes d'entre nous. Donc, le manque d'ambition sur cet accueil inconditionnel par l'imposition d'un minimum de places autorisées d'offre gériatriques, donc de 50 % de places autorisées, est dommageable. Et, la deuxième partie, effectivement, j'aimerais que vous précisiez ce que vous entendez par là.

JM. LATTES : Maroua.

M. BOUZAIDA-SYLLA : Pour préciser par rapport à la plateforme Autonomie 31. En effet, ce qu'on appelait Toulouse Métropole Emploi avant Nova Emploi, dont je suis la trésorière, a été lauréate pour la mise en place d'une plateforme pour inciter à la formation et au recrutement des jeunes dans les métiers de l'aide à la personne. Cela a pu fonctionner pendant un an et le Département qui soutenait financièrement à plus de 150 000 euros, s'est retiré du financement, ce qui a induit la CNSA et l'ARS, aussi, à retirer, aussi, pareil, leurs contributions. Et trois personnes ont pu, en effet, être licenciées parce que le projet n'existait pas. Et c'était la première étape justement avant la mise en place du service public départemental de l'autonomie. Mais, normalement, cela devait être la première phase avant la mise en place avec cette loi de Bien vieillir. C'est pour expliquer ce que j'ai noté et je pense avoir répondu à votre question.

A. MAURICE : Bien, merci. Donc, je note que ce n'est pas vraiment directement le sujet qui était proposé dans ce vœu. Moi, je regrette que vous amenuisiez fortement l'objectif de ce vœu puisque vous ne souhaitez pas vous engager. Je note que donc vous ne souhaitez pas vous engager pour un service public gériatrique qui soit d'un accueil inconditionnel, puisque, si tel était le cas, vous auriez préservé dans le vœu l'exigence que nous avons posée du fait que l'offre médico-sociale publique représente *a minima* 50 % des places autorisées et inscrites dans le réseau soins du territoire. C'était la seule manière de le garantir. Donc, vous êtes d'accord pour augmenter les tarifs et du coup réduire cet accueil inconditionnel, mais en revanche vous ne souhaitez pas vous engager pour un accès universel au service public gériatrique. Et simplement demander le fait, en effet, qu'on puisse avoir une fonction publique hospitalière, ce qui est une première étape, mais insuffisante. Donc, devant le manque d'ambition, nous retirons ce vœu.

JM. LATTES : Merci. Je trouve que vous avez beaucoup interprété, quand même, ce que disait Maroua par rapport à la réalité.

39.1 Vœu du groupe Toulouse écologiste et solidaire – Ville & Métropole et Alternative Municipaliste Citoyenne pour garantir un accès universel au service public gériatrique- (Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0214)

Retiré de l'ordre du jour

Hélène CABANES

JM. LATTES : On va passer au vœu numéro 7 présenté par les groupes Toulouse écologiste et solidaire, Ville et Métropole, et Alternative Municipale et Citoyenne pour renforcer la sécurité des femmes, éradiquer les violences sexistes et sexuelles, rapporté par Hélène CABANES et Isabelle HARDY.

H. CABANES : Monsieur l'Adjoint, chers collègues, le 8 mars dernier, pour la Journée internationale des droits des femmes, il y a eu une très importante mobilisation des Toulousaines et des Toulousains en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Rappelons qu'en France, 1 femme est tuée tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Selon les chiffres recensés, il y aurait *a minima* 140 féminicides, laissant 178 enfants orphelins dont 24 ayant été témoin du féminicide de leur mère.

À Toulouse, la situation des femmes est préoccupante où les violences sexuelles ont augmenté. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, nous sommes passés de 526 délits recensés en 2016 à 1 082 l'an dernier, soit une multiplication par 2 en 8 ans. Oui, fort heureusement, des actions sont menées par la municipalité pour lutter contre ces violences sexuelles et sexistes, mais, face à ce fléau, nous considérons qu'une Mairie peut et doit accélérer sur ce sujet. Le vœu que nous proposons va dans ce sens. Nous proposons des mesures supplémentaires : la mise en place de permanences d'accueil gratuites, anonymes et confidentielles, assurées par des professionnels qualifiés au sein de toutes les mairies de quartier et des Maisons Toulouse Services ; la mise en œuvre systématique d'ateliers périscolaires en faveur de l'égalité filles-garçons ; la formation de 100 % des élus et des agents municipaux aux enjeux de prévention contre les violences sexuelles et sexistes.

Le Conseil municipal réaffirme au travers de ce vœu, aussi, le respect de l'égalité femmes-hommes au sein des structures subventionnées par la Ville de Toulouse et le contrôle de ces structures vis-à-vis de ces aspects. Nous demandons également la création d'une large concertation afin d'établir un diagnostic et un plan d'action relatifs à la sécurité des femmes dans l'espace public, la création de places d'hébergement d'urgence supplémentaires en lien avec l'État, bien entendu, à destination des femmes et de leurs enfants victimes de violences. Enfin, nous demandons une meilleure information afin de faire connaître l'existence de tous les dispositifs mis à disposition pour la protection des femmes.

JM. LATTES : Merci. Donc, je transmets la parole à Julie ESCUDIER pour une réponse.

J. ESCUDIER : Oui, merci. Sur ce vœu, je pense que nous partageons bien évidemment les objectifs à atteindre, mais, au-delà de partager les objectifs, ce que nous avons proposé comme amendement permet, je crois, et cela rejoint la dernière phrase qui a été la vôtre, à savoir déjà débiter et faire savoir. Donc, vous avez indiqué qu'il fallait une meilleure information pour porter à connaissance les droits existants. Donc, ce vœu se propose de porter à connaissance ce qui est déjà fait puisque, parmi les propositions, en fait, que vous formulez, une grande majorité de vos propositions est déjà effectuée. Donc ce vœu, en fait, est conforme, bien sûr, à l'objectif commun que nous portons sur ces sujets, mais permet de le préciser, si on peut le dire comme ça, et permet de montrer ce qui est fait et ce qu'il convient de continuer à faire puisque parfois les mots choisis ne sont pas forcément adaptés. Et, dans vos propositions de vœu, c'est vrai qu'on a le sentiment qu'il s'agit parfois de débiter quelque chose ou de mettre en place quelque chose alors que ces grandes choses existent déjà. Et, par contre, bien sûr, on partage la nécessité de toujours aller plus loin parce qu'une Ville et une Métropole se doivent de renforcer toujours et plus la sécurité, bien sûr, des femmes et d'éradiquer les violences sexistes et sexuelles. Donc, nous avons fait des propositions d'amendements. Voilà, donc je ne vais peut-être pas les reprendre une à une, vous avez eu le texte. Je crois qu'on peut s'entendre, je ne sais pas. Il me semble qu'il n'y a rien qui vient en tout cas ternir l'idée du texte que vous avez proposé. Donc, il me semble que, là, si on peut faire consensus sur ce sujet, il semblerait normal que les amendements

proposés soient considérés comme des amendements de perfectionnement et qu'on puisse et que vous puissiez montrer, peut-être, le sens commun.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HARDY ? C'est Madame CABANES.

H. CABANES : Merci, Monsieur le Maire. Madame l'Adjointe, oui, effectivement, nous nous partageons les objectifs sur ce sujet-là si important pour les femmes, mais plus globalement pour la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Mais, par contre, il y a une chose que nous ne partageons pas, ce sont les moyens. Le vœu tel qu'il a été présenté est une réécriture et c'est plus un document de communication et qui servira de bonne base, effectivement, pour vraiment mettre en avant ce qui est fait actuellement par la Mairie en termes de violences sexuelles et sexistes. Donc, vous avez une bonne base pour communiquer auprès de la population comme nous le demandions. C'était une de nos demandes, effectivement, dans notre vœu. En revanche, vous n'écrivez pas que la subvention à destination de l'association France Victimes 31 a largement été diminuée de près de 75 000 euros. Donc, en l'état, il n'y a pas d'avancée supplémentaire comme nous le demandions. Donc, en l'état, nous retirons notre vœu suite à toutes les modifications et compléments que vous avez faits.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je donne la parole maintenant à Aymeric DEHEURLES.

40.1 Vœu du groupe Toulouse écologiste et solidaire – Ville & Métropole pour renforcer la sécurité des femmes et éradiquer les violences sexistes et sexuelles- (Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0215)

Retiré de l'ordre du jour

Aymeric DEHEURLES

A. DEHEURLES : Monsieur le Maire, chers collègues, notre société évolue et nous avons toutes et tous ici conscience du chemin qu'il reste à parcourir pour que nous ne soyons plus, à l'avenir, obligés de parler d'égalité femmes-hommes, car elle sera enfin atteinte et totalement entrée dans les mœurs. En attendant que ce grade soit obtenu, continuons à faire avancer les choses et nous allons donc parler ce soir du congé parental. Depuis 2021, sous le gouvernement de Jean CASTEX, le congé de paternité, dont le nom devrait évoluer lui aussi, idéalement, a été augmenté. Voici ce que l'on peut lire sur le site du gouvernement : « À compter du 1^{er} juillet 2021, la durée du congé pour le père (ou le second parent d'un enfant à naître ou adopté) double, passant de 14 à 28 jours, dont 7 obligatoires ». Personnellement, en tant que père, j'aurais apprécié pouvoir bénéficier, lors de mes paternités, de cette disposition afin de pouvoir mieux accompagner ma femme et nos fils durant leurs premiers jours. Certes, ça ne fera pas prendre conscience à certains pères de la charge de travail ni de la charge émotionnelle qui accompagne l'arrivée d'un nouvel enfant, mais ça, c'est un autre combat à porter. Mais pour les conjoints ou les conjointes de la maman qui sont un peu plus sensibilisés à l'importance de se soutenir mutuellement et de partager les tâches, le fait d'avoir plus de temps pour réaliser cet accompagnement sera bénéfique.

Dans l'enceinte de ce Conseil, nous ne pouvons pas faire évoluer la loi, mais nous avons le pouvoir de faire bénéficier nos agentes et agents de la collectivité d'avancées sociales. C'est pourquoi nous vous proposons de voter ce vœu qui aurait alloué au second parent une autorisation d'absence supplémentaire de 30 jours qui, cumulée avec le congé légal, aurait permis aux deux parents d'avoir la même durée pour accueillir dans les meilleures conditions ce nouvel enfant – fruit du réarmement démographique vivement souhaité par notre cher Président Emmanuel MACRON. Durant cette autorisation d'absence, comme pour les autres autorisations d'absence, l'agente ou l'agent aurait bien entendu été considéré en activité et rémunéré normalement. J'ai sous les yeux vos propositions de modification de vœu : vous dites que vous êtes d'accord, mais que ça coûte des sous – bon, je suis d'accord, après, c'est un choix politique – et que, là, en ce moment, on ne peut pas se le permettre. Je note que vous avez rayé toute la liste des bénéficiaires de cette mesure. Je pense que, même si on n'a plus de sous, vous auriez pu les reconnaître malgré tout. Devant tout ce rouge sur notre texte, je pense qu'il est plus simple de retirer le vœu. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Je vais donner la parole quand même à Henri DE LAGOUTINE pour une explication sur la position de la majorité là-dessus, même si le vœu est retiré.

H. DE LAGOUTINE : Oui, donc effectivement, nous avons largement amendé ce vœu qui nous paraît irresponsable d'un point de vue budgétaire dans le contexte actuel. La loi prévoit 25 ou 32 jours en cas de naissances multiples pour le deuxième parent. Vous proposez de rajouter 30 jours payés par la collectivité, c'est-à-dire que vous proposez d'augmenter de 11 à 12 semaines le congé pour le deuxième parent. Cela ne me paraît pas opportun dans le contexte budgétaire actuel.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je donne la parole à Hélène MAGDO.

42.1 Vœu du groupe Alternative Municipaliste Citoyenne pour l'égalité parentale et l'instauration d'une autorisation spéciale d'absence de 30 jours pour les agentEs au titre du congé 2ème parent-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0216)

Retiré de l'ordre du jour

Hélène MAGDO

H. MAGDO : Monsieur le Maire, chers collègues donc, on parle du vœu portant sur la protection fonctionnelle de l'ensemble des élus. Depuis plusieurs années, les atteintes aux élus augmentent. Dans ce contexte, et après les menaces notamment de mort faites en janvier à notre collègue Agathe ROBY, et au vu du refus de la protection fonctionnelle, il a semblé important que ce Conseil soit saisi de cette question. Dans l'ensemble, les propositions que vous nous faites de modifications nous vont, même si la liste que vous faites ne semble pas complète. Il y a notamment Madame OUSMANE qui a été victime de menaces racistes sur les réseaux sociaux. Comme vous l'avez précisé, seuls le Maire et les adjoints ont automatiquement droit à la protection fonctionnelle. La jurisprudence n'est pas claire, mais n'interdit pas de la donner aux élus n'ayant pas de délégation ; vous pouvez donc déjà le faire. Je vous redemande donc, Monsieur le Maire, d'accorder la protection fonctionnelle à Madame ROBY qui a été gravement menacée. Pour ce qui est du vœu tel qu'il est, il nous va, avec modifications, et les députés de la France insoumise ne manqueront pas de se saisir de ce vœu et de le soutenir à l'Assemblée comme je l'espère, Monsieur PORTARRIEU.

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Pierre ESPLUGAS-LABATUT.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Sur le principe, oui, bien sûr, on est pour étendre la protection fonctionnelle à l'ensemble des élus, y compris ceux qui n'ont pas de délégation. On est d'autant plus pour qu'une proposition de loi a été votée le 7 mars dernier au Sénat, dans ce sens. Et, effectivement, elle sera appelée à être discutée à l'Assemblée nationale. Donc, sur le principe, vraiment, je le redis, il n'y a pas de problème. Après, sur la rédaction en tant que telle de ce vœu, outre des difficultés formelles qu'on aimerait bien reprendre, on trouve pour tout dire le vœu vraiment un peu trop centré autour de la personne de Madame ROBY, alors qu'elle est loin d'être la seule concernée par le problème plus général de la protection fonctionnelle des élus sans délégation. Je rappelle que, y compris dans les rangs de cette majorité, des élus ont été agressés en la personne de Monsieur le Maire, de Mesdames OCHOA, ADOUE BIELSA, YARDENI ou Monsieur Jonhhy DUNAL. Donc, on vous a proposé des amendements qui visent, en tout cas dans le dispositif et non pas dans le motif, à dépersonnaliser ce vœu. Donc, nous serions favorables au fait de voter un vœu indiquant de demander au législateur de clarifier le cadre légal de la protection fonctionnelle des élus municipaux, ni plus ni moins.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAGDO.

H. MAGDO : Alors je n'ai peut-être pas été assez claire dans mon intervention, mais j'ai dit qu'on acceptait vos modifications, Monsieur.

P. ESPLUGAS-LABATUT : C'est parfait. Si nos modifications sont acceptées, on peut voter le vœu. Si nos modifications sont acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Toutefois, Madame BLEUSE souhaite s'exprimer, donc je lui donne la parole.

M. BLEUSE : Oui, je souhaite m'exprimer, en effet. Je pense très sincèrement que si on veut être correct vis-à-vis de l'intégralité des élus ayant mandat délivré par vous ou pas, délégation, le mieux ce serait que vous preniez l'engagement d'inscrire, dès un prochain Conseil municipal, une délibération pour accorder à Madame ROBY la protection fonctionnelle. Les choses ne semblent pas claires, mais il n'est pas dit que c'est interdit. Et, justement, c'est en faisant, en prenant des décisions qu'on fait avancer les précisions apportées par la jurisprudence. Donc, il serait mieux, il serait plus respectueux, compte tenu de l'importance des attaques dont elle a été l'objet, que vous preniez l'engagement d'inscrire une délibération. Vous en avez la possibilité pour accorder dans ce cas-là la protection fonctionnelle à Madame ROBY. Et si certains voulaient contester cette délibération, eh bien la justice, la jurisprudence irait préciser ce qu'il en est si c'était nécessaire.

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Pierre ESPLUGAS-LABATUT.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Chaque chose en son temps. Lorsque la loi sera modifiée, nous appliquerons la loi, ni plus ni moins. Pour l'heure, l'objet de ce vœu est de demander au Parlement de modifier la loi et nous y sommes favorables.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Alors, Monsieur ESPLUGAS, on était en formation tous ensemble. Normalement, on a tous et toutes suivi la formation sur la déontologie ; il y avait un chapitre sur la protection fonctionnelle. Donc, on a pu poser la question à la juriste qui a mentionné qu'effectivement, malencontreusement, le législateur n'avait pas fait un copier-coller du Conseil régional puisque c'est là qu'il y avait eu le premier cas, mais que la jurisprudence, le tribunal administratif avait – alors je me souviens plus, il faudra qu'on vous retrouve lequel, mais bon, après, ce n'est pas forcément à nous de faire ce travail-là – statué qu'effectivement cela pouvait être élargi à tout conseiller municipal. Donc, Monsieur ESPLUGAS, il n'y a pas besoin d'attendre un changement de législation. Le TA a statué sur le fait qu'il était tout à fait possible de le faire, donc vous pouvez sans aucun problème. Donc, la demande de Madame BLEUSE est tout à fait recevable. Qu'est-ce qui empêche ? Et, même, je vais aller plus loin, au-delà du TA, il n'y a aucune problématique à l'accorder. Ce n'est pas une question de... Quand on regarde le texte, il n'est pas interdit de l'accorder. Même si on n'est pas tenu, il est tout à fait possible de l'accorder. Donc, moi, je ne comprends pas, quand on est menacé de mort et quand vous nous faites des rappels à la démocratie, à la protection des élus, etc., qu'on ne défende pas une collègue dans ce Conseil municipal qui a reçu des menaces de mort et des lettres chez elle. Ce n'est pas possible que ce Conseil ne se mette pas à ses côtés. Nous sommes en République.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Oui, j'avoue que je ne comprends pas la position de Monsieur ESPLUGAS. Nous avons la possibilité ici de faire avancer le droit et de faire avancer la loi par une jurisprudence. Si un certain nombre de personnes, l'État ou le législateur, considèrent que la décision que l'on va prendre n'est pas bonne, ils le diront et cela permettra de faire certainement avancer les choses dans le bon sens. Enfin, moi, de quoi on parle ? On parle d'une série de menaces. Je vais vous en lire qu'une : « Je vais te trouver dans Toulouse. Je t'attache à la corde toi ainsi que toute ta famille ». On parle de menaces physiques contre une de nos collègues. Donc, moi je pense que si on est tous d'accord pour dire que c'est inadmissible, on est solidaire comme vous l'avez tous dit, et comme l'a dit Pierre tout à l'heure, à ce moment-là, on prend la décision d'accorder cette protection. Je ne vois pas où est la discussion. Qu'est-ce que c'est cette histoire ? On a une collègue qui est menacée et ce que j'entends c'est : « Ben, on va attendre que la loi évolue ». Vous voulez quoi ? Que l'on passe à l'acte ? Qu'il y ait un problème ? Enfin, soyons sérieux, quoi ! Soyons sérieux.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre ESPLUGAS.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Alors je répète, cela ne me semble pas absurde de dire que nous souhaitons appliquer la loi. Dire qu'il n'y a pas de problème... je ne suis pas le seul à penser qu'il y a un problème

puisque le Sénat s'est emparé de ce sujet. Donc, ce n'est pas à moi tout seul dans mon coin qui considère qu'il y a un problème à travers cette loi. Et quant à la décision du tribunal administratif citée, jusqu'à preuve du contraire, une décision, un jugement du tribunal administratif ne fait pas jurisprudence. Jusqu'à preuve du contraire. Et, enfin, je le répète : nous sommes favorables au principe de ce vœu et à ce que la protection fonctionnelle soit étendue à tous les élus sans distinction qu'ils soient titulaires de délégation ou pas. Je ne peux pas vous dire plus. Pour le reste, moi, je suis rapporteur de ce vœu et, sur le principe, j'y suis favorable. Je ne peux pas vous dire plus.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, pardonnez-moi, mais toutes ces circonvolutions-là, pour ne pas dire... Les choses sont dangereuses, je vous le dis. Dans le monde dans lequel nous vivons où les actes, les paroles haineuses se libèrent, faire preuve d'autant de prudence pour ne pas afficher une forme de solidarité, une forme de « pack », parce qu'à un moment, toutes et tous, nous sommes élus, vous êtes certes élus majoritaires, mais vous êtes comme nous, des conseillers municipaux. Et si nous ne faisons pas comprendre de façon claire, très claire, à toutes celles et ceux qui veulent nous menacer parce que nous faisons, dans nos convictions respectives, vivre le débat municipal, eh bien ce serait dangereux. Dangereux pour cette élue qui a été agressée et puis dangereux pour nous toutes et tous. Et, moi, je trouve ridicule – ridicule, je vous le dis Monsieur ESPLUGAS – d'encore nous renvoyer à ces questions de condamnation de toutes les violences. Mais ayons un propos clair : lorsqu'il s'est agi de condamner les violences qui ont été vécues par des élus de la majorité, on n'est pas allé chercher toutes les violences du monde ; on a dit que c'était inacceptable. Là, il y a quelque chose qui est prouvé, sur la base de faits, de menaces que notre collègue a subies et vous cherchez par tous les moyens à vous échapper. Mais prenons cette décision, accordons cette protection fonctionnelle et je dois vous dire que, avant le tribunal administratif, il y a une étape, il y a le préfet. On verra bien si le préfet, au contrôle de légalité, dit oui ou non. Et, vous verrez, le préfet, il dira oui. Et, ensuite, la collectivité assumera d'avoir choisi de faire bloc auprès de ses élus, parce que nous sommes toutes et tous des conseillers municipaux. Mais, vous savez quoi ? Je pense qu'au fond, ça dit beaucoup de la distinction que vous faites entre vous et nous. Pour vous, il y a deux catégories d'élus : il y a ceux de l'opposition et vous.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, Madame BLEUSE puis, après, Monsieur LE TEXIER.

M. BLEUSE : Écoutez, Monsieur le Maire, moi, en cette fin de Conseil municipal, je suis atterrée. Il y a peu de temps, j'ai assisté, parce qu'il a été décidé que c'était une formation, à une formation par une spécialiste concernant le statut des élus. Nous avons des précisions juridiques à lui demander. Ses affirmations sont claires : même si ce n'est pas le même texte juridique sur lequel on s'appuie, un élu d'opposition sans délégation a le droit à la protection fonctionnelle qui doit être votée dans le cadre d'une délibération prise au Conseil municipal. C'est pour ça qu'on vous demande expressément, soit maintenant, parce qu'on accepterait tous de modifier immédiatement l'ordre du jour et de rajouter cette délibération, soit au plus tôt lors d'un prochain Conseil, et peut-être même extraordinaire, de mettre à l'ordre du jour une protection fonctionnelle pour notre collègue. C'est une femme élue qui a été menacée physiquement, elle et sa famille. Nous sommes atterrés par la légèreté avec laquelle vous prenez ça. Mais enfin, quand même : « on va attendre que la loi évolue ». Mais j'ai envie de vous dire, et vous m'excuserez parce que l'heure est avancée, mais c'est n'importe quoi. On a toujours, nous, élus d'opposition, voté toutes les protections fonctionnelles que vous nous avez soumises, même quand on pouvait parfois s'interroger sur leurs fondements ; c'est un principe républicain et démocratique. Et donc, on vous le redemande officiellement, quelle que soit la façon dont vous le faites, portez au vote une délibération pour protéger notre collègue et la protéger spécifiquement également en tant que femme.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, écoutez, on va arrêter là. Le débat a débordé au-delà des 7 minutes prévues par le règlement intérieur. Donc, je vais provoquer le vote sur les amendements présentés par Pierre ESPLUGAS-LABATUT d'autant qu'ils ont été...

M. LE TEXIER : Monsieur le Maire, j'ai retrouvé...

MONSIEUR LE MAIRE : Vous vous êtes déjà exprimé, Monsieur LE TEXIER. D'autant qu'ils ont été approuvés par Madame MAGDO qui présentait ce vœu. Moi, je porte à votre connaissance la décision du Conseil constitutionnel, la décision 2024.11.07 du 11 octobre 2024, à la suite d'une question prioritaire de

constitutionnalité qui, justement, confirme cette décision du Conseil constitutionnel qu'il faut être titulaire d'une délégation pour avoir la protection fonctionnelle. Donc, il ne s'agit pas, à travers une discussion qui s'éternise en Conseil municipal, de forcer le droit. Cela ne se passe pas comme ça. Donc, je mets aux voix les amendements présentés par Pierre ESPLUGAS-LABATUT et acceptés par Madame MAGDO. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ces amendements sont donc acceptés à l'unanimité. Je propose maintenant le vœu ainsi amendé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu amendé est adopté à l'unanimité.

43.1 Vœu du Conseil municipal pour une clarification du cadre juridique de la protection fonctionnelle des élus municipaux-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0217)

Adopté à l'unanimité

Agathe ROBY

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Madame ROBY sur le vœu suivant.

A. ROBY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, donc je suis chargée de rapporter le vœu que nous avons formulé avec les deux groupes pour un soutien inconditionnel aux agents qui font vivre nos services publics. Je vais être rapide. Au vu des nombreux amendements, c'est un vœu, encore une fois, tout rouge, comme celui de Monsieur DEHEURLES. Nous allons retirer ce vœu puisque je note que, donc, vous êtes contre le fait de lever le gel des embauches et de mettre en place un plan de recrutement concerté dans le but de garantir des effectifs suffisants pour l'ensemble des services municipaux et de vous engager dans des discussions avec les organisations syndicales. Encore une fois, un beau symbole de votre pratique du dialogue social. On a énormément échangé sur la question RH, donc je ne serai pas plus longue. Je ne pense pas que ce soit utile, à cette heure-ci, de remettre 1 euro dans la machine. Mais, néanmoins, je voudrais quand même noter que vous instrumentalisez les paroles de l'opposition en expliquant que, parce que c'est clairement nous qui sommes visés, que nous serions méprisants et que nous serions des élus au comportement complotiste qui compliquent la vie de nos agents et de nos agentes, d'ailleurs, au quotidien. Bon, on va remettre encore une fois les points sur les « i ». Quand on s'adresse aux élus, on s'adresse aux élus et on félicite souvent et très régulièrement le travail des agents. Donc, arrêtez d'instrumentaliser la parole politique des élus d'opposition qui ont tout à fait le droit de dire que les directions politiques que vous êtes en train de prendre, et notamment le gel des embauches et la suppression de nombreux CDD, ne va pas dans le bon sens. Et, par ailleurs, vous pourriez très bien revenir sur une partie de ces gels dès aujourd'hui puisque Monsieur LE TEXIER l'a bien évoqué dans le budget, vous en avez finalement les moyens. Et que ce n'est pas du mépris vis-à-vis des agents, c'est une discussion politique. Je vous remercie. Donc, nous retirons le vœu.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur DE LAGOUTINE pour expliquer la position de la majorité, même si le vœu est retiré.

H. DE LAGOUTINE : Oui, bien entendu que nous soutenons inconditionnellement les agents qui font vivre nos services publics. Contrairement à ce que vous dites, le dialogue social est permanent et les syndicats sont parfaitement informés de notre situation budgétaire. Pour le reste, votre vœu consiste tout simplement à remettre en cause une gestion sérieuse de notre budget. C'est totalement irresponsable, mais évidemment vous n'êtes pas aux responsabilités. Donc, pour vous, ça ne poserait aucun problème qu'on ait un budget déficitaire.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, le vœu est retiré. Je donne d'ailleurs une information au Conseil municipal puisqu'il y avait aujourd'hui, en vue des discussions auxquelles nous nous sommes livrés, un appel à la grève dans les services de la collectivité, tant à la Mairie qu'à la Métropole, à l'initiative de deux syndicats très représentatifs, la CGT et Sud. Le taux de grévistes est de 3,8 %, ce qui montre bien que le personnel de la collectivité n'adhère pas au discours que l'opposition nous a livré pendant toute la journée d'aujourd'hui sur ce sujet difficile.

44.1 Vœu du groupe Alternative Municipaliste Citoyenne pour apporter un soutien inconditionnel aux agents qui font vivre nos services publics-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0219)

Retiré de l'ordre du jour

Maxime LE TEXIER

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole à Maxime LE TEXIER pour la présentation du dernier vœu.

M. LE TEXIER : Oui, donc concernant les salles municipales, juste un petit avant-propos. Monsieur BRIAND parlait, à propos des salles de la LDH, de faire cotiser les pétitionnaires à hauteur de 30 euros. Une proposition qui m'a été faite par mon collègue Romain CUJIVES que je trouve pertinente : on aurait pu, dans ce Conseil, se cotiser à hauteur de 30 euros chacun, sur nos indemnités, pour protéger, pour aider Agathe ROBY dans la protection et les frais d'avocat. C'est quelque chose que je propose au Conseil parce que, ce que je veux dire, au-delà de la loi et du Conseil constitutionnel, politiquement, ne pas prendre position...

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER... Monsieur LE TEXIER, ne recommencez pas un débat qui était terminé. Donc, est-ce que vous avez fini de présenter ce vœu ou pas ?

M. LE TEXIER : Je commence.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien.

M. LE TEXIER : Alors, depuis le début de ce mandat, j'ai essayé à plusieurs reprises de faire des vœux constructifs, de proposer des avancées. Au début, j'y croyais encore. On avait fait un vœu sur les terrains d'aventure, je me rappelle, avec Monsieur LAHIANI ; cela fait 5 ans, toujours rien. Donc, j'ai bien compris que, même quand ils étaient votés, j'ai compris où ils finissaient. Je ne désespère pas, j'irai jusqu'au bout sur des vœux constructifs, de temps en temps, quand on essaie de faire avancer les choses. Là, en l'occurrence, je n'en veux pas du tout à Madame ADOUE BIELSA qui a dû se faire rattraper par la patrouille, puisque le but était de faire quelque chose de constructif. Mais, étant donné qu'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur les exposés des motifs et qu'il faut vanter l'action municipale systématiquement dedans, je pense que nous allons retirer le vœu. Par contre, je précise, donc, sur le fond, de quoi il s'agissait. D'amener des éléments de progression sur les éléments de progression sur la gestion des salles municipales. Donc, on a eu une discussion constructive avec Madame ADOUE BIELSA. J'espère que ce sera le cas, notamment le planning prévisionnel en mai et la validation en juin. Le deuxième point concernait l'amélioration de la transparence liée à l'épisode Némésis. Donc, effectivement, on a clarifié le fait qu'une association tierce avait servi de paravent au groupe identitaire pour que le meeting se tienne dans notre ville. À ce titre, je souhaiterais très profondément regretter, alors que l'arrivée du collectif Némésis dans nos salles municipales était connue plus d'une dizaine de jours avant leur arrivée, qu'il ait fallu attendre des dégradations pour que la réunion soit annulée. Elle aurait dû être annulée bien avant, vu les propos antirépublicains qui sont tenus par ce collectif. Et je ne comprends pas qu'il ait fallu attendre une excuse, un prétexte qu'était la dégradation de la salle, que je condamne, pour annuler la venue de ce collectif dans une salle municipale. Je passerai sur ce qui est sorti dans la presse concernant la manière dont ils ont pu retomber sur leurs pattes et tenir leurs propos dans notre ville dans une salle privée. Et, enfin, je note malheureusement que le quartier de Borderouge et les associations, notamment le comité de quartier, ne pourront pas bénéficier d'une salle à proximité du Carré de la Maourine avant l'été 2026, et la potentielle – je note, vous avez mis « potentielle » – livraison d'une salle dans les locaux du territoire nord en dehors, en plus, des horaires de bureau.

MONSIEUR LE MAIRE : Des éléments à donner ? Non. Le vœu est retiré.

41.1 Vœu du groupe Alternative Municipaliste Citoyenne pour une gestion plus ouverte et transparente des salles municipales et espaces de réunion pour les habitantEs-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0220)

Retiré de l'ordre du jour

QUESTIONS ORALES

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons passer maintenant aux questions orales. Je donne la parole à Vincent GIBERT pour une première question orale.

V. GIBERT : Un point de méthode, Monsieur le Maire. J'ai fait savoir la volonté de déposer deux questions. Je choisis par laquelle je commence ?

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, effectivement, vous en avez une deuxième. La première concerne Maurice AUDIN, la deuxième une grille tarifaire.

V. GIBERT : OK, très bien. Donc, Monsieur le Maire, Maurice AUDIN était un jeune mathématicien français résident à Alger pendant la guerre d'Algérie. C'était un militant communiste anticolonialiste. Il a été arrêté le 11 juin 1957 par l'armée française et a disparu après sa détention. Josette AUDIN, son épouse, a consacré sa vie à réclamer la vérité sur son sort et à obtenir la reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans son assassinat. Elle a également milité pour l'accès aux archives afin de faire toute la lumière sur les disparitions survenues durant la guerre d'Algérie. En juin 2014, soit 67 ans après sa disparition, le président de la République, François HOLLANDE, avait officiellement reconnu que Maurice AUDIN était mort en détention entre les mains de l'armée française. Le 13 septembre 2018, c'est le président Emmanuel MACRON, à son tour, qui a reconnu la responsabilité de la France en affirmant que Maurice AUDIN avait été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires. Il avait également décidé d'accorder une dérogation spéciale pour faciliter l'accès aux archives relatives aux milliers de disparitions forcées de la guerre d'Algérie. En 2019, des élus et des citoyens avaient proposé que le nom de Maurice AUDIN soit attribué à une place dans le quartier de La Cartoucherie à Toulouse. Bien que cette proposition n'ait pas été retenue, la municipalité s'était engagée à réexaminer cette demande. Près de 5 ans plus tard, cet engagement est resté sans suite. En 2023, des habitants de Toulouse ont suggéré que le parvis de la médiathèque Grand M porte le nom de Maurice AUDIN. Ils ont renouvelé cette opération il y a quelques semaines de cela avec, à leurs côtés, Cédric VILLANI, le Président de l'association Josette et Maurice AUDIN qui vous a, de ce que je sais, écrit un courrier pour aller en ce sens. Cette demande, elle est en phase avec les valeurs portées par notre Ville et nous demandons aujourd'hui qu'elle soit actée. Toulouse, ville universitaire et scientifique, doit rendre hommage à Maurice AUDIN. Le nom de Maurice AUDIN est déjà honoré dans plusieurs villes françaises, notamment à Paris, Montpellier et Rennes. Il est temps que Toulouse rende également hommage à ce mathématicien. Pouvez-vous nous indiquer, donc, où en est votre réflexion sur cette question, et si un hommage officiel à Maurice AUDIN dans l'espace public toulousain est envisagé à court terme, en acceptant que le parvis de la médiathèque Grand M soit officiellement renommée « place Maurice AUDIN » ou, à défaut, qu'un autre lieu significatif de la ville puisse porter son nom ?

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Jean-Michel LATTES.

JM. LATTES : Merci, Monsieur le Maire. C'est en fait la quatrième fois que ce sujet revient depuis 2014 en Conseil municipal de Toulouse. Puisque ce sujet est redondant, je vais vous faire la même réponse que chaque fois, à savoir que c'est un sujet qui continue à diviser les Toulousains. Cela reste un sujet douloureux et, comme on ne souhaite pas entrer dans cette logique de division, nous ne préférons pas donner suite à votre proposition.

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Monsieur GIBERT pour sa seconde question orale.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le Maire, nous le savons toutes et tous, l'accès à une alimentation saine et équilibrée est un enjeu de santé publique et un levier essentiel pour lutter contre les inégalités sociales. Pourtant, selon la dernière consultation nationale de l'UNICEF France publiée en novembre 2024, près de 1 enfant sur 4 en France subit des privations alimentaires et ne prend pas 3 repas par jour. Cette précarité alimentaire, elle est aggravée par la crise économique qui touche de nombreuses familles toulousaines. La restauration scolaire joue un rôle central en garantissant un repas équilibré aux enfants et en favorisant l'égalité des chances. Or, à Toulouse, le coût du repas reste un obstacle pour de nombreuses familles modestes. Dans les écoles relevant du réseau d'éducation prioritaire, seul 1 enfant sur 2 déjeune à la cantine, contre plus de 8 sur 10 ailleurs. Jusqu'en 2015, une politique tarifaire plus inclusive permettait à un tiers des familles toulousaines de bénéficier de la gratuité de la restauration scolaire. Ce dispositif n'existe plus, creusant davantage les inégalités d'accès à la cantine. D'autres villes, d'autres territoires ont mis en place la gratuité de la restauration pour les familles les plus précaires. Dans ce contexte, envisagez-vous, comme les élus socialistes et communistes vous l'ont proposé, d'engager une révision de la grille tarifaire du temps du midi, afin de permettre à toutes les familles sous le seuil de pauvreté d'accéder gratuitement à ce service essentiel ? Par ailleurs, quelles sont les actions prévues pour mieux informer les publics éligibles aux exonérations existantes et pour élargir ces aides aux familles en difficulté, même lorsque leurs revenus dépassent légèrement le seuil de pauvreté ?

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Alors, ce matin, vous avez eu quelques éléments de réponse, par moi-même, d'ailleurs. Vous recevrez d'ici 15 jours une réponse beaucoup plus circonstanciée par écrit. La parole est à Maxime LE TEXIER pour la troisième question orale.

M. LE TEXIER : Oui, la question concerne la société, l'installation de la société Ipsophène. Donc, je voudrais préciser que nous sommes bien évidemment favorables, et je l'ai porté sur la question du numérique, mais à la question de la souveraineté sanitaire avec la réinstallation et la refabrication, en France, du paracétamol, notamment avec un procédé qui semble prometteur et assez révolutionnaire – même si nous soupçonnons des difficultés à le passer à l'échelle industrielle, mais ce n'est pas le sujet. La question qui se pose, c'est que vous nous aviez parlé de l'installation de l'usine Ipsophène – alors, c'était en Conseil de Métropole il y a 2 ans –, en parlant d'une installation près de Saint-Orens. Et, récemment, il y a quelques mois, nous avons appris avec stupeur le projet d'installation de l'usine Ipsophène collée à celle d'Ariane Group ; c'est-à-dire, accolé à un site risque Seveso haut, un 2^e site risque Seveso bas. Donc, la question qui vous est posée, c'est qu'une consultation publique – puisque maintenant on ne parle plus d'enquête publique, parce que finalement, *a priori*, vous avez été entendu, puisque les dispositifs de consultation et légaux se réduisent comme peau de chagrin et que, maintenant, il n'y aura même plus d'avis du commissaire enquêteur ; il y a juste une collecte des cahiers de doléances, donc vous pourrez tranquillement vous asseoir encore plus sur les consultations publiques. Donc, sur ce sujet, la consultation publique interroge notre collectivité sur quel avis sera rendu sur l'installation d'Ipsophène sur l'île du Ramier. Deux précisions : je pense qu'on ne pouvait pas choisir pire endroit à Toulouse du fait, un, du risque inondable ; deux, du risque de la combinatoire de risques avec le risque explosif d'Ariane Group ; et trois – mais ça, vous n'êtes pas sans le savoir – de l'aspect, comment dire, de la promesse morale qui avait été faite à toutes les Toulousaines et Toulousains, suite à AZF, le 21 septembre 2001, de ne pas revivre ce type de drame et surtout de ne jamais plus recevoir à cet endroit de sites industriels. Donc la question c'est : allez-vous rendre un avis favorable à l'installation de l'usine Ipsophène en ce lieu ? Deuxième élément dans la question, cela concerne le chemin de la Loge. Ipsophène parle de 2 000 camions annuels sur le chemin de la Loge qui n'est pas prévu pour ce débit, notamment lié à la question du transport de matières dangereuses. Et, surtout, bien que je sais que c'est un projet à long terme, mais qui nous tient à cœur, il est sur la localisation du REV 20. Donc, nous souhaiterions savoir ce qui est réellement prévu du côté du chemin de la Loge pour sécuriser – si jamais vous dites oui à la première question – cet élément et sa compatibilité avec le REV.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, finalement, c'est une double question orale. Vous recevrez une réponse écrite d'ici 15 jours s'agissant de ce dont vous faites état, à savoir une soi-disant promesse morale. Je n'en connais pas l'existence et je ne sais pas de qui elle émane. La parole est à Madame CABANES pour la 4^e et dernière question orale.

H. CABANES : Monsieur le Maire, chers collègues, les services publics municipaux jouent un rôle très important dans notre ville et, pour permettre l'accès et l'égalité aux droits de nos concitoyennes et de nos concitoyens, que ce soit pour la culture, pour le sport ou l'ensemble des droits qu'ils peuvent légitimement

réclamer. Malheureusement, vos décisions de gel des embauches et de non-renouvellement des agents contractuels impactent les services municipaux, comme on a pu le voir récemment avec les bibliothèques. Notre crainte est que d'autres équipements municipaux soient gênés par ces coupes budgétaires et par cette austérité, même budgétaire, et soient obligés soit d'ouvrir en mode dégradé, soit vraiment d'être fermés. Et nous avons des craintes sur les piscines. Nous voyons, nous savons que l'accès aux piscines l'été est un enjeu particulièrement important pour les familles qui ne peuvent pas partir en vacances surtout avec des étés de plus en plus caniculaires à Toulouse. Aussi, pouvez-vous nous garantir que, pour cet été, l'ensemble des piscines municipales seront ouvertes avec un effectif suffisant et des amplitudes horaires habituelles ?

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Henri DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Ma chère collègue, je vais vous rassurer totalement. Il y aura, pour l'été 2025, autant de créneaux d'ouverture de piscine qu'en été 2024. Avec, en, plus la réouverture de la piscine de Pech-David pour laquelle nous avons voté tout à l'heure l'embauche de quatre agents. Je rappelle que, pendant la période de canicule, tous les Toulousains pourront aller dans toutes les piscines pour 1 euro par jour. Je rappelle également, même si cela relève de la Métropole que, pour La Ramée Plage, il y aura les mêmes créneaux que l'année dernière. Donc, en ce qui concerne la possibilité de se rafraîchir, nous aurons exactement les mêmes créneaux que l'an dernier avec, en plus, la piscine de Pech-David.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Nous avons traité l'ensemble des sujets qui étaient inscrits à l'ordre du jour. Je vais donner la parole à Nicolas MISIAK qui s'est concerté avec François BRIANÇON, François BRIANÇON ayant suggéré une expression de solidarité envers Boualem SANSAL.

N. MISIAK : Oui, chers collègues, pour terminer, nous avons donc convergé sur un texte qui vous est soumis à signature. On va le poser en sortie sur un mange-debout. Donc, on vous invite à tous le signer. Et, pour ce qui nous concerne, on le diffusera sur nos réseaux sociaux et on informera la presse de ce soutien. On vous invite tous à faire la même chose. Bonne soirée.

MONSIEUR LE MAIRE : Je vous remercie, la séance est levée.

La séance est levée à 19h00

Saisir date
Fait à Toulouse, le
Le Maire

Jean-Luc MOUDENC